

Saint-Quentin-en-Yvelines

■ communauté d'agglomération ■

Contrat de ville

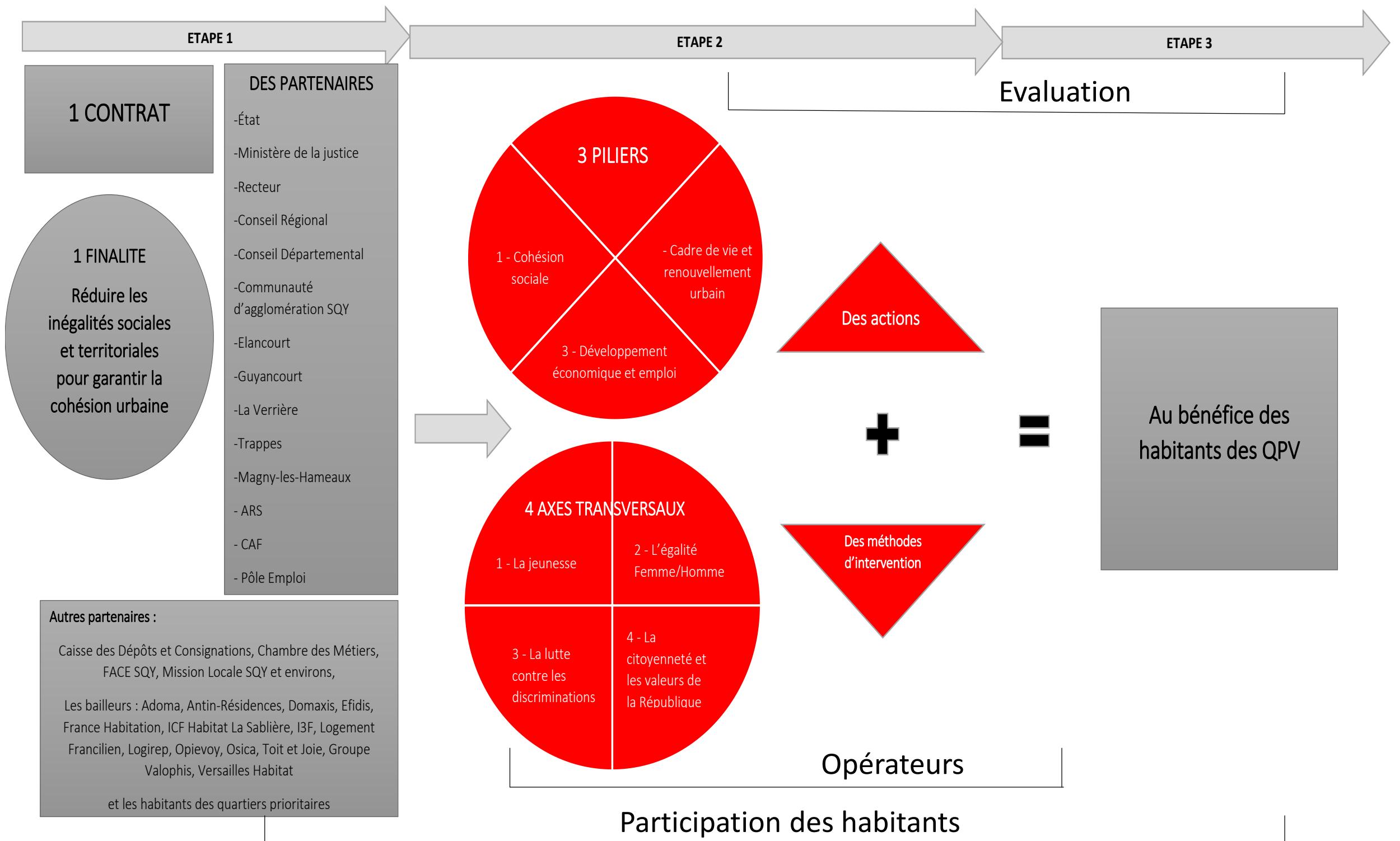
Saint-Quentin-en-Yvelines

2015-2020

> Annexes



Schéma de mise en œuvre du Contrat de ville 2015-2020 de Saint-Quentin-en Yvelines



Sommaire

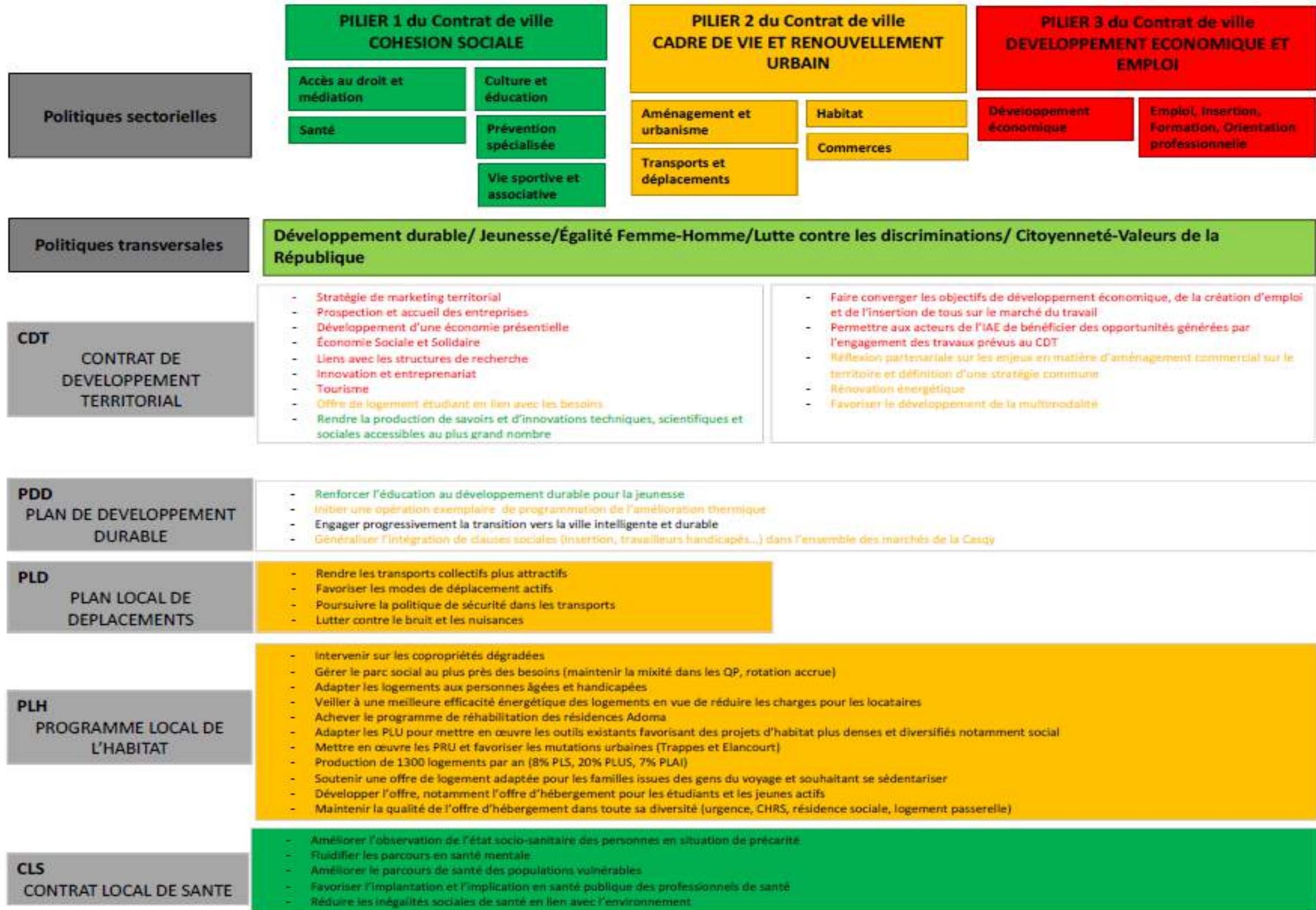
Schéma de mise en œuvre du Contrat de ville 2015-2020 de Saint-Quentin-en-Yvelines	p 1
I – Présentation générale	p 3
Schéma « la mobilisation de la Casqy dans le cadre des politiques sectorielles » 11 thématiques/politiques sectorielles	
II – 3 piliers et 4 axes transversaux	p 16
Tableaux par pilier, enjeux et actions	
III – Les volets communaux	p 27
Elancourt Guyancourt La Verrière Trappes-en-Yvelines Magny-les-Hameaux	
IV – La gouvernance et l’Organisation	p 79
Schéma « Organisation territoriale du Contrat de ville » Schéma « Gouvernance du Contrat de ville et du Programme de Rénovation Urbaine 2 de Saint-Quentin-en-Yvelines » Organigramme de la Politique de la ville sur le territoire	
V – Évaluation	p 83
Tableau des indicateurs	
VI – Engagements des signataires	p 91
VII - Liste des partenaires du Contrat de ville	p 145

I - Présentation générale

1. Schéma : La mobilisation de la CASQY dans le cadre des politiques sectorielles
2. Fiches thématiques, politiques sectorielles



La mobilisation de la Casqy dans le cadre des politiques sectorielles (droit commun)



La Maison de Justice et du Droit

Les premières Maisons de Justice et du Droit sont nées de la volonté de rapprocher la justice du citoyen et d'assurer une présence judiciaire de proximité.

La Maison de Justice et du Droit est placée sous la double tutelle du **Ministère de la Justice** (Procureur de la République et Président du Tribunal de Grande Instance) et de la **Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines** (CASQY- Direction à la solidarité – Coordination Politique de la Ville).

Une équipe portée par l'agglomération de :

2 Responsables d'antenne - juristes

2 juristes

1 agent conseil juridique et accueil

2 agents d'accueil

1 greffière dépendant du TGI

12 intervenants : ADIL (Agence départementale d'information sur le logement), APME (L'association Père Mère Enfant Médiation), Barreau de Versailles, CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles,) CRESUS (Chambre Régionale du Surendettement Social), Défenseur Des Droits, DIRE (Développement Ignymontain de rencontres et d'entraide), GSTM (Groupement Solidarité des Travailleurs Migrants), PSP (Point Services aux Particuliers) CYM (Centre Yvelines Médiation), SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), Délégué du Procureur.

2013

13 640 personnes reçues

2 927 jeunes de l'Éducation Nationale sensibilisés à la Citoyenneté

13 stagiaires

2014

Accès au droit : 12 130 personnes reçues

- Dont **4681** personnes reçues par les intervenants experts.

Justice de proximité : 622 personnes reçues et 142 dossiers d'aide juridictionnelle constitués.

Éducation à la citoyenneté : 2 642 personnes sensibilisées (enfants et adultes)

309 élèves ont évalué les interventions de la MJD : le taux de satisfaction s'élève à 81%

8 stagiaires

Nouvelles actions : **mesure de responsabilisation** mise en place par l'Éducation Nationale : 3 parcours d'élèves sont passés par la MJD

Projet **Permis citoyen** porté par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

La Médiatrice au Commissariat de Trappes

L'intervenante sociale fait partie du Pôle Psycho Social basé au commissariat de Trappes et a proposé quelques rendez-vous ponctuels sur Magny-les-Hameaux.

Personnes reçues

2012	2013	2014	Jusqu'à mai 2015
340	621	1365	1300 personnes reçues

Une forte augmentation de la demande due à la mutualisation des services de police. Trois commissariats et une gendarmerie sur plusieurs communes.

Répartition par nature des faits les plus courants :

Violences conjugales, séparations conflictuelles et problèmes de garde d'enfants, conflit familial-différend conjugal, problèmes psychiatriques, toxicomanie et alcoolisme

Eléments de cadrage

A l'échelle de l'agglomération, **SQY est plutôt bien doté en médecins généralistes comme en spécialistes** mais il existe de **fortes disparités communales** : une **faible densité de généralistes** à Trappes, La Verrière et Magny-les-hx ; une **forte densité en spécialistes sur Trappes et Montigny le Bx**

- Le Schéma Régional de l'Organisation des Soins 2015 définit la commune de **Trappes comme zone fragile en médecins généralistes. La part des généralistes de 55 ans et plus ne cesse d'augmenter** et atteint 60% à Trappes en 2013.
- **38 cabinets médicaux** de 5 professionnels et plus en 2013 dont 12 à Montigny, 8 à Trappes, 7 à Elancourt, 3 à Voisins et 2 à Magny-les-Hx
- Le territoire bénéficie d'un **large panel d'acteurs de santé** (réseaux de santé, associations, structures médico-sociales...)
- De nombreux médecins (généralistes et spécialistes) en **secteur 2 sur la commune d'Elancourt** (il en est de même pour les spécialistes sur Voisins-le-Bx). Des **recours aux soins qui traduisent des inégalités**. Sur la commune de La Verrière qui abrite de nombreuses personnes âgées, la consommation de soins chez les spécialistes est la plus faible. De même, sur les communes de Trappes et La Verrière, seules 80% de la population ont déclaré un médecin traitant en 2012 (86% dans les Yvelines).
- Des **inégalités sociales et de santé très fortes sur le territoire** : l'IDH 2 varie de 0,35 à Trappes et 0,42 à La Verrière à 0,82 sur la commune de Voisins le Bx (IDF= 0,57) (source : ORIS IDF 2011)
- Des **écarts d'espérance de vie considérables** sur le territoire : plus de 5 ans entre Élancourt/ Voisins-le-Bretonneux (85,1ans) et Trappes (79,7ans) où **la mortalité prématurée demeure élevée**.
- Des **taux de mortalité infantile supérieurs à l'environnement** sur La **Verrière** (5,9‰) et **Trappes** (4,1‰) (données lissées pour 2005-2011 source INSEE)
- **L'enjeu du vieillissement de la population devient prégnant** : dans 10 ans, les personnes âgées de 85 ans et plus auront triplé (+ de 3 000) : repérer et combattre la perte d'autonomie, assurer une bonne prise en charge des personnes en perte d'autonomie vont constituer les défis sanitaires de demain.
- Une personne âgée de 80 ans ou plus sur deux vit seule à domicile en 2011
- **Près d'1/4 des ménages de La Verrière et Trappes vivent sous le seuil de pauvreté** en 2011
- **Près de 25 000 Saint-Quentinoises supposés sans couverture complémentaire** en 2011 soit 19% de la population
- Les problèmes de surpoids et d'obésité sont importants chez les jeunes trappistes (cf. BS des 4 ans)
- Une prévalence des ALD (affectation logue durée) chez les jeunes de moins de 20 ans de SQY supérieure à celle des Yvelines
- Un taux de prévalence de l'asthme à SQY supérieur à celui des Yvelines
- Le diabète : 1^{ère} cause de prévalence des ALD à SQY en 2011
- 1 300 bénéficiaires de l'**Allocation Adulte Handicapé en 2013 sur SQY dont 37% à Trappes**
- Plus de 2 000 Saint-Quentinoises en ALD pour affection psychiatrique en 2011

Actions en faveur des publics en difficulté

- **8 000 visites annuelles au sein de l'Institut de Promotion de la Santé** situé au cœur de Trappes
- La **Communauté d'agglomération finance 30 associations œuvrant en direction des publics en difficulté** (subventions et/ ou hébergement à l'IPS) dans des domaines comme la santé mentale, les addictions, le handicap, le diabète...
- Le **Contrat Local de Santé**, signé en 2011, **prévoit 5 axes d'interventions**
- Un **Atelier Santé Ville** intercommunal depuis 2006 avec notamment le Co pilotage du **Lieu Ecoute Jeunes**
- **350 partenaires locaux** travaillent en réseau pour favoriser l'accès à la santé à tous
- **500 participants / an à des ateliers de sensibilisation** à la santé organisés par l'IPS - **Près de 200 actions de santé recensées sur le territoire par an** via une veille des actions, autour des axes : cadre de vie, parcours de santé, personnes âgées / en situation de handicap, santé des jeunes, santé mentale
- La **CASQY via l'IPS accompagne le groupement de coopération sociale et médico sociale (GCSMS) Gerondicap et le site du Mérantais dédié à l'autonomie** (ce projet pluri-partenarial est né en 2009 de la volonté politique locale).
- **1 000 bilans de santé par an** réalisé par l'association IPC (hébergée à l'IPS) en direction des publics précaires du territoire
- **File active de 300 usagers au Centre de Soins, d'accompagnement et de Prévention en Addictologie (hébergé à l'IPS)**
- **Elaboration d'outils et publication** de livrets comme « Comment gérer ses dépenses vos frais de santé » à destination des publics les plus fragiles.

Eléments de cadrage

- L'agglomération propose une **offre culturelle large** notamment grâce à plusieurs équipements intercommunautaire : **1 médiathèque dans chaque commune en accès libre et gratuit**, 1 bibliobus, 1 salle de spectacle, 1 maison de la Poésie, une maison de l'Environnement des Sciences et du Développement Durable, un musée de la ville.
- **405 spectacles** sur l'ensemble du territoire (dont 125 destinés au jeune public) et **732 représentations** (dont 238 jeunes publics) pour l'année scolaire 2013/2014
- **1/3 de l'activité de spectacle est portée par les équipements de proximité des quartiers prioritaires** (Trappes (La Merise), La Verrière (Le Scarabée), Elancourt (Le Prisme) et Guyancourt (Bel Ebat))
- 75% des habitants du territoire déclarent que la culture occupe une place importante/ très importante dans leur vie
- **Une vigilance est à exercer sur le volet tarifaire afin de ne pas exclure les personnes obligées de veiller au plus près à leur budget**, ce d'autant que ce sont les personnes les plus en distance avec la culture qui déplorent des places de spectacles à des tarifs peu accessibles.

Actions en faveur des publics en difficulté

- Depuis 2011 un **dispositif d'enquête pérenne**, destiné à appréhender la relation qu'entretiennent les habitants et les publics à l'offre culturelle saint-quentinoise, permet d'établir des **points de vigilance** notamment sur les publics les plus éloignés du monde culturel.
- **Convention d'objectifs pour l'Education Artistique et Culturelle (EAC) en milieu scolaire dans les écoles de l'agglomération.** L'Académie de Versailles et la CASQY mènent conjointement une politique de développement territorial de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire dont le principe est que **chaque enfant doit pouvoir bénéficier au cours de sa scolarité d'une rencontre avec un dispositif ou une action permettant la fréquentation des œuvres et / ou une pratique artistique.**
- 92% des foyers du territoire ont au moins un enfant scolarisé qui a bénéficié d'une sortie culturelle pendant le temps scolaire (2012-2013)
- 65% des établissements scolaires du territoire sont touchés par au moins une action artistique ou culturelle, dont (pourcentage des communes concernées par les quartiers prioritaires en 2012-2013: 48% à Elancourt ; 61% à Guyancourt ; 71% à la Verrière et 81% à Trappes).
- Existence d'un **bibliobus** véritable service culturel de proximité
- Les **médiathèques situées au sein même des quartiers prioritaires** (Elancourt et Trappes) ou à **proximité** (La Verrière et Guyancourt) s'inscrivent comme un véritable lieu de vie et lieu culturel offrant des ateliers variés, gratuits, accessibles à tous et ciblés selon les besoins de la population :
Ateliers spécifiques organisés par les « médiathécaires » (heure du conte pour favoriser l'approche du jeune public à la lecture par exemple, séances de jeux de société/ jeux vidéo, ateliers numériques, notamment comme support à la recherche d'emploi..)
Intervention d'associations (cours d'alphabétisation etc.)
- « **Le samedi des 7 Mares** » coordonné par le Prisme ...
- Mise en place de **projets participatifs pour les habitants** investissant l'espace public (flash mob par exemple)
- Soutien aux associations locales d'intérêt communautaire qui portent des projets dans les quartiers prioritaires (APMSQ , Déclic Théâtre, Projet « Dans son sacre » destinés aux enfants des écoles primaires de Trappes)



Éléments de cadrage

Un **territoire bien doté** en équipements sportifs (plus de 27 équipements pour 10 000 habitants ce qui correspond au taux des grands pôles urbains)

- **395 équipements sportifs** sont ainsi repartis sur le territoire (72 courts de tennis, 41 terrains de football, 38 plateaux d'EPS/multisports ...)
- Les taux communaux d'équipements sportifs pour 10 000 habitants varient de 22 à Elancourt à 40 à Voisins le Bx. Deux communes ont **un taux inférieur au taux national des grands pôles urbains : Elancourt et Trappes.**
- **Plus de 200 clubs sportifs** sur le territoire

Actions en faveur des publics en difficulté

- **58 clubs aidés** dont **30 localisés sur les 4 communes signataires du Contrat de Ville** (12 à Elancourt, 8 à Trappes, 7 à Guyancourt, 3 à La Verrière)

- Une volonté de favoriser l'accès au sport notamment en **démocratisant le golf** via 2 projets ciblés :

Croco Golf qui repose sur une convention entre la Communauté d'Agglomération, la Fondation Lacoste, le Secours Populaire et la FFGolf : son objectif est de démocratiser le golf en le faisant découvrir à des jeunes en difficulté et en leur permettant de progresser (licence).

Depuis 2008, **24 jeunes entre 8 et 14 ans** sont encadrés tous les mercredis par des enseignants du Golf National. Les enfants sont issus de différentes communes, principalement Trappes et Guyancourt.

La Fondation Mequignon, qui s'occupe des enfants en difficulté, situé à Elancourt vient de rejoindre ce projet.

« **Allez les jeunes** », en partenariat avec le Club Face et l'ASMB golf. L'objectif est d'accompagner sportivement, scolairement et professionnellement durant toute l'année scolaire des élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} et de construire avec eux un parcours de suivi et d'aide en utilisant le golf et le réseau d'entreprises.

Pour l'année scolaire 2014/2015 cela concerne 4 collégiens (7 en 2013-2014), issus du collège le village à Trappes et du collège Les Prés à Montigny.

- Lors de l'Open de France de Golf début juillet, des jeunes ayant participé aux projets ci-dessus sont invités pendant les journées d'entraînement.

- **Intervention auprès de l'ensemble des écoles du territoire par l'organisation de journées de sensibilisation au golf.** 5 journées par an sont organisées sur les communes de l'agglomération auprès des classes de CM1 et CM2. L'objectif est de favoriser la découverte du golf en milieu scolaire sur une demie journée encadrée par des enseignants de golf.

- Le **Défi Nature** qui se déroule en juin sur l'Île de Loisirs à Trappes est ouvert à tous et permet à des publics de tous horizons de venir découvrir de nouvelles pratiques sportives. La manifestation accueille également des stands de l'IPS et de la Mutualité Française.

Eléments de cadrage

- 1 500 associations actives sur Saint-Quentin-en-Yvelines dont 170 subventionnées
- 3 000 emplois associatifs et 300 associations employeurs
- Un tissu associatif jeune mais varié et dynamique avec une création tous les 3 jours
- 96 habitants par association sur Saint-Quentin-en-Yvelines. Ce taux est inférieur à la moyenne de l'agglomération sur la commune de La Verrière (87) mais supérieur sur les trois autres communes en Politique de la ville (111 à Elancourt, 105 à Trappes et 106 à Guyancourt)
- Une répartition sectorielle équilibrée avec, toutefois, une prépondérance du secteur Culturel (21%), mais également une forte représentation des secteurs Social-Logements (15%) et des Sports (15%)
- A SQY comme en France, la majorité des associations se disent tout public. Seules 10% d'entre elles s'adressent à des publics spécifiques, généralement défavorisés (personnes au chômage, personnes dépendantes ou handicapées, personnes en situation de détresse ou d'urgence).
- 3% des associations s'adressent spécifiquement aux personnes âgées
- Près d'une association saint-quentinoise sur deux déclare manquer de bénévoles (46%) (enquête sur le Tissu associatif saint-quentinois en 2012)

Actions en faveur des publics en difficulté

- intervention sur l'ensemble du tissu associatif pour faciliter l'émergence et le développement des associations, facteur de cohésion sociale et de solidarité :
Mise en place d'actions pour développer et faciliter l'intérêt associatif : 515 participants à la Fête des Dirigeants associatifs, 119 participants aux formations pour les bénévoles (43 associations) sur 2014.
Annuaire des Associations disponible sur le site de la Communauté d'Agglomération qui porte à connaissance de tous les associations existantes sur le territoire
- Apporte également un soutien (financier ou matériel via l'hébergement) aux associations locales d'intérêt communautaire qui portent des projets dans les quartiers prioritaires via les politiques sectorielles
- 191 associations subventionnées pour un montant de près de 4 200 000 €

Secteur	Nombre d'associations	Montant subvention 2014	% du montant total de subvention allouée
Politique de la ville	21	869 725	21
Emploi	9	1 705 053	41
Social	16	106 500	3
Santé	14	132 868	3
Habitat	8	262 833	6
Coopération décentralisée	8	140 000	3
Sport	68	473 290	11
Culture	47	512 580	12
Total	191	4 202 849	100



Eléments de cadrage

- Magny-les-Hameaux est la seule commune du territoire à être en zone de gendarmerie
- La **répartition des infractions par grande famille¹** est la même sur SQY (hors Magny-les-Hx) qu'à l'échelle nationale : les atteintes aux biens représentent les 2/3 des infractions d'après les données de la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)
- Alors que les autres catégories restent stables sur SQY, **forte hausse des infractions relevées par l'action des services de police sur le territoire** (+41%) au cours de ces 5 dernières années. Ce constat s'explique notamment par la **forte hausse des infractions à la législation sur les stupéfiants** qui ont doublé entre 2011 et 2014 (pas de données plus anciennes). Ces infractions relèvent principalement de la **consommation** plus qu'au trafic ou usage-revente. Cette hausse se concentre sur les trois communes de l'ouest : Trappes +271%, Élancourt +128% et La Verrière +134% (mais effectifs plus faibles : ils sont passés de 43).
- **Forte hausse des vols par effractions** : +85% en 6 ans. Constat similaire à celui de l'échelle nationale. La commune d'Élancourt est particulièrement touchée.
- **Baisse de moitié des destructions et dégradations** sur le territoire entre 2009 et 2014.
- Les **quartiers Jean Jaurès et Plaine de Neauphle** sont de loin les plus concernés par la **délinquance de voie publique** de l'ensemble des communes en Politique de la Ville. Le quartier Jaurès tout particulièrement pour ce qui concerne la consommation de stupéfiants (76 infractions relevées en 2014).
- La commune de Trappes est classée comme **Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP)**

Actions en faveur des publics en difficulté

- Poste de **médiatrice sociale** au commissariat de Trappes au sein d'un pôle psychosocial
- La CASQY anime un **groupe de travail annuel rassemblant l'ensemble des acteurs de la sécurité** (équipe de sécurité et prévention de SQYBUS et de la SNCF (SUGE), les forces de l'ordre (police nationale, polices municipales, gendarmerie), afin de faciliter les collaborations et les interventions communes.

Une nouvelle présentation de la statistique de la lutte contre l'insécurité a été adoptée en 2010. Elle vise à améliorer la compréhension des phénomènes de délinquance grâce à plusieurs indicateurs thématiques.

Ces indicateurs ciblés, définis par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), sont les suivants :

- **Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (AVIP)** : il s'agit des faits de violences physiques crapuleuses et non crapuleuses, les menaces de violences et les violences sexuelles (coups et blessures volontaires, atteintes aux mœurs, infractions contre la famille et l'enfance, etc.).
- **Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIF)** : elles concernent les faits de faux en écriture, fausse monnaie, contrefaçons, escroqueries et abus de confiance, falsifications et usages de chèques volés ou de cartes de crédits, abus de biens sociaux, fraudes fiscales.
- **Les infractions révélées par l'action des services (IRAS)** : ces infractions concernent principalement les faits de recels, proxénétisme, infractions à la législation sur les stupéfiants, délits de police des étrangers, atteintes à l'environnement, faux documents et travail illégal.
- **Atteinte aux biens (AAB)**: elles concernent les faits de vol (vols à main armée, vols avec violences, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols simples et liés à l'automobile), les destructions et les dégradations.



Eléments de cadrage

- 54 838 logements (résidences principales) sur l'agglomération dont **11 516 en zone prioritaire (soit 21% du parc)**
- **Un taux de vacance faible dans les logements de l'agglomération** (4% du parc)
- Comparé à l'environnement, région et département, **le parc de logements sur l'agglomération est récent** (plus de 7 logements sur 10 ont été construits après les années 1975).
- **La Verrière et Trappes sont les communes où le parc de logements est le plus ancien** avec la construction de grands ensembles dans les années 50-60.
- Les **petits logements T1 ou T2 sont faiblement représentés** (respectivement 7% et 13%). Or, les besoins de desserrement des ménages aujourd'hui augmentent les demandes sur ces types de logements, notamment à des **loyers très modérés**.
- **20 291 logements sociaux** (RPLS 2013) soit 18% du parc social Yvelinois
- Le **parc social est important mais inégalement réparti** : Le taux de logements sociaux est ainsi de 39% à l'échelle de l'agglomération, mais avec de fortes variations communales, allant de 72,2% pour La Verrière à 13,8% à Voisins-le-Bretonneux (calcul SRU).
- Certains quartiers prioritaires sont exclusivement composés de logements sociaux (à La Verrière (notamment))
- **70% des habitants de SQY sont éligibles au logement social** et 91% des trappistes (FILOCOM 2013)
- Une demande en logements sociaux croissante : 6 368 demandeurs en 2014 avec une pression forte : **5 demandes en cours pour 1 attribution** (tout contingent).
- **41% des logements sociaux recensés sont énergivores** (étiquette E,F ou G)
- Un **parc social vieillissant** géré par une **diversité de bailleurs (29)**
- Un marché du **locatif privé restreint, donc cher**

Actions en faveur des publics en difficulté

- Un **Observatoire de l'Habitat** pour veiller aux besoins et avoir une meilleure connaissance du parc de logements et de leurs habitants
- Une **veille des Copropriétés** (en construction) pour veiller sur les copropriétés du territoire et sur les cas d'insalubrité en relai des communes (et éviter des plans de sauvegarde).
- **Actions de sensibilisation auprès des accédants aux nouvelles copropriétés dans les quartiers prioritaires** afin d'éviter les dégradations et la mise en difficulté des copropriétés et de leurs occupants.
- Le **PLH peut déterminer des zones géographiques où le SLS (Supplément de Loyer de Solidarité) ne s'applique pas afin de favoriser la mixité sociale dans le quartier**. Actuellement et jusqu'en 2017 les quartiers qui étaient ciblés CUCS, les ZUS ainsi que le quartier de La Clé Saint-Pierre à Elancourt et les logements de la rue Descartes à Montigny sont exonérés.
- Poursuite de l'ANRU vers un **ANRU 2 qui permet des opérations de renouvellement, de restructuration ou de démolition** dans certains quartiers sur la commune de Trappes (Camus). La Verrière a fait part de son souhait d'en bénéficier également (en attente).
- **Réhabilitation des foyers ADOMA (3/5)**: Guyancourt, Trappes et Elancourt.
- Veiller à une meilleure efficacité énergétique des logements en vue de **réduire les charges pour des occupants** :
- Une aide « **Habiter Mieux** » accordée aux propriétaires occupants les plus modestes.
- Un **Ambassadeur Précarité Énergétique**, salarié du PSP
- **Actions et production de logements à destination des publics spécifiques** notamment jeunes actifs, étudiants, personnes âgées



Eléments de cadrage

- La mobilité moyenne des Saint-Quentinois est de **3,5 déplacements/jour/personne** (EMD 2010)
- Les habitants du nord de Trappes sont ceux qui se déplacent le moins (3 déplacements/jour/personne) , ceux du secteur Villaroy-Guyancourt le plus (4,2). **Les Guyancourtois sont les plus mobiles du territoire.**
- La marche représente 30% des déplacements sur le territoire (source : EMD 2010) sachant qu'en 15 minutes à pieds il est généralement parcouru 1 km. **La majorité des trappistes se déplacent à pied (45%).** La majorité de leurs déplacements se situant dans la commune.
- **La Verrière a le taux de motorisation le plus faible de l'agglomération** : 70,1% contre 86% sur SQY (source INSEE 2011)
- 15% des déplacements sont réalisés en transport en commun sur l'agglomération (30% à Trappes, 21% à La Verrière, 16% à Guyancourt et 13% à Elancourt).
- **13 minutes c'est le temps d'accès moyen en transports en commun des quartiers prioritaires à la gare la plus proche** (Observatoire de la Ville -VIANAVIGO 2015)
- **Le quartier du Pont du Routoir à Guyancourt est le quartier le plus éloigné d'une gare.** Les quartiers Jean Macé (Trappes) et Orly parc (La Verrière) sont en bordure de gares
- **51 % des déplacements observés au sein de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines sont effectués en voiture. C'est le mode de déplacement majoritaire.** (EMD 2010)
- **Le nombre d'incidents sur le réseau SQYBUS est faible** compte tenu de l'affluence : en moyenne 50 incidents annuel pour 16 millions de voyages.
- **Elancourt et Trappes sont les deux communes de l'agglomération où les ruptures de charges sont les plus importantes** pour les habitants se déplaçant en transports en commun (le nombre de correspondances nécessaires pour l'accès aux différents pôles est important).

Actions en faveur des publics en difficulté

- Un **système de tarification spéciale** a été mis en place sous conditions de ressources pour les **personnes âgées de 60 à 65 ans** habitant l'agglomération (soit actuellement environ 300 personnes). Les personnes de plus de 65 ans bénéficient de la carte Améthyste, financée, elle, par le Conseil Général.
- Création d'une **Agence de la Mobilité** (opérationnelle en 2016) qui a pour objectif, entre autre, l'information, la formation et l'accompagnement des habitants et des salariés à d'autres pratiques modales que celles à laquelle ils ont fréquemment recours. Elle sera ainsi à l'origine d'**actions individuelles et collectives au sein des quartiers prioritaires** (ex : initiation au vélo auprès des femmes au foyer, accompagnement individuel sur des trajets en transport en commun, stage de remise en selle pour réapprendre à faire du vélo en ville...).
- **Édition annuelle d'un guide de la mobilité** depuis 2010 à destination de tout public présentant l'ensemble des modes de transport et des arguments clefs incitant à des pratiques alter modales. Ce guide peut, entre autre, servir de support aux personnes ayant des difficultés d'appréhension des réseaux.
- Achèvement en cours de la **mise en accessibilité de l'ensemble des points d'arrêts** du réseau de bus aux personnes à mobilité réduite (actuellement, une quinzaine de lignes sont déclarées accessibles sur les 50 présentes).
- **Gestion des tensions sur les lignes de bus** grâce à des équipes de contrôleurs et à la présence d'agents de médiation (12 sur le réseau) principalement affectés à la gestion des sorties d'établissements scolaires. Depuis presque 2 ans, le collège Philippe de Champaigne (situé sur la commune du Mesnil Saint Denis mais accueillant les enfants de La Verrière) mobilise 50% du temps de travail des médiateurs (du fait de nombreuses sollicitations en provenance du Collège, des parents d'élèves, des mairies..).
- La Communauté d'Agglomération anime un groupe de **travail annuel avec l'ensemble des acteurs de la sécurité** (équipes de sécurité et prévention de SQYBUS et de la SNCF (SUGE), les forces de l'ordre (police nationale, polices municipales, gendarmerie) afin de faciliter les collaborations et les interventions communes. C'est dans ce cadre que sont gérés des problèmes de vandalisme et de violence à la sortie de discothèques en 2013.
- **Amélioration la sécurité routière aux abords des établissements scolaires** (aménagement routiers doublés de travail pédagogique auprès des élèves et parfois des parents d'élèves). **L'aménagement des arrêts du collège Philippe de Champaigne est en cours de traitement en 2015**, celui du collège Paul Eluard à Guyancourt doit être étudié.



Eléments de cadrage

- 2^{ème} pôle économique de l'ouest parisien
- 10 370 établissements dont plus de 7 500 sièges sociaux (CLAP 2012)
- Près de 108 000 emplois estimés sur l'agglomération
- 93,6% des établissements sont des TPE
- Plus de 2 établissements sur 3 appartiennent au secteur Commerces, transports et services directs
- 69% des actifs sont en emploi (INSEE 2011)
- 10,1% c'est le taux de chômage chez les 15-64 ans sur l'agglomération : 9,8% chez les hommes et 10,4% chez les femmes. (INSEE, RP 2011). Le taux de chômage connaît de fortes variations communales allant ainsi de 6% à Voisins-le-Bx à 16% à La Verrière et 17,4% à Trappes. Dans certains quartiers prioritaires près d'1 personne sur 4 est au chômage (le Bois de l'étang à La Verrière et Léo Lagrange à Trappes)
- Au Bois de l'étang moins d'1 personne sur 2 en âge de travailler occupe un emploi (48%), c'est le taux le plus faible de l'agglomération (INSEE, taux d'emploi 2011)
- Dans les quartiers prioritaires le taux d'emploi des jeunes de 15-24 ans y est élevé et supérieur à l'environnement mais la situation s'inverse avec l'âge.
- Une faible mixité de l'occupation sociale avec une surreprésentation ouvrière dans les communes de l'ouest et des cadres dans celle de l'est.

Actions en faveur des publics en difficulté

- Le dispositif de Zone Franche Urbaine (ZFU) sur la commune de Trappes est prolongé jusqu'en 2020 et s'intitule désormais : ZFU TERRITOIRE-ENTREPRENEURS.

Ce dispositif prévoit une clause d'embauche d'1/3 de résidents en quartier prioritaire (contre 1/2 anciennement).

Le dispositif de ZFU TERRITOIRE-ENTREPRENEURS permet:

Une diversification du tissu économique et l'implantation de commerces de proximité essentielles à la qualité de vie des résidents

Un accélérateur du développement du maillage associatif et entrepreneurial

Un renforcement de l'attractivité du quartier

L'emploi (salarié et non salarié) a progressé de 42 % en 9 ans dans le périmètre de la ZFU : 1 643 emploi en 2013

- La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est désormais le seul territoire des Yvelines à disposer d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E) : dispositif d'accompagnement renforcé et individualisé pour une insertion durable, mis en place afin d'aider les personnes les plus en difficulté à s'insérer professionnellement (habitant SQY et ayant plus de 26 ans).

Le P.L.I.E met en place un parcours d'insertion professionnelle individuel permettant d'acquérir l'autonomie pour accéder à un emploi durable, à une formation qualifiante ou pour créer une entreprise. Pour se faire, le dispositif finance des prestataires pouvant mettre en œuvre des actions (ou étapes de parcours) en complément de l'accompagnement afin de soutenir son public en proposant :

Un soutien à l'élaboration d'un projet professionnel via une évaluation des compétences (Cabinet AMR consultant)

Des étapes de parcours pour rompre l'isolement et favoriser la confiance en soi. (Association ACR via ESCI (Espace Social de Citoyenneté et d'Insertion))

Une action de remise un niveau : développe les connaissances fondamentales et les compétences clés utiles en situation de travail (ASSOFAC)

Des actions de mise en relation avec les entreprises grâce : au Club FACE (parrainage avec un cadre en activité, soutien à la recherche de stage/ EMT) ; à l'AFIJ qui s'occupe de la collecte des offres d'emploi et d'une équipe de placement spécialisée dans les publics en difficulté)

- Pour faciliter l'accès aux personnes dans les situations les plus précaires, des points de RDV avec les conseillers du P.L.I.E sont proposés dans des lieux de permanences au plus près du lieu de domicile de la personne sur l'ensemble des communes du territoire.

- L'accompagnement P.L.I.E permet une prise en charge globale de la personne grâce notamment à la levée de freins sociaux en partenariat avec les Travailleurs sociaux du Département 78 (le surendettement, les problèmes de logement...) et via des partenaires spécialisés (MJD, IPS), Cité des Métiers pour lutter contre la fracture numérique, WIMOOV (ex Voiture&Co) pour les problèmes de mobilité etc.).



Éléments de cadrage

- Avec ses 144 474 habitants, l'agglomération dispose d'une **structure de population globalement jeune** grâce à son statut d'ancienne ville nouvelle : près d'un habitant sur trois a moins de 20 ans et plus de 32 000 jeunes ont moins de 15 ans.
- A l'exception des lycées, les **taux d'équipements scolaires sont supérieurs à ceux de l'académie de Paris** : Saint-Quentin-en-Yvelines possède une bonne couverture en équipements scolaires.
- **174 établissements scolaires** : 77 écoles maternelles, 66 écoles élémentaires, 19 collèges, 12 lycées (public + privé) sont répartis sur le territoire
- Un **pôle universitaire et de recherche** qui compte plus de **15 000 étudiants**.
- En août 2010, l'**université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)** est entrée au classement de Shanghai qui rassemble les meilleurs établissements mondiaux d'enseignement supérieur et de recherche.
- En 2012, elle a également été classée **première université de France en terme de valeur ajoutée** pour le taux de réussite en Licence
- **Les saint-quentinois ont ainsi un niveau de diplôme élevé** : 38% ont suivi des études supérieures, soit un taux proche de celui du département et de la région (36% et 38%), mais nettement supérieur à la moyenne nationale (24%).
- Le **niveau de diplôme et l'accès à la formation sont inégalement répartis sur le territoire saint-quentinois et constituent même un des critères les plus discriminants** : à Trappes et à La Verrière, un jeune sur trois n'a aucun diplôme. A l'inverse, Voisins-le-Bretonneux se distingue avec un taux élevé de sa population ayant suivi des études supérieures (57%, soit plus de 20 points d'écart avec l'environnement).
- Certains publics demeurent toujours éloignés de l'enseignement et les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur persistent. En 2011, **625 jeunes saint-quentinois entre 4 et 17 ans se trouvaient en dehors du dispositif scolaire**. 29% d'entre eux habitent la commune de Trappes.
De même, tandis que le taux de chômage est deux fois plus élevé dans la **population étrangère de Saint-Quentin-en-Yvelines, la population étudiante y est, quant à elle, presque trois fois moins représentée** (INSEE 2011).
- A l'instar du niveau de diplôme, les établissements scolaires témoignent de taux de réussite fluctuants selon les communes



Éléments de cadrage

- Le ministère en charge de la Ville a rendu obligatoire **un volet égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des Contrats de ville**. Dans ce cadre, le HCEfh a émis le 25 juin 2014 un rapport «Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés»
- **De fortes inégalités territoriales dans l'accès à l'éducation sur le territoire**. La part des non diplômés sur Saint-Quentin-en-Yvelines est de 16% chez les femmes et 15% chez les hommes. Ces taux grimpent jusque 49 % chez les femmes de Commune Lagrange à Trappes et 54% chez les hommes du Bois de l'étang à La Verrière (source INSEE 2011)
- **Des inégalités par genre dans l'accès aux hauts niveaux de formation** : 26% des hommes saint-quentinois ont suivi un cursus dans l'enseignement supérieur long contre 19% des femmes saint-quentinoises.
- **Le taux d'emploi des femmes est bien inférieur à celui des hommes** : 7 points d'écart sur SQY en 2011, mais cet écart à la défaveur des femmes s'accroît dans les quartiers prioritaires : **jusque 22 points d'écart entre le taux d'emploi des hommes et des femmes de 15-64 ans sur l'IRIS Camus Cocteau à Trappes**.
Sur certains quartiers, comme au Bois de l'étang à La Verrière ou Commune Lagrange à Trappes, **moins d'une femme sur deux de 15 à 64 ans est en emploi** (source : INSEE).
- Saint-Quentin-en-Yvelines dénombre 0,2% d'hommes au foyer pour 6,7% des femmes (INSEE 2011). La part des **femmes au foyer dans la population féminine immigrée s'élève à 17% contre 4% de la population non immigrée**.
- Les **habitants des quartiers prioritaires sont plus exposés au temps partiel** que le reste de la population et les **inégalités hommes-femmes y sont également plus fortes** : 17 points d'écart entre la part des hommes et des femmes à temps partiel sur SQY contre jusqu'à 27 points sur des territoires en zone prioritaire (ex Macé à Trappes)
- Le **taux de chômage est deux fois plus élevé dans la population étrangère de Saint-Quentin-en-Yvelines** que chez les saint-quentinois de nationalité française. La population étudiante y est, quant à elle, presque trois fois moins représentée (INSEE 2011).
- **La pauvreté est accrue chez les femmes à la tête d'une famille monoparentale**. Plus d'une famille monoparentale sur 4 vit sous le seuil de pauvreté (28% sur SQY en 2013 - Source FILOCOM)



II – 3 Piliers et 4 Axes transversaux

1. Tableaux par pilier, enjeux et plan d'actions produits par 200 professionnels



		THEMATIQUE : ACCES AU DROIT/MEDIATION ET ACCES AUX SERVICES PUBLICS
<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p>	ORGANISATION METHODE DE TRAVAIL	<p>Renforcer la mission coordination/Ingénierie de la CA : désigner un référent par thématique, accompagner les porteurs de projet</p> <p>Mettre en place une « plateforme de services » dédiée à l'accès au droit</p> <p>Structurer le réseau des professionnels de l'accès au droit : promouvoir les échanges de bonnes pratiques, développer le travail collaboratif entre professionnels au service du projet de territoire</p>
	COMMUNICATION ET EVENEMENTIELS	<p>Repenser la stratégie de communication en direction des publics et des professionnels : portail internet (dont une newsletter pour les professionnels et création d'un livret d'accueil), guide des services publics, cartographie interactive, supports spécifiques dédiés aux jeunes publics (vidéo).</p> <p>Élargir la diffusion des supports (en dehors des réseaux institutionnels et associatifs) Identifier et s'appuyer sur des personnes relais (ancrage de proximité)</p> <p>Utilisation des outils de communication du Territoire : Sqymag, radio, TV...</p>
	FORMATION	<p>Former les agents de 1^{er} accueil (professionnels et bénévoles) : identification des agents et plan de formations adaptés en fonction des besoins</p>
	ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS	<p>Faciliter les rencontres entre la police et la population, entre la justice et la population (portée pédagogique de l'action)</p>
<p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p>	<i>En lien avec Enjeu 1</i>	<p><i>La stratégie de communication (enjeu 1) devra prendre en compte la spécificité des besoins des publics les plus vulnérables (problème d'illettrisme et de non maîtrise de la langue française)</i></p>
	ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS	<p>Renforcer l'accès aux outils multimédia (ordinateurs, imprimantes...), l'accompagnement des publics dans leurs démarches administratives</p>
<p>Enjeu 3 : Promouvoir la citoyenneté et la laïcité pour faciliter l'appropriation de repères quant aux valeurs de la République et ainsi favoriser l'intégration de tous les publics (issus de l'immigration ou pas)</p>	ORGANISATION METHODE DE TRAVAIL	<p>Intégrer cet enjeu dans chacune des actions/interventions de chaque outil structurant de l'accès au droit (MJD, PSP, Mission Locale et PPS)</p> <p>Enrichir le catalogue des outils disponibles et rappeler le sens et la réalité du message républicain</p>
<p>Enjeu 4 : Renforcer les différentes formes de médiation de proximité (Maison de justice et du droit, Pôle Psycho Social au commissariat et autres opérateurs associatifs)</p>	ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS	<p>Créer un poste supplémentaire de médiateur au commissariat (PPS), en phase avec la réalité du besoin</p>
		<p>Renforcer la présence humaine de proximité pour l'ensemble de l'offre de services publics dans les quartiers (renforcer avec les services civiques notamment)</p>



		THEMATIQUE : SANTE	
		Le Contrat Local de Santé (CLS) liant la Casqy à l'ARS est le document cadre structurant la politique de santé publique sur le territoire de SQY	
Enjeux du Contrat Local de Santé (CLS) – Cadre structurant	Enjeux complémentaires portés par les acteurs du territoire		
Enjeu 1 : Améliorer la coordination des acteurs et développer la visibilité des actions en santé menées sur le territoire auprès des populations les plus vulnérables (CLS)	Enjeu complémentaire 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics et privés du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1er accueil (agents de médiation, personnes relais, éducateurs spécialisés...)	ORGANISATION METHODE DE TRAVAIL	Renforcer la mission ingénierie/coordination de la CA : désigner un pilote par compétence, favoriser les échanges de pratiques entre professionnels
		COMMUNICATION ET PARTICIPATION DES HABITANTS	Adapter les supports de communication : associer les habitants à la réalisation d'outils de communication en complémentarité des supports existants
Enjeu 2 : Faciliter l'accès et le recours à la santé des personnes en situation de précarité (axe stratégique 3, objectif 3 du CLS)	Enjeu complémentaire 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics	ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS	Adapter et simplifier l'information en direction des publics vulnérables faciliter l'information par l'oralité, prendre en compte les publics illettrés et/ou analphabètes, cibler les jeunes
Enjeu 3 : Favoriser l'implantation des professionnels de santé sur le territoire (axe stratégique 4 du CLS)	Enjeu complémentaire 3 : Renforcer les différentes formes de médiation santé de proximité	ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS	Maintenir la médiation santé de proximité, notamment dans les foyers ADOMA (médiateurs santé social)
		REFLEXION/ACTION	Développer les actions permettant d'augmenter l'attractivité du territoire en lien avec l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines Soutenir le développement des nouveaux modes d'exercice et notamment de l'exercice regroupé des professionnels de santé
Enjeu 4 : Fluidifier le parcours en santé (Axes stratégiques 2 et 3 du CLS)	Enjeu complémentaire 4 : Améliorer l'état de santé des populations vulnérables, notamment autour de la santé mentale, de la prévention des addictions, de la vie affective et sexuelle et de l'hygiène de vie (alimentation, etc...)	REFLEXION/ACTION	Renforcer les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) communaux : élargissement de ces derniers aux bailleurs sociaux et développer une coordination de ces conseils Améliorer la coordination des acteurs du champ de santé mentale en lien avec les secteur psychiatrique et le Réseau de Promotion pour la Santé Mentale des Yvelines Sud (RPSM) Adapter la prise en charge des publics (actions portées par les acteurs du territoire): travailler à l'intégration de personnes souffrant de pathologies mentales (insertion socio professionnelle, logement, accès aux soins...) et faciliter l'accès aux soins des personnes à faibles ressources Favoriser l'accès à la santé des jeunes (prévention des conduites à risque, vie affective et sexuelle, addictions)

PROPOSITION PLAN D' ACTIONS PILIER 1 : COHESION SOCIALE

		THEMATIQUE : CULTURE ET EDUCATION
		La convention « éducation artistique et culturelle » liant la Casqy à l'Éducation Nationale pose les bases d'une coopération à renforcer
Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible, l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment les personnels du 1 ^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, éducateurs spécialisés...)	ORGANISATION METHODE DE TRAVAIL	<i>Renforcer la mission coordination/Ingénierie de la CA : désigner un référent par thématique, accompagner les porteurs de projet</i>
	COMMUNICATION	Améliorer le site internet de la Casqy (sens, lisibilité, accessibilité, ergonomie)
	ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS	Développer le partenariat avec l'Éducation Nationale en ciblant davantage les publics des quartiers prioritaires (compléter la convention « éducation artistique et culturelle » et structurer l'offre de services ciblant les publics décrocheurs et ceux déjà exclus du système scolaire)
Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics	ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS	<i>Renforcer l'accès aux outils multimédia (ordinateurs, imprimantes...) et l'accompagnement des publics dans leurs démarches administratives</i>
Enjeu 3 : Promouvoir la citoyenneté et la laïcité pour faciliter l'appropriation de repères quant aux valeurs de la République et ainsi favoriser l'intégration de tous les publics (issus de l'immigration ou pas)	COMMUNICATION ET EVENEMENTIELS	Organiser une rencontre annuelle (moment festif ou festival ou autre à préciser. Appel à projet et concours d'idée) sur la laïcité et les valeurs de la République en direction du grand public
	ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS	Mettre en place des ateliers culturels sur la citoyenneté, la laïcité et l'égalité homme/femme
		Développer des résidences d'artistes en lien avec les établissements scolaires, les centres sociaux, médiathèques et élargissement aux familles
		Soutenir prioritairement les initiatives de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté et à la laïcité
	PUBLIC CIBLE	Impliquer, à la fois, les jeunes, leurs familles et les enseignants dans toute nouvelle action proposée
	PARTICIPATION DES HABITANTS	Monter des projets de promotion et d'éducation à la citoyenneté et à la laïcité de long terme avec les habitants des QPV (création d'associations pour favoriser la prise d'initiative et développer le sens des responsabilités)
Enjeu 4 : Renforcer les différentes formes de médiation culturelle et scolaire de proximité	ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS	<i>Renforcer la présence humaine pour toute l'offre de services publics dans les quartiers (renforcer avec les services civiques notamment)</i>

		THEMATIQUE : PREVENTION SPECIALISEE, SECURITE
		Les conventions liant le Conseil Départemental, les communes concernées (5) et la Casqy déterminent les modalités d'intervention des équipes éducatives
<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p>	<p>ORGANISATION METHODE DE TRAVAIL</p>	<p><i>Renforcer la mission coordination/Ingénierie de la CA : désigner un référent par thématique, accompagner les porteurs de projet</i></p>
		<p>Organiser une instance de coordination intercommunale en matière de prévention spécialisée sur les publics 10-25 ans (échanges de bonnes pratiques, coordination des interventions au regard de la mobilité des publics sur le territoire)</p>
	<p>ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS</p>	<p>Animation du réseau des professionnels de la prévention spécialisée et de leurs partenaires afin de favoriser la construction de parcours cohérent et valorisant</p>
		<p>Renforcer les équipes de prévention spécialisée (nombre d'éducateurs insuffisant à Elancourt et Guyancourt) et optimiser leur présence auprès des publics concernés</p> <p>Prendre en compte les violences intrafamiliales et conjugales en apportant des réponses adaptées à cette problématique qui tend à se développer (renforcer la MJD, l'Étincelle notamment ?)</p>

		THEMATIQUE: VIE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE
<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p>	<p>ORGANISATION METHODE DE TRAVAIL</p>	<p><i>Renforcer la mission coordination/Ingénierie de la CA : désigner un référent par thématique, accompagner les porteurs de projet</i></p>
		<p>Favoriser l'engagement des jeunes, soutenir leurs initiatives et développer les interconnexions entre les BIJE</p>
	<p>COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL</p>	<p><i>Renforcer l'accès aux outils multimédia (ordinateurs, imprimantes...)</i></p>
		<p>Organiser des olympiades de Saint-Quentin-en-Yvelines, organiser un évènement sur l'EURO 2016</p> <p>S'appuyer sur le nouveau Guichet Unique de la Vie Associative pour élaborer un répertoire des associations actives par secteur d'activité</p> <p>Créer une application CASQY sur smartphone ?</p>



THEMATIQUE : AMENAGEMENT ET URBANISME		
Un Programme de Rénovation Urbaine (PRU 2) est en cours d'élaboration à Trappes et La Verrière Un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est en cours l'élaboration Un Plan de Développement Durable (PDD) est mis en œuvre à la Casqy depuis le ?		
Enjeu 1 : Articuler les dynamiques de renouvellement urbain sur les QP avec les projets de développement/renouvellement urbain à proximité de ces QP	ORGANISATION METHODE DE TRAVAIL	Pilotage partagé par l'agglomération avec les communes des projets de développement et de renouvellement urbain (mobilisation foncière notamment)
	PARTICIPATION DES HABITANTS	Mettre en place une concertation large (habitants, associations, commerçants, bailleurs...) pour chaque projet concerné
Enjeu 2 : Requalifier les espaces publics, relier les quartiers aux centres villes, aux pôles de transport multimodaux et aux équipements structurants du territoire	ETUDE DIAGNOSTIC	Diagnostiquer les besoins et usages des habitants pour adapter les projets
	ORGANISATION METHODE DE TRAVAIL	Intégrer la réflexion sur le devenir des QP dans une approche pluridisciplinaire et dans une réflexion plus large menée à l'échelle du territoire
	ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS	Prendre en compte les sentiments d'insécurité des publics féminins en particulier dans tous les projets d'aménagement (s'appuyer sur des groupes témoins de femmes) Travailler à la continuité des trames viaires pour favoriser le désenclavement des QP
Enjeu 3 : Renforcer l'animation urbaine du territoire et des QP	ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS	Densifier l'espace urbain et créer des lieux de vie de proximité (autres que les centres commerciaux)
Enjeu 4 : Renforcer les identités du territoire, améliorer les capacités à se repérer sur le territoire et valoriser les paysages et les éléments du patrimoine (naturels, architecturaux...)	COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL	Actions de sensibilisation et de découverte des ressources du territoire destinées au grand public Mettre en place une action de découverte du territoire (par ex 1er dimanche du mois « baladobus ») Identifier les spécificités de l'offre de services publics et notamment de ses outils structurants
		Harmoniser la signalétique des communes dans Saint-Quentin-en-Yvelines (notamment les entrées de ville)
		Renforcer le sentiment d'appartenance à la CASQY (visuel commun, logo) tout en intégrant les dynamiques des communes limitrophes (ex : PNR)
Enjeu 5 : « Poursuivre le développement équilibré » de Saint-Quentin-en-Yvelines (répartition des logements sociaux, diversifier la population - mixité -, politique de peuplement, etc.)	ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS	Mettre en œuvre la conférence intercommunale du logement (convention mixité sociale) : en lien avec les orientations du PLH
		Meilleure répartition du contingent DALO des communes en lien avec les orientations du PLH
Enjeu 6 : Rénovation des équipements publics vieillissants des QP (Altération » physique du cadre bâti)	ACTION REFLEXION	Intégrer la rénovation urbaine dans une logique de développement durable (Principe du PNRU2)



PROPOSITION PLAN D'ACTION PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

	THEMATIQUE : TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	
	Le Plan Local de Déplacement (PLD) organise les orientations en terme de développement des mobilités	
Enjeu 1 : Intégrer les QP dans les projets structurants relevant de la politique « Transports et déplacements »	ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS	Fluidifier les circulations des habitants en s'appuyant sur les usages quelque-soit le mode de transport choisi
		Assurer des liaisons entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers de l'agglomération
Enjeu 2 : Faciliter la mobilité des publics	ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS	Promouvoir l'utilisation des nouveaux modes de transport (covoiturage, deux roues,...)
		Créer des structures de franchissement sécurisées sur la N10 (piétons et vélos)
		Adapter l'amplitude horaire des bus en fonction des besoins des actifs notamment
Enjeu 3 : Favoriser l'usage des nouveaux modes de transport	ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS	<i>Promouvoir l'utilisation des nouveaux modes de transport (covoiturage, deux roues,...)</i>
		Dédier des espaces aux vélos (aires de stationnement dédiées, pistes cyclables)
		Développer les outils d'apprentissage tels que "Wimoov" notamment



PROPOSITION PLAN D'ACTION PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

		THEMATIQUE: HABITAT
		<u>Le Programme Local de l'Habitat (PLH) engage la Casqy sur la construction de logements neufs notamment</u>
Enjeu 1 : Proposer une offre diversifiée de logements locatifs sociaux et intermédiaires et faciliter l'accès à la propriété aidée et proposer une offre de logements spécifiques adaptée aux besoins du territoire (hébergement d'urgence, seniors, personne en situation de handicap...)	COMMUNICATION	Améliorer la communication sur le logement intermédiaire Promouvoir et développer la bourse au logement adapté (handicap et autres publics) Recenser les logements adaptés et adaptables
	ETUDE DIAGNOSTIC	Recenser les logements adaptés et adaptables
	ORGANISATION METHODE DE TRAVAIL	Dans les projets de création de nouveaux quartiers : intégrer la diversité des « modes d'habiter », maîtriser le coût du logement en agissant sur la charge foncière par exemple Favoriser la coopération inter bailleurs sur l'agglomération
	ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS	Développer des produits innovants tels que les résidences intergénérationnelles de maintien à domicile
Enjeu 2 : Fluidifier le circuit de l'hébergement en proposant une offre adaptée de logements (PLH)		Cf. fiche action 7 du PLH
Enjeu 3 : Gestion Urbaine de Proximité (GUP) : Mutualiser les bonnes pratiques et essaimage éventuels. Quelle place des habitants ?	ACTION METHODE PARTICIPATIVE COMMUNICATION	Essaimer l'extranet GUP mis en place à Trappes Mobiliser les habitants dans les structures existantes (conseils de quartiers, associations d'habitants, de locataires, de copropriétaires...) Informer les habitants sur la place et le rôle de chacun des acteurs de la GUP Mettre en place des outils partagés dans le cadre de la GUP (ex : numéro d'appel commun, charte des bonnes pratiques, coordination CASQY ?)
Enjeu 4 : Mettre en place une veille des copropriétés afin d'éviter l'émergence de nouveaux QP	ETUDE DIAGNOSTIC ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS	Action en cours menée par la Direction de l'Habitat de la Casqy : recensement des copropriétés montrant des signes de fragilité et mise en place d'actions préventives
Enjeu 5 : Information et pédagogie pour l'accompagnement des populations, et notamment les plus vulnérables, dans l'accès et/ou le maintien dans le logement (accession et location)	COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL	Élaborer des livrets d'accueil et organiser des réunions d'information pour les nouveaux habitants (information du les charges locatives et de copropriétés, entretien/maintenance, gestion des troubles du voisinage dont les nuisances sonores...)
	ORGANISATION METHODE DE TRAVAIL	Mutualiser les bonnes pratiques déjà existantes à Saint-Quentin-en-Yvelines
	COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL	Développer des livrets d'accueil et des réunions d'information pour les nouveaux habitants (charges, réparations locatives, nuisances sonores...)

		<u>THEMATIQUE COMMERCES</u>	
Enjeu 1 : Intégrer la problématique des QP dans la politique communautaire de promotion de l'économie résidentielle	REFLEXION ACTION	Penser les quartiers dans leur globalité (dimension économique, habitat, commerce, santé,...)	
		Penser les complémentarités et la diversité entre les commerces Adapter l'offre commerciale à l'évolution des besoins des habitants Soutenir un développement économique prenant en compte les diverses formes d'entreprenariat (SARL, EURL, statut associatif, coopérative...) sans opposer un système à un autre	

		<u>ENJEU TRANSVERSAL / L'égalité Femme/Homme</u>	
Enjeu 1 : Faciliter la mobilité des femmes (sécurisation des transports en commun)	ETUDE DIAGNOSTIC	Identifier les lieux anxiogènes (diagnostic en marchant, éclairage abris bus, etc...) en s'appuyant sur des groupes témoin	
	ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS		

THEMATIQUES : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & EMPLOI, INSERTION, FORMATION, ORIENTATION PROFESSIONNELLE		
Le Contrat de Développement Territorial (CDT) liant l'Etat, la Casqy, les Département des Yvelines et de l'Essonne et les trois autres intercommunalités de Paris-Saclay définit les projets de développement de ces territoires stratégiques Le PLIE liant l'Etat, le Département, la Région et la Casqy met en œuvre des parcours coordonnés visant à la mise en emploi des publics en difficulté sur le marché du travail		
Enjeu 1 : Rôle de l'agglomération : animation des réseaux professionnels, promotion et communication (marketing territorial) auprès des entreprises, des professionnels, des habitants et des partenaires ciblés hors du territoire	PUBLICS PRIORITAIRES	Publics jeunes, femmes, séniors, bénéficiaires des minima sociaux et salariés : recherche d'emploi et mobilité professionnelle
	COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL	Organiser des évènements et rencontres réguliers au sein des QPV en associant les habitants et les acteurs du développement économiques et de l'emploi (soirées création d'entreprises, sessions d'informations thématiques, Forum de l'emploi ou de l'apprentissage, tables rondes sur une problématique rencontrée par les habitants par exemple...)
	ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS	Création d'une bourse de stages au niveau intercommunal, poursuivre le développement des actions de parrainage, création de groupements d'employeurs, mobiliser les publics et coordonner les acteurs autour des actions de recrutement des entreprises. Qualifier les publics non qualifiés et valoriser les réussites
	ACTION EN DIRECTION DES ENTREPRISES	Proposer aux entreprises de s'impliquer dans des conseils d'administration des partenaires associatifs de la politique de la ville, ou dans le cadre d'actions en direction des publics en difficulté sur le marché du travail dans le cadre de leur politique Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) notamment
	REFLEXION ACTION	Construire une nouvelle offre de services coordonnée qui privilégie l'immersion en entreprise des publics à partir des réalités de l'entreprise et des besoins de ces publics
Enjeu 2 : Nécessaire coordination et complémentarité des acteurs du développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle	COMMUNICATION	Élaborer un plan de communication afin de mieux connaître et promouvoir l'offre de services du territoire (plateforme RH, Cité des métiers,...)
Enjeu 3 : Consolidation et pérennisation des outils structurants : capitaliser les expériences et envisager des mutualisations	ACTION EN DIRECTION DES PARTENAIRES	État des lieux/diagnostic des outils du territoire (la pertinence, l'adaptation aux besoins, la complémentarité) pour faciliter des mutualisations et/ou consolidations éventuelles, formation des administrateurs et accompagnement des salariés
	ACTION EN DIRECTION DES ENTREPRISES	Porter une attention accrue aux porteurs de projets innovants dans les QPV (développement économique et emploi) Consolider les outils existants : École de la deuxième chance, clauses d'insertion dans les marchés publics et privés
Enjeu 4 : Rapprocher l'offre et la demande d'emploi du Territoire	ACTION EN DIRECTION DES ENTREPRISES	Recenser et affiner les besoins en compétences des entreprises par filière et adapter l'offre de formation en lien avec les structures d'accueil des publics
		Mise en place d'un Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences du Territoire opérationnelle (GPECT)

THEMATIQUES : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & EMPLOI, INSERTION, FORMATION, ORIENTATION PROFESSIONNELLE		
<p>Enjeu 5 : Structurer l'offre de services du territoire (développement économique, emploi, insertion, formation professionnelle et orientation) par la création d'une plateforme dédiée aux entreprises, aux habitants et aux professionnels</p>	<p>ACTION EN DIRECTION DES ENTREPRISES DES PARTENAIRES ET DES PUBLICS</p>	<p>Création d'une plateforme d'informations dédiée à l'emploi, à la formation, à l'orientation professionnelle et au développement économique (site et/ou guide) : Projet de regroupement de la Maison de l'entreprise et de la Cité des métiers et maintien d'un accueil physique pour les habitants des QPV</p> <p>Mettre en place une offre de services en direction des demandeurs d'emploi et des salariés (covoiturage, prêt de vélo, modes de garde d'enfant...)</p>
<p>Enjeu 6 : Proposer une offre de services individualisée et en face à face pour les publics les plus vulnérables (NTIC, maîtrise du français, maîtrise des codes et des repères de l'administration française...)</p>	<p>ACTION EN DIRECTION DES PUBLICS</p>	<p>Faire connaître l'offre de services permettant l'acquisition des compétences de base et indispensables à la réussite d'un parcours professionnel (offre linguistique, NTIC, remise à niveau, codes de l'entreprise, savoirs-être...)</p> <p>Développer le dispositif Point Services aux Particuliers pour prévenir et régler les litiges, pour favoriser le dialogue entre l'utilisateur, les institutions et les entreprises publiques et privées</p>
<p>Enjeu transversal lutte contre les discriminations Prendre en compte les problématiques des seniors (reconversion) et celles des publics résidants dans le QPV</p>		

III – Les volets communaux du Contrat de ville 2015/2020

1. Elancourt
2. Guyancourt
3. La Verrière
4. Trappes-en-Yvelines
5. Magny-les-Hameaux





PILIER	DIAGNOSTIC/CONSTATS PROBLEMATIQUES	ENJEUX/ OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS ET PLACE DU DROIT COMMUN
<p>1</p> <p>COHESION SOCIALE</p> <p>Accès au droit</p>	<p>Difficultés de certains ménages dans la gestion du foyer familial (suivi des documents administratifs, gestion et compréhension des factures...)</p> <p>Barrière de la langue (oral/écrit) pour l'intégration et la vie sociale</p> <p>Difficultés d'accès aux soins (mobilité, précarité financière, informations)</p> <p>Difficultés d'accès aux 1^{res} nécessités (alimentation, vêtements, logement, paiement des factures ex : EDF...)</p> <p>Actions de médiation familiale (Centre Yvelines Médiation)</p> <p>Actions de soutien à la Parentalité : sorties familiales, départs en vacances, conférences à thème, soirées conviviales (loto, soirées dansantes, journée de la femme...)</p>	<p>Renforcer l'efficacité de l'accès au droit : par la pérennisation des actions menées (et efficaces), et l'amélioration de leur visibilité en direction des publics ciblés et des partenaires</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Créer une antenne PSP (Point Services aux Particuliers) sur Elancourt - Créer des outils de communication pour améliorer la visibilité des partenaires œuvrant sur les problématiques d'accès au droit - Pérenniser les ateliers d'alphabétisation - Maintenir les formations et sensibilisation au secourisme (notamment auprès des jeunes : éveil civique et citoyen) - Poursuivre le partenariat avec des associations de solidarité pour les 1^{res} nécessités (Restaurant du Cœur, Secours Populaire, Secours Catholique) - Développer les actions d'accompagnement pour les foyers en difficultés de gestion (Les relais du cœur, permanences de juristes et d'avocats) - Soutenir les actions de médiation familiale (Centre Yvelines Médiation) - Conserver la permanence de l'assistante sociale - Renforcement des actions de soutien à la Parentalité : sorties familiales, départs en vacances, conférences à thème, soirées conviviales (loto, soirées dansantes, journée de la femme...) <p><i>Droit commun :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Clarification des champs d'intervention de chacun des partenaires (éviter les doublons, gagner en visibilité) - Renforcement des partenariats : <ul style="list-style-type: none"> o Maison de Justice et du Droit

<p>Santé</p>	<p>Manque d'information des jeunes, des parents et des personnels en charge de la Jeunesse sur les conduites à risques et les conduites addictives Mal-être de certains adolescents</p>	<p>Renforcer les actions de prévention auprès de la jeunesse élancourtoise</p>		<ul style="list-style-type: none"> ○ Secteur d'Action Sociale ○ Centre Social Municipal ○ CAF ○ Mission Locale ○ Associations de quartier ○ ... <p>– Développer les actions de prévention contre toutes les formes d'addiction</p> <p>– Accroître les actions de sensibilisation et d'information auprès des parents d'adolescents et auprès des personnels en charge de la jeunesse</p> <p>– Pérenniser le Forum Santé Jeunes</p> <p><i>Droit commun :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des partenariats : <ul style="list-style-type: none"> ○ Structures Jeunesse municipales (PAAJ, BIJE, JACK...) ○ Collèges, Lycées... ○ IPS ○ Lieu Ecoute Jeunes ○ IES (handicap) ○ HF Prévention ○ Centres sociaux ○ Centre d'action médico-sociale ○ CMPA ○ CMPP ○ Centre médical de santé ○ ...
<p>Séniors</p>	<p>Isolement et mobilité réduite Difficultés financières (insuffisance chronique de ressources, charges de l'habitat lourdes, perte de la ½ part d'impôts...) Difficultés d'entretien de l'habitat (petits bricolages...) Accès aux soins (mutuelles, dépassements d'honoraires...) Maintien à domicile Escroquerie aux séniors (surfacturation de travaux, démarchage à domicile, vols avec fausse identité...)</p>	<p>Renforcer l'accompagnement des séniors dans leur vie quotidienne</p>		<p>– Constituer des réseaux pour développer la solidarité de voisinage (échanges de services, bricolage...)</p> <p>– Projet de création d'une maison de retraite (pour séniors dépendants)</p> <p>– Projet de création d'une résidence séniors (pour séniors non dépendants)</p> <p>– Maintenir les animations « séniors » Elancourtois (cinéma, goûters, lotos, sorties culturelles, voyages...)</p> <p>– Développer les actions d'information auprès des séniors (prévention santé allocations énergie et télécom, aides ANCV voyage...)</p>

CONTRAT DE VILLE 2015-2020
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

<p>Culture / Éducation</p>	<p>Difficulté de certains parents à suivre la scolarité et l'éducation de leurs enfants et /ou adolescents</p> <p>Forte Volonté municipal de lutter contre l'échec scolaire et de favoriser l'égalité des chances</p>	<p>Favoriser la réussite scolaire de tous les Elancourtois en luttant contre l'échec scolaire et en favorisant l'égalité des chances</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les réunions d'information sur la sécurité (prévention des escroqueries et vols aux séniors) <p><i>Droit commun</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des partenariats : <ul style="list-style-type: none"> o Conseil Général o CPAM o IPS o ARS o Services municipaux Service Social et animations séniors o Police Nationale o Police Municipale o ... <ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser de l'école numérique (TNI, visioconférences, tablettes tactiles...) - Poursuivre le dispositif de soutien scolaire en ligne gratuit pour tous les élèves - Poursuivre le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) - Développer l'E-Learning pour les élèves les plus en difficulté - Pérenniser le dispositif de la Dispositif Réussite Éducative - Poursuivre l'encadrement par l'équipe de prévention spécialisée des collégiens exclus de leur établissement <p><i>Droit commun</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des partenariats : <ul style="list-style-type: none"> o Ville/Éducation Nationale o Mission Ville o IFEP o Conseil Général o Collèges o ...

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

<p>Prévention de la délinquance</p>	<p>Diverses problématiques liées à la tranquillité publique et à la délinquance</p>	<p>Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie locale de sécurité et prévention de la délinquance autour des 3 thématiques suivantes : Jeunes exposés à la délinquance (et lutte contre la récidive), Tranquillité publique, Violences intrafamiliales</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le développement du dispositif de vidéo-protection - Mettre en œuvre 2 nouveaux CQSPD afin de couvrir l'ensemble de la Ville - Poursuivre le développement des services de la Police Municipale d'Elancourt - Créer des groupes de travail sur les 3 axes de la stratégie locale de prévention de la délinquance - Pérenniser des actions déjà mises en place (Fêtes de quartier, « Passeport citoyen », « Contrat citoyen », CQSPD, JACK (Local de Musique) - Solliciter et obtenir un 5^e éducateur de rue (Équipe de Prévention Spécialisée) - Mettre en œuvre des ateliers de prévention « sécurité routière » - Accroître le nombre de jeunes Elancourtois en Service Civique <p><i>Droit commun</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Renforcement des partenariats : Police Municipale</i> <ul style="list-style-type: none"> o <i>Police Nationale</i> o <i>Service Jeunesse</i> o <i>IFEP</i> o <i>CIPD / FIPD</i> o <i>CLSPD / CQSPD</i> o <i>PJJ</i> o <i>Associations de quartiers</i> o <i>...</i>
<p>Vie associative et sportive</p>	<p>Essoufflement des associations de quartiers (manque de relais de bénévoles, lourdeurs administratives, ...) Manque de liens intergénérationnels</p>	<p>Renforcer le lien social et le bien vivre ensemble : (mixité sociale entre les générations, entre les catégories socio-professionnelles, entre les quartiers...)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir un lieu « ressources » pour les associations locales : Aides à la création d'association, informations, accompagnements, formations, partages d'expériences... - Pérenniser et renforcer le rôle fédérateur du Centre Social Municipal auprès des associations locales - Développer les actions intergénérationnelles

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

<p>Axes transversaux</p> <ul style="list-style-type: none"> -Jeunesse -Égalité homme/femme -Observation et/ou Lutte contre les discriminations -Citoyenneté et valeurs de la République 				<ul style="list-style-type: none"> - Prévention contre les addictions - Forum Santé Jeunes - École numérique - CLAS - DRE - E-Learning - Actions en faveur des jeunes exposés à la délinquance - Centre Social Communal - Soutien à la parentalité - Accès au droit - Actions contre la violence intrafamiliale - Point Services Particuliers - Activités du Centre Social Communal - Formation et sensibilisation au secourisme - Comités de quartiers (CQSPD) - Prévention sécurité routière - Accompagnement des jeunes vers le service civique
--	--	--	--	---



<p style="text-align: center;">2 CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</p> <p style="text-align: center;">Axes transversaux -Jeunesse -Égalité homme/femme -Observation et/ou Lutte contre les discriminations -Citoyenneté et valeurs de la République</p>	<p>Insécurité : diminution progressive du sentiment d'insécurité dans les quartiers (7 Mares et Petits Prés)</p> <p>Cadre de vie : réaménagement des quartiers (7 Mares / Petits Prés) en cours depuis plusieurs années : transformation progressive des quartiers (amélioration du cadre de vie, désenclavement et résorption des dysfonctionnements urbains)</p>	<p>Finaliser les opérations de réaménagement des quartiers des Petits Prés et des 7 Mares</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Réaménager les quartiers à finaliser (Petits Prés et 7 Mares) - Travaux de Résidentialisation, de réhabilitation de logements, de renovation des squares publics « square des Boutons d'Or » et « square de l'Homme couché » - Améliorer les circulations et liaisons douces (piétons / cyclistes) interquartiers et intraquartiers - Clarifications foncières - Opération démolition reconstruction du Foyer ADOMA en Résidence Sociale - Renforcer le dispositif de vidéo protection sur le quartier des Petits Prés et ses abords <p><i>Droit commun</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Renforcement des partenariats :</i> <ul style="list-style-type: none"> o <i>Conseil Régional</i> o <i>Conseil Général</i> o <i>Mission Ville</i> o <i>CQSPD</i> o <i>CAVE (Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement)</i> o ... <p>- Travaux de réhabilitation des quartiers.</p>
--	--	---	--	---



<p style="text-align: center;">3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</p> <p>- Emploi, Insertion, Formation</p>	<p>Essoufflement des associations de commerçants des centres commerciaux de proximité Manque de dynamisation des centres commerciaux de proximité Enclavement des centres commerciaux</p> <p>- Conjoncture économique difficile</p> <p>- Marché de l'emploi dégradé</p> <p>- Freins à l'emploi (langue, mobilité, santé, sous qualification...)</p>	<p>Renforcer l'attractivité des centres commerciaux de proximité des quartiers des 7 Mares et des Petits Prés)</p> <p>- Création de l'Espace Emploi d'Elancourt (structure de proximité pour faciliter et optimiser la recherche d'emploi)</p> <p>- Mise en place d'actions d'accompagnement à la recherche d'emploi (Forum emploi, forum de la vente directe, ateliers coaching et relooking, ateliers d'alphabétisation)</p> <p>- Ateliers E-center (formations informatiques destinées aux demandeurs d'emploi)</p> <p>- Passeport citoyen (Aide au financement du permis de conduire)</p>	<p>Améliorer et renforcer la coordination entre les acteurs locaux de l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et améliorer la signalétique des Centres Commerciaux et de leurs accès - Rénover la dalle du Centre Commercial des 7 Mares - Rénover les abords du Centre Commercial des Petits Prés - Fédérer les commerçants sur des projets de dynamisation des Centres Commerciaux - Encourager la création d'une association de commerçants sur le centre commercial des Petits Prés - Développer l'association de commerçants existante sur le centre commercial des 7 Mares - Développer l'auto-entrepreneuriat <p><i>Droit commun</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Renforcement des partenariats :</i> <ul style="list-style-type: none"> o <i>Chambre des Métiers</i> o <i>CCI</i> o <i>Maison de l'Entreprise</i> o <i>Service Développement éco CASQY</i> o <i>...</i> <p>- Développer des actions pour lever les freins à l'employabilité des demandeurs d'emploi Elancourtois</p> <p>- Renforcer les actions partenariales entre l'action municipale et les structures intercommunales (cité des métiers, maison de l'entreprise, PLIE)</p> <p>- Développer les actions « E-Center » (Formations et ateliers informatiques destinés aux demandeurs d'emploi)</p> <p>- Poursuivre le « Passeport Citoyen » (Aide au financement du Permis de conduire)</p> <p>- Créer et mettre en place un « Passeport Formations » pour améliorer l'adaptabilité à l'emploi</p> <p>- Renforcer l'information et l'orientation des demandeurs d'emploi</p>
---	--	--	---	---

<p>Axes transversaux -Jeunesse -Égalité homme/femme -Observation et/ou Lutte contre les discriminations -Citoyenneté et valeurs de la République</p>	<p>Les 16/25 ans représentent 14% de la population Elancourtoise. Un certain nombre d'entre eux désertent les structures socio-éducatives. Il en ressort une perte de contact avec ce public. Des actions de mobilisation spécifique dédiées à l'insertion professionnelle devraient permettre de mobiliser cette population.</p> <p>Beaucoup d'usagers fréquentant l'Espace Emploi de la Ville d'Elancourt ne connaissent pas ou peu les dispositifs liés à l'emploi et les actions des différents partenaires sur la ville mais également sur le territoire de la CASQY</p>	<p>- Favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans</p> <p>Renforcer l'information du public fréquentant l'Espace Emploi de la Ville d'Elancourt sur les lieux ressources du Territoire de la CASQY et sur les actions des différents partenaires autour de cette thématique</p>	<p>- Mise en place d'actions collectives permettant de travailler avec les jeunes sur la mobilité, l'estime de soi, la préparation à l'entretien d'embauche, la citoyenneté...</p> <p>- Mise en place de réunions partenariales, montage de projet collectif (plaquette d'informations, Forums...)</p> <p>- Renforcer les partenariats avec la Cité des Métiers, le PLIE, la Mission Locale, les associations locales...</p> <p>- Mise en place d'actions collectives permettant de travailler avec les jeunes sur la mobilité, l'estime de soi, la préparation à l'entretien d'embauche, la citoyenneté...</p> <p><i>Droit commun</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Renforcement des partenariats :</i> <ul style="list-style-type: none"> o <i>Chambre des Métiers</i> o <i>CCI</i> o <i>Cité des Métiers</i> o <i>PLIE</i> o <i>Maison de l'Entreprise</i> o <i>Pôle Emploi</i> o <i>CIO</i> o <i>...</i> <p>- Réunions partenariales, montage de projet collectif (plaquette d'informations, Forums...), actions collectives avec les jeunes sur la mobilité, l'estime de soi, la préparation à l'entretien d'embauche, la citoyenneté...</p>
---	--	---	---

Ville de Guyancourt

VILLE DE GUYANCOURT - VOLET COMMUNAL

PILIER	DIAGNOSTIC/CONSTATS PROBLEMATIQUES	ENJEUX/ OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS ET PLACE DU DROIT COMMUN
1 COHESION SOCIALE	<p>Accès aux services publics De nombreuses personnes rencontrent des difficultés dans leurs démarches administratives, car elles ne connaissent pas suffisamment les institutions. Certaines personnes ne savent pas lire, ni écrire. La part des non diplômés (personnes de 15 ans et plus, ayant achevé leur scolarité) au Pont du Routoir est de 19.3% pour les femmes et de 18.9% pour les hommes, alors qu'à l'échelle communale elle est de 14.2% pour les femmes et de 12.5% pour les hommes (INSEE, 2010). La part des jeunes non-scolarisés, entre 15 et 17 ans, est de 9,4% au Pont du Routoir et de 3,5% à Guyancourt (INSEE, 2010). De nombreuses personnes sont également très isolées : au Pont du Routoir 23.2% des ménages sont composés d'une seule personne (INSEE, 2010).</p> <p>Toutefois, de nombreux équipements sociaux existent dans le quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le centre social du Pont du Routoir (englobant l'espace « Yves Montand » et l'équipement « Louis Pasteur »), - l'équipement Pierre Mendés France, - le club de prévention spécialisée, - le Secteur d'Action Sociale Départemental, - la Protection Maternelle et Infantile (PMI). <p>L'Espace « Yves Montand » et l'équipement Pierre Mendés France sont enclavés dans le parc de logements sociaux et peu visibles depuis le boulevard Jean Jaurès. Ces emplacements constituent néanmoins un avantage dans la mesure où ils permettent une plus grande facilité d'accès pour les habitants des rues Armstrong et Gagarine.</p> <p>L'espace « Yves Montand » est bien identifié par la population comme un équipement structurant pour le quartier. S'y tiennent, en dehors de l'accueil du public, les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des manifestations culturelles, organisées à l'initiative du centre social ou d'associations, - des activités pour les 8-10 ans, ainsi que l'aide aux devoirs des enfants, - des activités familiales et conviviales (sorties, repas, couture, cafés-rencontres, remise en forme, etc.), - des permanences d'écrivain public, - des ateliers sociolinguistiques (par l'association « Guyancourt Accueil »), 	Développer l'accès au droit / la médiation / l'accès aux services publics	- Renforcer la médiation sociale de proximité	<ul style="list-style-type: none"> - Accentuer le travail du club de prévention - Mise en place d'une permanence du Point Services aux Particuliers pour aider les habitants dans leurs démarches et leurs relations avec les institutions et les entreprises - Développement de l'orientation et de l'accompagnement des publics vers les institutions via la médiation sociale, les gardiens d'immeuble, les équipements de proximité et plus globalement avec les acteurs assurant le relais avec la population - Mise en place / renforcement des permanences, activités et ateliers sur l'accès aux droits - Maintien et développement du service d'écrivain public - Développement des activités permettant aux habitants de découvrir et mieux connaître l'environnement institutionnel (présentation et visites des institutions publiques)

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

	<ul style="list-style-type: none"> - des consultations médico-psychologiques (par le Centre Médical et Pédagogique pour Adolescents), - des ateliers d'accompagnement personnalisé pour l'insertion et l'emploi (par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), - des ateliers théâtre (par les associations « Anim'Europe » et « Théâtre des korrigans »), - un accueil familles (par l'association « Secours Populaire Français »), - un accueil des demandeurs d'emploi, propositions de missions (par l'association « Alternat YV »), - des danses des îles et d'Afrique (par l'association Métis), - des ateliers chant / chorale, arts manuels, danse (par l'association « EFA »), - une permanence de l'association Secours Catholique, - un atelier de philatélie (par l'association Les Amis Collectionneurs). <p>L'équipement Pierre Mendés France est destiné aux prêts de salles pour les activités associatives et à la location pour les particuliers.</p> <p>L'équipement « Louis Pasteur », situé à proximité de la place du Marché, accueille dans ses locaux trois des agents du service « Politique de la Ville » : les deux agents de l'équipe du Dispositif de Réussite Educative et l'agent de médiation qui oriente au quotidien les habitants du quartier vers les services publics, en fonction de leurs besoins.</p> <p>L'équipement accueille également les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement scolaire individuel (par l'association « Entraide Scolaire Amicale »), - Ateliers numériques (par le service Vie des quartiers et l'association « Commassoc »), - Atelier « Arts plastiques » (par l'association « Amicale Laique »), - Jeux et éveil d'enfants (par l'association d'assistantes maternelles « Les Bout'Choux »). <p>Les groupes scolaires Triolet/Prévert/Lurçat et Carpentier/Politzer sont facilement accessibles, puisqu'ils sont implantés aux abords du boulevard Jean Jaurès, axe majeur de circulation du quartier. Le groupe scolaire Michel/Varlin, ainsi que le club de prévention, s'ils ne sont pas situés sur ce grand axe, sont néanmoins faciles d'accès pour les habitants des Garandes et des logements sociaux de la rue des Fédérés et de l'allée de Versailles.</p> <p>Une crèche est également implantée à proximité des logements de Versailles Habitat, à la limite entre le Pont du Routoir et le Village. La crèche La Noël</p>			
--	---	--	--	--

	<p>accueil des enfants de toute la commune.</p> <p>Le quartier du Pont du Routoir présente une structure démographique plutôt jeune, avec 60% de la population âgée de moins de 40 ans. (INSEE, 2011). Plusieurs structures installées dans quartier ou à proximité sont spécialisées dans le travail avec des jeunes (ex. centre social, Boutique Information Jeunesse, service Jeunesse, club de prévention spécialisée). De nombreuses activités sportives et culturelles sont proposées aux jeunes, dans une perspective d'éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble. Toutefois, les professionnels de certaines structures remarquent que des préjugés peuvent exister chez certains jeunes concernant les différentes cultures et religions, et plus globalement sur l'organisation sociale. Les valeurs républicaines comme la citoyenneté ou encore la laïcité peuvent être interprétées très différemment, leur définition ne fait pas toujours consensus.</p> <p>La Boutique Info Jeunes (BIJ) est située au Village, à quelques pas de la mairie. Elle accueille des jeunes de l'ensemble de la commune, mais en grande partie du Pont du Routoir. Elle dispose d'un important fonds documentaire relatif aux formations et à la connaissance des filières-métiers mais aussi à différents aspects de la vie pratique. L'accueil se fait sans rendez-vous et les personnes y travaillant sont jeunes ; ces deux facteurs contribuent certainement au succès de la structure et au climat convivial qui semble y régner. L'espace dispose aussi de plusieurs ordinateurs avec connexion Internet. La tranche d'âge la mieux représentée parmi les usagers est celle des 18-24 ans mais la BIJ reçoit globalement des publics âgés de 14 à 30 ans. Filles et garçons y viennent en proportions semblables. Une fidélisation s'est faite au fur et à mesure des années. Les demandes des jeunes relèvent des thématiques suivantes : vie pratique, enseignement, formations et métiers, job, CV et lettre de motivation, loisirs, sports et vacances.</p> <p>Le Point Jeune de la République, situé à proximité du collège Ariane (dans lequel sont scolarisés de nombreux jeunes du quartier du Pont du Routoir), organise des actions diverses (sportives, culturelles, d'éducation à la citoyenneté, de renforcement du lien social, etc.) pour l'ensemble des jeunes guyancourtois. Toutefois, 50% des jeunes fréquentant cet espace sont issus du Pont du Routoir.</p> <p>Le club de prévention « Passerelles » est présent dans le quartier du Pont du Routoir depuis plusieurs années. Cette association de prévention spécialisée suit 310 jeunes (en mars 2015) qui rencontrent des problèmes dans de champs différents (précarité, scolarité, formation, insertion professionnelle, famille, isolement, santé, etc.).</p>			
--	---	--	--	--



**CONTRAT DE VILLE 2015-2020
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

	<p>Participation des habitants Certains habitants participent à la vie du quartier, d'autres restent plus en retrait et les services publics n'arrivent pas à les toucher. De manière générale, les jeunes participent peu à la vie du quartier. Un Comité d'animation du centre social du Pont du Routoir a été mis en place, afin de permettre aux habitants de s'investir dans l'animation de leur quartier. Ce Comité d'animation réunit aujourd'hui des habitants et des acteurs du quartier (associations, professionnels de proximité) autour de la mise en place d'actions favorisant la création de lien social (par exemple des fêtes de quartier). Toutefois, il n'existe pas d'instance de concertation sur le projet d'évolution du quartier. Des visites et des assemblées de quartier sont organisées ponctuellement par la Ville pour échanger avec les habitants sur la vie dans le quartier et les projets en cours et à venir. Toutefois, les participants à ces rencontres sont souvent les mêmes.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Développer le lien social et la participation des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un Conseil citoyen et développement de l'accompagnement des initiatives des habitants, y compris des jeunes - Développement de la participation des habitants, y compris des jeunes, aux activités d'animation du quartier, en s'appuyant sur le centre social du Pont du Routoir et en améliorant les moyens de communication (en privilégiant le contact direct avec les habitants dans le quartier) - Mise en place d'actions valorisant la diversité culturelle des habitants et l'identité du quartier - Responsabilisation et autonomisation du public jeune, à travers la mise à disposition libre de terrains et d'équipements sportifs - Diversification de l'offre de participation : proposer des outils de participation différents, pour s'adapter aux attentes des différents publics (ex. « théâtre forum ») - Accompagnement de la mobilité des personnes qui ont du mal à se déplacer (ex. mise à disposition d'un car, accompagnement physique) pour qu'ils puissent se rendre dans les institutions - Développement de la participation des habitants aux actions proposées par les associations, en améliorant la communication - Adaptation des horaires des équipements de proximité (ex. centre social) aux besoins des habitants pour permettre au plus grand nombre d'habitants de s'y rendre - Développement des modes de garde spécifiques pour permettre aux habitants de participer à la vie publique
--	---	--	---	--

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

	<p>Mixité culturelle La diversité culturelle est très présente au Pont du Routoir. En 2010, 9,3% de ses habitants sont de nationalité étrangère, alors qu'elles ne représentent que 6,9% de la population communale (INSEE, 2010). Les personnes immigrées représentent 17,1% de la population du Pont du Routoir, alors qu'à l'échelle communale elles représentent 11,7 %de la population (INSEE, 2010).</p> <p>Le foyer de travailleurs migrants ADOMA concentre une part importante de personnes d'origine étrangère. Des travaux importants de requalification de ce foyer ont été menés pendant les dernières années, pour aboutir aujourd'hui à sa transformation en Résidence Sociale. Elle complète l'offre de logements spécifiques de la commune et prend en compte la situation particulière des anciens travailleurs migrants.</p> <p>Si le public des structures de proximité vient en majorité de Versailles Habitat et est pour la plupart originaire du Maghreb, il tend néanmoins à se diversifier, aussi bien en termes d'origines ethnique et résidentielle, que de sexe et d'âge, notamment parce que les activités en direction des adultes et de jeunes se développent.</p> <p>De nombreuses actions sont menées avec les acteurs de terrain pour valoriser la richesse culturelle et l'identité du quartier et éviter l'isolement et le repli sur soi (par exemple : la fête du quartier, les Animations Pieds d'Immeubles, les Séjours Familles, le projet « Mémoires de quartier » pour les 40 ans du Pont du Routoir, etc.).</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions d'éducation à la citoyenneté, au vivre ensemble et à la laïcité 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des actions d'apprentissage du français (ex. ateliers socio-linguistiques, ateliers de lecture et d'écriture du DRE) - Soutien des actions d'éducation à la vie citoyenne et à la laïcité, portées par les établissements scolaires - Développement de l'apprentissage à la citoyenneté et au vivre ensemble, à travers les activités sportives et culturelles proposées aux jeunes - Développement des débats sur la « citoyenneté », la « laïcité », la « lutte contre les discriminations » et « l'égalité hommes / femmes », pour tous les habitants, et plus spécifiquement pour le public jeune - Développement des actions de sensibilisation à l'éco-citoyenneté, portées par le service Développement durable, en coopération avec le centre social du Pont du Routoir (ex. « disco-soupe », débats, rencontres ; en associant les habitants de quartier, y compris les jeunes) - Création d'une exposition sur l'égalité hommes / femmes avec des jeunes - Faciliter le financement de projets de jeunes - Développement de l'offre d'activités pour les jeunes en soirée et des actions intergénérationnelles
	<p>Parentalité De nombreux parents rencontrent des difficultés dans l'exercice de la fonction parentale (problèmes de positionnement, d'autorité, etc.).</p> <p>Les professionnels intervenant dans le secteur constatent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un besoin d'échanger entre parents et avec des professionnels, - Une demande d'outils afin d'améliorer la communication entre parents/ enfants / enseignants. <p>Le Pont du Routoir se caractérise par les spécificités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La structure des ménages se démarque nettement par la présence de 		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'accompagnement à la parentalité, notamment des familles monoparentales 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des activités du centre social et de l'Ecole des parents, proposées aux parents (ex. ateliers, groupes de paroles) et aux familles (ex. séjours) - Développement des actions d'accompagnement des familles dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative vers le droit commun (ex. conférences de l'Ecole des parents, actions culturelles et sportives) - Développement du partenariat avec le



**CONTRAT DE VILLE 2015-2020
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

	<p>familles monoparentales (23.5%), plus importante que sur l'ensemble de Guyancourt (19%) et de Saint-Quentin en Yvelines (17%), (INSEE, 2010). Cette surreprésentation est surtout le fait des femmes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - La part des ménages « monoparentaux avec jeunes enfants uniquement » (moins de 14 ans) est de 6,4% (INSEE, 2011), - Les familles nombreuses représentent une part importante de la population du Pont du Rouitoir : 15,9%, contre 12,6 % pour la commune (INSEE, 2010). <p>En termes de soutien à la parentalité, le point info-familles « Ecole des parents » a été créé en 2001 pour accompagner et orienter tous les parents, quels que soient leur milieu social, leur situation familiale et leur origine culturelle. Il met en place des actions collectives et individuelles selon les publics et les demandes.</p>			<p>secteur d'Action sociale du Département, autour de l'accueil et de l'accompagnement individuel des parents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation et diversification des modes de communication entre l'école et les parents, afin de pouvoir toucher tous les parents (en partenariat avec l'Education Nationale) - Proposer un mode de garde à domicile tôt le matin et/ou tard le soir, en partenariat avec des écoles d'infirmiers, d'éducateurs spécialisés, etc. (via une convention avec ces écoles) pour favoriser, notamment, l'accès / le retour à l'emploi
	<p>Santé L'indice de développement humain (IDH2) s'élève à 0.52 pour la ville, alors qu'il est à 0,63 pour le département des Yvelines.</p> <p>L'offre médicale :</p> <p>La ville de la Guyancourt n'a pas été définie comme zone fragile, ni déficitaire en terme de premier recours au niveau du zonage pluri-professionnel. Elle est en zone intermédiaire avec 28 omnipraticiens pour 28 189 habitants (2012). A noter un taux de médecins généralistes de plus de 55 ans élevé (supérieur à 50 %). Toutefois, un écart existe entre le ratio à l'échelle communale et celui du Pont du Rouitoir. En 2012, on comptait dans la commune de Guyancourt 0,9 ‰ médecins généralistes pour 1000 habitants et 0,0‰ dans le quartier du Pont du Rouitoir (INSEE, 2011). La ville est très dotée en infirmiers libéraux. Un projet de maison pluri-professionnelle de santé a été lancé, avec un financement de l'Agence Régionale de Santé (prévision de construction des locaux à l'horizon 2016/2017).</p> <p>L'offre médico-sociale comporte un Foyer d'Accueil Médicalisé, un Institut Médico-Educatif, deux Services d'Education Spéciale et d'Accompagnement à Domicile et un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées.</p> <p>La santé environnementale :</p> <p>La ville de Guyancourt a été confrontée à des situations d'habitats indignes et à une situation de marchands de sommeil, toujours en cours de traitement. Le taux du parc privé potentiellement indigne se situe entre 1 et 2,6%.</p>	<p>Améliorer l'accès aux soins</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les personnes handicapées et dépendantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du dispositif de maintien à domicile du CCAS - Poursuite de l'amélioration de l'accessibilité PMR des équipements publics - Développement du partenariat entre le centre social et l'association « Du fun pour tous », afin de pouvoir accueillir plus de personnes handicapées et leur proposer des activités - Aide à la mobilité des personnes handicapées et dépendantes vers les institutions (en partenariat avec le Secteur d'Action Sociale) - Ouverture de plus de classes spécifiques dans les écoles pour les élèves handicapés, lorsque cela est nécessaire (en partenariat avec l'Education nationale) - Création d'un pôle personnes âgées / personnes handicapées au CCAS - Favoriser l'installation / le remplacement des médecins dans le quartier - Généralisation des formations pour les services publics sur les spécificités de l'accueil des personnes handicapées et dépendantes

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

			<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le suivi des problématiques de santé mentale 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place / renforcement des permanences, activités et ateliers sur les problématiques de santé - Maintien de la permanence CMPA au centre social du Pont du Rouloir - Création d'un Conseil Local de Santé Mentale
	<p>Education</p> <p>La commune dispose, en 2014, sur les quartiers prioritaires, de 4 écoles maternelles, de 3 écoles élémentaires (1 086 enfants) et de trois collèges (1 193).</p> <p>Un certain nombre de dispositifs y sont actifs, notamment l'accompagnement scolaire et le Dispositif de Réussite Educative.</p> <p>En moyenne, en 2013, 10,57% des élèves de la commune entrant en 6^{ème} étaient en retard d'au moins un an. Ce taux est très légèrement supérieur aux taux départementaux (8,3%) et académiques (9,7%), mais légèrement en dessous de la moyenne nationale (11,5%).</p> <p>Par ailleurs, 24,01% de ces élèves étaient issus de familles de professions et de catégories socioprofessionnelles (PCS) défavorisées. Ce taux se situe entre celui du département (20,8%) et celui de l'académie (26,4%).</p> <p>A noter que le taux de passage moyen de la 3^{ème} à la 2^{ème} Générale et Technologique (GT), de 59,94% sur la commune, est nettement en dessous des moyennes départementales (70,6%) et académiques (69,1%). Le collège des Saules montre une fragilité particulière sur cet indicateur, puisque seuls 42% de ses élèves ont été orientés en 2^{ème} GT en 2013.</p> <p>Le pourcentage moyen de réussite au Diplôme National du Brevet (DNB) sur la commune est de 84,5%, ce qui la place légèrement en-deçà des résultats départementaux et académiques (respectivement 87,9% et 85,7%).</p> <p>Au cours de l'année 2014, 175 enfants ont été concernés par les actions de la réussite éducative, dont 92 ont bénéficié d'un suivi individualisé dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire de suivi, soit un taux d'individualisation de 53%.</p> <p>Les professionnels de la réussite éducative constatent chez les enfants suivis une acquisition difficile des apprentissages fondamentaux et un environnement familial peu propice à la réussite scolaire. Par ailleurs, les familles profitent peu des offres culturelles du territoire.</p> <p>C'est pourquoi, plusieurs actions ont été mises en place dans le cadre du DRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des parcours individualisés de soutien scolaire : aides aux devoirs au centre social, - Un accompagnement individualisé (par une association), - Un travail autour de l'apprentissage de la lecture : Clubs Coup de Pouce 	<p>Améliorer l'accès à l'éducation, à la culture et aux nouvelles technologies</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès à l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du Dispositif de Réussite Educative (DRE) - Développement du partenariat entre le DRE et les acteurs de la petite enfance (écoles maternelles, PMI, crèches) - Renforcement de l'accompagnement scolaire proposé par le centre social - Mise en place / développement d'actions de co-éducation (débat, échanges entre professionnels, école, parents et enfants)

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

	<p>Clé, Ateliers de Lecture,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des actions de lutte contre le décrochage scolaire : prise en charge des exclusions temporaires par l'association ATHENA, - Un accompagnement vers l'Ecole des Parents, notamment vers les rencontres-débat, - Des entretiens individuels avec une psychologue au Point Ecoute Jeunes, - Un espace d'échanges entre les mères du quartier : le « Café partage », - Un accompagnement vers le service culturel, notamment vers les spectacles de la ferme de Bel Ebat (places de théâtre) et vers les expositions proposées par la ville. <p>Culture</p> <p>L'offre culturelle de la ville est très importante. Plusieurs équipements d'envergure existent sur la ville : la Ferme de Bel Ebat (à proximité du Pont du Routoir, pour la danse ou le théâtre), la Batterie, le pôle « musiques », qui accueille tous les styles entre sa salle de musique et son auditorium. La programmation culturelle est pluridisciplinaire (spectacles, concerts, expositions, visites du patrimoine). Des résidences d'artistes sont mises en place régulièrement, certaines notamment pour les habitants du Pont du Routoir. Les pratiques amateurs sont également valorisées, à travers les fêtes de la danse, de la musique, le festival théâtre, les sorties d'ateliers, etc. Une tarification aux quotients est mise en place pour l'Ecole de musique, des réductions pour les spectacles et une gratuité des expositions.</p> <p>Les habitants s'impliquent également dans les actions culturelles, notamment à travers des ateliers participatifs et la médiation sociale. Trois ateliers théâtre par an, avec restitution publique, sont particulièrement ciblés sur le quartier du Pont du Routoir : pour les femmes, dans le cadre d'une manifestation transversale, «Le temps des femmes » ; pour les enfants de 8 à 10 ans, fréquentant le centre social ; et pour les personnes en rupture avec le monde du travail (atelier de redynamisation). La proximité de la salle d'exposition de la ville facilite la venue des scolaires du quartier. Les ateliers culturels du 1^{er} mercredi des petites vacances scolaires ciblent particulièrement les enfants concernés par le Dispositif de Réussite Educative.</p> <p>Néanmoins, l'implication des habitants et la fréquentation des équipements culturels sont à fortifier.</p>			<p>- Améliorer l'accès à la culture</p> <p>- Améliorer l'accès aux nouvelles technologies</p>	<p>- Maintien de la politique de tarification permettant de favoriser l'accès à la culture : tarifs aux quotients pour l'école de musique, réductions, gratuité des expositions, gratuité d'un spectacle par an pour tous les scolaires</p> <p>- Poursuite des ateliers de théâtre organisés par le centre social du Pont du Routoir et la Ferme de Bel Ebat, notamment pour les femmes (action « Le Temps des Femmes »), les enfants de 8 à 10 ans et les personnes en rupture avec le monde du travail)</p> <p>- Poursuite des expositions avec des ateliers ciblant particulièrement les enfants inscrits dans le Dispositif de Réussite Educative</p> <p>- Mise en place d'une résidence artistique en partenariat avec la Ferme de Bel Ebat et le centre social</p> <p>- Développement de l'accompagnement des habitants vers des sorties culturelles (ex. spectacles, expositions)</p> <p>- Création d'un pass « Culture » afin de proposer des tarifs réduits pour les spectacles</p> <p>- Archives patrimoine : Visites et/ou ateliers organisés gratuitement par le service des Archives et du patrimoine</p> <p>- Amélioration de la visibilité et de l'offre de services de l'Espace Public Numérique</p>
--	---	--	--	---	--



**CONTRAT DE VILLE 2015-2020
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

<p>Vie associative et sportive Le tissu associatif dans le quartier est assez important. Il se caractérise notamment par les nombreuses associations culturelles. La ville met à disposition aux associations des salles dans trois équipements. Plusieurs associations sont investies dans le Comité d'animation du centre social et participent activement à l'animation de la vie du quartier.</p> <p>Plusieurs équipements sportifs se situent dans le quartier ou à proximité : 2 équipements multisports extérieurs et le gymnase et le stade Maurice Baquet, situé au village. Néanmoins, en 2012, on comptait dans la commune 1,4 équipements sportifs pour 1 000 habitants et 0,5 pour 1 000 habitants au Pont du Routoir (INSEE, 2012).</p>	<p>Soutenir et accompagner les associations du quartier</p>	<p>- Accompagner les associations dans leurs démarches administratives et dans le montage de projets</p>	<p>- Développement du soutien des associations créatrices de lien social et impliquées dans la vie du quartier, accompagnement pour les recherches de subventions</p>
	<p>Développer l'accès aux activités sportives</p>	<p>Développer les activités pour les 6-16 ans</p>	<p>- Développement du dispositif d'aide : Pass' Sports et Loisirs, notamment en améliorant sa communication - Développement de l'accès libre aux équipements sportifs, vecteurs de lien social - Mise en place du projet « savoir nager » pour les enfants du Pont du Routoir, en coopération avec l'Education nationale, le DRE et le centre social</p>
<p>Sécurité et tranquillité publique Pour l'année 2014, l'indicateur de pilotage des services (IPS) est en baisse de 31% au Pont du Routoir par rapport à l'année 2013, ce qui correspond, de façon plus détaillée, à une baisse des vols par effraction (-35%), des vols de véhicules (- 64%) et des dégradations (- 45%), et parallèlement à une forte hausse des infractions à la législation sur les stupéfiants (+333 %). Entre 2013 et 2014, les atteintes à l'intégrité physique ont augmenté de 6%, alors que les atteintes aux biens ont diminué de 28%. Les escroqueries et les infractions économiques et financières ont baissé de 33%. 32 jeunes sont suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse sur les 5 premiers mois de 2014, dont 20% des mineurs réitérant. Les mineurs pris en charge au pénal progressent sur les 3 dernières années. La commune est engagée dans un Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et travaille en étroite collaboration avec les services de police.</p>	<p>Renforcer la sécurité et la tranquillité publique</p>	<p>Poursuivre les orientations définies par le CLSPD</p>	<p>- Poursuite de la coordination du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (suivi et évaluation des besoins du territoire et de la mise en place des actions du Conseil Local de Sécurité ; renforcement du dispositif de vidéo-protection urbaine, etc.) - Mise en place d'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance en 2015</p>



**CONTRAT DE VILLE 2015-2020
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

		Renforcer la prévention	Renforcer la prévention générale et spécialisée	<ul style="list-style-type: none"> - Reconventionnement de la prévention spécialisée en 2015 - Développement de la complémentarité et de la coopération entre les animateurs des structures de proximité et les éducateurs spécialisés - Développement des actions de lutte contre le décrochage scolaire - Prévention de la récidive : développement du dispositif d'accueil de personnes condamnées à l'exécution de travaux d'intérêt général au sein des services municipaux - Diversification de l'offre d'activités proposées aux jeunes, y compris en soirée - Prévention des violences faites aux femmes et aux victimes : développement du travail avec la médiatrice au commissariat de Trappes / le Pôle Psycho Social / le Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles - Mise en place d'actions pour les habitants permettant de faire découvrir certains métiers (ex. « Vis ma vie de policier » avec la Police Municipale) - Mise en place d'outils d'écoute et d'apaisement des parents (en partenariat avec l'EN, des acteurs sociaux)
--	--	-------------------------	---	--



**CONTRAT DE VILLE 2015-2020
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

2 CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	DIAGNOSTIC/CONSTATS PROBLEMATIQUES	ENJEUX/ OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS ET PLACE DU DROIT COMMUN
	<p>Bâtiments et espaces publics L'aménagement du quartier a commencé en 1970 avec la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) incluant le Château et le Pont du Routoir. Le projet de la ville était de créer 870 logements collectifs et individuels et plusieurs équipements (commerces, gymnase, école, crèche, Maison des jeunes, aires de jeux, centre social). En 1971 un permis de construire a été accordé par le Préfet pour 1 095 logements (malgré l'avis défavorable de la municipalité). Deux ans plus tard les premiers habitants du Pont du Routoir s'installent. Plusieurs écoles sont ouvertes la même année : les écoles maternelles F. Bloche, F. Fromont, la primaire G. Politzer et le collège P. Eluard, ainsi que le centre commercial L. Blériot. En 1975 s'installent les premiers habitants des Garandes. Le foyer de travailleurs migrants est ouvert. Les écoles L. Michel, Triolet-Lurçat et E. Varlin en 1976. Des jardins familiaux ont été aménagés en 1977. Les premiers habitants du Bois de la Grille et des Belles au bois dormant emménagent en 1978. L'année 1979 est marquée par l'ouverture de la M.J.C. (ou « Maison pour tous »). Le centre social Pasteur et la Bibliothèque municipale ouvrent en 1986. La première phase de réhabilitation d'immeubles (secteur Nord) par l'OPHLM de Versailles commence la même année. La Maison de quartier P. Mendès France a été inaugurée en 1993.</p> <p>Une démarche de rénovation a été conduite par les partenaires locaux (la Ville de Guyancourt, Versailles Habitat, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) et la Société Adoma) qui reprend les objectifs recherchés sur les territoires financés par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), bien que n'ayant pas fait l'objet d'une contractualisation. Un vaste projet de rénovation urbaine du quartier a été mené depuis 1994, avec la restructuration visant à désenclaver le quartier (prolongation du boulevard du Château, réhabilitation du centre commercial), la création du secteur Mare Jarry (livraison 2001), l'ouverture du centre sportif des Trois Mousquetaires, des Ecoles Petit Gibus et J. Christophe et du centre de loisirs Capitaine Nemo. Le projet pour le quartier se poursuit en 2005 avec la construction du pont des Routoirs au-dessus de la Rigole de Guyancourt et l'inauguration des jardins Paul et Virginie à l'emplacement des pépinières Moser.</p> <p>L'année 2006 est marquée par l'aménagement de la Place Cendrillon (protocole entre la CASQY, la Ville de Guyancourt et le bailleur Versailles Habitat) et la réhabilitation du groupe scolaire Fromont-Politzer. Une grande campagne de réhabilitation du patrimoine de Versailles Habitat est réalisée entre 2008 et 2010. Le secteur Châteauneuf a été livré en 2014.</p> <p>Ce quartier se caractérise par une nette différenciation sociale : d'une part, des logements sociaux et d'autre part, des logements privés (locatifs ou en accession à la propriété). Ainsi le quartier du Pont du Routoir se présente plutôt comme une juxtaposition de six petits quartiers, qu'un ensemble cohérent.</p>	<p>Rénover / requalifier les espaces publics et les équipements</p>	<p>- Continuer la rénovation urbaine du secteur</p>	<p>- Projet de requalification et de réaménagement de la Place du Marché : amélioration de la visibilité du marché, réaménagement de l'espace public à étudier / Développement de la communication pour faire connaître le marché</p> <p>- Poursuite de la rénovation des espaces publics pour éviter les ruptures entre les différents îlots dans le quartier (Châteauneuf, Bois de la Grille, La Mare Jarry, Les Garandes, les espaces du domaine du bailleur Versailles Habitat)</p> <p>- Réhabilitation du Boulevard du Château</p> <p>- Réaménagement du square des Crayons</p> <p>- Réaménagement de la rue Saint Pol Roux</p> <p>- Requalification de l'espace public Varlin, Louise Michel</p> <p>- Création de liaisons entre les différents quartiers pour éviter le repli sur le quartier – liaisons piétonnes, cyclables, bus (CASQY)</p> <p>- Poursuivre la requalification des espaces verts</p> <p>- Extension des jardins familiaux</p> <p>- Développement des espaces de détente, des aires de jeux et des espaces multi-sport ; création de liaisons entre ces espaces et les logements</p> <p>- Création d'espaces de rencontre / lieux d'activité pour les enfants de plus de 12 ans, en choisissant une localisation adaptée (éviter les</p>

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

<p>Aujourd'hui, il est nécessaire de requalifier les espaces publics du quartier, afin de les mettre en valeur et inciter les habitants à les investir davantage. Par exemple, la Place du Marché, laquelle constitue, avec le centre commercial, le centre du quartier et le principal pôle d'attraction, mérite d'être réaménagée. Un marché se tient sur cette place chaque semaine, mais il semble en perte de vitesse : l'offre se réduit et il attire moins de clients qu'auparavant.</p> <p>Il est également nécessaire de sécuriser le trafic, de faciliter la lecture de l'espace et de favoriser un maillage intermodal.</p> <p>De plus, il est indispensable de mettre aux normes d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) les arrêts de bus et les places de stationnement.</p> <p>Il n'y a pas de convention de Gestion urbaine de Proximité entre la commune, l'Etat et les bailleurs, mais une pratique similaire, en termes de méthode, s'est développée dans le cadre des groupes de travail « prévention de la délinquance » du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, en lien avec l'agent de médiation sociale.</p> <p>Par ailleurs, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, de nombreuses animations autour du développement durable ont été mises en place pendant les dernières années, en partenariat notamment avec le centre social et les écoles (ex. optimisation de la gestion des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.). Toutefois, il convient de continuer à sensibiliser les acteurs du territoire au développement durable.</p>			<p>nuisances sonores pour les riverains notamment)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification d'un équipement structurant qui rayonne sur d'autres quartiers pour faire venir des habitants de toute la ville (par exemple : marché, commerce, équipement public) - Création d'une salle d'arts martiaux - Préservation de la dimension et de la diversité de l'offre médicale dans le secteur/ Etudier la possibilité d'extension ou de regroupement de l'offre médicale Installation d'une clinique de soins - Projet de résidence intergénérationnelle - Création d'un Relais d'Assistants Maternelles - Intégration environnementale du poste gaz boulevard J. Jaurès
	Faciliter la mobilité des publics	- Améliorer la sécurité et faciliter les déplacements	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du jalonnement, de la signalétique - Mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée caractérisant la continuité PMR des espaces et des équipements publics
	Sensibiliser les acteurs du territoire au développement durable	- Continuer et renforcer le plan d'action mis en place	- Centralisation des actions de sensibilisation au développement durable au centre social du Pont du Routoir
	<p>Habitat</p> <p>En 2010, le nombre moyen de personnes par ménage est plus élevé au Pont du Routoir (2,7), que sur l'ensemble de la commune (2,6). La part des ménages de 6 personnes et plus est de 9,8%. (INSEE, 2011). La part des ménages locataires dans le périmètre du quartier prioritaire est très importante : 97,2% (INSEE, 2011). En 2010, le quartier comptait 793 ménages (INSEE). La médiane de la surface du logement par personne est de 26,3 mètres carrés (INSEE, 2011). Sur 1426 demandeurs enregistrés auprès du service Logement de la ville au 24 février 2015, 308 proviennent du Pont du Routoir, dont 244 du périmètre géographique du quartier prioritaire.</p>	Proposer une offre diversifiée de logements	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la diversité de la typologie des logements dans les nouveaux programmes

CASQY – DIRECTION A LA SOLIDARITE
COORDINATION POLITIQUE DE LA VILLE

le 16 juillet 2015

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

	<p>Paupérisation et précarisation des ménages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un nombre de demandeurs de logement en nette augmentation depuis 2012 (+ 40% en 2 ans), - Une hausse des procédures d'expulsion, notamment du nombre de procédure poursuivies (cf. le nombre de dossiers examinés en commission de prévention des impayés a été multiplié par 2 entre 2012 et 2013), - Le parcours résidentiel des ménages est quasiment figé (taux de rotation de 5% en 2013 - le taux le plus bas jamais enregistré, multiplication des situations d'hébergement, de sur-occupation...). <p>Difficulté de trouver des réponses pour des publics spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance insuffisante des acteurs sur l'accessibilité du parc social, - Peu de mobilisation des structures temporaires existantes sur le territoire, de type logement foyer, - Peu de mobilisation des dispositifs de droit commun, notamment des recours « droit au logement opposable » (DALO) et « droit à l'hébergement opposable » (DAHO). 			<ul style="list-style-type: none"> - Création de logements dans le parc Versailles habitat - Poursuite des actions de rénovation et d'amélioration énergétique (ex. type de chauffage) - Amélioration de la communication sur les avantages pour les futurs acquéreurs de logements, de construire en quartier prioritaire, avec l'objectif de diversifier l'offre - Veiller à maintenir la cohérence architecturale dans le cadre de la réalisation de nouveaux bâtiments (en accession libre et sociale) - Veiller à la mixité fonctionnelle (intégrer des espaces publics, des commerces et des équipements dans les nouveaux projets) - S'assurer, dès l'origine de chaque projet, des connexions entre les bâtiments de locatif social et ceux en accession, afin que les bâtiments en accession soient en interaction avec les bâtiments autour - Développement du partenariat entre la ville et les collecteurs du 1% patronal pour augmenter le nombre d'attributions <p>Recensement des logements adaptés et/ou accessibles PMR</p>
		<p>Développer l'accompagnement et l'information des publics concernant les problématiques de logement</p>	<p>- Renforcer l'accompagnement individuel des publics (proposé par le service Habitat de la Ville)</p>	<p>- Passage d'un accueil guichet à un travail d'accompagnement des demandeurs de logements au service « Logement » de la ville</p> <p>- Développement du partenariat entre la Ville et les différentes structures d'hébergement sur le territoire et mobilisation des droits de réservation dans la future résidence sociale, afin de mieux orienter les publics fragiles</p>

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

				<ul style="list-style-type: none"> - Développement des métiers de la médiation sociale pour accompagner les populations / Développement de la formation des agents - Développement des conférences à destination des propriétaires et copropriétaires, en partenariat avec la CASQY
	<p>Commerces</p> <p>Le quartier dispose d'une vingtaine de commerces (alimentation, loisirs, culture, santé, services, etc.), tous concentrés sur la Place du Marché, notamment au centre commercial Louis Blériot. Ce centre commercial est intégré aux bâtiments de Versailles Habitat de l'allée du Commerce. La restructuration récente du centre commercial s'est accompagnée de changements de commerces, sans pour autant modifier la configuration des types de commerces présents. Si cette restructuration a amélioré l'image du centre commercial, notamment grâce à la façade côté Place du Marché, celui-ci reste cependant relativement enclavé de par sa configuration. En effet, les commerces donnant sur cette place ne sont pas visibles depuis le boulevard Jean Jaurès, principale artère du quartier.</p> <p>Le centre commercial souffre globalement d'une image assez mitigée, et ce en dépit du fait qu'il constitue le principal pôle d'attraction du quartier. Un autre facteur contribue à dégrader l'image du centre commercial : la présence régulière de jeunes du quartier qui ont l'habitude de s'y retrouver, aussi bien pendant la journée que le soir. Si ces jeunes ne semblent pas agresser, de quelque manière que ce soit, ni les commerçants ni les clients, leur présence constitue néanmoins un frein à la fréquentation du centre commercial dans la mesure où elle est souvent perçue comme stigmatisante.</p> <p>Les commerçants qui rencontrent des problèmes liés à leur environnement sont accompagnés dans leur gestion par un agent de la ville.</p>	<p>Accompagner les commerçants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les commerçants dans la gestion quotidienne des problèmes liés à l'environnement et dans la mise en œuvre d'initiatives de développement du lien social 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du partenariat avec les commerces, accompagnement de leurs initiatives, veille sur la qualité de leur environnement (affectation d'un agent de la ville) - Requalification de l'espace public du marché - Amélioration des modes de stockage des déchets ; continuer à rappeler les règles de présentation des déchets - Amélioration de la visibilité des locaux commerciaux et leurs accès - Faciliter les liaisons des zones périphériques vers les commerces (ex. traversée du boulevard J. Jaurès) - Aménagement des zones aux abords des commerces (ex. patio), pour donner un usage spécifique à ces espaces (ex. jardins) avec un mode de gestion adapté



**CONTRAT DE VILLE 2015-2020
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	DIAGNOSTIC/CONSTATS PROBLEMATIQUES	ENJEUX/ OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D'ACTION ET PLACE DU DROIT COMMUN
	<p>Emploi, insertion et orientation Le nombre de demandeurs d'emploi en recherche active (catégorie A) a augmenté de 6,2% en un an ; 1314 demandeurs d'emploi à Guyancourt (chiffres service Emploi, Avril 2014). En 2010, 78,6 % des habitants du quartier, âgés de 15 à 64 ans étaient actifs, c'est-à-dire occupaient un emploi ou étaient au chômage (76,2 % des femmes et 81,1 % des hommes - INSEE, 2010). La part des ménages du Pont du Rouitoir recevant au moins une allocation de chômage est très importante : 24,9% (INSEE, 2011). En 2010, 73,4 % des guyancourtois âgés de 15 à 64 ans résidant dans la commune, occupaient un emploi. Ce taux atteignait 75,3 % chez les hommes et 71,6 % chez les femmes. Au Pont du Rouitoir, le taux d'emploi était de 67,3 % (67,7 % des hommes et 66,9 % des femmes).</p> <p>La population active du Pont du Rouitoir se caractérise par l'appartenance à des catégories socioprofessionnelles peu élevées puisque les ouvriers et les employés représentent à eux deux 47,4 % de la population active (36,5 % à l'échelle communale ; INSEE, 2010). La part des cadres et des professions intellectuelles supérieures dans le quartier (24,8% ; INSEE, 2010) est inférieure à celle de la Ville de Guyancourt (29,7 % ; INSEE, 2010).</p> <p>Les chercheurs d'emploi inscrits au Service « Emploi » de la ville représentent, en mars 2015, 1089 personnes (une augmentation de 4,87% en 1 an), dont 650 ont bénéficié d'un accompagnement renforcé. Environ 200 nouveaux inscrits sont comptabilisés chaque année. Les séniors représentent 17,76% des personnes inscrites et suivies (+2% en 1 an) 4419 passages ont été recensés en un an (+4,32% en 1 an). Les passages ont augmenté de 110% en 5 ans (chiffres service Emploi, Avril 2014).</p> <p>La demande de soutien et d'accompagnement est de plus en plus forte et les demandes d'entretiens individuels ont augmenté de 50% en 2015.</p> <p>56% du public reçu à un niveau inférieur au Certificat d'Aptitude Professionnelle (dont 33% est sans diplôme).</p> <p>Les femmes représentent 58,7 % du public suivi par le service « Emploi », contre 47% à Pôle Emploi (chiffres service Emploi, 2013). Par ailleurs, 47% du public est originaire du quartier du Pont du Rouitoir.</p> <p>Le Service Emploi a recentré son action, pendant les dernières années, sur un</p>	<p>- Favoriser l'insertion professionnelle</p>	<p>- Renforcer l'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle</p>	<p>- Développement de l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi via le service Emploi de la ville (accueil, orientation et accompagnement, ateliers)</p> <p>- Mise en place un partenariat entre la maison de l'Entreprise et le Service Emploi, afin d'harmoniser les différentes approches du monde de l'Entreprise (prospection des offres, opérations job dating, etc.)</p> <p>- Développement du partenariat entre le Service Emploi et Pôle Emploi</p> <p>- Maintien des structures existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ALTERNAT'YV (Insertion par l'activité économique) - PLIE (accompagnement des personnes de plus de 26 ans) - Mission locale (accompagnement des personnes de moins de 26 ans) - Club « Face » (relations avec les entreprises) - AGRabcd (accompagnement des « Séniors » de plus de 45 ans) - Wimoov (aide à la mobilité et à l'autonomie) <p>- Développement de la coopération entre le service Emploi de la ville et Cap Emploi (travailleurs handicapés), pour mieux répondre aux attentes de ce public en</p>

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

	<p>accompagnement professionnalisé et personnalisé. Le Service Emploi a réalisé 100 sorties positives en 2012, 2013 et 117 en 2014, avec une progression de 27% des CDI.</p> <p>Enfin, le service a enregistré une augmentation des placements de 40% pour les Séniors, grâce à l'action conjointe et au partenariat avec l'association « AGIRabcd ».</p> <p>Une aide ponctuelle est aussi proposée à certains chercheurs d'emploi par l'octroi de carte téléphoniques et tickets de transport.</p> <p>En 2014 une action a été menée conjointement avec la Ferme du Bel Ebat pour la réalisation d'un atelier de redynamisation par le biais du théâtre. Cette action est proposée à tous les demandeurs d'emploi de la ville et les séances de travail ont donné lieu à la réalisation d'une représentation ouverte au public.</p> <p>Le public jeune (- de 26 ans) est lui, suivi par la Mission Locale pour l'essentiel, mais aussi par la Boutique Information Jeunesse (actions : forum des formations aux métiers, orientation, aide à la formation, etc.).</p> <p>Pôle Emploi reçoit les demandeurs d'emploi et les employeurs dans son agence située avenue du 8 mai 1945 à Guyancourt.</p> <p>Le service met en place des actions soutenues en faveur de l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi en difficulté, - accompagnement intensif des jeunes par des conseillers dédiés et dans le cadre de la convention de coopération avec la Mission locale, - accompagnement global social / emploi en coopération avec le Conseil Départemental, en vue de lever les freins à l'emploi, - sécurisation des parcours d'évolution et de transition professionnelle des demandeurs d'emploi, au travers de l'offre de service d'orientation, - aides à la mobilité en faveur des plus modestes pour faciliter la mobilité géographique et ainsi lever un frein d'accès à l'emploi, - mise en relation des demandeurs d'emploi et des entreprises en mobilisant notamment les dispositifs d'immersion professionnelle et de promotion de profils. <p>Pôle Emploi contribue également fortement à la mise en œuvre des politiques publiques de l'emploi : CUI-CIE et CAE, EAV, Contrats de génération.</p> <p>En outre, Pôle emploi mobilise ses partenaires de l'IAE présents sur le territoire dans le cadre des parcours d'insertion socioprofessionnelle et poursuit sa lutte contre les discriminations notamment grâce aux recrutements spécifiques par MRS et Web dating.</p> <p>Il est nécessaire de maintenir les structures existantes et développer le partenariat entre l'ensemble des professionnels intervenant dans ce champ.</p>		<p>termes d'accès à la formation et à l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien du forum de la formation aux métiers et de l'aide à la formation via la BIJ - Développement des accueils spécifiques à domicile pour de jeunes enfants pour aider au maintien (ou retour) dans l'emploi - Faciliter l'accès au bail d'entreprise (diminuer les coûts des baux locatifs pour les créateurs d'entreprises) - Amélioration de la visibilité du service Emploi de la ville à travers une adaptation des moyens de communication : création d'un outil adapté aux différents publics : particuliers, professionnels et entreprises
--	---	--	--

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

	<p>Développement économique Le développement économique est une compétence intercommunale. Peu de liens existent entre les professionnels de l'emploi et de l'insertion et ceux du domaine du développement économique. La coopération entre ces deux domaines mérite d'être développée.</p>	<p>- Développer des liens entre les professionnels de l'emploi et ceux du développement économique</p>	<p>- Renforcer la coopération entre les acteurs du développement économique et de l'emploi</p>	<p>- Renforcer les échanges entre les acteurs des deux secteurs, mettre en place des temps de rencontre entre professionnels - Optimiser les outils communs et notamment la bourse saint-quentinoise des offres mutualisées pilotée par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines</p>
--	---	--	--	--



Ville de la Verrière

VILLE DE LA VERRIERE

Donner à tous les moyens de réussir par :

- **CITOYENNETE** : Donner la possibilité aux habitants d'être des citoyens actifs conscients de leurs droits et devoirs avec proposition d'un cadre d'accompagnement des droits et devoirs
- **EPANOUISSEMENT** : Permettre le développement personnel et faire partager le savoir à partir des moyens de la réussite (Emploi, Formation, Sports...)
- **VILLE APAISEE ET MODERNISEE** : Penser les équipements comme endroits favorisant la réussite et les savoirs

4 axes prioritaires :

Une ville, une agglomération qui se mobilisent et coordonnent les acteurs pour :

- Favoriser l'épanouissement et la réussite des habitants
- Favoriser l'accès aux droits et à la dignité de tous
- Donner toute leur place aux habitants citoyens
- Equiper et développer harmonieusement la ville et ses quartiers

PILIER	DIAGNOSTIC/CONSTATS PROBLEMATIQUES	ENJEUX/ OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS ET PLACE DU DROIT COMMUN
<p>1</p> <p>COHESION SOCIALE</p> <p>Axes transversaux</p> <ul style="list-style-type: none"> -Jeunesse -Égalité homme/femme -Observation et/ou Lutte contre les discriminations -Citoyenneté et valeurs de la République 	<p>Beaucoup d'enfants en difficultés dans les apprentissages car ne bénéficiant pas d'un égal accès aux savoirs.</p> <p>Difficultés dans parcours scolaire et dans leur épanouissement personnel, accentuées avec difficultés des parents à prendre leur place dans l'éducation des enfants.</p> <p>Développement chez certains d'aptitudes dans des disciplines à mettre en valeur et s'y appuyer afin de mettre l'enfant dans un parcours de réussite.</p> <p>Enfant au cœur de la démarche éducative, à partir de l'articulation et la mise en cohérence des différents temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire) et intégrant la place des parents.</p> <p>Démarche de repérage individuelle des facultés et des difficultés, et mise en place d'actions collectives afin de travailler la place dans le groupe et la socialisation.</p> <p>Continuité éducative et lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.</p>	<p>1. Mettre en place des parcours éducatifs coordonnés et de qualité pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse</p>	<p>1.1 Permettre l'éveil et les découvertes dès le plus jeune âge</p> <p>1.2 Repérer les enfants en difficulté et proposer des solutions adaptées pour que chacun poursuive sa scolarité jusqu'à l'obtention d'un diplôme</p>	<p>Construction de parcours individualisés de réussite et d'excellence avec l'Education Nationale et les acteurs du sport et de la culture</p> <p>1.1.1 Actions autour du développement du langage</p> <p>1.1.2 Diversification et amélioration des modes de garde</p> <p>1.1.3 Scolarisation des enfants de 2 ans et de classes spécifiques pour la socialisation</p> <p>1.1.4 Maintien des petits effectifs dans les classes</p> <p>1.1.5 Proposition d'un encadrement de qualité et des personnels supplémentaires</p> <p>1.1.6 Adaptation des écoles en Pôle d'excellence</p> <p>1.1.7 Formation linguistique à destination des parents d'élèves pour une meilleure appréhension du système scolaire</p> <p>1.2.1 Repérage des difficultés et prise en charge précoce des troubles de l'apprentissage</p> <p>1.2.2 Prévention des situations de décrochage scolaire</p> <p>1.2.3 Ateliers sur la confiance et l'estime de soi, le soutien méthodologie</p> <p>1.2.4 Accompagnement à la recherche de stages ou d'entreprises pour alternance</p> <p>1.2.5 Forum sur l'orientation et ateliers sur les codes de l'entreprise</p>

CASQY – DIRECTION A LA SOLIDARITE
COORDINATION POLITIQUE DE LA VILLE

le 2 juin 2015

	<p>Indicateurs sociaux attestant de la précarité d'une partie de la population de la ville</p> <p>Dégradation avec la situation de crise. Perte de confiance dans les institutions, en l'avenir et en eux.</p> <p>Isolement de certains adultes peu connus des travailleurs socio-éducatifs.</p> <p>Freins multiples: bas niveau de qualification, problèmes de santé, de langue, de mobilité, manque de solution dans la garde d'enfants pour effectuer des démarches.</p> <p>Souvent mêmes demandes à plusieurs partenaires et spécialisation dans la demande caritative au détriment du parcours d'insertion.</p> <p>Existence de passerelles entre les dispositifs mais parcellisées et pas de retour systématique sur les orientations préconisées, la présence de la personne au rendez-vous et la réponse de prise en charge effectuée.</p> <p>Mauvaises orientations des personnes par méconnaissance des compétences et des permanences.</p> <p>Manque de souplesse des dispositifs d'insertion et manque d'adaptation au contexte local et individuel, avec superposition sans réelle cohérence d'intervention.</p> <p>Ressenti d'une violence institutionnelle et d'injustice et développement de la méfiance n'incitant pas à effectuer des démarches pour les droits.</p> <p>Nécessité de construire des dispositifs de prise en charge globalisée des personnes vulnérables dans le cadre de la lutte contre le non-recours à partir de la connaissance des situations individuelles et de la proposition de solutions adaptées.</p> <p>Nécessité de prévenir l'entrée de publics fragilisés dans les spirales de l'échec et de lutter contre la délinquance.</p>	<p>2. Simplifier les démarches pour répondre aux besoins dans la dignité</p>	<p>1.3 Proposer des activités culturelles et sportives de qualité pour favoriser l'épanouissement des habitants</p> <p>1.4 Permettre l'émergence et soutenir les talents</p>	<p>1.2.6 Accompagnement à la scolarité en individuel (élémentaires, collégiens, lycéens)</p> <p>1.2.7 Renforcement des passerelles GS/CP, CM2/6ème, 3ème/lycée</p> <p>1.2.8 Actions d'éducation à la citoyenneté</p> <p>1.2.9 Gestion des élèves exclus temporairement du collège</p> <p>1.2.10 Accompagnement des parents pour un meilleur suivi scolaire « Mallette des parents » et « Ecole ouverte aux parents » pour ouvrir les échanges avec les parents</p> <p>1.3.1 Proposition de dispositifs artistiques et culturels (classes découverte, classes APEAC, résidences d'artistes, éducation à l'image)</p> <p>1.3.2 Découvertes du patrimoine et de pratiques culturelles nouvelles</p> <p>1.3.3 Diversification des domaines artistiques (architecture, photo, théâtre, cinéma...)</p> <p>1.3.4 Encadrement de qualité : formation des animateurs, éducateurs sportifs</p> <p>1.3.5 Formation des encadrants à l'égalité femmes/hommes dans l'accès aux activités</p> <p>1.3.6 Rencontre et échange des savoirs entre les habitants</p> <p>1.3.7 Soutien aux activités autonomes ou associatives par la formation au bénévolat</p> <p>1.3.8 Développement des activités dédiées aux 3ème, 4ème voire 5ème âge</p> <p>1.4.1 Création de la Maison des initiatives, de la réussite et des savoirs</p> <p>1.4.2 Organisation d'événements (scènes ouvertes danse et musique)</p> <p>1.4.3 Identification de leaders positifs et soutien de leur projet</p> <p>1.4.4 Evénements de mise en valeur des réussites verriéroises, en particuliers les jeunes et les femmes</p> <p>Construction de parcours individualisés de prise en charge globale de la personne avec le Conseil général et les acteurs de l'Insertion</p>
--	---	---	--	--

CONTRAT DE VILLE 2015-2020
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

	<p>Utilisation différente du cadre de vie, dans la sphère privée ou dans les espaces communs, en fonction des âges, des horaires et des préoccupations quotidiennes.</p> <p>Importance d'entendre les difficultés du vivre-ensemble des habitants et de travailler à la construction de solutions adaptées ainsi qu'à l'orientation vers les structures d'accès aux droits et d'aides aux démarches.</p> <p>Nécessité de renforcer l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations notamment la place des femmes dans les quartiers.</p>	<p>3. Favoriser l'implication des habitants, les échanges et les prises de décisions des habitants sur leur quotidien</p>	<p>2.4 Lutter contre l'isolement des plus vulnérables</p> <p>2.5 Prendre en charge la tranquillité, la médiation et l'aide aux victimes</p> <p>3.1 Accompagner les projets des habitants</p>	<p>2.3.6 Maintien des permanences du Lieu Ecoute Jeunes</p> <p>2.4.1 Création d'un groupe citoyen bénévole proposant des visites à domicile</p> <p>2.4.2 Animations de proximité en direction des personnes âgées et des familles</p> <p>2.4.3 Animations favorisant le lien social et les rencontres entre habitants</p> <p>2.4.5 Proposition de service dédié aux déplacements du quotidien (alimentaires, RDV médicaux, démarches administratives...)</p> <p>2.4.6 Création d'une commission « accessibilité » prenant en compte toutes les formes de handicap : physique, psychique, mental</p> <p>2.5.1 Adaptation des modes d'intervention de la prévention générale et spécialisée en direction des publics en risque de rupture</p> <p>2.5.2 Prise en charge du public en errance sur l'espace public</p> <p>2.5.3 Prise en charge des sortants de prison pour la réinsertion</p> <p>2.5.4 Développement des mesures de réparation et renforcement du rappel à l'ordre</p> <p>2.5.5 Travail sur l'autorité parentale</p> <p>2.5.6 Coordination des acteurs pour un repérage, échanges de situations et un suivi de parcours</p> <p>2.5.7 Mise en place d'actions d'information et de prévention par le référent Police/population</p> <p>2.5.8 Ouverture de locaux en soirée pour les jeunes présents sur l'espace public</p> <p>2.5.9 Orientation vers les dispositifs d'aide et de soutien</p> <p>2.5.10 Renforcement du rôle de médiation et de lien social des associations locales</p> <p>Construction de la place des habitants en tant qu'acteurs de leur Ville</p> <p>3.1.1 Soutien aux initiatives et accompagnement des projets des habitants, avec une attention particulière aux initiatives portées par les femmes</p> <p>3.1.2 Création de la Maison de la citoyenneté et des projets</p> <p>3.1.3 Animation de la vie sociale par les habitants</p>
--	--	---	--	--

CASQY – DIRECTION A LA SOLIDARITE
COORDINATION POLITIQUE DE LA VILLE

le 2 juin 2015

			<p>3.2 Permettre la création du Conseil citoyen</p> <p>3.3 Permettre l'animation de la ville par les associations</p>	<p>3.1.4 Proposition de dispositif de soutiens aux habitants impliqués</p> <p>3.1.5 Instance de concertation pour les 16-25 ans</p> <p>3.1.6 Mise en place et suivi du Conseil municipal des jeunes</p> <p>3.1.7 Actions de sensibilisation autour du vivre-ensemble et de l'intégration républicaine (Moi jeune citoyen,...)</p> <p>3.2.1 Accompagnement méthodologique à la mise en œuvre</p> <p>3.2.2 Accompagnement et formation des habitants membres</p> <p>3.2.3 Ateliers de projets et co-construction des actions avec la ville</p> <p>3.2.4 Participation à la mise en œuvre des projets et évaluation</p> <p>3.3.1 Création d'un pôle de soutien à la vie associative</p> <p>3.3.2 Soutien aux besoins des associations : aide technique, prêt de matériel, aide à la communication, formation des bénévoles</p> <p>3.3.3 Utilisation autonome des structures municipales par les habitants et les associations</p> <p>3.3.4 Création d'un café associatif</p> <p>3.3.5 Mise en valeur des engagements associatifs et co-organisation des manifestations</p> <p>3.3.6 Travail sur la place des femmes et des jeunes dans les associations</p>
--	--	--	---	--



<p>2 CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN</p> <p>Axes transversaux</p> <ul style="list-style-type: none"> -Jeunesse -Égalité homme/femme -Observation et/ou Lutte contre les discriminations -Citoyenneté et valeurs de la République 	<p>Parcours de trajectoire résidentielle bloqués et congestion du parc social, créant une situation tendue en matière d'attributions de logements. Part très importante de logements locatifs sociaux et spécialisation de ces quartiers au regard de leur parc de logements.</p> <p>Livraison de 80 logements en lisière du Bois de l'Etang en 2015 et densification prévue avec d'autres constructions. A terme, effectivité du projet de construction de l'éco-quartier des Bécannes, enjeu majeur pour l'équilibre du peuplement de la commune.</p> <p>Inscription du projet dans une stratégie de diversification du parc de logements Evolution de la Ville à court, moyen et plus long terme, à la fois en nombre d'habitants et en typologie de logements. Incidences sur la structure actuelle du parc de logement et de ses évolutions futures sur les choix résidentiels des verriérois.</p> <p>Nécessité de renforcer et de conforter l'attractivité du parc locatif social de la commune en continuant la réflexion sur l'évolution des quartiers actuels pour ne pas créer de déséquilibre avec les projets de développement.</p> <p>Réflexion sur les équipements actuels, leur remise à niveau et leur adaptation aux usages futurs.</p> <p>Anticiper le travail du vivre ensemble avec la cohabitation des habitants aux différents statuts dans un environnement proche (locataires/propriétaires) ayant une appréhension différente de leur environnement</p> <p>Intégration de nouveaux arrivants dans un quartier ayant de fortes identités et appartenances.</p> <p>Organisation de la délinquance à partir de points de fixation identifiés.</p>	<p>1. Développer et équiper la Ville et ses quartiers de manière équilibrée</p>	<p>1.1 Développer le quartier Gare-Bécannes</p> <p>1.2 Qualifier l'aménagement du quartier du Bois de l'Etang</p> <p>1.3 Développer la mixité et maîtriser le peuplement</p> <p>1.4 Aménager les espaces paysagers</p> <p>1.5 Améliorer et adapter les équipements aux besoins de la population</p>	<p>Un nouveau quartier, des quartiers rénovés, une ville équilibrée qui garde ses caractères avec l'implication renforcée des bailleurs et des acteurs locaux</p> <p>1.1.1 Construction de nouveaux logements / logements adaptés</p> <p>1.1.2 Mixité et diversité du logement et des fonctions</p> <p>1.1.3 Implantation des entreprises</p> <p>1.2.1 Désenclavement et recomposition de la trame viaire du quartier</p> <p>1.2.2 Développement d'un tissu urbain qui qualifie l'espace public</p> <p>1.2.3 Travail au rapport aux infrastructures</p> <p>1.2.4 Implantation du nouveau centre commercial</p> <p>1.2.5 Traitement des pieds d'immeubles</p> <p>1.3.1 Développement de l'offre et des typologies de logements</p> <p>1.3.2 Démolition/reconstructions de logements</p> <p>1.3.3 Bourse d'échanges avec les bailleurs et les réservataires</p> <p>1.3.4 Veille renforcée pour suivre l'évolution du quartier Orly Parc</p> <p>1.3.5 Coordination des attributions et suivi des parcours résidentiels</p> <p>1.4.1 Repositionnement du quartier du Bois de l'Etang en direction de l'Etang</p> <p>1.4.2 Création d'un réseau de liaisons douces</p> <p>1.4.3 Désenclavement du secteur sud du quartier</p> <p>1.4.4 Création d'espaces publics fédérateurs en lien avec les équipements</p> <p>1.4.5 Aménagement qualitatif des espaces publics</p> <p>1.5.1 Création de nouveaux multi-accueil enfance et reconstitution de la halte-garderie</p> <p>1.5.2 Création d'une maison de santé pluridisciplinaire et d'une nouvelle PMI</p> <p>1.5.3 Création de nouveaux espaces jeunesse</p> <p>1.5.4 Recomposition des équipements publics et traitement des abords</p> <p>. Adaptation des Maisons de quartier pour favoriser la prise d'initiatives des habitants et ouverture aux associations</p>
---	---	--	--	---

	<p>essentiellement les centres commerciaux du Bois de l'Etang et d'Orly Parc, et à proximité de la gare. Constat de présence de publics aux situations hétérogènes (rupture scolaire, inactivité, errance) ayant des comportements à risque, générant un sentiment d'insécurité chez certains habitants, riverains et usagers. Impact sur la fréquentation des commerces et espaces publics. Dégradations résultant d'utilisations inadaptées des lieux qui manquent de lisibilité quant à leur fonction urbaine, ayant été délaissés par une partie de la population ou accaparés par des groupes, créant à chaque fois des conflits d'usages. Phénomènes d'insécurité générés par plusieurs facteurs qu'il faut prendre en compte et traiter de manière coordonnée. Renforcement du lien social et du vivre ensemble par la réappropriation des usages des espaces grâce l'identification des dysfonctionnements et leur traitement rapide ainsi que leur animation. Travail sur les causes urbaines de l'insécurité et réflexion sur aménagements et la sécurité passive en lien avec la vidéo-protection par des mesures de prévention situationnelle, sur les espaces publics et les parties privatives des bailleurs concernées par le repli des regroupements dans les halls et les caves. Nécessité de rendre les résidents acteurs dans l'appropriation et la préservation de leur cadre de vie.</p>	<p>2. Travailler à l'adaptation des transports</p> <p>3. Rendre les espaces agréables à vivre</p>	<p>1.6 Intervenir sur la qualité environnementale de l'habitat</p> <p>2.1 Réaménager les entrées de ville</p> <p>2.2 Améliorer et diversifier les déplacements et du stationnement</p> <p>3.1 Gérer des espaces avec les habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Réhabilitation du gymnase . Reconstruction du groupe scolaire du Bois de l'Etang 1.5.5 Création de locaux d'activités PM-TPE en pied d'immeubles 1.5.6 Accueil de nouveaux services dans le projet Gare-Bécannes 1.6.1 Création d'un dispositif anti-bruit et anti-poussière /nuisances d'Eurovia 1.6.2 Dévoiement de la ligne Haute tension sur le Bois de l'Etang 1.6.3 Système d'insonorisation des logements 1.6.4 Intervention qualitative du bailleur sur l'intérieur des logements 1.6.5 Participation au développement des nouvelles filières de l'énergie durable 1.6.6 Appui à la rénovation thermique 1.6.7 Atelier de sensibilisation aux gestes favorisant les maîtrises de l'énergie 2.1.1 Réalisation du carrefour de la Malmedonne 2.1.2 Clarification de l'entrée de Ville depuis le RD58 et l'entrée du quartier 2.1.3 Redimensionnement du passage sous la voie ferrée 2.1.4 Doublement du pont Guy Schuller et installation d'un TCSP 2.2.1 Poursuite du programme de sécurisation et de circulation, pédibus 2.2.2 Protection des entrées et sorties des écoles 2.2.3 Réfection du revêtement avenue de la gare 2.2.4 Adaptation du réseau de bus et rénovation de la gare 2.2.5 Création d'un parking en ouvrage de 700 places côté Maurepas 2.2.6 Création de stationnements complémentaires 3.1.1 Jardins pédagogiques partagés et individuels, jardins familiaux 3.1.2 Mise à disposition d'espaces en gestion autonome par les habitants 3.1.3 Aménagement concerté du Parc et nouvelles entrées 3.1.4 Appui au compostage
--	---	---	--	--

		<p>4. Rendre la ville tranquillisée et agréable à vivre</p>	<p>3.2 Animer les espaces</p> <p>4.1 Permettre le ramassage des dépôts sauvages de déchets et d'épaves</p> <p>4.2 Permettre l'accès protégés des immeubles</p> <p>4.3 Intervenir sur les incidences de la pose Vidéo protection autour des centres commerciaux</p>	<p>3.2.1 Soutien aux commerçants dans l'animation des centres commerciaux</p> <p>3.2.2 Animations des espaces avec les habitants pour réinvestissement des espaces de proximité</p> <p>3.2.3 Réflexion partagée avec les habitants sur les espaces de proximité</p> <p>3.2.4 Sécurisation des lieux et espaces publics par une présence humaine aux moments sensibles</p> <p>4.1.1 Etude de faisabilité sur les conteneurs enterrés, optimisation de la gestion des déchets</p> <p>4.1.2 Amélioration du nettoyage des espaces verts et des abords des centres commerciaux</p> <p>4.1.3 Mesures de dissuasion de la mécanique sauvage</p> <p>4.1.4 Enlèvement des véhicules épaves et stationnements abusifs</p> <p>4.1.5 Diagnostics en marchant ville / bailleurs / amicales de locataires</p> <p>4.1.6 Repérage des problèmes et de traitement rapide accessible à la population</p> <p>4.1.7 Réparations et interventions sur la voirie en matière de propreté</p> <p>4.2.1 Echanges des bonnes pratiques de sécurisation entre bailleurs</p> <p>4.2.2 Installation interphonie sur Orly Parc via GSM et téléphone portable</p> <p>4.2.3 Condamnation des passages entre les bâtiments sur Orly Parc</p> <p>4.2.4 Accès aux caves facilités par désencombrement des allées</p> <p>4.2.5 Fermeture des caves par les habitants</p> <p>4.2.6 Réquisition permanente donnée à la Police pour accéder aux parties communes</p> <p>4.3.1 Attention donnée aux risques de déplacements des groupes et les nuisances sur les espaces</p> <p>4.3.2 Point régulier avec la Police nationale sur les mesures à prendre pour la sécurité des espaces</p>
--	--	---	--	---

			<p>4.4 Renforcer l'intervention coordonnée des forces de Police</p> <p>4.5 Sensibiliser les habitants sur leur rôle actif en matière de sécurité</p>	<p>4.3.3 Adaptation les interventions de la police nationale</p> <p>4.3.4 Requalification des abords du centre commercial d'Orly Parc et ouverture du centre</p> <p>4.4.1 Coordination Police municipale et Police nationale</p> <p>4.4.2 Constitution d'une équipe de Police municipale et ASVP avec redéploiement des interventions / vigie de proximité</p> <p>4.4.3 Identification et intervention sur les chiens dangereux</p> <p>4.4.4 Gestion de la sortie du collège avec renfort Police nationale / Police municipale et médiation SQYBUS</p> <p>4.4.5 Meilleure intégration de la Police dans les quartiers et instance de dialogue Police / population</p> <p>4.4.6 Renforcement de la répression des trafics en tous genres</p> <p>4.5.1 Actions de citoyenneté et sur le vivre ensemble</p> <p>4.5.2 Appel à la vigilance des habitants et des gardiens</p> <p>4.5.3 Rôle des habitants dans la lutte contre les présences dans les parties communes</p> <p>4.5.4 Informations aux habitants sur les procédures d'interpellation de la Police et sur le rôle compétences de chacun</p> <p>4.5.5 Actions de sensibilisation des habitants sur la propreté</p>
--	--	--	--	---

CONTRAT DE VILLE 2015-2020
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

PILIER	DIAGNOSTIC/CONSTATS PROBLEMATIQUES	ENJEUX/ OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS ET PLACE DU DROIT COMMUN
<p>3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</p> <p>Axes transversaux</p> <p>-Jeunesse</p> <p>-Égalité homme/femme</p> <p>-Observation et/ou Lutte contre les discriminations</p> <p>-Citoyenneté et valeurs de la République</p>	<p>Fragilisation d'une partie de la population face à l'accès à l'emploi, confrontée plus durement au chômage et au travail précaire.</p> <p>Perte de confiance dans les institutions, en l'avenir et en eux avec de multiples freins à l'insertion.</p> <p>Besoin d'étapes préalables de mobilisation pour s'inscrire dans un parcours d'insertion.</p> <p>Difficulté pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi et de l'insertion, ne trouvant pas de solutions et naviguant entre les différents acteurs de la prévention.</p> <p>Manque de lisibilité des nombreux acteurs, des missions et spécificités, et morcellement de la prise en charge des jeunes les plus en difficulté.</p> <p>Sous-utilisation des outils de l'insertion existants avec des dispositifs trop rigides et inadaptés aux besoins et spécificités des publics.</p> <p>Nécessité de construire un dispositif cohérent avec l'ensemble des partenaires de l'insertion présents ou compétents sur le territoire afin de mener d'un travail très en amont des parcours traditionnels permettant de réfléchir à une première accroche de proximité et permettant la construction de parcours d'insertion individualisés.</p> <p>Forte envie d'entreprendre chez les habitants des quartiers prioritaires, mais beaucoup de difficultés rencontrées : manque d'information, absence de sources de financements, défaut d'accompagnement.</p> <p>Importance du soutien et de mise en valeur de la réussite par l'insertion professionnelle ?</p>	<p>1. Coordonner et adapter les permanences et les actions d'appui aux besoins des habitants</p>	<p>1.1 Permettre un accompagnement lisible et efficace sur l'insertion et l'emploi</p> <p>1.2 Adapter l'intervention des partenaires aux besoins des habitants</p>	<p>Construction de parcours individualisés d'insertion avec l'adaptation des interventions de la Mission Locale, de Pôle Emploi et des partenaires de l'insertion socioprofessionnelle</p> <p>1.1.1 Centralisation de l'offre de services (dispositifs d'accompagnement, contacts professionnels, actions, permanences, offres d'emploi, recueil des besoins)</p> <p>1.1.2 Repérage des publics jeunes cibles par des dispositifs (<i>bourse pour les attirer car peu ou pas connus des partenaires</i>)</p> <p>. Jeunes non qualifiés sortis ou non du système scolaire (actions de 1ère mobilisation)</p> <p>. Etudiants (recherche de stages)</p> <p>. Jeunes diplômés (accès au 1er emploi, codes entreprise, réseau)</p> <p>1.1.3 Mobilisation des supports existants (Club face, mozaic RH, nos quartiers dont du talent, modules cadres au Pôle Emploi)</p> <p>1.1.3 Mobilisation des supports existants (Club face, mozaic RH, nos quartiers ont du talent, modules cadres au Pôle Emploi)</p> <p>1.1.4 Repérage des publics adultes cibles</p> <p>. Adultes plus ou moins qualifiés (orientation vers dispositifs, réseau, des partenaires sur les modes de garde, la mobilité et la linguistique)</p> <p>. Adultes de plus de 50 ans (actions de mobilisation)</p> <p>1.1.5 Points sur la situation individuelle pour recherche de solutions et articulation vers partenaires</p> <p>1.2.1 Reprise des permanences régulières des partenaires</p> <p>1.2.2 Réactivation de la communication et la coordination entre partenaires</p> <p>1.2.3 Information régulière sur les actions, dispositifs d'accompagnement à la formation, à l'emploi existants pour pouvoir relayer</p> <p>1.2.4 Mobilisation des dispositifs existants (services civiques, emploi aidés...)</p>

CASQY - DIRECTION A LA SOLIDARITE
COORDINATION POLITIQUE DE LA VILLE

le 2 juin 2015

			3.2 Travailler les savoir de base et la qualification des demandeurs d'emploi	<p>3.2.1 Apprentissage de la langue et mise en place de parcours linguistique</p> <p>3.2.2 Repérage de bénévoles pour parrainage de demandeurs d'emploi</p> <p>3.2.3 Travail sur les pré-requis des demandeurs d'emploi : savoir être, capacités, projets</p> <p>3.2.4 Travail sur la Mobilité : aide au permis, levée des freins psychologiques</p> <p>3.2.5 Ateliers informatiques pour lutter contre la fracture numérique dans le cadre de la recherche d'emploi</p> <p>3.2.6 Réflexion sur insertion des publics présentant des troubles de santé mentale</p>
--	--	--	--	--



Ville de Trappes en Yvelines

VILLE DE TRAPPES EN YVELINES

PILIER	DIAGNOSTIC/CONSTATS PROBLEMATIQUES	ENJEUX/ OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS ET PLACE DU DROIT COMMUN
1 COHESION SOCIALE Axes transversaux -Jeunesse -Égalité homme/femme -Observation et/ou Lutte contre les discriminations -Citoyenneté et valeurs de la République	L'offre éducative locale est riche et variée ; elle doit être articulée et lisible par chacun pour être accessible à tous Difficulté d'accès à la Culture générale et aux études supérieures	1. PROMOUVOIR LES TALENTS ET DONNER DE L'AMBITION AU TERRITOIRE EN : 1.1. structurant un territoire d'éducation attractif et performant 1.1.1. Encourager les initiatives culturelles	Articuler et développer la complémentarité de l'offre éducative	> Rédiger des projets pédagogiques périscolaires articulés aux projets d'école (EN) [PEDT] augmenter les moyens pour les Projets d'Education Artistique et Culturel (PEAC) >> Dans le cadre du PEDT, organiser un parcours éducatif culturel et artistique pour la ville en lien avec le temps périscolaire >> Création d'une classe de théâtre sur la ville ou aide à la création >>> Restructuration de l'équipement "La Merise" (EN) [PEDT] Favoriser le travail en cohérence pour une meilleure répartition des projets d'école par an et par quartier (EN) [PEDT] pérenniser l'aide au financement des TAP (CG) aider au fonctionnement de l'Ecole de Musique et de Danse = financement de 3 postes de DUMISTE et de 2 postes d'enseignants en théâtre (diplômés). (DRAC) Soutenir les projets culturels dans le cadre du PEDT (EN) créer une classe théâtre dans un collège de la Ville (EN) Créer une classe danse dans un collège de la Ville (AGGLO) Soutenir la Merise
	L'utilisation des supports numériques devient une nécessité pour réussir les parcours éducatifs La richesse éducative du territoire est insuffisamment mise en valeur, certains parents veulent scolariser leurs enfants dans les communes environnantes	1. PROMOUVOIR LES TALENTS ET DONNER DE L'AMBITION AU TERRITOIRE EN : 1.1. structurant un territoire d'éducation attractif et performant 1.1.3. Proposer des structures éducatives modernes et accueillantes	Mettre en œuvre l'école du numérique	Développement des vidéoprojecteurs interactifs (VPI) dans les écoles (EN) former tous les enseignants à l'usage et à l'adaptation pédagogique du numérique (AGGLO) Raccorder au très haut débit tous les établissements Concevoir une stratégie globale de communication > Créer un espace Internet dédié au PEDT (annuaire, agenda, cartographie...) (EN) Elaborer un plan de communication sur les forces et les atouts des structures éducatives locales et les filières d'excellence (plaquette de communication « Plaine d'avenir » ...)
			Inciter et favoriser l'accès à la culture pour les habitants des quartiers prioritaires	Développer et promouvoir des outils et des moyens d'accès à la culture (DRAC) Programme vivre ensemble
			Accompagner la réussite scolaire sur le temps périscolaire	Développer les actions en lien avec les apprentissages scolaires, séjour de révision, séjours linguistiques, accompagnement des lycéens ; définition d'un agrément Ville, coordination ASCO, formation des encadrants (E) Mobilisation CLAS renforcée
			Améliorer la mixité dans les écoles et les collèges	Réalisation d'une étude relative au redécoupage de la carte scolaire
			Communiquer sur les atouts du territoire	Concevoir une stratégie globale de communication > Créer un espace Internet dédié au PEDT (annuaire, agenda, cartographie...) (EN) Elaborer un plan de communication sur les forces et les atouts des structures éducatives locales et les filières d'excellence (plaquette de communication « Plaine d'avenir » ...)

PILIER	DIAGNOSTIC/CONSTATS PROBLEMATIQUES	ENJEUX/ OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS ET PLACE DU DROIT COMMUN	
1 COHESION SOCIALE Axes transversaux -Jeunesse -Égalité homme/femme -Observation et/ou Lutte contre les discriminations -Citoyenneté et valeurs de la République	Insuffisance de maîtrise de la langue française pour les non francophones; les analphabète et les illettrés	2. FAVORISER L'AUTONOMIE POUR PERMETTRE A CHACUN DE PRENDRE SA PLACE DANS LA SOCIETE CIVILE POUR : 2.1. L'accès aux droits, aux soins à l'emploi et aux services publics 2.1.1. Conforter l'apprentissage et la maîtrise de la langue française	Lever les freins à l'emploi et favoriser l'intégration de tous dans la société civile par l'apprentissage de la langue française	> Augmentation nombre de places en parcours linguistique (PL) et en Atelier Sociolinguistiques (ASL) > Développement de la coopération CAP EMPLOI PL/ASL > Formation illettrisme et remise à niveau des savoirs de base > Investir le champ de l'illettrisme, formation repérage illettrisme > Utiliser le livre et favoriser l'accès à la lecture comme vecteur d'apprentissage ou de perfectionnement (lancement d'un Contrat Territoire Lecture avec la BDY et le CG78) (E) Augmenter le nombre d'heures de formation pour les primo arrivants. (E - AGGLO - CR - PE) se positionner sur le champ de l'illettrisme au titre de la compétence formation (AGGLO) Créer une coordination au niveau intercommunal pour une orientation vers les formations socialisantes vers les communes et opérateurs ASL et professionnalisantes (PLIE etc. ...) sur la durée du contrat (DRAC/CG - CG/BDY - AGGLO) : contrat territoire lecture (Médiathèques CASQY comme structure d'attache pilote et interface)	
	> Augmentation des demandes de formation linguistique de jeunes de moins de 25 ans débutants ou faux-débutants, (plus pris en charge par la plateforme linguistique jeunes (FREE Compétences notamment) qui exige un niveau minimum pour l'entrée en formation)			Favoriser l'intégration des jeunes primo arrivants	(MLSQYE) : Revoir les niveaux de formations en direction des jeunes (AGGLO - E) Soutenir la MLSQYE (EN) mettre en place des formations linguistiques adaptées pour les non francophones scolarisés développement des CLIN et des CLA (EN) Augmentation de la fréquence de passage des tests pour accélérer l'entrée en scolarité des élèves non francophones
	Fracture numérique Démarches et formulaires administratifs de plus en plus complexe ou des services de droit commun difficile à mobiliser ou pas suffisamment accessibles sont des freins à l'accès aux droits sociaux.		2. FAVORISER L'AUTONOMIE POUR PERMETTRE A CHACUN DE PRENDRE SA PLACE DANS LA SOCIETE CIVILE POUR : 2.1. L'accès aux droits, aux soins à l'emploi et aux services publics 2.1.2. Lutter contre la fracture numérique	Faciliter et simplifier l'accès aux droits	> Former les plus autonomes aux outils informatiques traditionnels et tactiles > Simplification des démarches et des formulaires administratifs de la Ville > Maintenir une présence humaine du Service Public suffisante à l'accompagnement du public le moins autonome (E - CG - CAF - CPAM ...) Renforcer et maintenir les moyens humains des partenaires sur le territoire.
	Une progression de la population âgée vivant seule à son domicile (prévision en 2020 : près de 300 personnes de plus de 80 ans).		2. FAVORISER L'AUTONOMIE POUR PERMETTRE A CHACUN DE PRENDRE SA PLACE DANS LA SOCIETE CIVILE POUR : 2.1. L'accès aux droits, aux soins à l'emploi et aux services publics 2.1.3. Accompagner la mobilité	Accompagner les séniors pour le maintien dans l'autonomie et lutter contre l'isolement des personnes âgées	Création d'un service de transport à la carte destiné aux personnes âgées ne pouvant plus utiliser les transports en commun. Voir comment développer le réseau PAM
	Une partie des jeunes issus des QPV peu mobiles, l'accès au permis de conduire reste onéreux pour les familles.			Aider à la mobilité des jeunes	Poursuivre et développer l'action "Objectif code" (CG78) Communiquer sur la bourse permis de conduire

PILIER	DIAGNOSTIC/CONSTATS PROBLEMATIQUES	ENJEUX/ OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS ET PLACE DU DROIT COMMUN
1 COHESION SOCIALE Axes transversaux -Jeunesse -Égalité homme/femme -Observation et/ou Lutte contre les discriminations -Citoyenneté et valeurs de la République	> Aggravation de la pauvreté d'une partie de la population (près de 50% des trappistes vivent sous le seuil de pauvreté) qui pourraient être contenues si l'accès aux droits était effectif. > Démarches pour faire valoir ses droits de plus en plus complexes : taux de non recours aux droits sociaux très importants (entre 15 et 70 % selon les prestations).	2. FAVORISER L'AUTONOMIE POUR PERMETTRE A CHACUN DE PRENDRE SA PLACE DANS LA SOCIETE CIVILE POUR : 2.1. L'accès aux droits, aux soins à l'emploi et aux services publics 2.1.5. Accéder au service public et aux droits	Favoriser l'accès aux droits des trappistes en organisant une coordination des partenaires	> La création d'un point unique d'accès aux droits > Le renforcement des missions d'écrivain public. > Le soutien aux associations qui viennent en aide aux familles (CRESUS, ADIL, CASA...) > Décloisonner le travail des travailleurs sociaux de la Ville du CG et de la CAF (AGGLO - E) Renforcer le financement du Point services aux particuliers (PSP) (MDPH - CLIC - CHL - CGL) Créer des relais d'antenne sur Trappes
	Beaucoup de jeunes peu au fait ou en demande pour faire valoir leur droit (papiers) De nombreux adultes (trentenaires) dans les gymnases en soirée. Demande d'information des jeunes en soirée. Pas ou peu de réponse apportée par les équipes présentes en soirée (éducateurs sportifs), pas de lieu d'accueil ni de relai sur les temps nocturnes.		Faciliter l'accès aux droits pour les plus jeunes	> Renforcer les moyens du BIJ pour renforcer l'insertion sodoprofessionnelle des jeunes > Créer un service de la médiation nocturne nomade et un service public plurinstitutionnel itinérant > Mettre en place une médiation en soirée dans les gymnases (E - AGGLO) Renforcer les moyens de la MLSQYE
	Aggravation de la pauvreté en lien avec la crise économique, taux de chômage élevé. PROBLEMATIQUES: Précarité financière. Accès aux soins difficiles par manque de couverture complémentaire ; les médecins refusent de plus en plus la C.M.U.C ; l'offre de médecins diminue (médecins vieillissants sans remplaçant, beaucoup de médecins secteur 2). Difficultés de mobilité. Aggravation de pathologies en lien avec des comportements alimentaires. Pratiques addictives (tabac, alcool etc...)	2. FAVORISER L'AUTONOMIE POUR PERMETTRE A CHACUN DE PRENDRE SA PLACE DANS LA SOCIETE CIVILE POUR : 2.1. L'accès aux droits, aux soins à l'emploi et aux services publics 2.1.6. Prendre sa santé en main	Promouvoir un accompagnement social adapté.	> Permettre l'accès à une mutuelle. > Favoriser l'accès aux soins des personnes en voie d'exclusion (AME, CMU, CMUC...) > Aider le centre de santé municipal > Coopération avec l'hôpital privé de l'ouest parisien (ARS) Aider à l'installation des professionnels de santé contrats de praticiens territoriaux de médecine générale (ARS) Aider au fonctionnement du centre de santé (AGGLO) renforcer l'action au service du public de l'IPS et mise en place d'action de prévention santé dépistage diabète, buccodentaire, vaccination...)
Faible participation démocratique et citoyenne Faible participation démocratique et citoyenne Essoufflement du monde associatif repli communautaire et/ou social renforcement de l'isolement des familles (notamment monoparentales) >Renforcement du système de "débrouille" réseaux parallèles (entraide familiale, travail au noir pour garde d'enfants)	2. FAVORISER L'AUTONOMIE POUR PERMETTRE A CHACUN DE PRENDRE SA PLACE DANS LA SOCIETE CIVILE POUR : 2.2. Susciter les initiatives et renforcer le lien social 2.2.1. Accompagner les jeunes dans la réalisation de projets individuels ou au service de l'intérêt collectif		Rendre tous les habitants acteurs de leur ville Favoriser l'engagement des jeunes dans le monde associatif	> Créer et développer des outils pour faciliter l'expression de la majorité silencieuse (réseaux sociaux, usage de la vidéo ...) > Renforcer la visibilité du conseil des jeunes et des projets collectifs des jeunes > Création de la maison des associations (CAF - DDCCS) : soutenir financièrement les projets à l'initiative des jeunes

PILIER	DIAGNOSTIC/CONSTATS PROBLEMATIQUES	ENJEUX/ OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS ET PLACE DU DROIT COMMUN
1 COHESION SOCIALE Axes transversaux -Jeunesse -Égalité homme/femme -Observation et/ou Lutte contre les discriminations -Citoyenneté et valeurs de la République		2. FAVORISER L'AUTONOMIE POUR PERMETTRE A CHACUN DE PRENDRE SA PLACE DANS LA SOCIETE CIVILE POUR : 2.2. Susciter les initiatives et renforcer le lien social 2.2.2. Impulser, dynamiser et accompagner la démocratie locale et la vie associative	Favoriser partout et par tous les moyens la participation et la formation citoyenne des habitants	> Créer et développer des outils pour faciliter l'expression de la majorité silencieuse > Développer les instances de concertation et amplifier les responsabilités des comités de quartier > Faire des élections des comités de quartier un temps fort de la démocratie locale
			Eduquer à la citoyenneté pour garantir le respect de la laïcité, le respect des lois et le respect de l'autre	> Former les élus, le personnel municipal et les acteurs du territoire pour l'organisation et l'animation de débats sur la laïcité et la citoyenneté (financement sécurisé via une convention sur la durée du contrat). > Conforter les Centres socioculturels comme lieu de partage des valeurs républicaines et d'intégration pour tous > Création d'un conseil des anciens pour partager et transmettre les cultures et les traditions de la diversité trappiste pour un meilleur vivre ensemble (EN) Former les enseignants à l'animation de débats sur la laïcité et le vivre ensemble (financement sécurisé via une convention sur la durée du contrat).
			Simplifier les démarches des associations sur les secteurs politique de la ville	> Simplifier les démarches pour les associations (extranet, convention avec la ville pour faciliter l'utilisation des locaux municipaux (centres socioculturels ...) ...) (CG - CR - CA - Ville - CAF - ...) Traitement prioritaire des demandes de subventions des opérateurs associatifs intervenant sur les sites en politique de la ville (CG - CR - CA - Ville - CAF - ...) Définition d'un dossier unique commun à l'ensemble des financeurs (simplification et gains de temps pour les opérateurs associatifs)
	Pas de lieu, d'espace de rencontre et d'échange conviviale et pluri générationnel Peu de mixité dans les équipements sociaux Replis et isolement	2. FAVORISER L'AUTONOMIE POUR PERMETTRE A CHACUN DE PRENDRE SA PLACE DANS LA SOCIETE CIVILE POUR : 2.2. Susciter les initiatives et renforcer le lien social 2.2.3. Développer et soutenir les initiatives de solidarités intergénérationnelles et interculturelles	Favoriser la rencontre et le dialogue intergénérationnel et le partage numérique	> L'étoile d'Or : un café-Culture coopératif espace de création citoyenne ouvert en lien avec le grenier à sel et la périsphère incluant les nouvelles technologies et la parité homme/femme > Renforcer et développer des offres de service attractives dans les centres socioculturels favorisant les mixités et le vivre ensemble > Imaginer des actions spécifiques (ateliers socioculturels ...) en direction des retraités maîtrisant mal la langue française > Réhabiliter la salle Jean Baptiste Clément (E - CR - AGGLO) Financement d'investissement (PRU.) (DRAC - DDJS - CASQY - AGGLO) Aider au fonctionnement (CAF) Aide au fonctionnement des Centres socioculturels Développement un dispositif d'accompagnement des seniors isolés (via les services civique et à terme susciter la création d'une association dédiée
	> Monoparentalité Les familles monoparentales représentent 28,6% des ménages. > Familles nombreuses Les ménages avec enfants sont surreprésentés au regard de la norme nationale et plus particulièrement les familles monoparentales : 2 fois plus présentes sur Trappes. > Précarité économique et sociale 28% des Trappistes vivent dans un ménage fiscal dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté.		Porter la Culture à domicile	Soutenir la parentalité

PILIER	DIAGNOSTIC/CONSTATS PROBLEMATIQUES	ENJEUX/ OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS ET PLACE DU DROIT COMMUN
<p>1 COHESION SOCIALE</p> <p>Axes transversaux -Jeunesse</p> <p>-Égalité homme/femme</p> <p>-Observation et/ou Lutte contre les discriminations</p> <p>-Citoyenneté et valeurs de la République</p>	<p>> Problèmes relationnels précoces mère/nourrisson</p> <p>> Trouble de la construction psychique du jeune enfant</p> <p>> Obésité pédiatrique 11.1% d'enfants présentent une obésité pédiatrique.</p> <p>> Trouble du langage et du comportement > 16.8% des enfants trappistes touchés par le trouble du langage. > 3.5% des enfants diagnostiqués comme ayant un trouble de comportement.</p>	<p>3. PERMETTRE A CHAQUE PARENT D'ASSURER SON RÔLE EDUCATIF ET</p> <p>3.2. ... de prendre en charge les difficultés de son enfant</p> <p>3.2.2. Renforcer les moyens de prise en charge par les partenaires</p>	<p>Accompagner les parents par une prise en charge adaptée de leur enfant</p>	<p>> Mise en place d'outils communs aux différentes institutions (CG, EN, ...) destinés à repérer les situations de fragilité le plus tôt possible</p> <p>> Accompagner les parents pour assurer pleinement leur rôle</p> <p>> Développement du Conseil des droits et devoirs des familles (CDDF)</p> <p>> AVS sur le temps périscolaires</p> <p>> Favoriser une prise en charge spécialisée et adaptée aux difficultés des enfants, en associant pleinement les parents</p> <p>> Favoriser un partage cohérent dans la prise en charge des situations repérées par les différents partenaires</p> <p>> Organisation d'un accueil spécialisé pour des enfants porteurs d'handicap ou présentant des difficultés comportementales ou sociales dans les structures de loisirs ou périscolaires, en étroite collaboration avec les parents</p> <p>(E) Développer les structures permettant de prévenir les troubles chez le jeune enfant CMPE ... (CG - CAF - ...) Redonner les moyens financiers pour que chaque partenaire puisse exercer sa compétence propre (CG - E - CPAM) Renforcer les moyens de la MDPH (EN) Renforcer le nombre d'AVS dans les écoles (CG) Augmenter le nombre de place en établissements spécialisés</p> <p>Mobiliser les partenaires pour affiner les situations individuelles et leur apporter des réponses le plus en amont possible (CAF) Soutenir l'organisation d'un accueil spécialisé pour les enfants en situation de handicap sur le temps périscolaire (CG - EN) : Développer les moyens et services permettant de diagnostiquer les enfants présentant des troubles (ARS) Mettre en place des moyens afin d'assurer le remplacement des médecins partant à la retraite > Comblent la carence de médecins spécialisés et compétents qui peuvent détecter, suivre et accompagner les enfants ayant des troubles du comportement</p>
		<p>4. SE MOBILISER ENSEMBLE POUR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF</p> <p>4.1. Grâce à la gestion urbaine de proximité</p> <p>...</p> <p>4.1.1. ... qui associe les habitants pour l'appropriation de leur cadre de vie</p>	<p>> Unifier l'identité de la Ville</p> <p>> Lutter contre la discrimination d'adresse</p>	<p>Mettre en œuvre un programme de réadressage sur rue :</p> <p>> Mutualiser avec les bailleurs et copropriétés le soutien aux habitants dans les démarches administratives ;</p> <p>> Travail en étroite collaboration avec la Poste, les bailleurs, un service Ville défini</p>
	<p>Difficulté de garder les familles à Trappes en raison de l'offre d'habitat non adapté ; logements trop petits en surface pour loger des familles nombreuses</p>	<p>4. SE MOBILISER ENSEMBLE POUR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF</p> <p>4.2. Grâce à une politique de peuplement génératrice de cohésion sociale</p> <p>4.2.1. En maîtrisant la typologie des nouveaux programmes</p>	<p>Améliorer le parcours résidentiel des familles</p>	<p>Mise en place de nouveaux types de programmes coopératifs (montage des projets par les acquéreurs), modulables ou participatifs (parts SCIC, conception de logements sur mesure et mise en commun d'espaces mutualisés) et programmes mixtes d'accueil intergénérationnel</p> <p>> Maîtriser la programmation de la typologie des nouveaux programmes dans le privé et le public (AGGLO) faire de l'observatoire un véritable outil de prospective afin de pouvoir anticiper les besoins</p>

PILIER	DIAGNOSTIC/CONSTATS PROBLEMATIQUES	ENJEUX/ OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS ET PLACE DU DROIT COMMUN
1 COHESION SOCIALE Axes transversaux -Jeunesse -Égalité homme/femme -Observation et/ou Lutte contre les discriminations -Citoyenneté et valeurs de la République	Les limites de la maîtrise du Peuplement (gros problème de traçabilité ; l'action logement ne tient pas compte du contrat de peuplement et cela représente 40% des attributions dans la Ville) et des attributions des dossiers DALO	4. SE MOBILISER ENSEMBLE POUR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF 4.2. Grâce à une politique de peuplement génératrice de cohésion sociale 4.2.2. En maîtrisant les relogements et les différents contingents	> Contractualiser la charte de peuplement avec les bailleurs, l'Etat et la CA > Maîtriser les entrées DALO (droit de regard sur tous les dossiers de la Ville)	Réaliser une étude dont le bilan servirait à élaborer de nouveaux contrats d'objectifs afin d'assurer l'évolution de la mixité des attributions Centraliser les attributions de tous les réservataires en assurant les objectifs de peuplement au sein d'une convention spécifique. (E) Réaliser des contrats d'objectifs en y associant les collecteurs (actions logement) (E) Centraliser les dossiers DALO au niveau de la Ville pour orienter les dossiers (AGGLO) Demander à la CASQY la gestion de l'ensemble de son contingent
	Anticipation du travail partenarial dans le cadre des futures démolitions	5. ACCOMPAGNER LES FRAGILITES EN PRIVILEGIANT LES SUIVIS INDIVIDUELS 5.1. Des enfants et des jeunes 5.1.1. Dans le domaine éducatif	Accompagner individuellement les enfants et les jeunes présentant des signes de fragilité et/ou porteurs de handicap Développer la scolarisation précoce pour les enfants issus de famille éloignés de la culture scolaire	(EN) Mobiliser les fonds dédiés à la prévention du décrochage (EN) Permettre les conditions favorables à la mise en œuvre de la circulaire du 20 mars 2015 droit au retour en formation initiale pour les décrocheurs (CG) Accroître la mobilisation de la MDPH Intervention d'une AVS auprès de chaque enfant qui en a besoin en amont de la finalisation du diagnostic par la MDPH > Augmenter le nombre de classes passerelles et mise à disposition de personnel en conséquence
	Plus de 50% des Trappistes à moins de 25 ans : PROBLEMATIQUES : Carences dans le suivi médical des adolescents. Parentalisation des adolescents. Souffrance psychologique des adolescents et troubles addictifs.	5. ACCOMPAGNER LES FRAGILITES EN PRIVILEGIANT LES SUIVIS INDIVIDUELS 5.1. Des enfants et des jeunes 5.1.2. En matière de santé	> Développer les actions de prévention autour des questions de santé en direction de la jeunesse. Diminuer l'obésité des enfants et des jeunes.	> Promouvoir des actions collectives d'information et de formation sur les questions de santé. > Favoriser l'accès à une mutuelle. > Développer la planification familiale. > Développer le service de médecine scolaire. (CG) Maintenir et développer les deux centres de protection maternelle et infantile sur la ville > Prévenir l'obésité en intervenant auprès des familles sur l'hygiène alimentaire, la préparation des repas. > Dépister les troubles bucco -dentaires. > Création d'un poste de diététicienne à temps plein. (EN) Augmenter les effectifs de la médecine scolaire. (ARS - AGGLO) Financement d'un poste de diététicienne. (E) Augmenter les effectifs du CMPP ou mettre en place un CMP enfants.
	CONSTAT : Une augmentation de l'obésité pédiatrique. Les bilans de 4 ans effectués sur la commune montrent que 12% d'entre eux sont obèses et une proportion importante rencontre des problèmes bucco-dentaires. Lors des bilans de 4 ans, beaucoup d'enfants ne maîtrisent pas suffisamment le langage sans pour autant avoir des troubles avérés. Il est à noter pour les enfants inscrits en crèche que les bilans obligatoires des 2 ans ne sont pas toujours effectués. PROBLEMATIQUES : Handicap au niveau de la scolarité et de l'insertion sociale.			

PILIER	DIAGNOSTIC/CONSTATS PROBLEMATIQUES	ENJEUX/ OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS ET PLACE DU DROIT COMMUN
<p>1 COHESION SOCIALE</p> <p>Axes transversaux -Jeunesse -Égalité homme/femme -Observation et/ou Lutte contre les discriminations -Citoyenneté et valeurs de la République</p>	<p>Jeunes et jeunes enfants qui errent dans la ville, exposés aux différents actes de délinquance</p> <p>Autorité parentale mise à mal – carence éducative importante</p> <p>Repérage trop tardivement des situations dégradées</p> <p>Trop de partenaires qui réduisent leurs moyens d'intervention</p>	<p>5. ACCOMPAGNER LES FRAGILITES EN PRIVILEGIANT LES SUIVIS INDIVIDUELS 5.2. Avec une réelle prise en compte et un suivi des situations individuelles</p>	<p>> Mobiliser les partenaires afin d'apporter des réponses concertées et adaptées aux problématiques repérées</p>	<p>> Inscrire les enfants et les adolescents dans un processus de réussite > Inscrire les enfants et les adolescents dans une dynamique citoyenne > Valoriser une image positive de soi</p> <p>(E – CG78) Redonner et augmenter les moyens à la PJJ et aux institutions chargées de concourir à la protection de l'enfance (E) Améliorer le dialogue Procureur/Ville > Investir pleinement les instances pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles (CDDF, CLSM et IAP) permettant d'apporter des réponses concrètes aux problématiques repérées (EN) créer des postes d'assistant social pour les écoles élémentaires</p>
	<p>> Incivilités importantes banalisées > Décrochage scolaire / Absentéisme scolaire > Montée des dérives à caractère sectaire</p>	<p>5. ACCOMPAGNER LES FRAGILITES EN PRIVILEGIANT LES SUIVIS INDIVIDUELS 5.3. Pour prévenir la délinquance</p>	<p>Renforcer la prévention générale</p>	<p>> Soutenir toutes les structures et actions œuvrant pour socialiser les jeunes et prévenir les risques de marginalisation > Coordonner et articuler les interventions de la prévention générale et spécialisée (repérage et suivi) > Inscrire les jeunes dans un processus scolaire et socioprofessionnel > Développer une offre associative dans les centres socioculturels en soirée à destination des trentenaires) > Formation des agents et des partenaires à l'identification des dérives sectaires</p> <p>(CG) Développer une gouvernance permettant de partager les dysfonctionnements et mieux les traiter (ex: médiateurs, éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux...) (E) Faire appliquer le droit et notamment les décisions de justice (E) Innover dans des dispositifs afin de limiter les dérives à caractère sectaire (E) Renforcer le partenariat Education Nationale/Ville pour lutter contre le décrochage scolaire (E) Développer les rappels à l'ordre et à la loi, ainsi que les mesures de réparation (E) Impliquer le procureur et le préfet dans le CLSPD et le GLTD (DDJS) Soutenir la ville pour renforcer les accès libres en soirée dans les gymnases (CG – DDCS) Développer une offre sportive pour un public féminin</p>
	<p>De nombreux adultes (trentenaires) dans les gymnases en soirée. Demande d'information des jeunes en soirée. Pas ou peu de réponse apportée par les équipes présentes en soirée (éducateurs sportifs), pas de lieu d'accueil ni de relai sur les temps nocturnes.</p>	<p>5. ACCOMPAGNER LES FRAGILITES EN PRIVILEGIANT LES SUIVIS INDIVIDUELS 5.3. Pour prévenir la délinquance</p>	<p>> Renforcer la prévention spécialisée > Faciliter l'accès aux droits pour les plus jeunes > Lutter contre le désœuvrement > Etablir des espaces de dialogue et de médiation en soirée pour une meilleure écoute de la population et la redéfinition de notre offre de service</p>	<p>> Décaler les ouvertures du service public en soirée et/ou les weekends > Définir les articulations entre les acteurs du jour et de la soirée > Créer un service de la médiation nocturne nomade et un service public plurinstitutionnel itinérant > Développer les articulations entre la Maison des parents et la prévention spécialisée pour la tranche 8-13 ans > poursuivre le partenariat et renforcer les complémentarités BIJ / Mission locale > Mettre en place une médiation en soirée dans les gymnases (CG) Revoir les missions et les horaires de la prévention spécialisée (CG) Elargir la prévention spécialisée aux 8-13 ans, notamment en soirée et développer le travail avec les parents (E) Renforcer les moyens de la Mission locale SQYE pour le public de la prévention</p>

PILIER	DIAGNOSTIC/CONSTATS PROBLEMATIQUES	ENJEUX/ OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS ET PLACE DU DROIT COMMUN
1 COHESION SOCIALE Axes transversaux -Jeunesse -Égalité homme/femme -Observation et/ou Lutte contre les discriminations -Citoyenneté et valeurs de la République	Violences faites aux femmes et intrafamiliales : absence d'une prise en charge globale.	5. ACCOMPAGNER LES FRAGILITES EN PRIVILEGIANT LES SUIVIS INDIVIDUELS 5.4. Des personnes vulnérables 5.4.1. Les violences intrafamiliales	Protéger les victimes de violences intrafamiliales	Inscription dans le dispositif piloté par le CG / Etat d'une prise en charge des victimes, facilitant le constat médical et la judiciarisation. (ARS - CG - E) Créer une antenne de l'institut de santé génésique sur la Ville (CG, ARS, Justice...) (E) Mettre en place d'un système d'accompagnement physique des victimes (E) Favoriser l'implantation d'un lieu écoute violence pour accompagner les victimes et aider les professionnels (CG) Assurer la coordination du travail en réseau
	2 % de la population de Trappes est suivie au C.M.P.A (psychiatrie) sans relais dans le privé. PROBLEMATIQUES : Manque de solution d'hébergement pour ramener les patients au droit commun. Manque de dispositif pour la réinsertion des malades. Désertification médicale et paramédicale	5. ACCOMPAGNER LES FRAGILITES EN PRIVILEGIANT LES SUIVIS INDIVIDUELS 5.4. Des personnes vulnérables 5.4.2. La santé mentale	Coordonner le réseau d'acteurs pour une meilleure prise en charge de la douleur psycho sociale.	> Promouvoir des accueils adaptés : logement avec soutien (pension de famille)-autonomie, logement individuel. (CG / Casqy) > Conseil local de santé mentale (ARS) Aide à l'installation des professionnels de santé spécialisée (CMP) augmentation du nombre de praticiens.
	Des besoins d'accompagnement non satisfaits des ménages les plus en difficultés socioéconomiques	5. ACCOMPAGNER LES FRAGILITES EN PRIVILEGIANT LES SUIVIS INDIVIDUELS 5.5. Des personnes en situation de précarité 5.1.1. avec un accompagnement social adapté	Favoriser l'accès aux droits des trappistes et notamment ceux en grande difficulté	> Développer d'une offre de médiation usagers/institutions pour accompagner les familles y compris physiquement vers les institutions > Renforcer des moyens d'évaluation sociale pour assurer l'accompagnement des familles en difficultés (CG) Mettre en œuvre les dispositifs légaux départementaux : MASP (mesure d'accompagnement social personnalisée) ; MAESF (Mesure d'accompagnement en Economie Sociale et Familiale) MAJ (mesure d'accompagnement Judiciaire). (CG) Renforcer le nombre de travailleurs sociaux au CG et redéfinir leur mission pour un retour à l'accompagnement global des familles.
		5. ACCOMPAGNER LES FRAGILITES EN PRIVILEGIANT LES SUIVIS INDIVIDUELS 5.5. Des personnes en situation de précarité 5.5.2. des résidents du foyer ADOMA	Accompagner à la santé les résidents du foyer ADOMA	(AGGLO) Financer un poste d'infirmière au foyer ADOMA

PILIER	DIAGNOSTIC/CONSTATS PROBLEMATIQUES	ENJEUX/ OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS ET PLACE DU DROIT COMMUN
<p>2 CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</p> <p>Axes transversaux -Jeunesse -Égalité homme/femme -Observation et/ou Lutte contre les discriminations -Citoyenneté et valeurs de la République</p>	L'entretien des bâtiments scolaires des infrastructures éducatives sportives et culturelles accroît l'attractivité du territoire	<p>1. PROMOUVOIR LES TALENTS ET DONNER DE L'AMBITION AU TERRITOIRE EN :</p> <p>1.1. structurant un territoire d'éducation attractif et performant</p> <p>1.1.3. Proposer des structures éducatives modernes et accueillantes</p>	Maintenir les bâtiments scolaires et les infrastructures sportives en bon état, les rendre esthétiques et fonctionnels	<p>> Elaborer un schéma directeur d'entretien du patrimoine</p> <p>> Inscription du lycée Plaine de Neauphle dans le Nouveau PNRU pour sa réhabilitation</p> <p>> Inscription de la réhabilitation du stade Robert Gravaud dans le Nouveau PNRU</p> <p>> Entreprendre la transition énergétique (CG - CR) Plan Pluriannuel d'Investissement prenant en compte les besoins du territoire (collèges et lycées)</p>
	Des secteurs non traités par le PRU1 qui affiche un retard par rapport à leur environnement.	<p>1. PROMOUVOIR LES TALENTS ET DONNER DE L'AMBITION AU TERRITOIRE EN :</p> <p>1.3. Poursuivant les efforts de rénovation urbaine</p> <p>1.3.1. En traitant les secteurs urbains qui ne l'ont pas été : Square Camus</p>	Réhabiliter le square Albert Camus	<p>> Définir avec les partenaires le programme mutation urbaine pour retrouver une dynamique sociale et un attrait d'habitabilité.</p> <p>(E) Contractualisation dans le cadre du NPNRU pour le secteur Camus</p>
	1.3.2. Square Védrine	Réhabiliter le square Jules Védrières	<p>> requalification du square Védrières</p> <p>> Etude à réaliser avec Efidis</p> <p>(E) Contractualisation dans le cadre du NPNRU pour le secteur Védrières</p>	
	1.3.3. Cité Nouvelle	Réhabiliter la Cité Nouvelle	<p>> Requalification urbaine du secteur Cité Nouvelle</p> <p>(E) Contractualisation dans le cadre du NPNRU pour le secteur Cité Nouvelle</p>	
	1.3.4. Square Henri Barbusse	Réhabiliter le square Henri Barbusse	<p>> Requalification urbaine du secteur Henri Barbusse</p> <p>(E) Contractualisation dans le cadre du NPNRU pour le secteur Henri Barbusse</p>	
	1.3.5. L'habitat ancien du centre-ville	Amélioration de l'habitat ancien	<p>> Requalification urbaine du centre Jaurès</p> <p>(E) Prendre en compte de la nécessité d'intervenir sur l'habitat ancien en centre-ville pour la requalification de ce secteur</p>	
	1.3.6. En adaptant les espaces publics et équipements du centre des Merisiers aux usages		<p>> Requalifier le cœur commercial et culturel des Merisiers (ANRU Contractualisation dans le cadre du NPRU)</p>	

PILIER	DIAGNOSTIC/CONSTATS PROBLEMATIQUES	ENJEUX/ OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS ET PLACE DU DROIT COMMUN
<p>2 CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN</p> <p>Axes transversaux -Jeunesse -Égalité homme/femme -Observation et/ou Lutte contre les discriminations -Citoyenneté et valeurs de la République</p>		<p>2. FAVORISER L'AUTONOMIE POUR PERMETTRE A CHACUN DE PRENDRE SA PLACE DANS LA SOCIETE CIVILE POUR :</p> <p>2.2. Susciter les initiatives et renforcer le lien social</p> <p>2.2.2. Impulser, dynamiser et accompagner la démocratie locale et la vie associative</p>	Mobiliser les habitants sur le NPNRU	<p>Création de nouveaux groupes de suivi (RN10, Camus, Védrines ... Développement de l'Atelier Ville à destination d'un public plus large et entreprendre des diagnostics en marchant préalablement à la définition du PRU2</p>
	> Difficulté à respecter les règles de propreté et de l'environnement ; vie en communauté difficile à appliquer	<p>4. SE MOBILISER ENSEMBLE POUR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF</p> <p>4.1. Grâce à la gestion urbaine de proximité ...</p> <p>4.1.1. ... qui associe les habitants pour l'appropriation de leur cadre de vie</p>	> Créer un environnement favorable, un cadre de vie agréable pour les habitants afin de leur redonner envie de s'approprier leur Ville	<p>> accueil des nouveaux habitants avec élaboration de nouveaux outils et organisation de visites de la Ville</p> <p>> Organisation de fêtes de quartiers ;</p> <p>> Organisation des visites GUP avec les membres des comités de quartiers selon modalités définies ;</p> <p>> Sensibilisation aux éco-gestes et droits et devoirs des locataires ;</p> <p>> Maintenir et élargir les demandes de subventions actuelles pour toutes les structures sociales autres que les Centres socioculturels qui offriraient d'avantage d'attractivité et de mixité sociale ;</p> <p>(BAILLEURS) mobiliser les Fonds d'initiative des habitants (BAILLEURS) entreprendre des actions en lien avec les éco-gestes et les droits et devoirs des locataires</p>
	> pratique de la mécanique sauvage sur les parkings privés et publics générant des déchets mécaniques, des risques d'incendie et de pollution de sols (pas de sensibilisation sur les conséquences environnementaux);	<p>4. SE MOBILISER ENSEMBLE POUR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF</p> <p>4.1. Grâce à la gestion urbaine de proximité ...</p> <p>4.1.2. ... qui accompagne les bailleurs dans la gestion des résidences</p>	> Sensibiliser les habitants sur les risques environnementaux de la mécanique sauvage et leur proposer d'autres alternatives > Réduire le nombre de VHU	<p>> étudier la création d'un garage social à l'échelle intercommunale et envisager une recyclerie pour les VHU</p> <p>(E - AGGLO) Demande de subventions pour la réalisation d'un projet de garage participatif, soutien à l'initiative privée / aide à la location d'espaces dédié à l'activité mécanique</p>
	> mauvaise gestion des encombrants : sortie précoce des encombrants, pollution visuelle; > gestion et évacuation difficiles des déchets polluants pneus, huile de vidange, etc.,...			<p>> étendre la collecte des encombrants sur RDV à d'autres bailleurs et copropriétés;</p> <p>> définir et mettre en place des collectes adaptées pour les pneus, huile de vidange et autre.</p> <p>(AGGLO) mettre en place un PLPD (plan local prévention des déchets) au niveau intercommunal (AGGLO) Créer une ressourcerie (recyclage des déchets)</p>

PILIER	DIAGNOSTIC/CONSTATS PROBLEMATIQUES	ENJEUX/ OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS ET PLACE DU DROIT COMMUN
<p>2 CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</p> <p>Axes transversaux -Jeunesse -Égalité homme/femme -Observation et/ou Lutte contre les discriminations -Citoyenneté et valeurs de la République</p>	<p>Difficultés de pérenniser les investissements ANRU :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Dégradation, vandalisme (problèmes d'appropriation de la résidentialisation) > Parkings souterrains peu rentabilisés en raison d'un sentiment d'insécurité malgré les travaux de rénovation (mise en place de vidéo surveillance, éclairage permanent) > Gestion et entretien des espaces communs difficiles (insuffisance des bailleurs) 	<p>4. SE MOBILISER ENSEMBLE POUR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF</p> <p>4.1. Grâce à la gestion urbaine de proximité</p> <p>...</p> <p>4.1.3. ... qui s'attache à pérenniser le PRU 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner par une politique de gestion qualitative le programme de rénovation urbaine > Améliorer la concertation avec les habitants 	<p>> mise en place de groupes de travail en lien avec la GUP et la convention TFPB pour définir des objectifs en adéquation avec les problématiques des sites et les orientations de la GUP</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réaliser un diagnostic basé sur les visites GUP «audit résidentialisation » > création « d'un budget participatif » où les habitants participent à la mise en place des projets de proximité. Le but est de mesurer et d'évaluer les projets dans sa globalité (de la conception à la réalité afin de renforcer la pérennisation des investissements). <p>(Bailleurs/AORIF) : Financement d'un poste de référent interbailleur</p>
	<p>Non-respect des accès voies pompiers lors des travaux de résidentialisation (stationnement sauvage devant les accès) et aussi d'une manière générale</p> <ul style="list-style-type: none"> > Habitants en difficulté lors des chantiers de rénovation urbaine 		<ul style="list-style-type: none"> > Améliorer la sécurité des personnes > Préserver le cadre de vie des habitants en phase chantier (signalétique, stationnement, propreté) 	<ul style="list-style-type: none"> > Prise en compte des accès voie-pompiers lors des travaux et sensibilisation des habitants sur les conséquences du stationnement sauvage. > Organisation de réunion avec les pompiers, les bailleurs, la Ville et les habitants <p>> Associer la GUP aux groupes de travail technique dans les quartiers PRU2 dès la définition des projets</p> <p>(E) Renforcer de la Police Nationale (effectuer des patrouilles régulières pour le stationnement sauvage sur les accès voies pompiers après les horaires de la Police Municipale)</p>
	<p>La situation des copropriétés dégradées ou en voie de dégradation</p>	<p>4. SE MOBILISER ENSEMBLE POUR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF</p> <p>4.3. avec une veille attentive sur le logement privé et des mesures d'accompagnement préventives</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Intégrer les copropriétés dans la future convention GUP > Etablir une veille des copropriétés 	<ul style="list-style-type: none"> > Intégrer les copropriétés faire un recensement des copropriétés en difficulté et voie de dégradation Désignation d'un référent Ville aux réunions de l'Observatoire de l'Habitat; > Informer les nouveaux propriétaires sur leurs droits et devoirs (Observatoire de l'Habitat, ADIL) <p>(AGGLO) Mettre en place un dispositif de veille des copropriétés par l'observatoire de la CASQY ;</p> <ul style="list-style-type: none"> > Obliger les syndics à fournir les bilans des copropriétés <p>(AGGLO) Prise en charge des copropriétés en grosse difficulté par l'Etat, la CASQY ;</p> <p>(AGGLO) Créer une maison de l'Habitat au centre-ville</p>
<ul style="list-style-type: none"> > Fraudes > présence de marchands de sommeil, > présentation de faux papiers pour obtention d'un logement 	<p>Lutter contre les fausses déclarations</p>		<p>Créer un poste de police d'urbanisme et un référent fraude (authenticité des documents administratifs)</p> <p>(E) Désigner un interlocuteur de l'Etat en lien avec le chargé de mission Prévention-Sécurité</p>	

CONTRAT DE VILLE 2015-2020
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

PILIER	DIAGNOSTIC/CONSTATS PROBLEMATIQUES	ENJEUX/ OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS ET PLACE DU DROIT COMMUN
3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI Axes transversaux -Jeunesse -Égalité homme/femme -Observation et/ou Lutte contre les discriminations -Citoyenneté et valeurs de la République	Difficulté de maîtrise de l'orientation en fin de cycle scolaire	1. PROMOUVOIR LES TALENTS ET DONNER DE L'AMBICTION AU TERRITOIRE EN : 1.1. structurant un territoire d'éducation attractif et performant 1.1.2. Permettre une orientation scolaire et professionnelle choisie	Permettre une orientation choisie	> Favoriser l'accès aux stages au sein des entreprises du territoire, > Partenariat formel avec les universités et écoles spécialisées pour accueillir les jeunes trappistes (EN) Présenter les modalités de création de filières scolaires et de formation (EN) Développer les permanences du CIO (E - AGGLO) Développer les actions du club Face (E- CR - AGGLO) Renforcer le financement de la cité des métiers
	Faiblesse du niveau de qualification et d'accès à la formation	1. PROMOUVOIR LES TALENTS ET DONNER DE L'AMBICTION AU TERRITOIRE EN : 1.2. Agissant sur l'emploi, la formation et le développement économique 1.2.1. Elever les niveaux de qualification des demandeurs d'emploi	Elever les niveaux de qualification	(E - CR - PE) Augmenter les moyens dédiés à la formation pré qualifiante et qualifiante (E - CR - PE) Permettre l'accès aux formations courtes et professionnalisantes de manière réactive (AGGLO) Répertorier l'offre de formation sur le territoire (AGGLO) Répertorier, en lien avec les partenaires, les besoins des demandeurs et des entreprises
	Inaboutissement des contrats d'apprentissage	1. PROMOUVOIR LES TALENTS ET DONNER DE L'AMBICTION AU TERRITOIRE EN : 1.2. Agissant sur l'emploi, la formation et le développement économique 1.2.2. Faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à l'entreprise pour les jeunes et les publics les plus éloignés de l'emploi	Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.	> Développer les liens avec les entreprises et les actions du club Face > Accompagner les jeunes dans leur « savoir-être » (E - AGGLO) Renforcer l'action MLSOYE
	Développement insuffisant des clauses d'insertion		Faciliter l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi	> Consolider le dispositif (étendre aux marchés de services et d'ingénierie, favoriser l'accès des femmes) > Favoriser la continuité des parcours des bénéficiaires : > Mettre à jour de la charte locale d'insertion (DIRECCTE - AGGLO) Aider financièrement à pérenniser le poste de facilitateur des clauses d'insertion (E) Prendre en compte les heures de formation dans la clause insertion Convention de partenariat IAE/Pôle Emploi / Ville / BOD /CG sur la durée du contrat.
	Relations entreprises du territoire / ville trop peu développées		Faciliter l'accès à l'entreprise pour les jeunes et les demandeurs d'emploi Trappistes	> Utiliser les réseaux d'entreprises existants et démarcher les entreprises pour développer de nouveaux réseaux, faire vivre un poste de chargé de mission relations entreprises. (EN - CR) développer des filières d'excellence (secteurs du développement durable ...) (AGGLO) Améliorer la connaissance des entreprises trappistes notamment celles tournées vers les métiers d'avenir afin de recueillir des profils de postes et ... (CR - PE - EN - AGGLO) développer en conséquence la gestion prévisionnelle des emplois dans le bassin d'emploi afin de permettre la mise en place de formations en conséquence (
	Nombre de création d'entreprise en baisse : > Manque de visibilité sur l'avenir des ZFU > Promopole en difficulté (mais réel attrait pour la pépinière et le village d'entreprise) > Insuffisance d'animation et d'accompagnement pour les créateurs d'entreprises Perte d'attractivité des zones d'activités de Trappes	1. PROMOUVOIR LES TALENTS ET DONNER DE L'AMBICTION AU TERRITOIRE EN : 1.2. Agissant sur l'emploi, la formation et le développement économique 1.2.3. Favoriser l'implantation d'entreprises créatrice d'emploi pour les Trappistes	> Favoriser l'Economie Circulaire et l'ESS > Améliorer l'attractivité de Trappes > Favoriser collaboration interentreprises en vue d'aller vers Economie circulaire	> Favoriser pôle ESS > à partir des pépinières d'entreprises : - Favoriser création entreprises secteur alternatif (coopératives) - Inciter création activités économiques par des femmes (E - AGGLO) Soutenir financièrement un outil dédié à l'accueil d'entreprises innovantes, industrielles et artisanales (AGGLO) Créer Hôtel d'entreprises mixte activités et bureaux au cœur d'une ZAE (AGGLO) : mettre en place la promotion ZAE de Trappes (AGGLO) Créer un Pôle territorial de Coopération Economique (PTCE) dédié à économie circulaire/économie sociale et solidaire (AGGLO - FSE/FEDER - CR) Soutenir le PTCE (AGGLO) : Entreprendre dynamique de rénovation et d'amélioration du cadre de vie des entreprises, notamment dans ZAE Trappes-Elancourt

PILIER	DIAGNOSTIC/CONSTATS PROBLEMATIQUES	ENJEUX/ OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS ET PLACE DU DROIT COMMUN
3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI Axes transversaux -Jeunesse -Égalité homme/femme -Observation et/ou Lutte contre les discriminations -Citoyenneté et valeurs de la République	Commerce de proximité en perte de vitesse > Insuffisance diversité commerciale > insuffisance qualité des commerces et qualification des commerçants à améliorer > commerce en centre-ville en déclin : cellules commerciales vacantes+loyers trop chers (Carnot) locaux vétustes et certains hors normes (restauration/accès PMR, etc. > pas d'unité centre-ville/gare/pvc/ilot « crozatier+Freyssinet	1. PROMOUVOIR LES TALENTS ET DONNER DE L'AMBICTION AU TERRITOIRE EN : 1.2. Agissant sur l'emploi, la formation et le développement économique 1.2.4. Développer le commerce	Revitaliser le centre-ville	> S'appuyer sur le plateau urbain comme cœur de pôle commercial avec une identité forte > Inscrire RDC Carnot dans cette dynamique > Construction d'un pôle commercial et d'animation urbaine en limite du plateau urbain (Rue Jean Jaurès) (E) FISAC
	Fracture numérique	2. FAVORISER L'AUTONOMIE POUR PERMETTRE A CHACUN DE PRENDRE SA PLACE DANS LA SOCIETE CIVILE POUR : 2.1. L'accès aux droits, aux soins à l'emploi et aux services publics 2.1.2. Lutter contre la fracture numérique	Lever les freins à l'emploi en luttant contre les effets de la fracture numérique.	> Création ateliers découverte / utilisation du numérique pour l'emploi > Renforcement des moyens du CAP EMPLOI > Organisation du repérage et de l'orientation des publics > Former les agents du CAP EMPLOI à l'offre de service proposée par le Service public de l'emploi (SPE) (E – CG – CAF – CPAM ...) Réintroduire une présence humaine pour répondre à ces publics (PE) Permettre la réponse aux offres d'emploi par téléphone (AGGLO) Amplifier les actions de formation au numérique de la Cité des Métiers
	Mobilité insuffisante	2. FAVORISER L'AUTONOMIE POUR PERMETTRE A CHACUN DE PRENDRE SA PLACE DANS LA SOCIETE CIVILE POUR : 2.1. L'accès aux droits, aux soins à l'emploi et aux services publics 2.1.3. Accompagner la mobilité	Lever les freins à l'emploi en promouvant la mobilité	> Inciter les demandeurs d'emploi, en particulier ceux qui travaillent dans certains secteurs, à passer le permis > Mobiliser les aides du CCAS > Passer des conventions avec les professionnels de l'apprentissage (PE) Elargir la prise en charge financière du permis à davantage de demandeurs d'emploi dans les métiers où il est indispensable (CG) Mobiliser les aides
	Garde d'enfants des familles monoparentales	2. FAVORISER L'AUTONOMIE POUR PERMETTRE A CHACUN DE PRENDRE SA PLACE DANS LA SOCIETE CIVILE POUR : 2.1. L'accès aux droits, aux soins à l'emploi et aux services publics 2.1.4. Compléter l'offre d'Accueil du jeune enfant	Lever les freins à l'emploi	> Développer les modes de garde pour les horaires atypiques des familles monoparentales > Allocation Municipale pour l'accueil du Jeune Enfant (AMAJE) spécifique (CAF) Financement

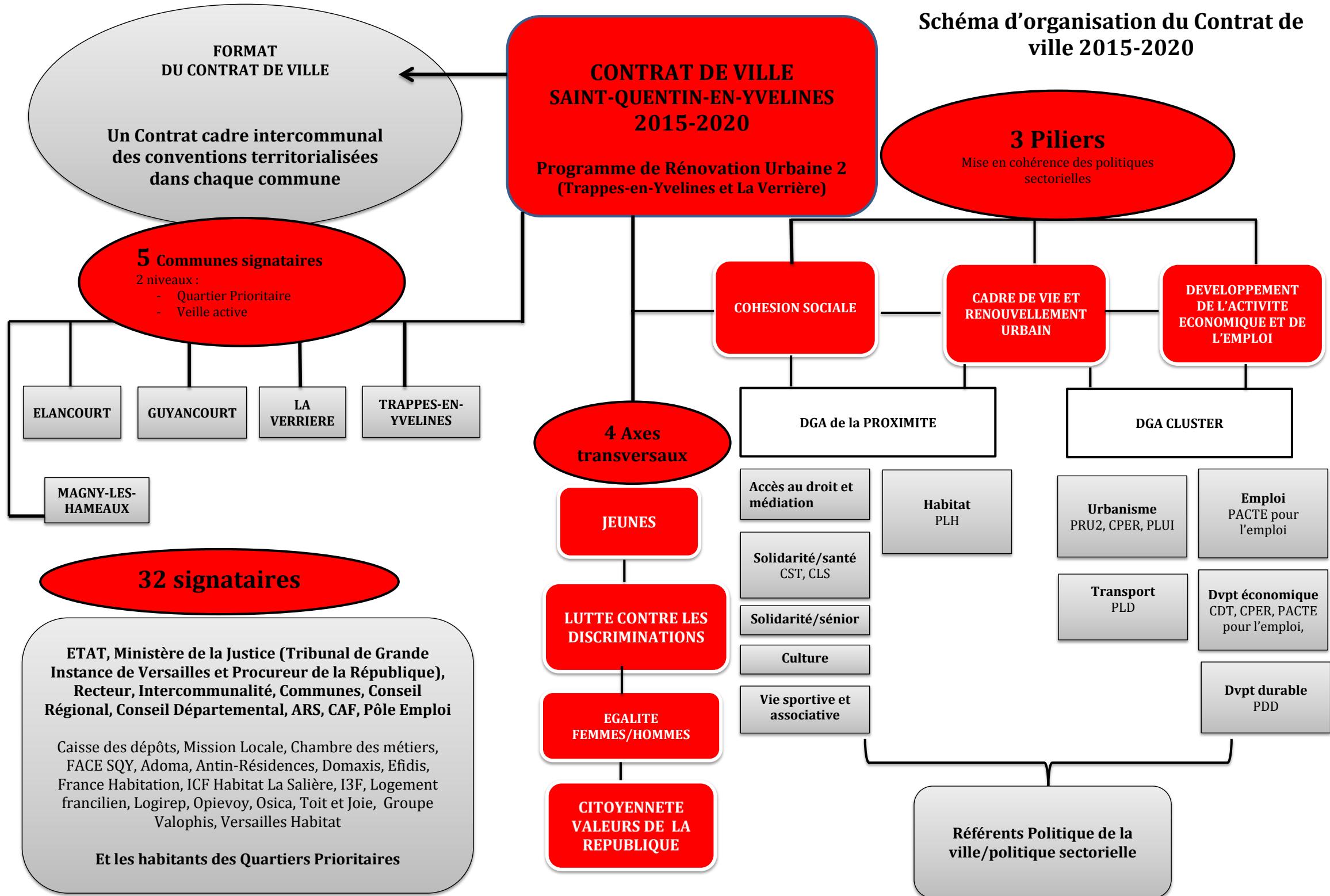
PILIER	ENJEUX	PLAN D' ACTIONS ET PLACE DU DROIT COMMUN
<p align="center">1 COHESION SOCIALE Axes transversaux</p> <p>-Jeunesse -Égalité homme/femme -Observation et/ou Lutte contre les discriminations -Citoyenneté et valeurs de la République</p>	<p>CULTURE/EDUCATION/PREVENTION SPECIALISEE/VIE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE Poursuivre le travail de mise en cohérence de l'offre d'actions menées sur les différents temps de l'enfant et du jeune, de l'accueil de la petite enfance à l'accompagnement des projets des jeunes majeurs dans un objectif de - garantir la continuité éducative et viser la réussite <u>pour tous</u>, - consolider <u>pour tous les enfants et les jeunes</u> une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement, - développer le <u>savoir-vivre ensemble</u> pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux.</p>	<p>Maintien des dispositifs de concertation (Réussite Éducative, CLSPD) : pilotage Commune Élaboration et suivi du Plan communal de prévention de la délinquance</p> <p>Maintien à moyens constants de la Prévention Spécialisée : Conseil Départemental</p> <p>Poursuite des actions culturelles et citoyenneté (exemple : semaine de la citoyenneté) : Commune - CASQY</p> <p>Maintien du pôle d'accueil des permanenciers au centre social situé au cœur du quartier du Buisson : État - Conseil Départemental.</p> <p>Maintien des postes d'emplois publics au niveau de 2014 (Education nationale, Gendarmerie, Assistantes sociales, PML...) : État, Conseil départemental</p>
<p align="center">2 CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN Axes transversaux</p> <p>-Jeunesse -Égalité homme/femme -Observation et/ou Lutte contre les discriminations -Citoyenneté et valeurs de la République</p>	<p>AMENAGEMENT / URBANISME : Rénovation équipements publics vieillissants du quartier</p> <p>HABITAT : Favoriser la mobilisation des habitants du quartier pour un cadre de vie plus attractif</p> <p>TRANSPORT : Mobilité insuffisante des habitants du quartier en situation de fragilité (en particulier les femmes et les jeunes) compte-tenu de l'enclavement du quartier qui est en soi une forme de discrimination d'accès à l'emploi</p> <p>Favoriser l'usage des nouveaux modes de transport</p>	<p>Rénovation énergétique des bâtiments les plus consommateurs (gymnase Delaune au sein du quartier et Groupe scolaire Weiss qui accueille une partie des enfants du quartier) : Commune - Conseil Régional - Conseil Départemental</p> <p>Maintien du dispositif de concertation « Gestion Urbaine de Proximité » : pilotage Commune Poursuite du développement du conseil de centre du centre social situé au cœur du quartier du Buisson : Commune</p> <p>Amélioration des fréquences des transports en commun vers le centre de la CASQY ainsi que des durées de transports en journée : CASQY et STIF</p> <p>Finalisation de la voie douce Magny-centre Montigny : CASQY</p>
<p align="center">3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI Axes transversaux</p> <p>-Jeunesse -Égalité homme/femme -Observation et/ou Lutte contre les discriminations -Citoyenneté et valeurs de la République</p>	<p>Participer à la lutte contre le chômage des femmes et des jeunes</p>	<p>Poursuite de la convention avec le CIDFF78 (accueil, accompagnement vers un projet professionnel) dans le cadre du service emploi communal au sein du centre social: CIDFF 78- Commune - partenaires</p> <p>Maintien des ASL sur le quartier : Commune - État</p> <p>Poursuite de l'accompagnement individualisé des jeunes magnycois ou non recrutés par la commune en contrat emploi d'avenir : Mission locale - Commune</p>

IV – La Gouvernance et l'Organisation

1. Schéma d'organisation territoriale du Contrat de Ville
2. Schéma de gouvernance du Contrat de Ville et du Programme de Rénovation Urbaine 2 (PRU2)
3. Organigramme de la Politique de la ville sur le territoire



Schéma d'organisation du Contrat de ville 2015-2020

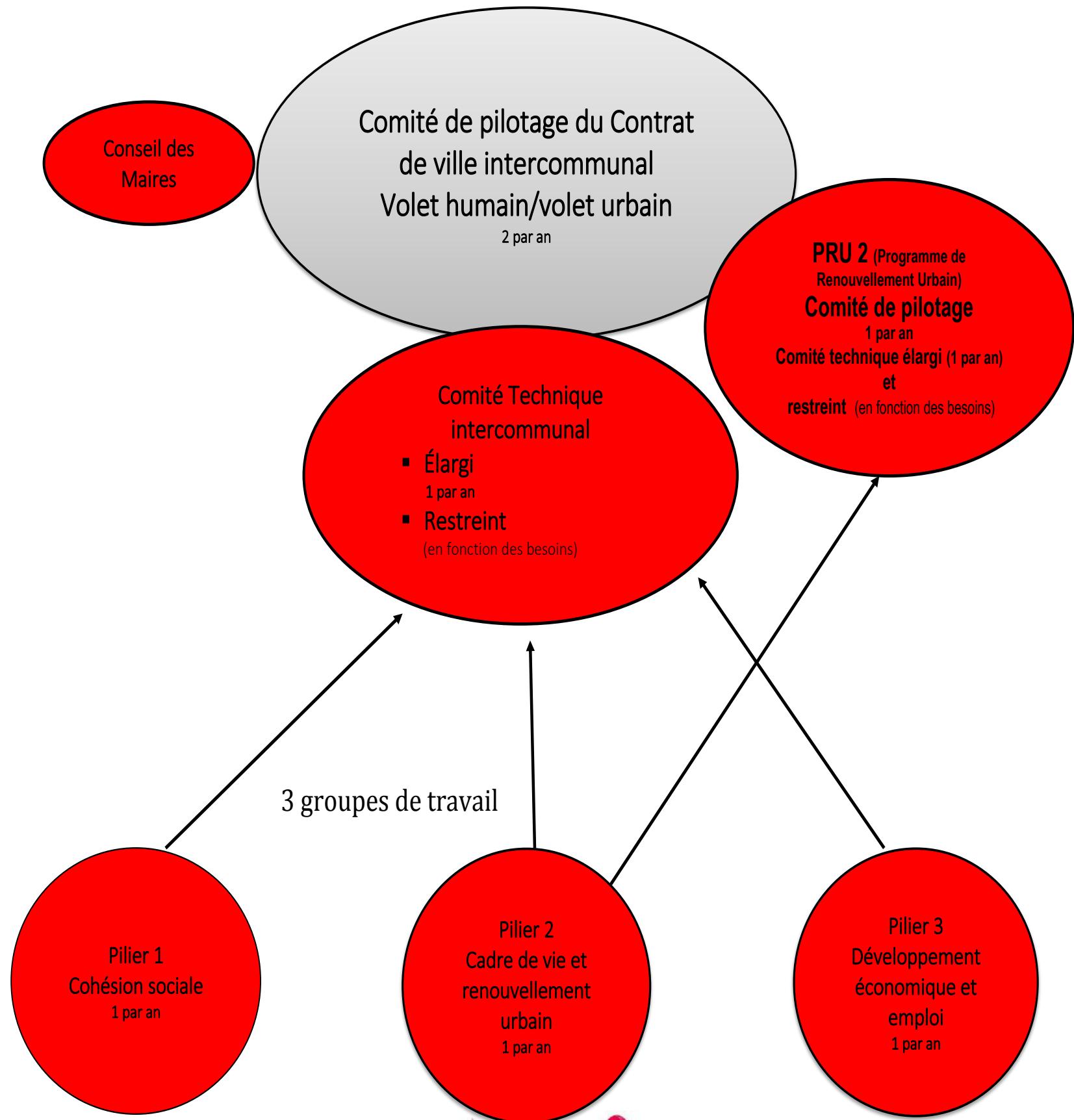


32 partenaires signataires

État, Ministère de la Justice, Recteur, Intercommunalité, Communes : Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Trappes, et Magny-les-Hameaux, Conseil Régional, Conseil Départemental, ARS, CAF, Pôle Emploi

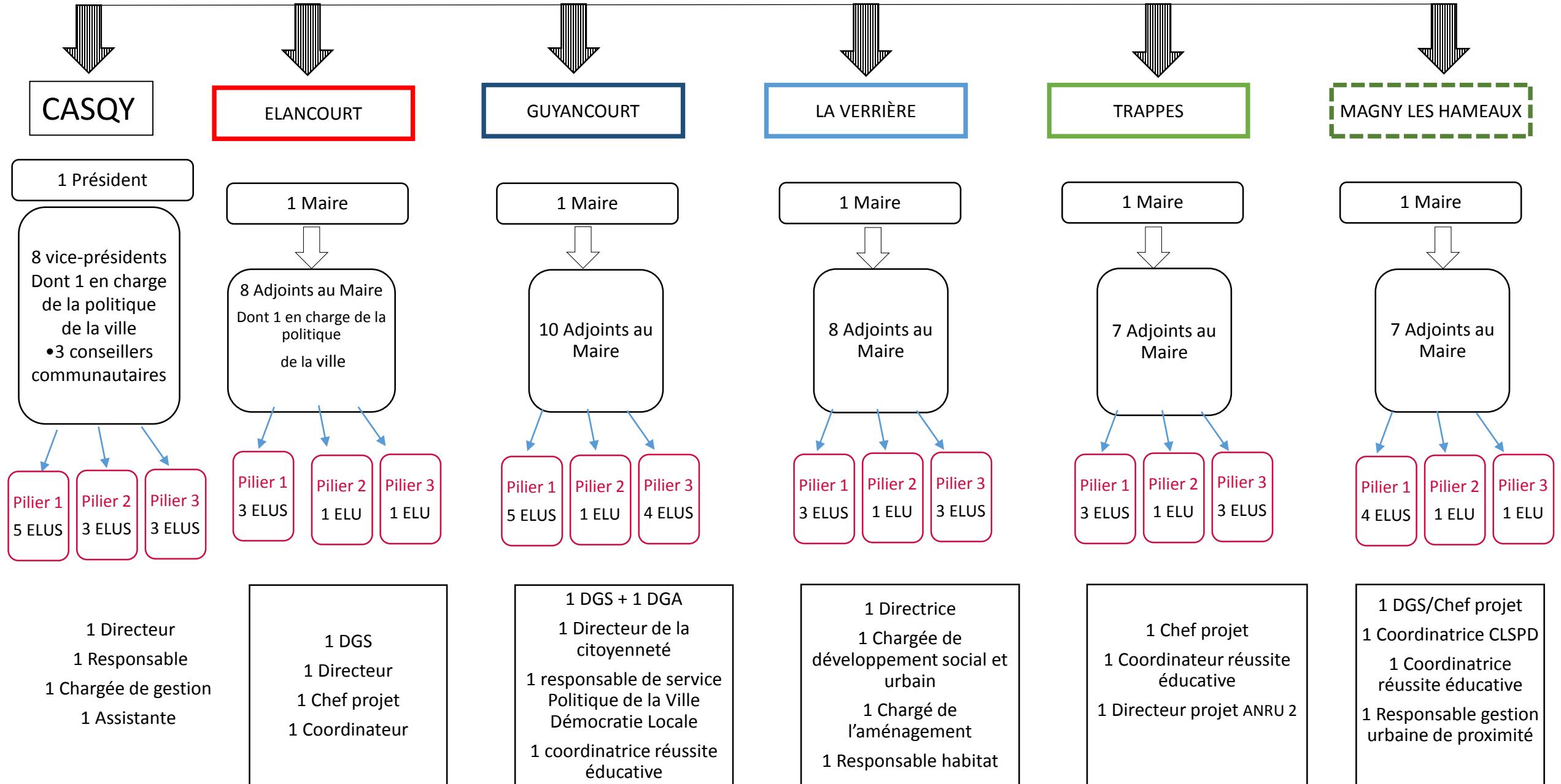
Caisse des dépôts et Consignations, Mission Locale de SQY et des environs, Chambre des métiers, FACE SQY, Adoma, ANTIN-Résidences, Domaxis, Efidis, France Habitation, ICF Habitat La Sablière, I3F, Logement francilien, Logirep, Opievoy, Osica, Toit et Joie, Groupe Valophis, Versailles Habitat

Et les habitants des quartiers prioritaires



Organigramme de la Politique de la Ville sur le Territoire

CONTRAT DE VILLE



Pilier 1 : Cohésion sociale

Pilier 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

Pilier 3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

V – Évaluation

Les indicateurs du tableau ci-joint constituent une base de données disponible à l'observatoire de la Communauté d'agglomération.

D'autres données sont disponibles auprès des signataires du contrat de ville (Communes, Conseil départemental des Yvelines, Inspection académique , etc...)

Ces indicateurs permettent de connaître et d'objectiver la situation socio économique à l'échelle infra communale en identifiant les thématiques saillantes et les caractéristiques des quartiers.

Ces indicateurs doivent également permettre de resituer le quartier dans son environnement (plusieurs niveaux géographiques sont disponibles : Communes, EPCI, Unité urbaine)

Tous ces indicateurs ont été sélectionnés lors des comités techniques.

Au delà des données de contexte indispensable (évolution du niveau de revenus, part de logement sociaux, ...), des indicateurs propres à chaque situation contextuelle de chaque quartier concerné pourront être déterminés lors d'un comité technique.



	Indicateurs	Source	Fréquence	Périmètre	Définition/ précisions	
POPULATION	Structure de la population	Nombre d'habitants	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	Ensemble des personnes dont la résidence habituelle se situe sur le territoire concerné : population des résidences principales (ou population des ménages), personnes vivant en communautés, population des habitations mobiles, sans-abris et mariniers rattachés au territoire. Distinction homme / femme.
		Evolution du nombre d'habitants dans le quartier	INSEE-RP		IRIS	entre 2007 et 2010
		Population par tranche d'âge	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	0-2 ans, 3-5 ans, 6-10 ans, 11-17 ans, 18-24 ans, 25-39 ans, 40-54 ans, 55-64 ans, 65-79 ans, 80 ans ou + / en effectif et en %
		Indice de jeunesse	INSEE-RP		IRIS	nombre de jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus
		Indice de vieillissement	INSEE-RP		IRIS	nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans
		Part de la population retraitée	INSEE-RP		IRIS	
	Structure des ménages	Nombre de ménages	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	Un ménage est constitué de l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, c'est à dire qui résident de façon habituelle et à titre principal dans un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.
		Nombre moyen de personnes par ménage	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	Le nombre moyen de personnes par ménage est égal à l'effectif de la population des ménages sur le nombre de ménages.
		Part et nombre de ménages composés d'une personne seule	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	
		Répartition de la population vivant seule par tranche d'âge (15-24 ans et 80 ans et plus)	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	
		Ménages composés d'un couple sans enfant	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	Part et nombre
		Familles composées d'un couple avec enfant(s)	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	Part et nombre
		Les familles monoparentales	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	Part et nombre
		Les familles nombreuses	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	Part et nombre
	Immigration et nationalité	Part de la population de nationalité étrangère	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides)
Part de la population immigrée		INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France.	
NIVEAU DE VIE	Revenus des ménages	Revenu médian mensuel par UC	INSEE - DGSF	annuelle (N-3)	IRIS	Le revenu fiscal par unité de consommation est une mesure des revenus déclarés au fisc (avant abattements) qui tient compte de la taille et de la composition des ménages. La médiane est la valeur du revenu fiscal partageant la population en deux groupes de tailles strictement égales.
		Évolution du revenu brut imposable moyen sur 10 ans	FILOCOM		Quartier FILOCOM	
		Montant du premier décile du revenu fiscal mensuel par UC	INSEE - DGSF	annuelle (N-3)	IRIS	Le 1er décile est le revenu plafond des 10% de la population ayant les revenus fiscaux par unité de consommation les plus faibles.
		Montant du premier décile des 10% les plus pauvres	FILOCOM			
		Revenu brut imposable moyen des ménages dans le parc social	FILOCOM 2011			
		Rapport inter-décile du revenu fiscal par UC	INSEE - DGSF	annuelle (N-3)	IRIS	Le rapport inter-décile fait le rapport entre 9ème décile et le 1er décile du revenu fiscal médian par unité de consommation : le 1er décile est le revenu plafond des 10% de la population ayant les revenus fiscaux par unité de consommation les plus faibles, tandis que le 9ème décile est le revenu plancher des 10% de la population ayant les revenus par unité de consommation les plus élevés.
		La part des ménages non imposés	INSEE - DGSF	annuelle (N-3)	IRIS	La part des ménages fiscaux non imposés est le pourcentage des « ménages fiscaux » qui n'ont pas d'impôt à acquitter au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). L'impôt à acquitter pour un « ménage fiscal » correspond à la somme des impôts à acquitter par les foyers fiscaux qui le composent.
		Part des ménages sous le seuil de pauvreté	INSEE - DGSF	annuelle (N-2)	carroyage ou FILOCOM	Le seuil retenu correspond à 60% du revenu médian national (revenu avant tout abattement).
		Évolution du nombre de ménages sous le seuil de pauvreté en 4 ans	FILOCOM		Quartier FILOCOM	
Prestations sociales	Taux de couverture de la population par la CAF	CASQY CAF	Annuelle	IRIS-CUCS	La « population couverte » ou « population bénéficiaire » des CAF comprend l'allocataire (terme qui désigne les responsables du dossier pour l'ensemble de la famille), son conjoint, ses enfants et éventuellement les autres personnes à charge . Le taux de couverture de la population par les Caf est le rapport de cette population couverte à la population totale du territoire. Les allocations CAF sont nombreuses et variées (allocations familiales, allocations personnes handicapées, allocations logement, etc ...).	
	Evolution du taux de couverture de la population par la CAF					
	Taux de couverture des allocataires du RSA socle	INSEE- CAF	Annuelle	IRIS	Le RSA socle remplace les anciens dispositifs du revenu minimum d'insertion (RMI), de l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs temporaires de soutien à la reprise d'un emploi (mesures d'intéressement, contrats aidés et primes de retour à l'emploi). Les allocataires du RSA socle regroupent les foyers qui perçoivent des revenus d'activité inférieurs au montant forfaitaire et qui bénéficient à ce titre du « RSA socle et activité », et les foyers sans revenus d'activité ou en période de cumul intégral qui bénéficient eux du « RSA socle seul ». Montant du RSA socle (revu le 1er sept 2013) : 493€/ mois pour une personne seule, à 1.035€ pour un couple avec deux enfants et à 844€ pour une mère isolée avec un enfant de moins de trois ans.	

	Indicateurs	Source	Fréquence	Périmètre	Définition/ précisions	
LOGEMENTS	Nombre de logements	INSEE- RP	annuelle (N-3)	IRIS		
	Résidences principales par statut d'occupation	INSEE- RP	annuelle (N-3)	IRIS	part et nombre	
	Résidences principales selon le type d'habitation	INSEE- RP	annuelle (N-3)	IRIS	collectif/ individuel	
	Résidences principales selon le nombre de pièces	INSEE- RP	annuelle (N-3)	IRIS		
	Nombre de ménages en suroccupation	CASQY - DGI	annuelle (N-2)	Quartiers FILOCOM	sur-occupation légère (- de 16m ² pour la première personne, 11m ² pour les suivantes) + lourde (surface par occupant < à 9m ²)	
	Part des ménages sous le seuil de pauvreté par statut d'occupation	CASQY - DGI	annuelle (N-2)	Quartiers FILOCOM	50% du revenu net médian français (revenu imposable net toutes déductions autorisées)	
	Part des ménages éligibles au PLAI	CASQY - DGI	annuelle (N-2)	Quartiers FILOCOM	PLAI = Prêt Locatif Aidé d'Intégration. Les PLAI sont destinés aux personnes en grande difficulté. Ils accueillent des ménages disposant de ressources inférieures de 55 à 60 % au plafond de ressources exigé à l'entrée dans un logement PLUS (ex niveau de ressources max en 2012 pour une personne seule : 12 660€)	
	Sous occupation des logements	CASQY- OPS		résidences sociales	Issues des données OPS. Données disponibles pour 2003, 2006 et 2009 puis tous les trois ans. Concerne 85% du parc social. Cet indicateur rapporte le nombre moyen de personnes par pièce.	
	Parc social	Part des logements vacants dans le parc social par type	CASQY	non déterminé		logements vacants de plus de trois mois dans le parc social (Veille Habitat social) sur 85% du parc social de l'agglo avec type de vacance : organisée (ex démolitions), subie, fonctionnelle (ex entre deux locataires, travaux)
		Demande de logement social	CASQY	non déterminé		Veille habitat. Nombre de demande par commune selon l'ancienneté. Données disponibles actuellement fin 2013.
EMPLOI / ACCÈS A L'EMPLOI/ CHOMAGE	Actifs	Actifs 15-64 ans	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	
		Actifs de 15-24 ans	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	
		Actifs de 55-64 ans	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	
	Taux d'emploi	Taux d'emploi des 15-64 ans	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	
		Taux d'emploi des 15-24 ans	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	
		Taux d'emploi des 55-64 ans	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	
	Chômage	Taux de chômage par quartier (recensement)	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	déclaratif
		Indice de chômage	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	Part des demandeurs d'emploi (cat A,B,C) chez les actifs de 15-64 ans => à confirmer
		Taux de chômage communal (<u>estimation</u>)	CASQY -Pôle emploi	trimestre	Commune	plus récent, basé sur les données Pôle Emploi (donc non déclaratif) mais pas de niveau plus fin
		Nombre de chômeurs par catégorie A,B,C	Pôle emploi	chaque trimestre	Commune	cat A : Personne sans emploi, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI , CDD , à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier), cat B : Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi cat C : Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (Les cat D et E : Personne sans emploi, non immédiatement disponible et personnes déjà en emploi).
		Répartition des chômeurs de catégorie A par typologie	Pôle emploi	chaque trimestre	Commune	Jeunes, seniors, femme, DELD, DETLD
		Répartition des chômeurs par niveau de formation	Pôle emploi	chaque trimestre	Commune	sans formation, niveau CEP SES BEPC, niveau BEP CAP, niveau BAC, niveau BAC+2, niveau BAC+3 et au-delà
		Répartition des chômeurs selon qualification	Pôle emploi	chaque année	Commune	manœuvres, ouvriers spécialisés, ouvriers qualifiés, employés non qualifiés, employés qualifiés, techniciens, agents de maîtrise, cadres
		Répartition des chômeurs par âge	Pôle emploi	chaque année	Commune	tranches quinquennales moins de 20 ans à 60 ans et plus
	Répartition par ancienneté d'inscription	Pôle emploi	chaque année	Commune	Moins de 12 mois, de 12 à moins de 18 mois, de 18 mois à moins de 24 mois, de 24 mois à moins de 36 mois, plus de 36 mois	
	Nombre de chômeurs par type d'indemnisation	Pôle emploi	chaque année	Commune	RSA ASS - L'allocation de solidarité spécifique (ASS) peut être attribuée, sous certaines conditions d'activité antérieure et de ressources, à certains demandeurs d'emploi de 50 ans et plus. Versée par Pôle Emploi. ARE - L'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est un revenu de remplacement versé par Pôle emploi, sous certaines conditions, aux personnes inscrites comme demandeurs d'emploi et involontairement privés d'emploi.	
	Actifs occupés	Nombre d'actifs occupés	INSEE- RP	annuelle (N-3)	IRIS	Le nombre d'actifs occupés représente le nombre d'individu parmi les 15-64 ans, en emploi. Nombre de personnes d'une classe d'âge en emploi;
Part des actifs occupés ouvriers/employés		INSEE- RP	annuelle (N-3)	IRIS	La part des actifs occupés ouvriers/employés rapporte chez les 15-64 ans le nombre d'ouvriers ou d'employés en emploi sur l'ensemble de la population active en emploi de cette classe d'âge.	
Part des cadres et professions intellectuelles supérieures		INSEE- RP	annuelle (N-3)	IRIS	La part des actifs occupés cadres et professions intellectuelles supérieures rapporte chez les 15-64 ans le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures en emploi sur l'ensemble de la population active en emploi de cette classe d'âge.	
Part des salariés occupant en emploi à temps partiel		INSEE- RP	annuelle (N-3)	IRIS	La part des salariés occupant un emploi à temps partiel rapporte chez les 15 ans ou plus le nombre de salariés occupant un emploi à temps partiel sur l'ensemble de la population de 15 ans ou plus salariée.	
Personnes en emploi	Part des salariés en CDI / titulaire de la fonction publique	INSEE- RP	annuelle (N-3)	IRIS		
	Part des salariés en CDD et en interim	INSEE- RP	annuelle (N-3)	IRIS		

Indicateurs	Source	Fréquence	Périmètre	Définition/ précisions
Part des 15-17 ans non scolarisés	INSEE- RP	annuelle (N-3)	IRIS	
Part des non-diplômés	INSEE- RP	annuelle (N-3)	IRIS	Cet indicateur rapporte la population de 15 ans et plus non scolarisée et sans diplôme à l'ensemble de la population de 15 ans et plus non scolarisée.
Part des hauts niveaux de formation	INSEE- RP	annuelle (N-3)	IRIS	Cet indicateur rapporte la population de 15 ans ou plus non scolarisée et disposant d'un niveau d'étude de Bac+2 et plus, à l'ensemble de la population de 15 ans et plus non scolarisée.
Demandes de dérogations dans les collèges (entrée-sorties)	Inspection Académique	annuelle	établissement, dépt, ac	stratégie d'évitement
Origine sociale des élèves de 6ème	Inspection Académique	annuelle	établissement, dépt, ac	PCS favorisées (professions libérales et cadres supérieurs) / PCS défavorisées (ouvriers, employés)
Résultat à l'évaluation de 6ème	Inspection Académique	annuelle	établissement, dépt, ac	
Résultat au DNB	Inspection Académique	annuelle	établissement, dépt, ac	
Taux d'accès de la 6ème à la troisième quelle que soit le nombre d'années	Inspection Académique	annuelle	établissement, dépt, ac	
Pourcentage d'élèves signalés pour absentéisme	Inspection Académique	annuelle	établissement, dépt, ac	
Pourcentage de conseil de disciplines aboutissant à une exclusion définitive	Inspection Académique	annuelle	établissement, dépt, ac	
Nombre d'élèves boursiers	Inspection Académique	annuelle	établissement, dépt, ac	
Ancienneté dans l'établissement du personnel enseignant	Inspection Académique	annuelle	établissement, dépt, ac	Arrivée à la rentrée, moins de 3 ans, plus de 10 ans
Nombre de jeunes RASED	Inspection Académique	annuelle	établissement, dépt, ac	RASED : Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. Le RASED est un dispositif ressource mis en place par le ministère de l'Éducation Nationale contribuant à la politique d'adaptation et d'intégration scolaires. Évalués par IEN. Dispo parfois en commune via les CR des Conseils d'école.
Évaporation des jeunes vers les collèges privés ou dans des collèges publiques de d'autres communes	Commune			Les chefs d'établissements disposent de ces éléments. A voir selon la disponibilité au sein des communes
Scolarisation à domicile	Inspection Académique			CF. instruction en famille voir avec les services départementaux de l'éducation nationale (déclaration du choix de l'instruction dans la famille)
Ouverture et fermeture de classes des écoles maternelles et élémentaires	CASQY		école	Maternelle et élémentaire depuis 2001 (qq exceptions) G:\Statistiques\DEMOGRAPHIE\effectifs scolaires et universitaires
Absentéisme second degré	Inspection Académique		Etablissement	Application informatique Mimosa pour les établissements du second degré (collèges et lycées). Non dispo en commune malgré l'obligation. « Fiche individuelle de signalement de l'absentéisme » pour les écoles primaires cf.Division de la Vie de l'Elève à l'inspection académique
Taux d'encadrement des enfants (maternelle et élémentaire)	Commune	Annuelle	école	
Nombre de mineurs financés en AEMO (distinction administratives et judiciaires)	Conseil Général + PJJ			AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert. Mesure de protection de l'enfant vivant dans son milieu familial. - judiciaire : travail social à domicile demandé par le juge des enfants - administrative : de l'autorité administrative (le président du Conseil Général par l'intermédiaire de son service de l'Aide Sociale à l'Enfance.
Position de la commune sur la scolarisation des moins de trois ans	Commune			La scolarisation précoce est un moyen efficace pour favoriser la réussite scolaire des enfants dont la famille est éloignée de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques. Elle doit être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé.
Taux de scolarisation des moins de trois ans	CASQY- INSEE		Commune	
Nombre d'entrée en DRE	Commune		Commune	Dispositif de réussite éducative

	Indicateurs	Source	Fréquence	Périmètre	Définition/ précisions	
SANTÉ	Equipements	Nombre de médecins généralistes pour 5 000 habitants	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	Médecins "généralistes", y compris médecins non-spécialistes ayant une compétence particulière (acupuncteurs, homéopathes, allergologues, gynécologues ...).
		Nombre de pharmacies pour 5 000 habitants	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	
		Nombre de médecins spécialistes pour 5 000 habitants	INSEE-RP	annuelle (N-3)		Définir le type de spécialistes à prendre en considération
		Nombre de professionnels paramédicaux libéraux pour 1000 habitants	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	Ont été retenus : Sage-femme , infirmier, Masseur kinésithérapeute , Orthophoniste, Orthoptiste, Pédicure-podologue, Audio prothésiste, Ergothérapeute, Psychomotriciens.
		Nombre de professionnels paramédicaux dits de premiers recours pour 1000 habitants	INSEE-RP	annuelle (N-3)	IRIS	Infirmiers, kinésithérapeutes, dentistes
		Répartition des médecins (généralistes et spécialistes) selon conventionnement (secteur 1 et secteur 2)	CASQY-veille santé	Annuelle	IRIS	Veille santé
	Précarité	Taux de couverture des 25-59 ans par la CMUC	CASQY - CNAM 2012		IRIS-CUCS	Cet indicateur rapporte le nombre d'assurés et ayant droits du régime général de l'assurance maladie âgés de 25 à 59 ans et bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire au nombre total d'assurés et ayant droits du régime général de l'assurance maladie de 25 à 59 ans.
		Taux de couverture des moins de 18 ans la CMUC	CASQY - CNAM 2012		IRIS-CUCS	Cet indicateur rapporte le nombre d'assurés et ayant droits du régime général de l'assurance maladie âgés de moins de 18 ans et bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire au nombre total d'assurés et ayant droits du régime général de l'assurance maladie de moins de 18 ans.
		Part de la population allocataires de l'AAH	CASQY-INSEE/ CNAF, 2012	annuelle	IRIS-CUCS	L'Allocation Adultes Handicapés est une prestation versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) aux adultes âgés de 20 à 59 ans, sous condition de revenus. Cette allocation est perçue par les personnes ayant un "taux d'incapacité" d'au moins 80%, ou compris entre 50 et 79 % et ayant "une restriction substantielle et durable d'accès à un emploi". 790€/mois pour une personne seule sans ressource en 2013.
		Bénéficiaires de l'APA	CASQY-Veille santé (CG78)		Commune	APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie. L'APA ou Allocation Personnalisée d'Autonomie est une allocation attribuée par le conseil général aux personnes de plus de 60 ans en situation de dépendance sans condition de revenus. Elle permet à cette population de financer un dispositif d'aide à la personne.
Bilan de santé	Bilan de santé des 3-4 ans	CASQY-Veille santé (CG78)		Commune	Bilan de santé des 3-4 ans : ce bilan permet de surveiller le développement physique, psychomoteur et affectif de l'enfant ainsi que le dépistage des anomalies ou déficiences, et la pratique de vaccinations (organisé par le service de PMI des conseils généraux). Nombre d'enfants orientés suite au bilan de santé selon origine (obésité, problème dentaire, orthophoniste etc.). Données agrégées sur trois ans.	
Complémentaire	Part de la population couverte par une complémentaire santé	CASQY-CPAM 2012	annuelle	Commune	Les complémentaires santé peuvent être des mutuelles ou des assurances, contractées de manière individuelle ou par l'employeur. La couverture complémentaire est un indicateur pertinent dans l'accès aux soins, sachant que le renoncement aux soins est nettement plus élevé chez les personnes sans couverture et que cela a des conséquences sur l'état de santé.	
Prévalence des ALD	Nombre de personnes en ALD (Affection Longue Durée)	CASQY-CPAM	annuelle	Commune	Une Affection Longue Durée (ALD) est une maladie qui nécessite un suivi et des soins prolongés, et dont les traitements sont coûteux. La reconnaissance d'une ALD donne droit à une prise en charge à 100% pour toutes les dépenses de santé liées à cette pathologie. Il existe une liste de 29 pathologies définie par le Ministère de la Santé. Le lien entre précarité et Affection de Longue Durée (ALD) est mis en évidence : entre la 1ère et la dernière classe du Score EPICES*, le taux de personnes en ALD triple, passant de 5% à 16%. * Evaluation de la Précarité et des Inégalités de santé dans les Centres d'Examens de Santé. Mis en place par l'assurance maladie, permet de prendre en compte plusieurs dimensions de la précarité (emploi, revenus, niveau d'étude, logement, santé perçue etc.)	
Équipements	Alimentaire	Nombre de commerces alimentaires de proximité pour 1000 habitants	CASQY-INSEE			ont été retenus : les boulangeries, boucheries charcuteries, poissonneries, supérettes (120 à 400 m²), épicerie (inférieur à 120 m²).
	Sportif	Nombre d'équipements sportifs pour 1000 habitants	CASQY			Pour les équipements sportifs ne sont prises en compte que les installations accessibles à tout public, à titre individuel ou via une structure publique ou privée (associative ou commerciale), pour y pratiquer une activité physique et/ou sportive.
		Densité en services aux particuliers	CASQY-INSEE BPE			comprends les services publics (police, trésorerie, Pôle Emploi etc), services généraux (banque, poste...), services automobiles (contrôle technique, réparation...), artisans du bâtiments (maçon, plâtrier...) et autres services (coiffeurs, vétérinaires...)
	Culturel	Nombre d'équipement socio-culturel	CASQY			définition d'équipements socio-culturels : équipements ayant une activité bi-valente, à la fois sociale et culturelle : maisons de jeunes et foyers culturels abritant des services d'éducation et d'action sanitaires, centre social s'ouvrant de plus en plus aux activités de loisirs et de culture destinées à des jeunes
Recensement des équipements culturel		CASQY			sous forme de carographie (distinction : spectacle vivant, réseau des médiathèques, musées et espaces d'exposition, cinéma)	

	Indicateurs	Source	Fréquence	Périmètre	Définition/ précisions	
TRANSPORTS	Temps de transports du quartier au pôle gare	CASQY			site via navigo. Donne un indicateur d'enclavement notamment vis-à-vis à l'accès au travail.	
	Réseau cyclable	CASQY			Mettre en avant les coupures	
	Temps d'accès au centre commercial de SQY	CASQY				
SÉCURITÉ- PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE	Atteintes volontaires à l'intégrité physique : nombre de faits constatés	DDSP	chaque année	Communes - quartier en CUCS	Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (AVIP) : il s'agit des faits de violences physiques crapuleuses et non crapuleuses, les menaces de violences et les violences sexuelles (coups et blessures volontaires, atteintes aux moeurs, infractions contre la famille et l'enfance, etc.).	
	Atteintes aux biens : nombre de faits constatés	DDSP	chaque année	Communes - quartier en CUCS	Atteinte aux biens (AAB): elles concernent les faits de vol (vols à main armée, vols avec violences, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols simples et liés à l'automobile), les destructions et les dégradations.	
	IPS (ex-délinquance de proximité)	Nombre de faits constatés dans le cadre de l'Indicateur de Pilotage des Services (IPS)	DDSP	chaque année	Communes - quartier en CUCS	Indicateur de Pilotage des Services = ex délinquance de proximité + incendie volontaire. Comptabilise : vols à main armée, vols avec violence, vols par effraction, vols à la tire, vols de véhicule, vols de cyclomoteur, vols à la roulotte et accessoires, destructions et dégradations, incendies volontaires.
		Nombre de mineurs mis en cause IPS	DDSP	chaque année	Communes - quartier en	
		Nombre de policiers (police nationale et police municipale) ou gendarmes affectés par secteur pour 1 000 habitants	Commune			
	Stupéfiants	Infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS): consommation	DDSP	chaque année	Communes - quartier en CUCS	avec précision : trafics, usages-reventes, consommations
		Nombre de personnes suivies par la PJJ	CASQY			dispo via les MJD
		Nombre de personnes reçues SPIP	CASQY			dispo via les MJD
		Nombre de caméras gérées par la ville pour 1 000 hab	Commune			
	Taux de criminalité	Taux de criminalité ‰	CASQY- DDSP	chaque année	Communes - quartier en PV	Le taux de criminalité = proportion des infractions commises (selon IPS) par rapport à une population donnée Le découpage retenu est propre à la DDSP diffère du découpage PV.
Nombre et typologie des accidents sur le réseau SQYBUS		CASQY	chaque année	Réseau SQYBUS, ligne	Disponible depuis 2005 (données plus fines depuis 2013). Typologie des incidents (agressions, vandalisme) total sur le réseau + lignes concernées	
LCDE	Nombre de personnes reçues par le Défenseur des Droits	CASQY	chaque année		au sein de la MJD	
AUTRE	Nombre de travailleurs sociaux déployés par le CG	Conseil Général				
	sous réserve que des conventions puissent être signées avec les structures concernées					
	Non dispo à l'échelle infra communale pour les communes de moins de 10 000 habitants (Magny et La Verrière)					
	à définir					

Indicateurs	Source	Fréquence	Périmètre	Définition/ précisions
Évaporation des jeunes vers les collèges privés ou dans des collèges publiques de d'autres communes	Commune			Les chefs d'établissements disposent de ces éléments. A voir si dispo dans les communes.
Taux d'encadrement des enfants (maternelle et élémentaire)	Commune		école	
Position de la commune sur la scolarisation des moins de trois ans	Commune			La scolarisation précoce est un moyen efficace pour favoriser la réussite scolaire des enfants dont la famille est éloignée de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques. Elle doit être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé.
Nombre d'entrée en DRE	Commune		Commune	Dispositif de réussite éducative
Nombre de policiers(police nationale et police municipale) ou gendarmes affectés par secteur pour 1 000 habitants	Commune		Commune	
Nombre de caméras gérée par la ville pour 1 000 hab	Commune		Commune	



Chômage

Indicateurs	Source	Fréquence	Périmètre	Définition/ précisions
Nombre de chômeurs par catégorie A,B,C	Pôle emploi dec 2013	chaque trimestre	Commune	cat A: Personne sans emploi, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI , CDD , à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier). cat B : Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi cat C : Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (Les cat D et E : Personne sans emploi, non immédiatement disponible et personnes déjà en emploi).
Répartition des chômeurs de catégorie A par typologie	Pôle emploi dec 2013	chaque trimestre	Commune	Jeunes, seniors, femme, DELD, DETLD
Répartition des chômeurs par niveau de formation	Pôle emploi dec 2013	chaque trimestre	Commune	sans formation, niveau CEP SES BEPC, niveau BEP CAP, niveau BAC, niveau BAC+2, niveau BAC+3 et au-delà
Répartition des chômeurs selon qualification	Pôle emploi dec 2013	chaque année	Commune	manœuvres, ouvriers spécialisés, ouvriers qualifiés, employés non qualifiés, employés qualifiés, techniciens, agents de maîtrise, cadres
Répartition des chômeurs par âge	Pôle emploi dec 2013	chaque année	Commune	tranches quinquennales moins de 20 ans à 60 ans et plus
Répartition par ancienneté d'inscription	Pôle emploi dec 2013	chaque année	Commune	Moins de 12 mois, de 12 à moins de 18 mois, de 18 mois à moins de 24 mois, de 24 mois à moins de 36 mois, plus de 36 mois
Nombre de chômeurs par type d'indemnisation	Pôle emploi dec 2013	chaque année	Commune	RSA ASS - L'allocation de solidarité spécifique (ASS) peut être attribuée, sous certaines conditions d'activité antérieure et de ressources, à certains demandeurs d'emploi de 50 ans et plus. Versée par Pôle Emploi. ARE - L'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est un revenu de remplacement versé par Pôle emploi, sous certaines conditions, aux personnes inscrites comme demandeurs d'emploi et involontairement privés d'emploi.
Demandes de dérogations dans les collèges (entrée-sorties)	Inspection Académique	chaque année	établissement, dépt, académie	stratégie d'évitement
Origine sociale des élèves de 6ème	Inspection Académique	chaque année	établissement, dépt, académie	PCS favorisées (professions libérales et cadres supérieurs) / PCS défavorisées (ouvriers, employés)
Résultat à l'évaluation de 6ème	Inspection Académique	chaque année	établissement, dépt, académie	
Résultat au DNB	Inspection Académique	chaque année	établissement, dépt, académie	
Taux d'accès de la 6ème à la troisième quelle que soit le nombre d'années	Inspection Académique	chaque année	établissement, dépt, académie	
Pourcentage d'élèves signalés pour absentéisme	Inspection Académique	chaque année	établissement, dépt, académie	
Pourcentage de conseil de disciplines aboutissant à une exclusion définitive	Inspection Académique	chaque année	établissement, dépt, académie	
Nombre d'élèves boursiers	Inspection Académique	chaque année	établissement, dépt, académie	
Ancienneté dans l'établissement du personnel enseignant	Inspection Académique	chaque année	établissement, dépt, académie	Arrivée à la rentrée, moins de 3 ans, plus de 10 ans
Nombre de jeunes RASED	Inspection Académique		établissement, dépt, académie	RASED : Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. Le RASED est un dispositif ressource mis en place par le ministère de l'Éducation Nationale contribuant à la politique d'adaptation et d'intégration scolaires. Évalués par IEN. Dispo parfois en commune via les CR des Conseils d'école.
Scolarisation à domicile	Inspection Académique			CF. instruction en famille voir avec les services départementaux de l'éducation nationale (déclaration du choix de l'instruction dans la famille)
Absentéisme second degré	Inspection Académique		Établissement	Application informatique Mimosa pour les établissements du second degré (collèges et lycées). Non dispo en commune malgré l'obligation « Fiche individuelle de signalement de l'absentéisme » pour les écoles primaires cf.Division de la Vie de l'Élève à l'Inspection académique
Nombre de mineurs suivi en AEMO	Conseil Général + PJJ			AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert. Mesure de protection de l'enfant vivant dans son milieu familial. - judiciaire : travail social à domicile demandé par le juge des enfants - administrative : de l'autorité administrative (le président du Conseil Général par l'intermédiaire de son service de l'Aide Sociale à l'Enfance.
Autre	Conseil Général			

Partenaires à solliciter dans le cadre d'acquisition de données :

- Pôle Emploi
- Inspection académique
- Conseil général- service de l'aide sociale
- Direction inter-régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse d'Ile de France

VI - Engagements des signataires

Etat, Ministère de la Justice, Recteur, Région, Conseil Départemental 78, Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Trappes-en-Yvelines, Magny-les-Hameaux, Communauté d'agglomération de SQY, Agence Régionale de Santé, CAF, Pôle Emploi, Caisse des dépôts et Consignation, Chambre des métiers, Club d'entreprises FACE SQY, Mission Locale de SQY et environs, Adoma, Antin-Résidences, Domaxis, Efidis, France Habitation, ICF Habitat La Sablière, I3F, Logement Francilien, Logirep, Opievoy, Osica, Toit et Joie, Groupe Valophis, Versailles Habitat



S a i n t - Q u e n t i n - e n - Y v e l i n e s

C o m m u n a u t é d ' a g g l o m é r a t i o n

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES 2015-2020 –

- SIGNATAIRES :**
- Christophe MACKOWIAK, président du TGI de Versailles et du CDAD des Yvelines
 - Vincent LESCLOUS, procureur de la République près le TGI de Versailles

PILERS/THEMATIQUES	ENJEUX	Président du TGI de Versailles et Procureur de la République
PILIER 1 COHESION SOCIALE		
Accès au droit/Médiation et accès aux services publics	Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1er accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)	X
	Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics	X
	Enjeu 3 : Promouvoir la citoyenneté et la laïcité pour faciliter l'appropriation de repères quant aux valeurs de la République et ainsi favoriser l'intégration de tous les publics (issus de l'immigration ou pas)	X
	Enjeu 4 : Renforcer les différentes formes de médiation de proximité (Maison de Justice et du Droit, Pôle Psycho Social au commissariat et autres opérateurs associatifs)	X

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES 2015-2020 – SIGNATAIRE...EDUCATION NATIONALE

PILIER/THEMATIQUES	ENJEUX	EDUCATION NATIONALE
PILIER 1 COHESION SOCIALE		
Accès au droit/Médiation et accès aux services publics	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p> <p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p> <p>Enjeu 3 : Promouvoir la citoyenneté et la laïcité pour faciliter l'appropriation de repères quant aux valeurs de la République et ainsi favoriser l'intégration de tous les publics (issus de l'immigration ou pas)</p> <p>Enjeu 4 : Renforcer les différentes formes de médiation de proximité (Maison de justice et du droit, Pôle Psycho Social au commissariat et autres opérateurs associatifs)</p>	L'éducation nationale s'engage à scolariser tous les enfants et jeunes qui le souhaitent ou dont les parents en font la demande depuis l'école maternelle jusqu'au bac. Dans les quartiers de la politique de la ville elle assure l'enseignement en école maternelle dès l'âge de deux ans.
Santé	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p> <p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p> <p>Enjeu 3 : Renforcer les différentes formes de médiation santé de proximité</p> <p>Enjeu 4 : Améliorer l'état de santé des populations vulnérables, notamment autour de la santé mentale, de la prévention des addictions, de la vie affective et sexuelle et de l'hygiène de vie, dont l'alimentation (Contrat Local de Santé)</p>	Grâce à son réseau de médecins, d'infirmières et d'assistantes sociales, l'éducation nationale assure le repérage systématique des pathologies, des troubles et des handicaps pour tout enfant scolarisé dès l'école maternelle. Elle accompagne les familles dans leurs recherches d'accès aux soins.
Culture et éducation	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible, l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, éducateurs spécialisés...)</p> <p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p> <p>Enjeu 3 : Promouvoir la citoyenneté et la laïcité pour faciliter l'appropriation de repères quant aux valeurs de la République et ainsi favoriser l'intégration de tous les publics (issus de l'immigration ou pas)</p> <p>Enjeu 4 : Renforcer les différentes formes de médiation culturelle et scolaire de proximité</p>	<p>L'éducation nationale s'engage à mettre à disposition des élèves les moyens d'accès au socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'école et au collège. Elle assure en outre une formation renforcée en matière linguistique pour les enfants maîtrisant mal le français et pour leurs familles. L'enseignement des valeurs de la république fait partie intégrante des programmes de l'école. Au-delà des formations de base, des formations d'excellence sont développées, en matière culturelle et sportive. Dans les secteurs de l'éducation prioritaire, l'accompagnement éducatif renforce l'action de l'enseignement scolaire. Au-delà du collège, des formations de lycée général et professionnelles sont offertes à tous les jeunes qui en font la demande ainsi qu'un accompagnement au-delà du bac notamment vers les concours aux grandes écoles. Dans les secteurs de l'éducation prioritaire les moyens d'enseignement sont renforcés selon des engagements chiffrés précisés annuellement.</p> <p>Elle s'engage à développer le partenariat dans les domaines culturels et sportifs avec les associations et les collectivités territoriales. Elle s'engage à développer également le partenariat avec les entreprises. Enfin, elle développe les partenariats utiles avec les collectivités territoriales en matière de numérique pour l'enseignement et la communication.</p>

Prévention spécialisée	Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1 ^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)	L'éducation nationale s'engage à participer à la prévention spécialisée à destination des jeunes enfants par l'implantation renforcée de postes d'enseignants spécialités.
Vie sportive et associative	Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1 ^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)	L'éducation nationale garantit à tous une éducation physique et sportive. Elle s'engage à rechercher une complémentarité entre les enseignements scolaires et les activités périscolaires dans le cadre des PEDT, notamment par le développement de l'accompagnement éducatif dans les secteurs de l'éducation prioritaire.

SITUATION DES ECOLES DE LA VERRIERE ET DU COLLEGE PHILIPPE DE CHAMPAIGNE AU REGARD DE L'EDUCATION PRIORITAIRE.

Le collège Philippe de Champaigne scolarise des élèves qui résident sur les communes du Mesnil St Denis, où le collège est implanté, et La Verrière. Le collège était inscrit sur la liste des réseaux d'éducation prioritaire jusqu'à cette année avec les écoles primaires de la commune de La Verrière. Dans le cadre de la refonte de l'éducation prioritaire il est un des deux collèges du département qui sortent de l'éducation prioritaire.

Cette sortie est justifiée par une mixité sociale réussie qui place le collège très loin de ceux de l'éducation prioritaire dans les classements quelle que soit la méthode de calcul utilisée.

La sortie de l'éducation prioritaire du collège Philippe de Champaigne, a entraîné la sortie des écoles de La Verrière alors que les quartiers correspondant à leurs secteurs de recrutement restent en secteur prioritaire de la politique de la ville.

Dès l'annonce de la sortie du collège de la géographie prioritaire de l'Education nationale la DSDEN s'est positionné pour maintenir tant pour le collège que pour les écoles pour maintenir la dynamique engagée.

Au collège, la direction académique s'est engagée à maintenir les moyens actuellement mis en œuvre
(majoration de 23h soit 5% de la dotation de base en fonction de la démographie + 0.5 assistant pédagogique + accompagnement éducatif) :

- Attention particulière aux effectifs par division,
- Majoration de la dotation dans le cadre de l'allocation différenciée des moyens,
- Moyens renforcés de vie scolaire, d'assistante sociale, et de santé,
- Mobilisation des moyens de l'accompagnement éducatif, dont D'Coll.

De la même manière il a été proposé aux écoles de la Verrière le maintien des moyens mis en œuvre **(+9.25 ETP) :**

- Normes d'effectifs similaires à l'éducation prioritaire,
- Décharges de direction similaires à l'éducation prioritaire,
- Scolarisation des moins de 3 ans,
- Dispositifs plus de maitres que de classes
- Accompagnement éducatif.

Soit au total plus de 11 ETP représentant un coût annuel d'environ 600 000€ + environ 35 000€ au titre de l'accompagnement éducatif.

TRAPPES

La ville de TRAPPES compte trois secteurs de collèges, tous en éducation prioritaire, dont un REP+ ainsi que un lycée général et technologique, également en éducation prioritaire, et deux lycées professionnels.

Les établissements du second degré :

	Classement	Effectif 2014	Effectif 2015	CSP défavorisées
Collège Gagarine	REP+	400	413	97%
Collège Courbet	REP	409	435	50%
Collège Le Village	REP	447	466	60%
Lycée général La Plaine de Neauphle	EP	504	554	45%
Lycée professionnel Blériot	EP	521	491	42%
Lycée professionnel Matisse	EP	348	375	36%

Tous les dispositifs spécifiques de l'éducation prioritaire sont déployés sur l'ensemble du territoire:

1^{er} degré : 1795 élèves de maternelle et 2425 élèves d'élémentaires scolarisés dans 21 écoles maternelles et 15 écoles élémentaires.

Aux moyens habituellement délégués aux écoles sont **ajoutés** : 47 ETP + 453 heures d'accompagnement éducatif

- 4 postes d'enseignants pour le remplacement des maitres en formation
- 2 postes de formateurs dédiés
- 9 postes d'enseignants supplémentaires « plus de maitres que de classes »
- 2 postes de coordonnateurs
- 41 postes correspondant à l'allègement des effectifs et à la scolarisation des élèves de moins de 3 ans
- 453 heures d'accompagnement éducatif.

2^d degré : 1259 élèves scolarisés dans **3 collèges**.

Aux moyens habituellement délégués aux établissements, sont **ajoutés** : 46 ETP + 2711 heures d'accompagnement éducatif

- 14 postes d'assistants pédagogiques et de vie scolaire
- 5 postes d'enseignants supplémentaires
- 6 ETP correspondant à l'allègement des effectifs
- 14,5 ETP correspondant à des majorations des services d'enseignants
- 3 ETP au titre de la pondération REP+ pour la concertation et la formation
- 3,5 postes de personnels infirmiers et sociaux
- 2711 heures d'accompagnement éducatif.

2^d degré : 504 élèves scolarisés dans le **lycée général**.

Aux moyens ordinaires sont ajoutés : 9 ETP

- 5 postes d'assistants pédagogiques et de vie scolaire
- 4 ETP correspondant à l'allègement des effectifs en seconde et voie technologique.

Le **coût annuel supplémentaire des mesures** prises en faveur des écoles et établissements situés en éducation prioritaire s'établit ainsi à un **montant estimé de 5 720 000 €** (5 610 000 € (102 ETP X 55 000€) + 110 705 € (3163 heures X 35 €))

Ces divers dispositifs permettent :

- de **mettre en place les aides nécessaires pour lutter contre la difficulté scolaire** (maitres supplémentaires, scolarisation précoce (enfants de moins de 3 ans), allègement des effectifs des classes ...),
- de **renforcer la surveillance** des élèves pendant leur cursus scolaire de la maternelle au lycée avec des surveillants supplémentaires,
- de **développer des formations d'excellence** : sections européennes anglais dans tous les établissements, classes à horaire aménagé ou ateliers de pratique artistique dans les collèges (danse, arts plastiques, théâtre), des sections sportives (football, escalade,) un enseignement complémentaire avec option au bac en théâtre,
- De **développer des projets en partenariat avec la municipalité et les partenaires culturels** dans tous les collèges (accueil des élèves de sixièmes, stages de préparation au brevet ...).

Le réseau **FOQUALE** est largement mobilisé au profit des élèves de Trappes pour lutter contre le décrochage. Le responsable du réseau est le proviseur du lycée Louis Blériot.

L'éducation nationale est partie prenante du **projet éducatif de territoire** piloté par la municipalité qui permet la valorisation des actions entreprises et la recherche des complémentarités entre les actions propres à l'éducation nationale et celles relevant de la politique de la ville (clubs coup de pouce, maison des parents, accompagnement scolaire ...)

Des commissions spécifiques permettent l'articulation de l'action des différents services et des établissements scolaires en matière sociale et de sécurité.

La question restant la plus difficile à traiter sur le territoire est à l'heure actuelle celle de la radicalisation des jeunes qui justifie des relations étroites entre les établissements, les services de police et les services de renseignements en matière d'échange d'information.



Engagements de la Région à inclure dans votre contrat de ville

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- *politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,*
- *amélioration du cadre de vie et mobilités,*
- *cohésion sociale et citoyenneté.*

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- *jeunesse*
- *égalité femmes/hommes*
- *lutte contre les discriminations*

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- *développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle*
- *réussite éducative, soutien à la parentalité*
- *valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé)*

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.



ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES 2015-2020 – SIGNATAIRE DEPARTEMENT

PILERS/THEMATIQUES	ENJEUX	DEPARTEMENT
PILIER 1 COHESION SOCIALE		
Accès au droit/Médiation et accès aux services publics	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p> <p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p> <p>Enjeu 3 : Promouvoir la citoyenneté et la laïcité pour faciliter l'appropriation de repères quant aux valeurs de la République et ainsi favoriser l'intégration de tous les publics (issus de l'immigration ou pas)</p> <p>Enjeu 4 : Renforcer les différentes formes de médiation de proximité (Maison de justice et du droit, Pôle Psycho Social au commissariat et autres opérateurs associatifs)</p>	<p>E 1 : Cf. prévention spécialisée.</p> <p>E2 : Le Département souhaite être associé à l'information en direction des publics et en particulier sur le droit commun.</p> <p>E4 : A voir en fonction de l'action retenue. A noter aussi, la collaboration avec différents partenaires, comme le groupe de travail autour des violences intrafamiliales.</p>
Santé	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p> <p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p> <p>Enjeu 3 : Renforcer les différentes formes de médiation santé de proximité</p> <p>Enjeu 4 : Améliorer l'état de santé des populations vulnérables, notamment autour de la santé mentale, de la prévention des addictions, de la vie affective et sexuelle et de l'hygiène de vie, dont l'alimentation (Contrat Local de Santé)</p>	<p>E1 : oui uniquement pour ce qui est du ressort de la PMI et qui concerne les personnes vulnérables en général</p> <p>E2 : Le Département partenaire de cet objectif mène une réflexion particulière sur l'accueil effectué dans les SAS.</p> <p>E3 et E4 : déclinaison des objectifs inscrits au Comité Local de Santé (présentation bucco-dentaire, soutien au langage, prévention précoce...), ainsi que le Comité Local de Santé Mentale où le Département siège.</p>
Culture et éducation	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible, l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, éducateurs spécialisés...)</p> <p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p> <p>Enjeu 3 : Promouvoir la citoyenneté et la laïcité pour faciliter l'appropriation de repères quant aux valeurs de la République et ainsi favoriser l'intégration de tous les publics (issus de l'immigration ou pas)</p> <p>Enjeu 4 : Renforcer les différentes formes de médiation culturelle et scolaire de proximité</p>	
Prévention spécialisée	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p>	<p>Oui. Aujourd'hui, 5 clubs de préventions sont subventionnés à hauteur de 80% par le Département (Guyancourt, Magny, Trappes, Elancourt, La Verrière). Un appel d'offre est en cours de rédaction et devrait être finalisé pour le 4^{ème} trimestre.</p>
Vie sportive et associative	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p>	



PILIER 2 CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN		
Aménagement et urbanisme	<p>Enjeu 1 : Articuler les dynamiques de renouvellement urbain sur les QP avec les projets de développement/renouvellement urbain à proximité de ces QP</p> <p>Enjeu 2 : Requalifier les espaces publics, relier les quartiers aux centres villes, aux pôles de transport multimodaux et aux équipements structurants du territoire</p> <p>Enjeu 3 : Renforcer l'animation urbaine du territoire et des QP</p> <p>Enjeu 4 : Renforcer les identités du territoire, améliorer les capacités à se repérer sur le territoire et valoriser les paysages et les éléments du patrimoine (naturels, architecturaux...)</p> <p>Enjeu 5 : « Poursuivre le développement équilibrée » de Saint-Quentin-en-Yvelines (répartition des logements sociaux, diversifier la population - mixité -, politique de peuplement, etc.)</p> <p>Enjeu 6 : Rénovation des équipements publics vieillissants des QP (« Altération » physique du cadre bâti)</p>	E2 et E3 : oui
Transports et déplacements	<p>Enjeu 1 : Intégrer les QP dans les projets structurants</p> <p>Enjeu 2 : Faciliter la mobilité des publics</p> <p>Enjeu 3 : Favoriser l'usage des nouveaux modes de transport</p> <p>Enjeu 4 transversal : Faciliter la mobilité des femmes (sécurisation des transports en commun)</p>	E1, E2, E3, E4 : Oui. En associant le STIF. A noter aussi le travail effectué de la structure Wimoov.
Habitat	<p>Enjeu 1 : Proposer une offre diversifiée de logements locatifs sociaux et intermédiaires et faciliter l'accès à la propriété aidée et proposer une offre de logements spécifiques adaptée aux besoins du territoire (hébergement d'urgence, seniors, personne en situation de handicap...)</p> <p>Enjeu 2 : Fluidifier le circuit de l'hébergement en proposant une offre adaptée de logements (PLH)</p> <p>Enjeu 3 : Gestion Urbaine de Proximité (GUP) : Mutualiser les bonnes pratiques et essaimages éventuels. Quelle place des habitants ?</p> <p>Enjeu 4 : Mettre en place une veille des copropriétés afin d'éviter l'émergence de nouveaux QP</p> <p>Enjeu 5 : Information et pédagogie pour l'accompagnement des populations, et notamment les plus vulnérables, dans l'accès et/ou le maintien dans le logement (accession et location)</p>	<p>E1 : travail effectué avec le 115, le SIAO... Engagement 2015-2020 de l'appel à projet PriorYvelines en direction des collectivités pour les accompagner dans leur objectif de relance de l'offre résidentielle et de réalisation du NPNRU.</p> <p>E5 : oui. aides allouées au titre du fond solidarité logement</p>
Commerces	Enjeu 1 : Intégrer la problématique des QP dans la politique communautaire de promotion de l'économie résidentielle	
PILIER 3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCES A L'EMPLOI		
Développement économique Accès à l'emploi	<p>Enjeu 1 : Rôle de l'agglomération : animation des réseaux professionnels, promotion et communication (marketing territorial) auprès des entreprises, des professionnels, des habitants et des partenaires ciblés hors du territoire</p> <p>Enjeu 2 : Nécessaire coordination et complémentarité des acteurs du développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle</p> <p>Enjeu 3 : Consolidation et pérennisation des outils structurants : capitaliser les expériences et envisager des mutualisations</p> <p>Enjeu 4 : Rapprocher l'offre et la demande d'emploi du Territoire</p> <p>Enjeu 5 : Structurer l'offre de services du territoire (développement économique, emploi, insertion, formation professionnelle et orientation) par la création d'une plateforme dédiée aux entreprises, aux habitants et aux professionnels</p> <p>Enjeu 6 : Proposer une offre de services individualisée et en face à face pour les publics les plus vulnérables (NTIC, maîtrise du français, maîtrise des codes et des repères de l'administration française...)</p> <p>Enjeu transversal lutte contre les discriminations Prendre en compte les problématiques des seniors (reconversion) et celles des publics résidents dans le QPV</p>	Oui pour l'ensemble des actions du pilier 3 dans le cadre de l'agence d'insertion, nouvellement créée au Conseil départemental



Engagements du Département des Yvelines au Contrat de ville CASQY

Depuis 1996, le Département des Yvelines est engagé aux côtés des collectivités locales et de l'Etat dans la restructuration urbaine des quartiers d'habitat social, notamment ceux inscrits en politique de la ville, et éligibles au programme national de rénovation urbaine.

Le Conseil Départemental fait le choix de s'impliquer dans les projets d'envergure porteurs d'une transformation des quartiers visant à diversifier leur offre de logements et à les réintégrer à part entière dans le fonctionnement des agglomérations dans lesquels ils s'inscrivent.

A ce titre, il est intervenu dans le pilotage stratégique d'interventions de restructuration urbaine, de gestion urbaine, et de développement social intégrant l'accès à l'emploi et la réussite scolaire.

Sur le territoire de l'agglomération des Saint-Quentin-en-Yvelines, suite à son intervention historique sur le Grand Projet de Ville de Trappes-La Verrière, le Département a conclu depuis 2006 plusieurs contrats avec les collectivités articulant le volet urbain (3 contrats de développement de l'offre résidentielle-CDOR) et social (3 contrats sociaux de territoires-CST).

Les diagnostics territoriaux et sociaux, partagés avec les collectivités, ont été menés pour définir le contenu de ces contrats. S'agissant des CST, le diagnostic a débouché sur les actions visant l'insertion des jeunes, le soutien à la parentalité, ou encore l'insertion socio-professionnelle. Le suivi des attributions et la connaissance du peuplement des quartiers en vue de bâtir une politique de maîtrise du peuplement, ont été engagés en lien étroit avec les interventions en faveur du développement résidentiel.

Enfin, le Département a largement contribué à l'émergence de programmes de logements diversifiés au sein des quartiers d'habitat social à travers le CDOR, et a apporté une aide importante pour accompagner le développement résidentiel (création d'équipements publics, aménagement de voirie, etc.)

Sur le volet cadre de vie et renouvellement urbain du contrat de Ville, le Conseil départemental a approuvé le 19 juin 2015 une délibération relative à sa nouvelle politique en faveur du logement. Le Département engage ainsi, dans le cadre d'un appel à projets ouvert du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, le Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines - Prior'Yvelines. Il est ouvert notamment aux collectivités de la nouvelle géographie de la politique de la ville, qui portent d'ici 2020 un projet de développement résidentiel ambitieux et de qualité. Il apportera aux projets sélectionnés une ingénierie en montage de projet et des financements exceptionnels pour garantir la sortie opérationnelle des opérations. Le soutien départemental sera adapté en fonction de l'ampleur du projet, et sera prioritairement apporté aux projets situés dans les secteurs où le marché immobilier est particulièrement détendu.

S'agissant du volet Cohésion sociale de la politique de la ville, après évaluation des actions menées dans le cadre des CST et de l'analyse des besoins, le Département proposera prochainement les nouvelles orientations départementales et les outils afférents, résolument articulés au volet urbain de son intervention.



S a i n t - Q u e n t i n - e n - Y v e l i n e s

C o m m u n a u t é d ' a g g l o m é r a t i o n

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES 2015-2020 – SIGNATAIRE :.....ELANCOURT....

PILERS/THEMATIQUES	ENJEUX	COMMUNES Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Trappes et Magny-les-Hameaux
PILIER 1 COHESION SOCIALE		
Accès au droit/Médiation et accès aux services publics	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p> <p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p> <p>Enjeu 3 : Promouvoir la citoyenneté et la laïcité pour faciliter l'appropriation de repères quant aux valeurs de la République et ainsi favoriser l'intégration de tous les publics (issus de l'immigration ou pas)</p> <p>Enjeu 4 : Renforcer les différentes formes de médiation de proximité (Maison de justice et du droit, Pôle Psycho Social au commissariat et autres opérateurs associatifs)</p>	<p>Enjeu 1 : Renforcer l'efficacité de l'accès au droit par la pérennisation des actions menées, et l'amélioration de leur visibilité en direction des publics ciblés et des partenaires</p>
Séniors		<p>Enjeu 1 : Renforcer l'accompagnement des séniors dans leur vie quotidienne</p>
Santé	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p> <p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p> <p>Enjeu 3 : Renforcer les différentes formes de médiation santé de proximité</p> <p>Enjeu 4 : Améliorer l'état de santé des populations vulnérables, notamment autour de la santé mentale, de la prévention des addictions, de la vie affective et sexuelle et de l'hygiène de vie, dont l'alimentation (Contrat Local de Santé)</p>	<p>Enjeu 1 : Renforcer les actions de prévention auprès de la jeunesse elancourtoise</p>
Culture et éducation	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible, l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, éducateurs spécialisés...)</p> <p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p> <p>Enjeu 3 : Promouvoir la citoyenneté et la laïcité pour faciliter l'appropriation de repères quant aux valeurs de la République et ainsi favoriser l'intégration de tous les publics (issus de l'immigration ou pas)</p> <p>Enjeu 4 : Renforcer les différentes formes de médiation culturelle et scolaire de proximité</p>	<p>Enjeu 1 : Favoriser la réussite scolaire de tous les Elancourtois en luttant contre l'échec scolaire et en favorisant l'égalité des chances</p>
Prévention spécialisée	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p>	<p>Enjeu 1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie locale de sécurité et prévention de la délinquance autour des 3 thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes exposés à la délinquance (et lutte contre la récurrence) - Tranquillité publique - Violences intrafamiliales
Vie sportive et associative	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p>	<p>Enjeu 1 : Renforcer le lien social et le bien vivre ensemble (mixité sociale entre les générations, entre les catégories socio-professionnelles, entre les quartiers...)</p>

PILIER 2 CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN		
Aménagement et urbanisme	<p>Enjeu 1 : Articuler les dynamiques de renouvellement urbain sur les QP avec les projets de développement/renouvellement urbain à proximité de ces QP</p> <p>Enjeu 2 : Requalifier les espaces publics, relier les quartiers aux centres villes, aux pôles de transport multimodaux et aux équipements structurants du territoire</p> <p>Enjeu 3 : Renforcer l'animation urbaine du territoire et des QP</p> <p>Enjeu 4 : Renforcer les identités du territoire, améliorer les capacités à se repérer sur le territoire et valoriser les paysages et les éléments du patrimoine (naturels, architecturaux...)</p> <p>Enjeu 5 : « Poursuivre le développement équilibrée » de Saint-Quentin-en-Yvelines (répartition des logements sociaux, diversifier la population - mixité -, politique de peuplement, etc.)</p> <p>Enjeu 6 : Rénovation des équipements publics vieillissants des QP (« Altération » physique du cadre bâti)</p>	Enjeu 1 : Finaliser les opérations de réaménagement des quartiers des Petits Prés et des 7 Mares
Transports et déplacements	<p>Enjeu 1 : Intégrer les QP dans les projets structurants</p> <p>Enjeu 2 : Faciliter la mobilité des publics</p> <p>Enjeu 3 : Favoriser l'usage des nouveaux modes de transport</p> <p>Enjeu 4 transversal : Faciliter la mobilité des femmes (sécurisation des transports en commun)</p>	
Habitat	<p>Enjeu 1 : Proposer une offre diversifiée de logements locatifs sociaux et intermédiaires et faciliter l'accès à la propriété aidée et proposer une offre de logements spécifiques adaptée aux besoins du territoire (hébergement d'urgence, séniors, personne en situation de handicap...)</p> <p>Enjeu 2 : Fluidifier le circuit de l'hébergement en proposant une offre adaptée de logements (PLH)</p> <p>Enjeu 3 : Gestion Urbaine de Proximité (GUP) : Mutualiser les bonnes pratiques et essais éventuels. Quelle place des habitants ?</p> <p>Enjeu 4 : Mettre en place une veille des copropriétés afin d'éviter l'émergence de nouveaux QP</p> <p>Enjeu 5 : Information et pédagogie pour l'accompagnement des populations, et notamment les plus vulnérables, dans l'accès et/ou le maintien dans le logement (accession et location)</p>	
Commerces	Enjeu 1 : Intégrer la problématique des QP dans la politique communautaire de promotion de l'économie résidentielle	
PILIER 3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCES A L'EMPLOI		
Développement économique Accès à l'emploi	<p>Enjeu 1 : Rôle de l'agglomération : animation des réseaux professionnels, promotion et communication (marketing territorial) auprès des entreprises, des professionnels, des habitants et des partenaires ciblés hors du territoire</p> <p>Enjeu 2 : Nécessaire coordination et complémentarité des acteurs du développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle</p> <p>Enjeu 3 : Consolidation et pérennisation des outils structurants : capitaliser les expériences et envisager des mutualisations</p> <p>Enjeu 4 : Rapprocher l'offre et la demande d'emploi du Territoire</p> <p>Enjeu 5 : Structurer l'offre de services du territoire (développement économique, emploi, insertion, formation professionnelle et orientation) par la création d'une plateforme dédiée aux entreprises, aux habitants et aux professionnels</p> <p>Enjeu 6 : Proposer une offre de services individualisée et en face à face pour les publics les plus vulnérables (NTIC, maîtrise du français, maîtrise des codes et des repères de l'administration française...)</p> <p>Enjeu transversal lutte contre les discriminations Prendre en compte les problématiques des séniors (reconversion) et celles des publics résidents dans le QPV</p>	<p>Enjeu 1 : Renforcer l'attractivité des centres commerciaux de proximité des quartiers des 7 Mares et des Petits Prés</p> <p>Enjeu 2 : Favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans</p> <p>Enjeu 3 : Renforcer l'information du public fréquentant l'Espace Emploi de la Ville d'Elancourt sur les lieux ressources du Territoire de la CASQY sur les actions des différents partenaires autour de cette thématique</p>

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES 2015-2020 – SIGNATAIRE: VILLE DE GUYANCOURT

PILIER/THEMATIQUES	ENJEUX	Ville de Guyancourt
PILIER 1 COHESION SOCIALE		
<p>Accès au droit/Médiation et accès aux services publics</p>	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p> <hr/> <p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p> <hr/> <p>Enjeu 3 : Promouvoir la citoyenneté et la laïcité pour faciliter l'appropriation de repères quant aux valeurs de la République et ainsi favoriser l'intégration de tous les publics (issus de l'immigration ou pas)</p> <hr/> <p>Enjeu 4 : Renforcer les différentes formes de médiation de proximité (Maison de justice et du droit, Pôle Psycho Social au commissariat et autres opérateurs associatifs)</p>	<p>Enjeux 1, 2 et 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accentuer le travail du club de Prévention spécialisée - Mise en place d'une permanence du Point Services aux Particuliers pour aider les habitants dans leurs démarches et leurs relations avec les institutions et les entreprises - Développement de l'orientation et de l'accompagnement des publics vers les institutions via la médiation sociale, les gardiens d'immeuble, les équipements de proximité et plus globalement avec les acteurs assurant le relais avec la population - Mise en place / renforcement des permanences, activités et ateliers sur l'accès aux droits - Maintien et développement du service d'écrivain public - Développement des activités permettant aux habitants de découvrir et mieux connaître l'environnement institutionnel (présentation et visites des institutions publiques) <p>Enjeu 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des actions d'apprentissage du français (ex. ateliers sociolinguistiques, ateliers de lecture et d'écriture du DRE) - Soutien des actions d'éducation à la vie citoyenne et à la laïcité, portées par les établissements scolaires - Développement de l'apprentissage à la citoyenneté et au vivre ensemble, à travers les activités sportives et culturelles proposées aux jeunes - Développement des débats sur la « citoyenneté », la « laïcité », la « lutte contre les discriminations » et « l'égalité hommes / femmes », pour tous les habitants, et plus spécifiquement pour le public jeune - Développement des actions de sensibilisation à l'éco-citoyenneté, portées par le service Développement durable, en coopération avec le centre social du Pont du Rouvoir (ex. « disco-soupe », débats, rencontres ; en associant les habitants de quartier, y compris les jeunes) - Création d'une exposition sur l'égalité hommes / femmes avec des jeunes - Faciliter le financement de projets de jeunes - Développement de l'offre d'activités pour les jeunes en soirée et des actions intergénérationnelles
<p>Santé</p>	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p> <p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p> <p>Enjeu 3 : Renforcer les différentes formes de médiation santé de proximité</p> <p>Enjeu 4 : Améliorer l'état de santé des populations vulnérables, notamment autour de la santé mentale, de la prévention des addictions, de la vie affective et sexuelle et de l'hygiène de vie, dont l'alimentation (Contrat Local de Santé)</p>	<p>Enjeux 1, 2 et 3 :</p> <p><i>Cf. Les actions proposées pour répondre aux enjeux n°1 et 2 de la thématique « Accès au droit/Médiation et accès aux services publics ».</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement du dispositif de maintien à domicile du CCAS - Développement du partenariat entre le centre social et l'association « Du fun pour tous », afin de pouvoir accueillir plus de personnes handicapées et leur proposer des activités

		<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la mobilité des personnes handicapées et dépendantes vers les institutions (en partenariat avec le Secteur d'Action Sociale) - Ouverture de plus de classes spécifiques dans les écoles pour les élèves handicapés, lorsque cela est nécessaire (en partenariat avec l'Education nationale) - Création d'un pôle personnes âgées / personnes handicapées au CCAS - Favoriser l'installation / le remplacement des médecins dans le quartier - Généralisation des formations pour les services publics sur les spécificités de l'accueil des personnes handicapées et dépendantes - Mise en place / renforcement des permanences, activités et ateliers sur les problématiques de santé - Maintien de la permanence CMPA au centre social du Pont du Routoir - Création d'un Conseil Local de Santé Mentale
Culture et éducation	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible, l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, éducateurs spécialisés...)</p> <hr/> <p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p> <hr/> <p>Enjeu 3 : Promouvoir la citoyenneté et la laïcité pour faciliter l'appropriation de repères quant aux valeurs de la République et ainsi favoriser l'intégration de tous les publics (issus de l'immigration ou pas)</p> <hr/> <p>Enjeu 4 : Renforcer les différentes formes de médiation culturelle et scolaire de proximité</p>	<p>Enjeux 1 et 2 :</p> <p><i>Cf. Les actions proposées pour répondre aux enjeux n°1 et 2 de la thématique « Accès au droit/Médiation et accès aux services publics ».</i></p> <p>Enjeux 3 et 4 :</p> <p>Education :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du Dispositif de Réussite Educative (DRE) - Développement du partenariat entre le DRE et les acteurs de la petite enfance (écoles maternelles, PMI, crèches) - Renforcement de l'accompagnement scolaire proposé par le centre social - Mise en place / développement d'actions de co-éducation (débats, échanges entre professionnels, école, parents et enfants) <p>Culture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la politique de tarification permettant de favoriser l'accès à la culture : tarifs aux quotients pour l'école de musique, réductions, gratuité des expositions, gratuité d'un spectacle par an pour tous les scolaires - Poursuite des ateliers de théâtre organisés par le centre social du Pont du Routoir et la Ferme de Bel Ebat, notamment pour les femmes (action « Le Temps des Femmes »), les enfants de 8 à 10 ans et les personnes en rupture avec le monde du travail) - Poursuite des expositions avec des ateliers ciblant particulièrement les enfants inscrits dans le Dispositif de Réussite Educative - Mise en place d'une résidence artistique en partenariat avec la Ferme de Bel Ebat et le centre social - Développement de l'accompagnement des habitants vers des sorties culturelles (ex. spectacles, expositions) - Création d'un pass « Culture » afin de proposer des tarifs réduits pour les spectacles - Archives patrimoine : Visites et/ou ateliers organisés gratuitement par le service des Archives et du patrimoine
Prévention spécialisée	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p>	<p>Enjeu 1 :</p> <p><i>Cf. Les actions proposées pour répondre aux enjeux n°1 et 2 de la thématique « Accès au droit/Médiation et accès aux services publics ».</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconventionnement de la prévention spécialisée en 2015 - Développement de la complémentarité et de la coopération entre les animateurs des structures de proximité et les éducateurs spécialisés - Développement des actions de lutte contre le décrochage scolaire - Prévention de la récidive : développement du dispositif d'accueil de personnes condamnées à l'exécution de travaux d'intérêt général au sein des services municipaux

		<ul style="list-style-type: none"> - Diversification de l'offre d'activités proposées aux jeunes, y compris en soirée - Prévention des violences faites aux femmes et aux victimes : développement du travail avec la médiatrice au commissariat de Trappes / le Pôle Psycho Social / le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - Mise en place d'actions pour les habitants permettant de faire découvrir certains métiers (ex. « Vis ma vie de policier » avec la Police Municipale) - Mise en place d'outils d'écoute et d'apaisement des parents (en partenariat avec l'EN, des acteurs sociaux)
Vie sportive et associative	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p>	<p>Enjeu 1 :</p> <p><i>Cf. Les actions proposées pour répondre aux enjeux n°1 et 2 de la thématique « Accès au droit/Médiation et accès aux services publics ».</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement du soutien des associations créatrices de lien social et impliquées dans la vie du quartier, accompagnement pour les recherches de subventions - Développement du dispositif d'aide : Pass' Sports et Loisirs, notamment en améliorant sa communication - Développement de l'accès libre aux équipements sportifs, vecteurs de lien social - Mise en place du projet « savoir nager » pour les enfants du Pont du Rouloir, en coopération avec l'Education nationale, le DRE et le centre social

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES 2015-2020 – SIGNATAIRE ...LA VERRIERE

PILERS/THEMATIQUES	ENJEUX	COMMUNES Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Trappes et Magny-les-Hameaux
PILIER 1 COHESION SOCIALE		
Accès au droit/Médiation et accès aux services publics	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p> <p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p> <p>Enjeu 3 : Promouvoir la citoyenneté et la laïcité pour faciliter l'appropriation de repères quant aux valeurs de la République et ainsi favoriser l'intégration de tous les publics (issus de l'immigration ou pas)</p> <p>Enjeu 4 : Renforcer les différentes formes de médiation de proximité (Maison de justice et du droit, Pôle Psycho Social au commissariat et autres opérateurs associatifs)</p>	Création d'une Maison des services et d'un guichet unique des démarches administratives
Santé	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p> <p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p> <p>Enjeu 3 : Renforcer les différentes formes de médiation santé de proximité</p> <p>Enjeu 4 : Améliorer l'état de santé des populations vulnérables, notamment autour de la santé mentale, de la prévention des addictions, de la vie affective et sexuelle et de l'hygiène de vie, dont l'alimentation (Contrat Local de Santé)</p>	Création d'une Maison de la Santé Actions de Conseil Local de Santé Mentale
Culture et éducation	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible, l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, éducateurs spécialisés...)</p> <p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p> <p>Enjeu 3 : Promouvoir la citoyenneté et la laïcité pour faciliter l'appropriation de repères quant aux valeurs de la République et ainsi favoriser l'intégration de tous les publics (issus de l'immigration ou pas)</p> <p>Enjeu 4 : Renforcer les différentes formes de médiation culturelle et scolaire de proximité</p>	Création de la Maison des initiatives, de la réussite et des savoirs Création de la Maison de la citoyenneté et des projets
Prévention spécialisée	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p>	Adaptation des modes d'intervention de la prévention générale et spécialisée en direction des publics en risque de rupture
Vie sportive et associative	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p>	Création d'un pôle de soutien à la vie associative

PILIER 2 CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN		
Aménagement et urbanisme	<p>Enjeu 1 : Articuler les dynamiques de renouvellement urbain sur les QP avec les projets de développement/renouvellement urbain à proximité de ces QP</p> <p>Enjeu 2 : Requalifier les espaces publics, relier les quartiers aux centres villes, aux pôles de transport multimodaux et aux équipements structurants du territoire</p> <p>Enjeu 3 : Renforcer l'animation urbaine du territoire et des QP</p> <p>Enjeu 4 : Renforcer les identités du territoire, améliorer les capacités à se repérer sur le territoire et valoriser les paysages et les éléments du patrimoine (naturels, architecturaux...)</p> <p>Enjeu 5 : « Poursuivre le développement équilibrée » de Saint-Quentin-en-Yvelines (répartition des logements sociaux, diversifier la population - mixité -, politique de peuplement, etc.)</p> <p>Enjeu 6 : Rénovation des équipements publics vieillissants des QP (« Altération » physique du cadre bâti)</p>	<p>Démolition/reconstructions logements</p> <p>Désenclavement et recomposition de la trame viaire du quartier</p> <p>Création et adaptation des équipements</p>
Transports et déplacements	<p>Enjeu 1 : Intégrer les QP dans les projets structurants</p> <p>Enjeu 2 : Faciliter la mobilité des publics</p> <p>Enjeu 3 : Favoriser l'usage des nouveaux modes de transport</p> <p>Enjeu 4 transversal : Faciliter la mobilité des femmes (sécurisation des transports en commun)</p>	<p>Clarification de l'entrée de Ville TCSP</p> <p>Rénovation de la gare</p> <p>Stationnements complémentaires</p>
Habitat	<p>Enjeu 1 : Proposer une offre diversifiée de logements locatifs sociaux et intermédiaires et faciliter l'accès à la propriété aidée et proposer une offre de logements spécifiques adaptée aux besoins du territoire (hébergement d'urgence, séniors, personnes en situation de handicap...)</p> <p>Enjeu 2 : Fluidifier le circuit de l'hébergement en proposant une offre adaptée de logements (PLH)</p> <p>Enjeu 3 : Gestion Urbaine de Proximité (GUP) : Mutualiser les bonnes pratiques et essais éventuels. Quelle place des habitants ?</p> <p>Enjeu 4 : Mettre en place une veille des copropriétés afin d'éviter l'émergence de nouveaux QP</p> <p>Enjeu 5 : Information et pédagogie pour l'accompagnement des populations, et notamment les plus vulnérables, dans l'accès et/ou le maintien dans le logement (accession et location)</p>	<p>Mixité et diversité des logements Intervention qualitative sur l'intérieur des logements</p> <p>Repérage des problèmes de propreté et de réparation et de traitement rapide</p>
Commerces	<p>Enjeu 1 : Intégrer la problématique des QP dans la politique communautaire de promotion de l'économie résidentielle</p>	<p>Implantation du nouveau centre commercial</p>
PILIER 3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCES A L'EMPLOI		
Développement économique Accès à l'emploi	<p>Enjeu 1 : Rôle de l'agglomération : animation des réseaux professionnels, promotion et communication (marketing territorial) auprès des entreprises, des professionnels, des habitants et des partenaires ciblés hors du territoire</p> <p>Enjeu 2 : Nécessaire coordination et complémentarité des acteurs du développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle</p> <p>Enjeu 3 : Consolidation et pérennisation des outils structurants : capitaliser les expériences et envisager des mutualisations</p> <p>Enjeu 4 : Rapprocher l'offre et la demande d'emploi du Territoire</p> <p>Enjeu 5 : Structurer l'offre de services du territoire (développement économique, emploi, insertion, formation professionnelle et orientation) par la création d'une plateforme dédiée aux entreprises, aux habitants et aux professionnels</p> <p>Enjeu 6 : Proposer une offre de services individualisée et en face à face pour les publics les plus vulnérables (NTIC, maîtrise du français, maîtrise des codes et des repères de l'administration française...)</p> <p>Enjeu transversal lutte contre les discriminations Prendre en compte les problématiques des séniors (reconversion) et celles des publics résidents dans le QPV</p>	<p>Négociation de partenariats avec les entreprises</p> <p>Création d'emplois et d'entreprises dans le cadre du projet de développement en lien avec les besoins locaux</p>

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES 2015-2020 – SIGNATAIRE : TRAPPES A NOTER : **les engagements de la Ville de Trappes ne sont valables qu'à la condition d'un investissement des partenaires**

PILIER/THEMA TIQUES	ENJEUX	CASQY	ETAT	REGION	DEPARTEMENT	COMMUNES Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Trappes et Magny-les-Hameaux
PILIER 1 COHESION SOCIALE						
Accès au droit /Médiation et accès aux services publics	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p> <p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p> <p>Enjeu 3 : Promouvoir la citoyenneté et la laïcité pour faciliter l'appropriation de repères quant aux valeurs de la République et ainsi favoriser l'intégration de tous les publics (issus de l'immigration ou pas)</p> <p>Enjeu 4 : Renforcer les différentes formes de médiation de proximité (Maison de justice et du droit, Pôle Psycho Social au commissariat et autres opérateurs associatifs)</p>					<p>Maintenir une présence humaine pour faciliter l'accès aux droits et renforcer le travail en réseau avec les partenaires.</p> <p>Créer un point unique d'accès aux droits avec la simplification des démarches et procédures.</p> <p>Créer un service de médiation nocturne pour l'accès aux droits de publics spécifiques.</p> <p>Inscription dans le dispositif piloté par le CD78/Etat d'une prise en charge des victimes de violence intrafamiliale</p>
Santé	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p> <p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p> <p>Enjeu 3 : Renforcer les différentes formes de médiation santé de proximité</p> <p>Enjeu 4 : Améliorer l'état de santé des populations vulnérables, notamment autour de la santé mentale, de la prévention des addictions, de la vie affective et sexuelle et de l'hygiène de vie, dont l'alimentation (Contrat Local de Santé)</p>					<p>Sensibiliser tous les publics aux enjeux sanitaires liés à l'alimentation et à la vie affective</p> <p>Repérer et prévenir précocement les différents troubles sanitaires</p> <p>Renforcer les possibilités de soin pour les personnes en risque d'exclusion par l'accès à une mutuelle</p> <p>Développer une approche partenariale autour des questions de handicap et de santé mentale.</p>
Culture et éducation	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible, l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, éducateurs spécialisés...)</p> <p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p> <p>Enjeu 3 : Promouvoir la citoyenneté et la laïcité pour faciliter l'appropriation de repères quant aux valeurs de la République et ainsi favoriser l'intégration de tous les publics (issus de l'immigration ou pas)</p> <p>Enjeu 4 : Renforcer les différentes formes de médiation culturelle et scolaire de proximité</p>					<p>Au sein d'un territoire connecté, développer une offre complémentaire au service public d'éducation, notamment dans le domaine de la culture et des arts, accessible au plus grand nombre et adaptée aux enfants et jeunes qui ont plus de besoins.</p> <p>Développer une communication qui rende cette offre lisible et qui permette à chacun d'intervenir sur les questions éducatives.</p> <p>Positionner et reconnaître les parents comme premiers éducateurs de leurs enfants.</p> <p>Développer la scolarisation des TJE (Classes passerelles)</p>
Prévention spécialisée	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p>					<p>Soutenir les structures et actions qui concourent, notamment par la revalorisation de l'estime de soi, à la socialisation et à la professionnalisation des jeunes en risque de marginalisation et/ou de radicalisation</p>
Vie sportive et associative	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p>					<p>Créer et animer une maison des associations pour mutualiser les moyens et les bonnes pratiques, encourager et soutenir les initiatives citoyennes</p>

PILIER 2 CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN		
Aménagement et urbanisme	Enjeu 1 : Articuler les dynamiques de renouvellement urbain sur les QP avec les projets de développement/renouvellement urbain à proximité de ces QP	Investir dans le NPNRU pour poursuivre la RU (Secteurs Camus, Védrières, Cité Nouvelle, Barbusse et l'habitat ancien du centre-ville. Maintenir les bâtiments scolaires, les infrastructures sportives et culturelle en bon état, les rendre esthétiques et fonctionnels Associer les habitants aux projets. Conforter la GUP.
	Enjeu 2 : Requalifier les espaces publics, relier les quartiers aux centres villes, aux pôles de transport multimodaux et aux équipements structurants du territoire	
	Enjeu 3 : Renforcer l'animation urbaine du territoire et des QP	
	Enjeu 4 : Renforcer les identités du territoire, améliorer les capacités à se repérer sur le territoire et valoriser les paysages et les éléments du patrimoine (naturels, architecturaux...)	
	Enjeu 5 : « Poursuivre le développement équilibrée » de Saint-Quentin-en-Yvelines (répartition des logements sociaux, diversifier la population - mixité -, politique de peuplement, etc.)	
	Enjeu 6 : Rénovation des équipements publics vieillissants des QP (« Altération » physique du cadre bâti)	
Transports et déplacements	Enjeu 1 : Intégrer les QP dans les projets structurants	Investir dans le NPNRU pour poursuivre la RU Enfouissement et couverture de la N10
	Enjeu 2 : Faciliter la mobilité des publics	
	Enjeu 3 : Favoriser l'usage des nouveaux modes de transport	
	Enjeu 4 transversal : Faciliter la mobilité des femmes (sécurisation des transports en commun)	
Habitat	Enjeu 1 : Proposer une offre diversifiée de logements locatifs sociaux et intermédiaires et faciliter l'accession à la propriété aidée et proposer une offre de logements spécifiques adaptée aux besoins du territoire (hébergement d'urgence, seniors, personnes en situation de handicap...)	Associer des membres des comités de quartier aux visites GUP Associer la GUP aux GTT dans le cadre du NPNRU dès la définition du projet Intégrer les copropriétés à la GUP Articuler la GUP et la TFPB. Désignation d'un référent Ville aux réunions de l'observatoire de l'habitat. Réalisation d'une étude pour élaborer de nouveaux contrats d'objectif de peuplement afin d'assurer l'évolution de la mixité des attributions Mise en place de nouveaux types de programmes coopératifs (montage des projets par les acquéreurs), modulables ou participatifs (parts SCIC, conception de logements sur mesure et mise en commun d'espaces mutualisés) et programmes mixtes d'accueil intergénérationnel Maîtriser la programmation de la typologie des nouveaux programmes dans le privé et le public
	Enjeu 2 : Fluidifier le circuit de l'hébergement en proposant une offre adaptée de logements (PLH)	
	Enjeu 3 : Gestion Urbaine de Proximité (GUP) : Mutualiser les bonnes pratiques et essais éventuels. Quelle place des habitants ?	
	Enjeu 4 : Mettre en place une veille des copropriétés afin d'éviter l'émergence de nouveaux QP	
	Enjeu 5 : Information et pédagogie pour l'accompagnement des populations, et notamment les plus vulnérables, dans l'accès et/ou le maintien dans le logement (accession et location)	
Commerces	Enjeu 1 : Intégrer la problématique des QP dans la politique communautaire de promotion de l'économie résidentielle	Redynamiser le commerce de proximité en centre-ville Construction d'un pôle commercial et d'animation urbaine en limite du plateau urbain
PILIER 3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCES A L'EMPLOI		
Développement économique Accès à l'emploi	Enjeu 1 : Rôle de l'agglomération : animation des réseaux professionnels, promotion et communication (marketing territorial) auprès des entreprises, des professionnels, des habitants et des partenaires ciblés hors du territoire	Développer les réseaux avec les entreprises du territoire pour faciliter l'orientation, l'accès aux stages et à l'entreprise pour les jeunes et les DE éloignés de l'emploi. Faire vivre un poste de chargé de mission relations entreprise Consolider le dispositif de la clause d'insertion notamment via le poste de facilitateur Lever les freins à l'emploi (linguistique, fracture numérique, mobilité, garde d'enfants)
	Enjeu 2 : Nécessaire coordination et complémentarité des acteurs du développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle	
	Enjeu 3 : Consolidation et pérennisation des outils structurants : capitaliser les expériences et envisager des mutualisations	
	Enjeu 4 : Rapprocher l'offre et la demande d'emploi du Territoire	
	Enjeu 5 : Structurer l'offre de services du territoire (développement économique, emploi, insertion, formation professionnelle et orientation) par la création d'une plateforme dédiée aux entreprises, aux habitants et aux professionnels	
	Enjeu 6 : Proposer une offre de services individualisée et en face à face pour les publics les plus vulnérables (NTIC, maîtrise du français, maîtrise des codes et des repères de l'administration française...)	
	Enjeu transversal lutte contre les discriminations Prendre en compte les problématiques des seniors (reconversion) et celles des publics résidents dans le QPV	

Engagements du l'ARS au Contrat de ville CASQY

L'article 21 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale modifie le code de la santé publique pour inscrire les objectifs de la politique de la ville dans les missions de l'ARS. « A ce titre, elle est associée à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville prévus à l'article 6 de la même loi et en est signataire ».

L'ARS contribue à la réalisation des objectifs présentés à l'article 1er de la loi, au premier rang desquels la nécessité de « 5° Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ». Ce sont les axes de santé que l'on retrouve au sein des contrats locaux de santé (CLS) conclus par l'agence dans le cadre de la mise en œuvre du projet régional de santé et introduits par la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Depuis la création des ARS en 2010, la Délégation Territoriale des Yvelines s'est attachée à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé par la mise en place de contrats locaux de santé.

Suite à un diagnostic local de santé partagé, le CLS CASQY a été signé le 4 décembre 2011 entre la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France et la Préfecture des Yvelines, pour une durée de 5 ans. Ce CLS vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et comporte les 5 axes suivants :

- Améliorer l'observation de l'état socio-sanitaire de la population, la définition des besoins pour favoriser l'évaluation et l'adaptation des actions ;
- Fluidifier les parcours en santé mentale ;
- Améliorer le parcours de santé des populations vulnérables (périnatalité et petite enfance, accès et recours à la santé des jeunes, accès et recours des personnes en situation de précarité, faciliter l'autonomie des PA-PH) ;
- Favoriser l'implantation et d'implication en santé publique des professionnels de santé ;
- Réduire les inégalités de santé en lien avec l'environnement.

Les engagements de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrat ville de la CASQY concernent les axes et objectifs tels que déclinés dans le Contrat Local de Santé





**Contrat de ville de la Communauté d'agglomération
de Saint-Quentin-en-Yvelines (Casqy) - 2015-2020
Eléments d'intervention de la Caf des Yvelines**

La Caf de par son action auprès des familles est largement investie dans les thématiques citées dans le contrat de ville de la Casqy.

La Caf offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires du territoire pour :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

L'action de la Caf s'adapte aux besoins de chaque territoire. Elle consiste notamment à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie, et l'accès aux droits.

La Caf répond, avec ses partenaires, aux besoins prioritaires du territoire. Elle apporte une expertise reconnue sur ses différents champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire. Elle accompagne le développement des projets par son ingénierie et ses outils techniques et financiers.

Concernant les différentes orientations stratégiques du contrat de ville de la Casqy, la Caf est mobilisée sur différents objectifs (chiffrés dans l'annexe financière ci-jointe).

PILIER COHESION SOCIALE

Axe 1 : Promouvoir les talents et donner l'ambition au territoire

La Caf accompagne la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs en soutenant financièrement la mise en place des temps péri-éducatifs sur les temps dégagés par la réforme et en étant un partenaire des projets éducatifs de territoire.

Axe 2 : Favoriser l'autonomie pour permettre à chacun de prendre sa place dans la société civile

2.1 - L'accès aux droits, aux soins, à l'emploi et aux services publics

A Trappes :

- Le point d'accueil Caf situé à Trappes facilite l'accès aux droits, et mobilise un accompagnement social sur des indicateurs de vulnérabilité : la Caf met en œuvre des offres de service dont l'intervention est basée sur des éléments de rupture ou de fragilité particulière (décès, séparation, impayés de loyers). La Caf verse par ailleurs des aides financières individuelles aux familles. Elle développe lors de son accueil des rendez-vous des droits lors des premiers contacts ou des changements de situation.
- Dans ce cadre, la Caf s'engage à effectuer 200 rendez-vous des droits par an sur la commune.
- La Caf cherche activement des locaux partagés avec des partenaires sur la commune de Trappes, afin d'accompagner dans leur globalité les habitants de la commune, et de faciliter et sécuriser son accueil sur rendez-vous. Les locaux Caf actuels ne permettent en effet pas la mise en place d'un espace multimédia.
- Une borne multiservices Caf sera mise à disposition de la mairie (dans les locaux municipaux ou chez un partenaire, à définir conjointement).



A Guyancourt, La Verrière et Elancourt :

A Guyancourt, les allocataires peuvent être reçus sur rendez-vous dans les locaux Caf, ils disposent aussi d'un espace multimédia en libre-service.

A Guyancourt, La Verrière et Elancourt, la Caf met en oeuvre des rendez-vous des droits pour les publics fragilisés via des rendez-vous de travail social organisés sur la commune. La Caf sollicitera éventuellement les partenaires pour créer sur ces communes des « points relais Caf ».

Ainsi, dans le cadre du déploiement de sa politique d'accès aux droits, la Caf veillera à :

- accroître l'accès aux droits par la facilitation numérique (lutter contre la fracture numérique en accompagnant vers l'usage du caf.fr) ;
- permettre l'accès aux droits par la facilitation administrative (aide au remplissage de documents pour pallier à l'illettrisme ou au problème d'usage de la langue) ;
- participer à des actions ciblées sur le non recours aux droits de populations empêchées.

Par ailleurs, la Caf dans le cadre de l'accompagnement social des bénéficiaires de rSa monoparents (référence unique donnée à la Caf par le Conseil départemental) développe pour ces populations toute la thématique d'accès aux droits et mobilise tous les dispositifs d'aide à l'insertion sociale et professionnelle, notamment ceux relatifs à la garde d'enfants.

L'accompagnement social proposé par la Caf a pour objectif d'organiser et de mettre en oeuvre les voies et moyens favorisant l'insertion sociale.

Sur l'ensemble des contrats d'engagements réciproques signés avec les bénéficiaires de cet accompagnement, 90% des objectifs sont relatifs à la mise en place de droits ; droit à l'obligation alimentaire pour le bénéficiaire et pour les enfants ; fixation de pension ou reconnaissance et validation de pension à l'amiable, droits à l'allocation de soutien familial, ou allocation de soutien familial recouvrable, droits sociaux tels que : tarifs sociaux transport, Edf, CMU, CMUC...

Enfin, la Caf des Yvelines soutient financièrement les associations de médiation familiale intervenant sur le territoire de la Casqy.

2.2 - Susciter les initiatives et renforcer le lien social

- La Caf soutient les projets portés par des adolescents via l'appel à projet « Fonds publics et territoires ».
- La Caf soutient financièrement les missions des centres sociaux des 4 communes dont les objectifs globaux sont :

Mise à jour du 28 mai 2015

3

- de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions
- de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs
- leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire

Ces lieux de rencontre et d'échange entre les générations doivent favoriser le développement des liens familiaux et sociaux. Dans ce cadre, la Caf aidera les partenaires à développer et structurer la participation des habitants.

Axe 3 : Permettre à chaque parent d'assurer son rôle éducatif

3.1 - ...de comprendre et d'assurer l'évolution de son enfant

La Caf contribue au financement en investissement et en fonctionnement sur les 4 communes des équipements d'accueil du jeune enfant et des centres de loisirs.

Sur les années du contrat de ville, la Caf financera les projets au moyen de plusieurs leviers :

- l'aide à l'investissement : montant de base de l'aide 9 400 euros par place, bonifié en fonction des caractéristiques du projet et de son lieu d'implantation ;
- la Caf reste à l'écoute sur les besoins d'accueil en horaires atypiques. La Caf soutiendra si nécessaire financièrement ce type de projet atypique (fonds publics et territoires).
- Le fonds de rénovation des équipements d'accueil du jeune enfant ;
- Dans ces territoires, les établissements créant de nouvelles places d'accueil sont également éligibles à une bonification de l'aide au fonctionnement, financée par le fonds de rééquilibrage territorial ;
- La Caf verse par ailleurs aux structures une aide au fonctionnement par le biais de la Prestation de service unique (Psu) versée au gestionnaire ou la prestation PAJE versée aux familles utilisatrices des services ;

Elle soutient des actions dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse via le dispositif du Cej (Contrat enfance jeunesse) sur les 4 communes concernées par le contrat de ville. Ces contrats Cej seront renouvelés sur les années du contrat de ville en s'adaptant au plus près des réalités.

La Caf soutient financièrement et par ses conseils les relais assistantes maternelles implantés à Trappes et à Elancourt.

Mise à jour du 28 mai 2015

4

Plusieurs actions sont en place et financées dans le cadre du REAAPY (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents des Yvelines) ; Maison des parents : appui des parents dans leur rôle éducatif : accueil écoute conseil, soutien à la parentalité dans les centres socioculturels municipaux, actions parentalité des associations locales.

Ces actions seront renforcées par un soutien financier et technique de la Caf, en partenariat avec la municipalité, sur la problématique de la prévention des ruptures et de la radicalisation notamment.

La Caf soutient financièrement les lieux d'accueil enfants parents implantés à Trappes, Guyancourt et Elancourt. Sur Trappes, la Caf aidera le partenaire à pérenniser l'équipe d'accueillants du LAEP afin d'assurer un lieu d'accueil de qualité aux familles trappistes.

3.2 - ...de prendre en charge les difficultés de son enfant

La Caf soutient les projets permettant de renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant et dans les accueils de loisirs sans hébergement via l'appel à projet « Fonds publics et territoires ».

La Caf aide les familles aux départs en vacances via ses dispositifs Vacaf pour favoriser les vacances en famille ou les départs en colonie des enfants. Cette action sera reconduite.

Par ailleurs la Caf veillera à développer sur le territoire de la Casqy l'affiliation des structures à vocation culturelle ou sportive au dispositif du chèque d'accompagnement personnalisé afin que les familles puissent faire valoriser pour leurs enfants les chèquiers loisirs reçus par la Caf, et donc inscrire leurs enfants à des activités de loisirs ou au centre de loisirs. Pour cette action, les enfants bénéficiaires recevront un chèque loisirs en 2015 (nombre d'enfants bénéficiaires : Trappes 3494, Elancourt 1418, Elancourt 1115, La Verrière 532). Cette action sera conduite sur les années du contrat.

Axe 5 : Accompagner les fragilités en privilégiant les suivis individuels

5.1 – Des enfants et des jeunes

- La Caf participe au financement des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité à Trappes, La Verrière et Elancourt.
 - Les financements CLAS seront reconduits sur les années du contrat de ville.
- La Caf finance sur la ville de Trappes le dispositif des classes passerelles, ce financement sera maintenu.

PILIER RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

La Caf accompagne de manière renforcée les familles confrontées aux impayés de loyers ou à l'indécence de leur logement (aide à l'équipement du logement et aide à l'amélioration du logement dans le cadre de parcours spécifiques) et renforce ses actions en matière de prévention des expulsions.

PILIER ECONOMIE EMPLOI FORMATION

La Caf soutien le comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) situé à Trappes.

Elle soutient aussi financièrement le foyer jeunes travailleurs d'Elancourt.

Ces actions seront reconduites sur la durée du contrat.

L'accompagnement social des familles monoparentales, bénéficiant d'une majoration du RSA liée à l'isolement, proposé par la Caf dans le cadre de la convention avec le Conseil départemental, permet au bénéficiaire, une fois les difficultés sociales levées, de s'engager, si besoin avec l'aide ultérieure d'un référent emploi, dans une dynamique de recherche d'emploi puis d'insertion professionnelle.

En conclusion la Caf est investie tout particulièrement dans :

- le domaine de la petite enfance et de la jeunesse, ainsi que la parentalité, via le financement des équipements et des partenaires permettant la création de structures, ainsi que leur fonctionnement ou le développement d'actions cofinancées ;
- le soutien et l'accompagnement des parcours d'insertion ;
- l'accès aux droits ;
- l'aide ciblée en faveur des publics vulnérables.

Indicateurs de suivi du contrat : à ajouter pour la Caf

- nombre de places d'accueil collectif nouvelles créées dans les quartiers de la politique de la ville ;
- nombre de places d'accueil collectif rénovées dans ces quartiers ;
- nombre d'actions innovantes d'accueil des jeunes enfants adaptées aux besoins des familles des quartiers politiques de la ville (Qpv) ;
- nombre de classes passerelles créées dans les Qpv (lorsque ces classes sont expérimentées localement) ;
- nombre de lieux d'accueil enfants-parents (Laep) créés ;
- nombre de places en équipement d'accueil du jeune enfant financées par la Caf pour les familles allocataires monoparentales bénéficiaires du rSa ;
- nombre d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les établissements d'accueil de jeunes enfants ;
- nombre de rendez-vous des droits assurés;
- nombre de familles monoparentales bénéficiaires du rSa suivies par les travailleurs sociaux de la Caf dans le cadre de la référence unique déléguée par le Conseil Départemental.
- évolution des montants Caf accordés au titre du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reap).

Actions de Pôle Emploi :

1- Proposer un service accessible à tous :

Pôle emploi délivre son offre de service grâce à une implantation territoriale qui permet de recevoir les demandeurs d'emploi et les employeurs à proximité de leur lieu de résidence.

Ainsi Pôle emploi est présent sur le territoire :

- par l'implantation des agences de proximité et de services spécialisée situées avenue des Bouleaux à Trappes
- au travers de ses partenaires et prestataires répartis sur le territoire

Pôle Emploi développe également l'accessibilité à ses services via des outils numériques offrant de l'information ou permettant des contacts sans déplacements pour les demandeurs : échanges avec leur conseiller, cours en ligne gratuit sur internet, aide à la recherche d'emploi, organisation de web dating, salons de recrutement en ligne et ouverture d'une plateforme de services en ligne en juin 2015.

En outre Pôle Emploi met en place et anime en coopération avec ses partenaires des actions ponctuelles dans les quartiers prioritaires : forum de recrutement, soirée de la création d'entreprise, réunions partenariales d'information et communication sur nos actions et nos services.

2- Apporter une réponse personnalisée aux demandeurs d'emploi et aux entreprises, en se concentrant sur ceux qui en ont le plus besoin.

Pôle emploi se mobilise pour accompagner les transitions professionnelles et améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi en offrant une réponse personnalisée et adaptée aux besoins de chacun.

L'offre de service de Pôle Emploi est adaptée aux besoins des publics des quartiers prioritaires.

En effet, Pôle emploi met en place des actions soutenues en faveur de l'emploi :

- accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi en difficulté
- accompagnement intensif des jeunes par des conseillers dédiés et dans le cadre de la convention de coopération avec la Mission locale
- accompagnement global social / emploi en coopération avec le Conseil Départemental, en vue de lever les freins à l'emploi
- sécurisation des parcours d'évolution et de transition professionnelle des demandeurs d'emploi, au travers de l'offre de service d'orientation.
- aides à la mobilité en faveur des plus modestes pour faciliter la mobilité géographique et ainsi lever un frein d'accès à l'emploi
- mise en relation des demandeurs d'emploi et des entreprises en mobilisant notamment les dispositifs d'immersion professionnelle et de promotion de profils.
- travail avec les partenaires du contrat de ville en amont des implantations des nouvelles entreprises pour favoriser la mise en place de recrutements pour des emplois de proximité
- soutien à la création d'entreprise : animation d'ateliers d'information en agence, financement de prestations, dispositifs spécifiques d'indemnisation (ARCE), partenariat avec différents acteurs tels que l'ADIE.

3- Mobiliser la politique de l'emploi et les dispositifs spécifiques en faveur des personnes en difficulté d'insertion :

Pôle emploi contribue fortement à la mise en œuvre des politiques publiques de l'emploi : CUI-CIE et CAE, EAV, Contrats de génération.

En outre, Pôle emploi mobilise ses partenaires de l'IAE présents sur le territoire dans le cadre des parcours d'insertion socioprofessionnelle et poursuit sa lutte contre les discriminations notamment grâce aux recrutements spécifiques par MRS et Web dating.

L'intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de **Nom de l'EPCI**.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Engagements de la Chambre des Métiers et de l'artisanat

- Faire connaître les métiers de l'artisanat ainsi que le secteur ;
- Accompagner le développement des entreprises artisanales et leur promotion ;
- Diffusion de l'offre de services en conseil/accompagnement/formation dédiée à l'ensemble des publics ;
- Et plus particulièrement, soutien aux bénéficiaires du RSA porteurs de projets en création ou reprise d'entreprises.



PIILIER 3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCES A L'EMPLOI

FACE Saint-Quentin-en-Yvelines, membre de la Fondation Agir Contre l'Exclusion, est un club d'entreprises ayant pour vocation de prévenir et de lutter contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination à partir des acteurs économiques.

Grandes entreprises, PME, TPE, se retrouvent ainsi au sein du Club FACE pour agir collectivement au service du territoire, des quartiers et de leurs habitants.

Depuis sa création, le club FACE Saint-Quentin-en-Yvelines a toujours inscrit prioritairement son action dans le cadre de la politique de la Ville.

Cette volonté a été réaffirmée par la signature d'une convention nationale entre la Fondation Agir Contre l'Exclusion et le Ministère de la Ville.

Dans le cadre du Contrat de Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines, le club d'entreprises FACE s'engage de manière forte à fédérer et accompagner les entreprises du territoire souhaitant développer des actions en faveur des habitants des quartiers identifiés comme prioritaires.

Enjeu 1 : animation des réseaux professionnels, promotion et communication (marketing territorial) auprès des entreprises, des professionnels, des habitants et des partenaires ciblés hors du territoire

Engagements de FACE SQY :

- Contribuer à l'animation des réseaux d'entreprises présents sur le territoire et les sensibiliser à la problématique des quartiers relevant de la politique de la ville.
- Participer à toute démarche visant à valoriser les actions et initiatives développées en faveur des habitants des quartiers (plaquettes de communication, conférences, ...).

Enjeu 2 : Nécessaire coordination et complémentarité des acteurs du développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle

Engagements de FACE SQY :

- Participer à la gouvernance de structures portant leurs activités sur le développement économique, l'emploi et l'insertion (Maison de l'Entreprise, Initiative Saint-Quentin-en-Yvelines, École de la Deuxième Chance, ...).

d'emploi par un collaborateur d'entreprise en activité), de rendez-vous métiers, de rencontres réseaux, etc.

- Sensibiliser et mobiliser les entreprises dans le recrutement d'emplois d'avenir, de contrats aidés, services civiques.

Enjeu 5 : Structurer l'offre de services du territoire (développement économique, emploi, insertion, formation professionnelle et orientation) par la création d'une plateforme dédiée aux entreprises, aux habitants et aux professionnels

Engagements de FACE SQY :

- Référencer les actions de FACE SQY avec l'élaboration d'un book actions.
- Participer à l'organisation et la structuration de l'offre de services du territoire.

Enjeu 6 : Proposer une offre de services individualisée et en face à face pour les publics les plus vulnérables (NTIC, maîtrise du français, maîtrise des codes et des repères de l'administration française...)

Engagements de FACE SQY :

- Identifier les freins éventuels des publics accompagnés et être en mesure d'adapter les outils et les actions en fonction de leurs difficultés et attentes.
- Assurer un suivi individualisé des publics de QPV tout en tenant compte de leurs besoins.

Enjeu transversal lutte contre les discriminations

Prendre en compte les problématiques des seniors (reconversion) et celles des publics résidents dans le QPV

- Lutter contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel du public de ces quartiers, par la mobilisation d'actions de parrainage pour compenser des obstacles spécifiques d'accès ou de retour à l'emploi.
- Agir en faveur de l'égalité des chances en faisant évoluer les représentations et stéréotypes auprès des employeurs et des habitants des quartiers.
- Sensibiliser et former les entreprises à la diversité (organisation de sessions de sensibilisation, mise en place d'un groupe de travail composé d'entreprises, accompagnement à la Charte de la Diversité et au Label Diversité comprenant des actions spécifiques en faveur des Seniors et des résidents en QPV).

- Favoriser la détection de projets de création d'activité parmi les publics accompagnés et les orienter vers les dispositifs ou partenaires du territoire compétents (Maison de l'entreprise, ...).
- Soutenir l'entreprenariat local en participant à des réunions sur la création d'entreprises ou d'activités en lien avec les partenaires.
- Proposer l'organisation d'interventions avec la présence de collaborateurs d'entreprises afin de présenter les actions du Club FACE auprès des acteurs locaux.
- Poursuivre la dynamique de mobilisation des entreprises autour de la Charte Entreprises.

Enjeu 3 : Consolidation et pérennisation des outils structurants : capitaliser les expériences et envisager des mutualisations

Engagements de FACE SQY :

- Participer à des temps d'échanges favorisant le partage d'expériences et la mise en œuvre de projets communs.
- Répondre à des appels à projets en y associant les partenaires et envisager des appels à projets collectifs.
- Favoriser la transmission d'outils et d'éléments méthodologiques pouvant appuyer les acteurs locaux dans leurs projets.

Enjeu 4 : Rapprocher l'offre et la demande d'emploi du Territoire

Engagements de FACE SQY :

- Faire découvrir le monde économique et les métiers auprès des jeunes en organisant des opérations de type visites d'entreprises, forums, graines d'entreprises, etc.
- Faciliter l'accueil et l'intégration des stagiaires résidant en QPV et/ou scolarisés en REP/REP+ (stages de découverte pour les élèves de 3^{ème}).
- Impulser des approches innovantes permettant des rencontres directes et valorisantes entre les entreprises et les candidats issus de QPV (CV Vidéo, café-cité job, ...).
- Encourager les entreprises à la diffusion de leurs offres d'emploi auprès des acteurs en contact avec les publics issus de QPV (Pôle Emploi, Maisons de quartiers, centres sociaux, ...).
- Développer les périodes de mises en situation en milieu professionnel des chercheurs d'emploi en lien avec les services de Pôle Emploi, Services Emploi des communes en Contrat de Ville, Mission Locale, ...
- Accompagner les personnes connaissant des difficultés d'insertion professionnelle au travers d'actions de parrainage (coaching d'un chercheur





La Mission Locale de Saint Quentin en Yvelines et des Environs propose un accompagnement individualisé aux jeunes déscolarisés de 16 à 25 ans, dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle, en assurant un accueil de proximité, avec 3 antennes dont 2 en QPV.

Elle déploie son offre de service vis-à-vis des jeunes et des partenaires économiques.

Les jeunes y bénéficient d'un accueil « global », qui porte aussi bien sur la thématique professionnelle (travail sur le projet, accès à l'offre de formation, accompagnement vers et dans l'emploi), que sur la thématique sociale (accès à la santé, au droit, à la culture, à la pratique sportive, problématiques financières, d'hébergement...).

Elle accompagne les entreprises du territoire dans leurs recrutements, travail sur les profils de postes, présentation ciblée de candidats, organisation de sessions de recrutement dans ses locaux, suivi dans l'emploi, et mobilisation et signature des contrats aidés favorisant l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés.



Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de
Saint-Quentin-en-Yvelines
Contribution des organismes d'Hlm
Mai 2015

Préambule

La réforme de la Politique de la Ville, initiée au début de l'année 2014 par la Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, a engagé une refonte de la géographie prioritaire, avec la mise en place d'un unique périmètre d'intervention : les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

L'AORIF-L'union sociale pour l'habitat d'Île-de-France s'est mobilisée pour organiser la représentation des organismes d'Hlm au sein des Contrats de Ville sur l'ensemble du territoire francilien, en désignant des organismes référents par territoire. Pour apporter le point de vue des bailleurs sociaux, une contribution régionale des organismes d'Hlm aux Contrats de Ville a été transmise par l'AORIF au Préfet et aux Présidents des EPCI concernés.

Parmi les nombreuses dimensions traitées par la Politique de la Ville, les organismes d'Hlm sont confrontés à plusieurs problématiques communes avec les collectivités locales. Ils affirment donc la nécessité de continuer à développer un partenariat approfondi avec l'ensemble des acteurs œuvrant sur les territoires de la géographie prioritaire pour mener des politiques et des actions coordonnées et efficaces.

L'ancrage territorial fort des organismes d'Hlm dans les quartiers de la politique de la ville se traduit par une connaissance approfondie des partenaires institutionnels et associatifs, des caractéristiques des quartiers et de certaines résidences, des projets de ville et des habitants. De plus, les organismes d'Hlm jouent un rôle majeur dans le fonctionnement des quartiers en développant des actions dans divers domaines tels que la tranquillité résidentielle, le développement économique, l'emploi avec les clauses d'insertion sociale et les emplois de proximité, ou encore l'animation sociale à travers l'accueil et le soutien aux associations locales.

Acteurs incontournables de la politique de la ville, les organismes d'Hlm locaux ont souhaité être force de proposition à travers la rédaction d'une contribution collective, tout en s'appuyant sur la position exprimée au niveau régional, transmise à l'agglomération le 2 décembre 2014¹. En proposant une lecture territorialisée, la contribution abordera les préoccupations conjointes aux organismes et aux collectivités locales :

- L'équilibre social des quartiers,
- Les enjeux urbains (projets urbains et GUP)
- La sécurité publique et la tranquillité résidentielle,
- L'emploi, l'insertion et le développement économique.

¹ La contribution régionale aux contrats de ville de l'AORIF est à retrouver sur le lien suivant : <http://www.aorif.org/publications-espace-presse/autres-publications/AORIF-Contrib-orgaHlm-contrats-de-ville-IdF.pdf/view>

L'équilibre social des quartiers

- La crise économique actuelle se traduit par une fragilisation croissante des demandeurs et des occupants du parc social. Toutefois, il faut garder à l'esprit que **les QPV constituent un volume de logements conséquent à un niveau de loyer attractif** et jouent un rôle essentiel dans l'accueil des publics les plus précaires (publics prioritaires). Agir contre la spécialisation des quartiers constitue donc un enjeu majeur au vu de ces dynamiques.

- La recherche d'un meilleur équilibre social des quartiers est une préoccupation récurrente de la politique de la ville. Pour les organismes Hlm, il s'agit d'un axe de travail important pour **compléter et accompagner les efforts entrepris autour de la diversification de l'offre de logements** dans les quartiers de la politique de la ville et à l'échelle de l'intercommunalité.

Les efforts de diversification de l'offre et la recherche d'une **bonne adéquation entre l'offre et la demande** doivent être poursuivis. Les **politiques d'attribution et les politiques de diversification de l'offre devant être considérées comme les deux piliers indissociables d'une même stratégie** de renforcement de la mixité sociale dans les communes.

La réflexion dans le cadre du contrat de ville doit s'articuler avec le **Programme Local de l'Habitat** en vigueur.

- La **connaissance fine du fonctionnement social des quartiers** est un des préalables à une réflexion sur le développement d'une politique de peuplement du territoire. Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) est prévue « une observation continue de l'évolution du peuplement et de la demande locative sociale » ; les bailleurs doivent être étroitement associés en amont (élaboration de la grille d'indicateurs, entretiens qualitatifs, etc...). Concernant les données disponibles, il conviendra de **tenir compte des enjeux liés au traitement de ces informations**, qu'il s'agisse du respect du **pack de conformité de la CNIL**, ou de la dispersion des sources et indicateurs entre les partenaires.

- Conformément aux dispositions de la Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine, une **convention intercommunale fixant des objectifs de mixité sociale et d'équilibre social** entre les territoires doit être élaborée et annexée au Contrat de ville. Pour les organismes Hlm, cette convention devra être **construite de manière partenariale** et :
 - Impliquer l'ensemble des organismes implantés sur l'agglomération et des réservataires ;
 - Identifier les critères à retenir localement pour définir la mixité sociale ;
 - Déterminer des orientations en matière de désignation des candidats et dans ce cadre, favoriser la mobilité des locataires au sein du territoire ;
 - Développer des mesures d'accompagnement social adaptées à la situation des ménages.

- Sur ce dernier point, les organismes appellent à un **soutien aux politiques d'accompagnement des habitants**, sur deux champs en particulier :

- **Le développement d'un dispositif partenarial sur la santé mentale en lien avec le logement** : les bailleurs sociaux se retrouvent de plus en plus confrontés à la présence, dans leurs ensembles immobiliers, de locataires présentant des troubles du comportement, qu'ils ne peuvent traiter seuls. Les organismes Hlm souhaitent être

partenaires des collectivités, des structures spécialisées, des professionnels de la santé mentale et des travailleurs sociaux faisant de l'accompagnement lié au logement afin de travailler sur le lien entre santé mentale et logement.

Les organismes souhaitent être des partenaires du Conseil Local de Santé Mentale.

- **Le développement d'un dispositif de suivi et/ou d'accompagnement des « personnes vulnérables »** (sans troubles « psychiatriques » à proprement parler mais qui sont néanmoins « vulnérables » - ex : addictologie, etc...)

Et il faudra bien entendu **poursuivre les politiques d'accompagnement préventives et curatives en matière de prévention des impayés et des expulsions** (CLIL, etc...)

- Il convient également noter que l'équilibre social des quartiers s'inscrit dans un **contexte national de réforme importante de gestion de la demande et des attributions**, à l'échelle des intercommunalités². Dans la période à venir, **en parallèle du contrat de ville**, les intercommunalités devront **élaborer des « plans partenariaux de gestion partagée de la demande et des attributions »** et pourront aussi **créer une « conférence intercommunale du logement »** adoptant « des orientations concernant les objectifs en matière d'attributions de logements et de mutations ».
- Il existe sur le territoire des **initiatives intéressantes** qui mériteraient d'être **étudiées et/ou développées** :
 - Ainsi, les **« Contrats d'Objectifs »** mis en œuvre à Trappes (dont un volet traite de la mixité et du peuplement), pourraient être **étudiés et évalués** afin de voir s'il est pertinent de s'appuyer sur ceux-ci et de les diffuser sur un territoire plus large.
 - La **bourse logement « handicap »**, développée par la CASQY et auxquelles les communes et les bailleurs participent, est un **outil très intéressant** qui doit être maintenu et développé.

Les enjeux urbains (projets urbains et gestion urbaine de proximité)

- Les organismes d'Hlm se sont donné les moyens, lors du PNRU, d'être de vrais **opérateurs urbains, mais aussi sociaux et économiques**, aux côtés des collectivités locales. Ce **rôle doit être réaffirmé** dans ce nouveau volet de la politique de la ville, **dans le NPNRU**, ainsi que **dans les territoires ne bénéficiant pas du nouveau programme de rénovation urbaine**.
- Pour assurer la **pérennité des investissements des PRU** et poursuivre leur objectif d'améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants, les organismes se sont investis dans les **démarches de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)**.

Les organismes vont continuer à se mobiliser sur les démarches GUP aux côtés de l'agglomération et des villes. Plusieurs **prérequis sont cependant nécessaires** au bon fonctionnement de ces démarches :

² : LOI n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

- **Un pilotage fort et structuré** ;
- La **formalisation des engagements** en termes d'action, d'animation et d'investissement dans une **convention-cadre intercommunale** définissant le rôle et les objectifs de chacun, déclinée à l'échelle des territoires ;
- **L'association des habitants dans la mesure du possible et en fonction des Amicales de locataires existantes** (en l'absence d'Amicale de locataires, il peut s'agir de « référents locataires » identifiés par le bailleur) ;
- Pour les « visites GUP », **diagnostics en marchant** : **rédiger une « charte de déontologie »** partagée par l'ensemble des participants.

- **Des bonnes pratiques existent** sur la CASQY et pourraient **éventuellement être diffusées sur l'ensemble du territoire**, en veillant toutefois à ce que cela ne devienne pas trop complexe à mettre en œuvre. Il s'agit par exemple de « **l'extranet GUP** » mis en place à Trappes qui pourrait être étendu à d'autres communes de l'agglomération.

En poursuivant la réflexion, et toujours dans un souci de mise en cohérence des différents dispositifs, il pourrait être envisagé **d'élargir l'extranet GUP à la Police Nationale** (connaissance de l'occupation des halls en consultant l'extranet)

- Concernant la gestion des déchets, **la maîtrise de l'énergie**, etc..., les bailleurs sociaux mènent **différentes actions dont certaines pourraient être reproduites** (ex : appartement pédagogique)
- **Précisions sur le rôle du gardien** : le gardien est l'un des personnels du bailleur dédié aux services de proximité qui **contribue à la qualité de vie sur les résidences**. Les gardiens sont en **contact avec les locataires**, assurent **l'entretien et la maintenance** du patrimoine, ont en charge une partie de la **gestion locative** (visite des logements, état des lieux, ...). Il s'agit là des **missions premières** des gardiens et nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que **leur capacité à se mobiliser sur d'autres actions est très limitée**.
- Nous profitons également de cette contribution pour rappeler **que les bailleurs doivent être signataires directs du Contrat de Ville pour pouvoir bénéficier de l'abattement de 30 % sur la TFPB dans les QPV** (cf. copie de la courrier au Préfet adressé au Président de la CASQY le 13 mars 2015)

Sécurité et tranquillité résidentielle :

- La tranquillité résidentielle et la sécurité constituent une **préoccupation majeure des organismes Hlm** présents sur l'agglomération. Les atteintes aux personnes et aux biens ont des conséquences non négligeables sur l'activité quotidienne des organismes Hlm : elles alimentent un sentiment d'insécurité pour les locataires et les personnels de proximité, une dégradation des conditions de vie, de travail et de l'image du parc. Les actes de vandalisme sur le patrimoine génèrent un surcoût d'entretien qui se répercute sur le budget du bailleur et sur les charges des locataires.

Ces constats d'insécurité engagent **la responsabilité de l'ensemble des partenaires – police, justice, collectivités territoriales, bailleurs, habitants –**.

Le domaine d'intervention des bailleurs se limite à la tranquillité résidentielle et à l'animation d'actions de prévention. En matière de sécurité, leur action doit nécessairement être coordonnée à celle des autres acteurs (Police et Justice notamment).

- **Différentes instances de sécurité et de prévention de la délinquance** sont en place sur les territoires (ZSP et CLSPD notamment). Les organismes d'Hlm reconnaissent l'importance de ces groupes de travail partenarial **comme lieu d'échange privilégié entre les différents acteurs du territoire.**
- Les organismes Hlm appellent à la conduite d'actions collective pour réduire l'insécurité dans les quartiers, visant à :
 - **Renforcer, pérenniser et dynamiser le partenariat** entre les organismes Hlm, la Police et la Justice notamment,
 - **Clarifier, harmoniser et fluidifier les rôles et procédures** dans le cadre des atteintes à la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble de l'agglomération : modalités du dépôt de plainte, de rupture de bail pour trouble de la jouissance, de commission de mise en demeure...
- **Différentes actions déjà menées sur le territoire mériteraient d'être poursuivies ou développées :**
 - **Conventions partenariales bailleurs-Police Nationale-Justice-collectivité** (ex : celle de Trappes en cours d'élaboration)
 - **Un guide sécurité** avait été élaboré à Trappes en 2002 : il pourrait être mis à jour, pourquoi pas à l'échelle de l'agglomération ?
- **Certaines actions déjà en expérimentation mériteraient d'être discutées et partagées :**
 - Expérimentation d'une **démarche bailleurs avec le SDIS 78** (Pompiers) : utilisation de clefs VIGIK par le SDIS 78 sur le patrimoine des bailleurs
- **Des dispositifs de médiation nocturne sont parfois évoqués** par certaines communes : **des précisions sont attendues par les bailleurs** sur les contours de dispositifs de ce type.

Emploi, insertion et développement économique

- **Le développement de l'emploi et de l'activité économique** dans les quartiers de la politique de la ville constitue un **enjeu essentiel pour les organismes Hlm**, partenaires de la collectivité et acteurs de l'insertion par l'économique.

Actuellement, **les bailleurs mènent déjà de nombreuses actions en matière d'insertion par l'activité économique :**

- L'animation de chantiers-éducatifs ou d'insertion,
- La mise en place de « chantiers-prévention » (avec formation qualifiante par exemple),
- L'embauche en contrat classique (CDD/CDI), en d'emplois aidés (ex : emplois d'avenir),
- La mise en place des clauses d'insertion dans les marchés de travaux.

Délégation AORIF des Yvelines / CN

Ils **contribuent également à la création d'activité** sur les territoires :

- Par leur capacité de commande en travaux d'investissement, d'entretien et de maintenance,
 - En favorisant l'installation d'activités génératrices d'emploi sur les locaux commerciaux présents sur les résidences, chaque fois que cela est possible,
 - En soutenant les initiatives locales, avec les habitants et le tissu associatif.
- **Les organismes d'Hlm de la CASQY souhaitent continuer à s'investir dans l'insertion professionnelle**, notamment en poursuivant les clauses d'insertion dans les marchés, en continuant de développer les « chantiers-jeunes », en soutenant l'entrepreneuriat local et en favorisant l'implantation d'activités et de commerces.

Instances et participation des organismes d'Hlm :

Les organismes d'Hlm ont participé activement aux groupes de travail et comités de pilotages proposés par la CASQY dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville intercommunal.

Dans la continuité, **les bailleurs sociaux** du territoire souhaitent pouvoir **participer activement à l'élaboration des plans d'actions** du contrat de ville qui vont être **établis au niveau communal.**

Délégation AORIF des Yvelines / CN

Cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine

La qualité de vie urbaine est un objectif fort des contrats de ville. Les organismes Hlm en sont co-responsables aux côtés des collectivités locales (ville et EPCI), de l'Etat et de l'ensemble des acteurs amenés à intervenir dans les quartiers.

Assurer une égale qualité de service dans l'ensemble de leur patrimoine est un objectif que les organismes Hlm poursuivent au quotidien. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, cet objectif nécessite la mobilisation de moyens complémentaires, adaptés à la diversité des situations et aux évolutions de contexte parfois très rapides. En effet, bénéficier du même niveau de qualité de vie urbaine que dans les autres quartiers de la ville est une attente légitime des habitants.

L'abattement de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements sociaux situés dans les 1 500 quartiers prioritaires de la politique de la ville, institué par la loi de finances pour 2015, permet aux organismes Hlm de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers, qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires.

Dès le comité interministériel des villes du 19 février 2013 l'inscription de l'utilisation de l'abattement de TFPB dans les contrats de ville a été actée :

Décision 19 :
« L'adaptation de ce dispositif au cadre renouvelé de la politique de la ville suppose l'introduction d'une obligation de performance pour les bailleurs ; l'efficacité et l'efficience d'une telle mesure sont à rechercher par l'engagement des organismes HLM dans une démarche reposant sur :

- un programme d'actions articulé avec les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité portées par les collectivités ;
- un bilan annuel précis des actions réalisées ;
- l'implication des locataires dans le choix des actions et la mesure de la satisfaction.

Le futur contrat de ville, signé notamment par l'État, les collectivités et les bailleurs, et concerté avec les habitants, constitue le cadre adéquat pour fixer des engagements précis, mesurables et partagés, et proposer un dispositif amélioré, centré sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et permettant de renforcer de façon durable les actions de gestion urbaine et sociale de proximité ».

La loi de finances 2015 confirme le rattachement de l'abattement de TFPB au contrat de ville qui doit être signé par les organismes concernés pour bénéficier de l'abattement. Elle précise également que « les organismes transmettent annuellement aux signataires du contrat de ville les documents justifiant du montant et du suivi des actions entreprises pour l'amélioration des conditions de vie des habitants en contrepartie de l'abattement ».

En complément, ce cadre national, cosigné par l'Etat, les associations d'élus et l'USH, prévoit l'élaboration d'une convention qui fixera les objectifs, le programme d'action et les modalités de suivi annuel. Elle constituera une annexe au contrat de ville.

La convention d'utilisation de l'abattement de TFPB a vocation à s'articuler avec les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP), pilotées par les collectivités locales et l'Etat, qui organisent et coordonnent les interventions pour répondre aux besoins spécifiques des quartiers : sur-entretien, gestion différenciée des espaces, régulation des usages, organisation de la présence de proximité, soutien aux personnels..., en articulation avec les autres politiques et dispositifs (projet urbain, sécurité, développement social..).

A ce titre, les actions des organismes Hlm prises en compte dans le cadre de l'abattement de TFPB font partie des programmes d'actions réalisées dans le cadre des démarches de gestion urbaine de proximité.

Le présent document constitue **le cadre d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB qui seront déclinées par quartier et par organisme Hlm dans chaque contrat de ville.**

Ce cadre se fonde sur l'identification des moyens de droit commun de la gestion des bailleurs, puis sur la mise en place, à partir d'un diagnostic partagé, d'un plan d'action triennal distinguant ce qui relève du renforcement des moyens de gestion de droit commun et ce qui relève de la mise en place de moyens spécifiques.

I. Moyens de gestion de droit commun et moyens relevant de l'abattement de TFPB

Préalablement à la mobilisation des moyens spécifiques à l'abattement de TFPB, les bailleurs feront état des moyens de gestion de droit commun qu'ils investissent dans les quartiers comparativement au reste du parc.

Ils s'appréhenderont organisme par organisme, sur la base de ratios ou de coûts moyens sur les items représentatifs de la gestion « de droit commun ».

La constitution de ces indicateurs nécessitant que les organismes adaptent les modalités de suivi des coûts, leur mise en place se fera

progressivement de façon à ce qu'ils soient produits au cours de 2016.

Ces indicateurs permettront d'identifier les surcoûts en matière de renforcement des moyens de gestion de droit commun à côté des moyens de gestion spécifiquement déployés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le référentiel ci-après (page 5) identifie les actions de gestion par axes d'activité selon ces deux types d'action.

Actions de gestion	Indicateurs	Hors QPV	En QPV
Entrée dans les lieux	Coût moyen de remise en état		
Equipements			
Ascenseurs	Coût du contrat de maintenance Coût moyen des réparations supplémentaires (par an / équipement).		
Contrôles d'accès	Coût du contrat de maintenance Coût moyen des réparations supplémentaires (par an / équipement)		
Nettoyage des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement		
Maintenance des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement		
Gardiennage et surveillance	Nombre de personnes pour 100 logements (gardien, agent d'immeuble...)		

II. Les champs d'utilisation de l'abattement de TFPB pour améliorer la qualité de vie urbaine

Pour assurer le bon fonctionnement des quartiers en fonction des situations urbaines et sociales (sites rénovés, sites en chantiers, sites en attentes de rénovation, sites avec des particularités urbaines ou sociales ...), les actions relevant de l'abattement de TFPB doivent soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social en agissant sur les champs suivants :

- ↳ L'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier et le soutien aux personnels de proximité dans leur gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires.
- ↳ L'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance aux usages et modes d'habiter.
- ↳ Les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle (dont la lutte contre l'occupation abusive des halls).
- ↳ Les actions de développement social permettant de développer la concertation et le « vivre ensemble » (y compris l'accueil et l'accompagnement des nouveaux arrivants et le développement des TIG).
- ↳ Les petits travaux d'amélioration du cadre de vie : travaux de sécurité passive, réparation du vandalisme, gestion des accès aux caves, interventions permettant de renforcer l'efficacité du travail de gestion quotidienne.

Les actions d'amélioration du cadre de vie qui font l'objet de l'abattement ne doivent pas conduire à une augmentation des loyers et des charges pour les locataires (en dehors d'une participation symbolique des locataires ou des accords collectifs).

Le coût résiduel pour l'organisme des actions menées, déduction faite des éventuels financements apportés par d'autres partenaires, doit au moins être égal à l'économie d'impôt générée par l'abattement fiscal.

III. Renforcement des moyens de gestion de droit commun et actions spécifiques aux quartiers pour atteindre un même niveau de qualité de service que dans l'ensemble du parc

Légende du tableau :

En gras : Actions spécifiques aux quartiers

En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axe	Actions
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	<i>Renforcement du gardiennage et surveillance</i> Agents de médiation sociale Agents de développement social et urbain Coordonnateur Hlm de la gestion de proximité Référents sécurité
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...) Sessions de coordination inter-acteurs Dispositifs de soutien
Sur-entretien	<i>Renforcement nettoyage</i> <i>Enlèvement de tags et graffitis</i> <i>Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention</i> <i>Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)</i>
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants <i>Renforcement ramassage papiers et détrit</i> Enlèvement des épaves <i>Amélioration de la collecte des déchets</i>
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité Vidéosurveillance (fonctionnement) Surveillance des chantiers Analyse des besoins en vidéosurveillance
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens... Enquêtes de satisfaction territorialisées
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » Actions d'accompagnement social spécifiques Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs) Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion) Mise à disposition de locaux associatifs ou de services
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	<i>Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)</i> <i>Surcoûts de remise en état des logements</i> Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)

IV. Méthode d'élaboration de la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB

La méthode d'élaboration de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB est fondée sur :

- ↳ **L'association des représentants des locataires (toute association de locataires affiliée à une organisation siégeant à la Commission Nationale de Concertation ou toute association de locataires représentant au moins 10% des locataires de son ensemble immobilier) :** la convention en précisera les modalités. Elle prévoira des rencontres régulières avec ces associations.
- ↳ **Un diagnostic :** la méthode du « diagnostic en marchant » est aujourd'hui habituelle et maîtrisée. Il permet de repérer les dysfonctionnements et de préciser la responsabilité de chaque acteur pour leur traitement.
Le diagnostic en marchant destiné à identifier les actions à réaliser dans le cadre de l'abattement aura pour socle celui prévu périodiquement dans le cadre de la démarche de GUP. Il sera complété si nécessaire par un diagnostic supplémentaire ou ciblé sur des problématiques du seul ressort des bailleurs.
Il associera les personnels des organismes Hlm, les représentants de la commune, et les associations de locataires présentes dans le quartier.

- ↳ **La détermination d'un programme d'actions triennal** déterminé au regard du diagnostic et des dysfonctionnements identifiés relevant du champ de responsabilité des bailleurs, en articulation avec le programme d'action de la démarche de gestion urbaine de proximité. Le programme sera présenté selon le tableau ci-joint (annexe 1 : actions prévisionnelles).
Il tiendra compte des démarches d'amélioration de la qualité de service existantes, notamment dans le cadre du dispositif de diagnostic/conseil démarche HQS® (Habitat, Qualité, Service) et des projets de gestion de sites le cas échéant.
- ↳ **Les modalités de suivi et d'évaluation.** Elles intégreront les indicateurs et outils du cadre national (indicateurs de gestion de droit commun mentionnés au I du présent document ?, tableaux de bord

La convention d'utilisation de l'abattement de TFPB sera co-signée par l'organisme Hlm, l'Etat et la collectivité locale (Commune / EPCI) sur la base du cadre de travail ainsi déterminé. Les modalités de pilotage (Etat/collectivités) seront précisées dans la convention. Elle prévoira le dispositif de validation des résultats présentés par les bailleurs (tableaux de bords de réalisation opérationnelle et financière – annexe 2) et désignera le représentant chargé de consolider le bilan annuel par quartier.

V. Suivi et évaluation

Le programme d'action défini et contractualisé fera l'objet de **points d'étape réguliers** à partir de tableaux de bord de suivi des actions (voir annexe 3). Les représentants des locataires seront associés à ces points d'étape, ainsi que la collectivité dans le souci d'articulation avec la démarche de GUP.

Des enquêtes de satisfaction par quartier seront menées selon des modalités et une périodicité définie dans la convention (a minima triennale). Elles s'appuieront sur les enquêtes de satisfaction locataires conduites régulièrement par les organismes sur la base du référentiel national commun. Elles seront à effectuer le cas échéant, en inter-bailleurs. Elles s'articuleront avec les enquêtes qui pourront être menées avec les collectivités locales dans le cadre des démarches GUP.

La consolidation des actions entreprises par quartier s'opérera au moyen des **tableaux de suivi selon le format prévu par le cadre national** (annexe 2). Les modalités de

réalisation de cette consolidation seront conjointement définies avec les modalités de désignation du référent qui en aura la charge, au sein de la convention. Ces tableaux seront produits annuellement, communiqués aux signataires du contrat et présentés au comité de pilotage du contrat de ville.

Une réflexion devra par ailleurs être menée pour organiser la consolidation des tableaux de bord à l'échelon régional et national.

L'USH présentera un **bilan national triennal** de l'utilisation de l'abattement de TFPB. Elle mettra en place avec les associations régionales Hlm et les fédérations, des moyens d'action professionnelle pour accompagner les organismes : réunions régionales pour faciliter l'appropriation de la démarche, diffusion du cadre national dans les outils de communication de l'USH, appui aux organismes, mobilisation des fédérations d'association de locataires.

Paris le

Patrick Kanner, Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports

Myriam El Khomri, Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville

Jean Louis Dumont, Président de l'Union sociale pour l'habitat

Damien Carême, président de Ville et Banlieue

André Rossinot, représentant l'association des communautés urbaines de France et l'association des maires des grandes villes de France

Assemblée des Communautés de France

7

24 avril 2015
Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports – Union sociale pour l'habitat

Annexe 1 : tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnels dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année(s) : _____ Ville : _____
 Organisme : _____ Nombre de logements dans le quartier : _____ Quartier prioritaire : _____
 Montant prévisionnel de l'abattement annuel : _____

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité							
Formation/soutien des personnels de proximité							
Sur-entretien							
Gestion des déchets et encombrants / égarés							
Tranquillité résidentielle							
Concertation / sensibilisation des habitants							
Animation, lien social, vivre ensemble							
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NEP/NU)							
TOTAL							

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES 2015-2020 – SIGNATAIRE...

PILERS/THEMATIQUES	ENJEUX	AORIF ET BAILLEURS Valophis, Versailles Habitat, Efidis, France Habitation, Logement Francilien, Cesf, Osica, Logirep, Domaxis, Opievoy, Adoma
PILIER 1 COHESION SOCIALE		
Accès au droit/Médiation et accès aux services publics	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p> <p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p> <p>Enjeu 3 : Promouvoir la citoyenneté et la laïcité pour faciliter l'appropriation de repères quant aux valeurs de la République et ainsi favoriser l'intégration de tous les publics (issus de l'immigration ou pas)</p> <p>Enjeu 4 : Renforcer les différentes formes de médiation de proximité (Maison de justice et du droit, Pôle Psycho Social au commissariat et autres opérateurs associatifs)</p>	<p>Adoma s'engage à maintenir au sein de ces résidences sociales et Foyers de Travailleurs Migrants des responsables de résidence et/ou des Chargés de Gestion Locative Sociale. Présent dès l'accueil et tout au long du séjour du résident en permanence avec ou sans rendez-vous.</p> <p>A maintenir sa filière sociale par la présence sur le département d'un responsable développement social et d'un Responsable d'Insertion Sociale (RIS). Le RIS est le relais opérationnel auprès des responsables de résidence, il contribue à l'identification des besoins des résidents pour apporter des réponses adaptées à leur problématique.</p> <p>Adoma s'engage à maintenir son action de médiation santé et sociale tant que les financements le permettront par sollicitation de subventions (ARS, CASQY, CNAV, CD, DDSC, FAMI, Etat emplois aidés).</p>
Santé	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p> <p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p> <p>Enjeu 3 : Renforcer les différentes formes de médiation santé de proximité</p> <p>Enjeu 4 : Améliorer l'état de santé des populations vulnérables, notamment autour de la santé mentale, de la prévention des addictions, de la vie affective et sexuelle et de l'hygiène de vie, dont l'alimentation (Contrat Local de Santé)</p>	<p>Adoma s'engage à maintenir au sein de ces résidences sociales et Foyers de Travailleurs Migrants des responsables de résidence et/ou des Chargés de Gestion Locative Sociale. Présent dès l'accueil et tout au long du séjour du résident en permanence avec ou sans rendez-vous.</p> <p>A maintenir sa filière sociale par la présence sur le département d'un responsable développement social et d'un Responsable d'Insertion Sociale (RIS). Le RIS est le relais opérationnel auprès des responsables de résidence, il contribue à l'identification des besoins des résidents pour apporter des réponses adaptées à leur problématique.</p> <p>Adoma s'engage à maintenir son action de médiation santé et sociale tant que les financements le permettront par sollicitation de subventions (ARS, CASQY, CNAV, CD, DDSC, FAMI, Etat emplois aidés).</p>
Culture et éducation	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible, l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, éducateurs spécialisés...)</p> <p>Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics</p> <p>Enjeu 3 : Promouvoir la citoyenneté et la laïcité pour faciliter l'appropriation de repères quant aux valeurs de la République et ainsi favoriser l'intégration de tous les publics (issus de l'immigration ou pas)</p> <p>Enjeu 4 : Renforcer les différentes formes de médiation culturelle et scolaire de proximité</p>	
Prévention spécialisée	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p>	
Vie sportive et associative	<p>Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1^{er} accueil (agents de médiation, personnes relais, gardiens d'immeuble, éducateurs spécialisés...)</p>	



PILIER 2 CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN		
Aménagement et urbanisme	Enjeu 1 : Articuler les dynamiques de renouvellement urbain sur les QP avec les projets de développement/renouvellement urbain à proximité de ces QP	Adoma s'engage à poursuivre son plan stratégique du patrimoine sur le territoire de la CASQY. Dans ce cadre à l'horizon 2020, les FTM de Guyancourt et Elancourt ainsi que la résidence sociale de Trappes seront réhabilités. Actuellement Adoma au niveau de la CASQY totalise 4 résidences sociales et 2 FTM. A l'issue des différents programmes la CASQY comptera 8 résidences sociales (2 sur Trappes, 2 sur Elancourt dont une RJA, 2 sur Montigny le Bretonneux, 1 à la Verrière et 1 à Guyancourt).
	Enjeu 2 : Requalifier les espaces publics, relier les quartiers aux centres villes, aux pôles de transport multimodaux et aux équipements structurants du territoire	
	Enjeu 3 : Renforcer l'animation urbaine du territoire et des QP	
	Enjeu 4 : Renforcer les identités du territoire, améliorer les capacités à se repérer sur le territoire et valoriser les paysages et les éléments du patrimoine (naturels, architecturaux...)	
	Enjeu 5 : « Poursuivre le développement équilibrée » de Saint-Quentin-en-Yvelines (répartition des logements sociaux, diversifier la population - mixité -, politique de peuplement, etc.)	
	Enjeu 6 : Rénovation des équipements publics vieillissants des QP (« Altération » physique du cadre bâti)	
Transports et déplacements	Enjeu 1 : Intégrer les QP dans les projets structurants	
	Enjeu 2 : Faciliter la mobilité des publics	
	Enjeu 3 : Favoriser l'usage des nouveaux modes de transport	
	Enjeu 4 transversal : Faciliter la mobilité des femmes (sécurisation des transports en commun)	
Habitat	Enjeu 1 : Proposer une offre diversifiée de logements locatifs sociaux et intermédiaires et faciliter l'accès à la propriété aidée et proposer une offre de logements spécifiques adaptée aux besoins du territoire (hébergement d'urgence, seniors, personne en situation de handicap...)	Adoma s'engage à mettre en place des Comités de Concertation dans chacune de ses résidences en organisant des élections de résidents et en animant des réunions de ces comités régulièrement.
	Enjeu 2 : Fluidifier le circuit de l'hébergement en proposant une offre adaptée de logements (PLH)	
	Enjeu 3 : Gestion Urbaine de Proximité (GUP) : Mutualiser les bonnes pratiques et essaimages éventuels. Quelle place des habitants ?	
	Enjeu 4 : Mettre en place une veille des copropriétés afin d'éviter l'émergence de nouveaux QP	
	Enjeu 5 : Information et pédagogie pour l'accompagnement des populations, et notamment les plus vulnérables, dans l'accès et/ou le maintien dans le logement (accession et location)	
Commerces	Enjeu 1 : Intégrer la problématique des QP dans la politique communautaire de promotion de l'économie résidentielle	
PILIER 3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCES A L'EMPLOI		
Développement économique Accès à l'emploi	Enjeu 1 : Rôle de l'agglomération : animation des réseaux professionnels, promotion et communication (marketing territorial) auprès des entreprises, des professionnels, des habitants et des partenaires ciblés hors du territoire	
	Enjeu 2 : Nécessaire coordination et complémentarité des acteurs du développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle	
	Enjeu 3 : Consolidation et pérennisation des outils structurants : capitaliser les expériences et envisager des mutualisations	
	Enjeu 4 : Rapprocher l'offre et la demande d'emploi du Territoire	
	Enjeu 5 : Structurer l'offre de services du territoire (développement économique, emploi, insertion, formation professionnelle et orientation) par la création d'une plateforme dédiée aux entreprises, aux habitants et aux professionnels	
	Enjeu 6 : Proposer une offre de services individualisée et en face à face pour les publics les plus vulnérables (NTIC, maîtrise du français, maîtrise des codes et des repères de l'administration française...)	
	Enjeu transversal lutte contre les discriminations Prendre en compte les problématiques des seniors (reconversion) et celles des publics résidents dans le QPV	



CRÉATEUR DE QUALITÉ DE VIE



ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES 2015-2020 – DOMAXIS

DOMAXIS, bailleur social de près de 26000 logements en Ile de France, gère 1870 logements sur le Territoire de Saint Quentin en Yvelines (dont 1012 logements répartis sur les Quartiers Prioritaires d'ELANCOURT, LA VERRIERE et TRAPPES).

En tant que membre de l'Association des Organismes Hlm de la Région Ile-de-France (AORIF), DOMAXIS s'engage notamment à respecter les engagements généraux des organismes d'Hlm suivants :

- ✓ **Etre signataires du contrat de ville**
- ✓ **Participer aux instances de pilotage du contrat de ville** : chaque organisme Hlm signataire ainsi qu'une représentation collective de la profession par le biais des bailleurs référents et de la délégation départementale de l'AORIF.
- ✓ **Participer à l'ensemble des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement**, notamment à l'élaboration de la **Convention Intercommunale d'attribution et de mixité sociale**
- ✓ **Participer à l'observation, à l'analyse et à l'évaluation de l'insécurité et coopérer avec les institutions et acteurs locaux**
- ✓ **Participer à l'élaboration des conventions de Gestion Urbaine de Proximité**
- ✓ **Elaborer** en concertation étroite avec les Villes et les habitants **les conventions locales d'abattement de la TFPB**
- ✓ **Participer à l'élaboration des Protocoles de préfiguration et des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain avec l'ANRU et au dispositif de pilotage stratégique et opérationnel des projets.** »

Sur ses résidences situées en Quartier Prioritaire, DOMAXIS s'engage également à :

PILIER 1 COHESION SOCIALE

Accès au droit/Médiation et accès aux services publics :

- ✓ **Renforcer et adapter la communication** avec les locataires et leurs représentants

Santé :

- ✓ **Participer aux Conseils Locaux de Santé Mental (CLSM)** de TRAPPES et de LA VERRIERE

Prévention spécialisée :

- ✓ **Participer aux Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD, CQSPD)** de LA VERRIERE et d'ELANCOURT

PILIER 2 CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Aménagement et urbanisme :

- ✓ **Participer à l'élaboration du protocole de préfiguration du PRU 2 de LA VERRIERE – Bois de l'étang.**
- ✓ **Partager une réflexion ville / bailleur sur l'utilisation des locaux en pied d'immeubles** (LA VERRIERE)

Habitat :

- ✓ **Favoriser l'adéquation entre la typologie des logements et la composition familiale** via les échanges de logements.
- ✓ **Adapter les logements** au vieillissement et au handicap.
- ✓ **Participer aux GUP de TRAPPES et de LA VERRIERE** (y compris via l'utilisation de l'extranet)
- ✓ **Associer les représentants de locataires** aux contrôles des contrats de maintenance « ascenseur » et « ménage ».
- ✓ **Participer aux « Commissions Partenariales » et aux « Commissions Impayés Locatifs »** (TRAPPES)

Engagements généraux des organismes d'HLM dans le cadre du contrat de ville :

- Etre signataires du contrat de ville
- Participer aux instances de pilotage du contrat de ville
- Participer à l'ensemble des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement et notamment à l'élaboration de la Convention Intercommunale d'Attribution et de Mixité sociale
- Participer à l'observation, à l'analyse et à l'évaluation de l'insécurité et coopérer avec les institutions et acteurs locaux
- Participer à l'élaboration des conventions de Gestion Urbaine de Proximité
- Elaborer en concertation étroite avec la ville et les habitants les conventions locales d'abattement de la TFPB
- Participer à l'élaboration des Protocoles de préfiguration et des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain avec l'ANRU et au dispositif de pilotage stratégique et opérationnel des projets.

Engagements d'EFIDIS sur son patrimoine de TRAPPES :

COHESION SOCIALE

- Participation à l'organisation de fêtes de quartiers
- Participation à la semaine de l'environnement pilotée par la ville
- Organisation de chantiers éducatifs dans le cadre du dispositif ville « une semaine d'effort »
- Travailler avec les partenaires locaux et les acteurs de terrains en faveur du mieux vivre ensemble

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Aménagement et Urbanisme

- Etude sur la requalification du square Védrières – TRAPPES dans le cadre du NPNRU
- Concertation, communication et Accompagnement des habitants

HABITAT

Améliorer la concertation avec les habitants

- Accueil des nouveaux habitants
- Organisation des visites GUP avec les membres de l'amicale des locataires
- Sensibilisation aux éco-gestes et droits et devoirs des locataires

Améliorer le cadre de vie

- Participer aux groupes de travail en relation avec la GUP et la TFPB pour définition des objectifs en adéquation avec les problématiques des sites et des orientations de la GUP
- Participer à la réalisation d'un audit sur la résidentialisation basé sur les visites GUP
- Améliorer la sécurité des résidents en lien avec les acteurs locaux
- Préserver le cadre de vie des habitants en phase chantier



Madame Corinne CHARTER
CASQY
Service de Coorcination Politique de la Ville
Z.A du Buisson de la Coudre
1, rue Eugène- Hénaff - BP 10118
781982 Trappes Cedex

Le Pecq, le 28 juillet 2015

Objet : Contribution de France habitation au contrat de ville de Saint - Quentin - En-Yvelines

Madame,

Un travail collectif a été engagé par les bailleurs sociaux présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines, afin de formuler des engagements pour le contrat de ville.

France habitation sera signataire du contrat de ville et prend les engagements ci après notamment sur les villes de Trappes en Yvelines et Flancourt

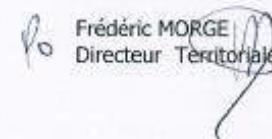
Engagements généraux

- Participer aux instances de pilotage du contrat de ville : chaque organisme HLM signataire ainsi qu'une représentation collective de la profession par le biais des bailleurs référents et de la délégation départementale de l'AOR.F.
- Participer à l'ensemble des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement, notamment à l'élaboration de la Convention Intercommunale d'attribution et de mixité sociale.
- Participer à l'observation, analyse et évaluation de l'insécurité et coopérer avec les institutions et acteurs locaux.
- Participer à l'élaboration des conventions de Gestion Urbaine de Proximité.
- Elaborer en concertation étroite avec les Villes et les habitants les conventions locales d'abattement de la TFPB.

Engagements spécifiques

- Partage des données d'occupation sociale.
- Mise à disposition d'une Conseillère sociale à disposition des locataires les plus fragiles, en situation de handicap, ou ayant des troubles du comportement afin d'accompagner ses familles pour le maintien dans leur logement.
- Participation aux commissions partenariales de prévention des impayés locatifs.
- Contribution à la GUP, implication lors des différentes instances (diagnostic en marchant, comité techniques et mise en ligne de fiches incidents sur Extranet GUP de Trappes en Yvelines...).
- Participation au CLSPD, aux rencontres régulières avec les commissariats et signature d'une convention partenariale entre les bailleurs, la DTSP 78, la ville, la justice.
- Programmation des travaux pour la période 2015 -2016 : remplacement des portes de halls à Trappes, remplacement des menuiseries extérieures, travaux d'étanchéité des cloisons de salle de bain, remplacement des chaudières, équipements sanitaires, des cabines d'ascenseurs, mise en sécurité des installations électriques dans les logements et les parties communes.
- Mise en place d'actions de développement social et urbain :
 - Soutien aux initiatives conviviales locales, appui financier et logistique à l'organisation : fêtes des voisins, fête de quartier, animations en pieds d'immeubles, sorties familiales.
 - Mise en œuvre d'animations de sensibilisation thématiques : éco gestes, plantations, droits et devoirs des locataires et réparations locatives via la réalisation et la diffusion de courts métrages, accompagnement des locataires au bon usage du logement via un appartement pédagogique.
 - Mise en place des clauses d'insertion dans les opérations ANRU de 2008 à 2011 (soit 4997 heures réalisées) et participation au développement de l'activité économique de 2008 à 2015 par le biais de chantiers éducatifs, chantiers prévention insertion et mission de portage de courses lors d'immobilisation d'ascenseurs (soit près de 650 heures réalisées)

Je vous prie, d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

 Frédéric MORGE
Directeur Territorial des Yvelines et du Val D'Oise



Direction départementale
des Yvelines

37-39, boulevard de la Paix
CS10026
78105 Saint-Germain-en-Laye Cedex
Fax : 01 30 61 01 29

Madame Corinne CHARTER
CASQY
Service de Coordination Politique de la Ville
Z.A. du Buisson de la Coudre
1, rue Eugène-Hénaff – BP 10118

78192 TRAPPES CEDEX

Saint Germain en Laye, le 29 juillet 2015

Objet : Contribution d'Immobilière 3F au contrat
de ville de Saint-Quentin-en-Yvelines

Madame,

Les bailleurs sociaux présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines ont mené un travail commun afin de vous faire part de leurs engagements pour le contrat de ville.

Vous trouverez, donc, ci-dessous les engagements pris en commun par l'ensemble des bailleurs sociaux :

- Etre signataire du contrat de ville,
- Participer aux instances de pilotage du contrat de ville (chaque organisme HLM signataire dans le cadre d'une représentation collective de la profession, par le biais des bailleurs référents et de la délégation départementale AORIF ou individuellement),
- Participer à l'ensemble des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement notamment à l'élaboration de la Convention Intercommunale d'attribution et de mixité sociale,
- Participer à l'observation, l'analyse et l'évaluation de l'insécurité et coopérer avec les institutions et acteurs locaux,
- Participer à l'élaboration des conventions de Gestion Urbaine de Proximité,
- Participer à l'élaboration des conventions locales d'abattement de la TFPB,
- Participer à l'élaboration des protocoles de préfiguration et des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain avec l'ANRU et au dispositif de pilotage stratégique et opérationnel des projets.

En cohérence avec les engagements collectifs, Immobilière 3F se positionne comme partenaire de la ville de Trappes dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions qui seront inscrites dans le contrat de ville, la signature du contrat formalisant notre engagement à participer aux instances de pilotage du contrat de ville.

Immobilière 3F s'engage à utiliser la convention de l'abattement de TFPB sur la base du cadre national. Immobilière 3F s'engagera sur des actions de sur entretien, soutiendra les initiatives locales, participera à l'animation de la vie de quartier et au renforcement du lien social, réalisera des actions en matière de GUP et d'insertion par l'activité économique.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Patrick GRAZIUZO
Directeur Départemental

Copie : AORIF Madame Cécile NOIRET
PJ : Fiche engagements I3F

Contrat de Ville de la CASQY

Engagements d'IMMOBILIERE 3F

Sécurité :

Immobilière 3F reste mobilisée sur les questions relatives à la sécurité et travaille en étroite collaboration avec les acteurs institutionnels du territoire dans le cadre de réunions thématiques.

Préambule :

Immobilière 3F détient un patrimoine de 246 logements dans le cadre géographique des quartiers prioritaires.

Adaptation de logements au vieillissement et au handicap :

La politique de prise en compte du vieillissement et du handicap menée par Immobilière 3F permet de traiter les besoins d'adaptation de ses logements lorsque les besoins sont identifiés.

Contribution à la GUP sur les 3 quartiers de Trappes :

Immobilière 3F est impliquée dans la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) avec une participation active, notamment sur le square Pergaud à Trappes.

Accompagnement social :

3 chargées d'accompagnement social au sein de l'agence départementale des Yvelines réalisent auprès des locataires en difficultés un accompagnement social adapté aux situations aussi bien dans le cadre de l'accès que du maintien dans le logement.

Développement social et insertion par l'économique :

Immobilière 3F s'implique dans les actions de Développement de Gestion Sociale Urbaine (DGSU) en partenariat avec notamment les acteurs du territoire :

- Intégration systématique de clauses d'insertion dans les opérations d'investissement,
- Organisation de chantiers d'insertion qui contribuent à l'emploi et l'insertion notamment sur la ville de Trappes,
- En direction des locataires : mise en œuvre des semaines de sensibilisation thématiques : éco-gestes, sensibilisation et communication sur le tri sélectif, la propreté, les encombrants et les déchets spéciaux,
- Par le soutien aux initiatives locales : appui financier et logistique à l'organisation des fêtes des voisins et autres événements de convivialité et de renforcement du lien social par les gardiens, les amicales de locataires, les associations.

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines Engagements

L'équilibre social des Petits Prés à Elancourt

- Logement Francilien s'engage à partager chaque année avec la Ville, la CASQY et les services de l'Etat les données d'occupation sociale sur son patrimoine en QPV et plus généralement sur l'ensemble de son patrimoine à l'échelle de l'intercommunalité afin d'adapter au mieux la politique d'attribution à mettre en œuvre pour préserver une mixité sociale et l'attractivité de sa résidence des Petits Prés. (cf. point 2- 3 et 4 du § équilibre social des quartiers contribution bailleurs).
- Logement Francilien s'engage à continuer de promouvoir sa politique de mobilité sur son patrimoine afin qu'au minimum 6% des attributions se fassent au bénéfice de nos locataires. Pour cela, le bailleur utilisera ses logements non réservés et travaillera avec l'ensemble des réservataires pour identifier les locataires prioritaires. (cf point 4 du § équilibre social des quartiers contribution bailleurs).
- Logement Francilien met également à disposition de ses locataires les plus fragiles ou en situation de handicap, une conseillère en économie sociale et familiale (CESF) afin qu'elle accompagne au mieux ces familles pour le maintien dans leur logement en proposant des solutions d'accompagnement dans le montage de dossier d'aides financières type FSL, caisse de retraite, BDF,... ou bien des travaux d'adaptation. La CESF préconisera également dans certaines situations une mobilité afin que le niveau de loyer ou la typologie du logement proposé soit adapté aux ménages identifiés. (cf point 4 du § équilibre social des quartiers contribution bailleurs).
- Logement Francilien par sa présence dans le comité de pilotage du dispositif partenarial sur la santé mentale de l'AORIF appuie son action vers les locataires présentant des troubles du comportement. Parallèlement, nos collaborateurs de proximité (gardiens et Responsables gestion Patrimoine) sont formés par l'APAJH des Yvelines pour pouvoir repérer, interpréter les comportements et identifier les bons interlocuteurs pouvant accompagner nos locataires. (cf point 5 du § équilibre social des quartiers contribution bailleurs).
- Logement Francilien s'engage à participer activement à la future conférence intercommunale du logement qui s'inscrit dans le plan partenarial de gestion partagée de la demande et des attributions. (cf point 6 du § équilibre social des quartiers contribution bailleurs).

Les enjeux urbains (projets urbains et gestion urbaine de proximité)

- Logement Francilien s'engage à participer activement au dispositif GUP (diagnostics en marchant) qui pourrait se mettre en place sur le quartier des Petits Prés. (cf point 2 du § enjeux urbains contribution bailleurs).

- Logement Francilien programme pour la période 2016-2019, une réhabilitation thermique (remplacement menuiseries + réfection terrasses + isolation thermique des façades + rénovation de la chaufferie collective), rénovation des parties communes puis ensuite une résidentialisation des Petits Prés. Pour ce dernier point les locataires ont été invités à des diagnostics en marchant afin d'identifier avec eux les besoins et enjeux de ce projet (cf point 2 du § enjeux urbains contribution bailleurs).
- Des ateliers pédagogiques seront proposés aux locataires afin de les sensibiliser à leur droit et devoir en tant que résidents à la gestion des déchets, au développement durable (éco-gestes) et à la maîtrise des charges (eau, chauffage,...). (cf point 4 du § enjeux urbains contribution bailleurs).

Sécurité et tranquillité résidentielle :

- Logement Francilien a mis en place un dispositif de veille interne (Securiweb) recensant tous les actes de vandalisme ou ceux gênant la tranquillité de ses locataires sur la résidence des petits Prés. (cf point 4 du § sécurité et tranquillité résidentielles contribution bailleurs).
- Des rencontres régulières avec les commissariats et la signature d'une convention entre Logement Francilien et la DTSP78 permettent une fluidité des échanges et une réactivité nécessaire au succès d'actions collectives (cf point 4 du § sécurité et tranquillité résidentielles contribution bailleurs).
- Logement Francilien participe régulièrement aux dispositifs partenariaux du territoire : CLSPD Guyancourt et Montigny et s'engage à participer à ceux que la Ville d'Elancourt pourraient développer sur ce thème. (cf point 2 du § sécurité et tranquillité résidentielles contribution bailleurs).

Emploi, insertion et développement économique

- Logement Francilien intègre dans ces marchés d'entretien courant une obligation d'heures d'insertion. Dans la plupart des gros marchés de travaux, l'insertion est automatiquement inscrite dans l'appel d'offre. (cf point 2 du § emploi, insertion et développement économique contribution bailleurs). Des chantiers d'insertion sont également mis en place pour certains travaux d'embellissements ou dans le domaine de l'aide aux locataires âgés ou handicapés impactant leur capacité.
- Logement Francilien de par le dispositif de contrat avenir a embauché un gardien pour une durée de 3 ans sur le territoire de la CASQY. **Le développement de l'emploi et de l'activité économique** dans les quartiers de la politique de la ville constitue un **enjeu essentiel pour les organismes Hlm**, partenaires de la collectivité et acteurs de l'insertion par l'économique. (cf point 1 du § emploi, insertion et développement économique contribution bailleurs)

Madame Corinne CHARTIER
Communauté
d'agglomération
Saint-Quentin-en-Yvelines
Direction à la Solidarité –
DGA à la Proximité
Z.A. du Buisson de la Couldre
1, rue Eugène-Hénaff - BP 10118
78 192 Trappes Cedex

Madame,

Je fais suite au dernier comité de pilotage du contrat de ville de la CASQY du 22 juin dernier et à votre courriel en date du 11 août aux termes duquel, vous avez demandé à ce que chaque signataire fasse part de ses engagements.

Dans ce cadre, outre les engagements d'ores et déjà développés au sein de la Contribution des organismes HLM, la société LOGIREP s'engage à :

- Etre signataire du contrat de ville
- Participer aux instances de pilotage du contrat de ville qui pourra se faire par le biais d'une représentation collective de la profession composée de bailleurs référents et de la délégation départementale de l'AORIF.
- Participer à l'observation, l'analyse et l'évaluation de l'insécurité et coopérer avec les institutions et acteurs locaux
- Participer à l'élaboration des conventions de Gestion Urbaine de Proximité
- Elaborer avec la Direction régionales et interdépartementales de l'Hébergement et du logement (DRHIL), les Amicales et les Villes, les conventions locales d'abattement de la TFPB
- Participer à l'élaboration des Protocoles de préfiguration et des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain avec l'ANRU et au dispositif de pilotage stratégique et opérationnel des projets, pour autant que le patrimoine de LogiRep soit concerné.

Enfin, nous nous étonnons de cette démarche, signataire de nombreux contrats de ville sur le bassin parisien, l'ensemble des engagements sont habituellement dans le contrat de ville, la signature de celui-ci correspondant à un engagement du signataire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées



Eddy Bordereau
Directeur du Patrimoine

Copie : AORIF 78

LogiRep

Société Anonyme d'HLM à Directoire et Conseil de Surveillance
Siège social : 127, rue Gambetta - 92154 Suresnes Cedex
Téléphone : 01 40 99 45 00 - Télécopie : 01 47 28 79 93 - www.polylogis.com
N° TVA Intra-communautaire FR 79 552 093 338 - RCS Nanterre B 552 093 338 - S.A. au capital de 786 080 euros

Direction territoriale Ouest

Madame Corinne Charter
Responsable Coordination Politique de la Ville
Direction de la Solidarité
Communauté d'Agglomération de
Saint Quentin en Yvelines
4, rue des Charmes
78190 TRAPPES

Nos Réf. : DIR2015/08/101/VP/AG

Versailles, le 27 août 2015

Objet : Eléments d'engagements de l'Opievoy

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les éléments d'engagements de l'Opievoy pour le Contrat de Ville de la CASQY :

- Etre signataires du contrat de ville
- Participer aux instances de pilotage du contrat de ville : chaque organisme Hlm signataire ainsi qu'une représentation collective de la profession par le biais des bailleurs référents et de la délégation départementale de l'AORIF
- Participer à l'ensemble des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement, notamment à l'élaboration de la Convention Intercommunale d'attribution et de mixité sociale
- Participer à l'observatoire de la tranquillité et coopérer avec les institutions et les acteurs locaux
- Participer à l'élaboration des conventions de Gestion Urbaine de Proximité
- Elaborer en concertation étroite avec les villes et les habitants les conventions locales d'abattement de la TFPB
- Participer à l'élaboration des Protocoles de préfiguration et des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain avec l'ANRU et au dispositif de pilotage stratégique et opérationnel des projets
- Associer les représentants des locataires et accompagner les nouveaux entrants dans leurs droits et devoirs en termes d'entretien et de bien vivre ensemble
- Partager avec la CASQY les divers indicateurs de l'Opievoy dans le respect des règles de la CNIL

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Véronique PERROD
Directeur Territorial Ouest

■ DIRECTION TERRITORIALE OUEST
145-147, RUE YVES LE COZ
R.P. 1124 - 78011 VERSAILLES CEDEX
TÉL. : 01 30 84 49 50
FAX : 01 30 84 49 58

■ OPH INTERDEPARTEMENTAL
DE L'ESSONNE, DU VAL-D'OISE
ET DES YVELINES

■ SIÈGE : 145-147, RUE YVES LE COZ • R.P. 1124 • 78011 VERSAILLES CEDEX
TÉL. : 01 30 84 23 00 • FAX : 01 39 02 29 55 • SITE : www.opievoy.fr
SIREN 434 776 753 R.C.S. Versailles • SIRET 434 776 753 00064 • Code APE 6820 A

CONTRAT DE VILLE de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines

Une contribution inter bailleurs a été adressée à la CASQY par l'AORIF en mai 2015 et mentionne les objectifs conjoints des organismes d'Hlm et des collectivités locales.

En complément de cette contribution qui sera annexée au contrat de ville, la CASQY a demandé que chaque signataire fasse part de ses engagements.

OSICA sera signataire du contrat de ville et prend les engagements ci-après.

ENGAGEMENTS GENERAUX

- Participer aux instances de pilotage du contrat de ville, de même que chaque organisme Hlm signataire ainsi qu'une représentation collective de la profession par le biais des bailleurs référents et de la délégation départementale de l'AORIF
- Participer à l'ensemble des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement, notamment à l'élaboration de la Convention Intercommunale d'attribution et de mixité sociale ainsi que transmettre et partager, dans le respect des dispositions de la CNIL, les données relatives au suivi des actions en direction des QPV
- Participer en matière de sécurité et de prévention de la délinquance à l'observation, l'analyse et l'évaluation de l'insécurité et coopérer avec les institutions et acteurs locaux
- Participer à l'élaboration des conventions de Gestion Urbaine de Proximité
- Elaborer en concertation étroite avec l'Etat, la CASQY, la Ville et les habitants les conventions locales d'abattement de la TFPB, en accord avec le cadre national et définir un plan d'action partagé
- Participer à l'élaboration des Protocoles de préfiguration et des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain avec l'ANRU et au dispositif de pilotage stratégique et opérationnel des projets.

ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

- Poursuivre les actions de la démarche GUP à Trappes, participer aux groupes de travail qui seront mis en place, contribuer à la diffusion et à la mutualisation des bonnes pratiques
- Développer notamment envers les jeunes des actions créatrices de lien social et favorisant le « vivre ensemble » dans les quartiers, ainsi que des actions de sensibilisation au développement durable
- Dans le cadre du NPNRU, mener à bien la requalification de la résidence « Square Stendhal » : d'une part, améliorer la performance énergétique en intervenant sur l'enveloppe du bâti et sur les moyens de production du chauffage, et d'autre part réaliser la rénovation du parking de la résidence ainsi que sa sécurisation et celle des espaces extérieurs
- Participer au développement de l'activité économique par différents moyens : recourir aux clauses d'insertion sociale dans les marchés, mettre en place des chantiers éducatifs.

JULI ET 2015



Engagements de Toit et Joie pour le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines

➤ **Toit et Joie : 162 Logements sur le QPV Plaine de Neauphle à Trappes**

- **Etre signataires du contrat de ville**
- **Participer aux instances de pilotage du contrat de ville**
- **Participer aux travaux de la Conférence Intercommunale du Logement, notamment à l'élaboration de la Convention Intercommunale d'attribution et de mixité sociale**
- **Participer à l'observation, l'analyse et l'évaluation de l'insécurité et coopérer avec les institutions et acteurs locaux**
- **Participer à l'élaboration des conventions de Gestion Urbaine de Proximité**
- **Elaborer en concertation étroite avec les Villes et les habitants les conventions locales d'abattement de la TFPB**
- **Envisager une étude d'amélioration de l'attractivité du patrimoine par la performance énergétique.**

Madame Corinne Charter
CASQY
Service de Coordination Politique de la Ville
Z.A. du Buisson de la Coudre
1, rue Eugène-Hénaff - BP 10118
78192 Trappes Cedex

Direction de l'Action Territoriale
et du Renouvellement Urbain
53 rue Auguste Blanqui
94600 Choisy-le-Roi

Choisy-le-Roi, le 20 juillet 2015

Objet : Contribution du Groupe Valophis au contrat de ville de Saint-Quentin-en-Yvelines

Madame,

Un travail collectif a été engagé par les bailleurs sociaux présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, afin de formuler des engagements pour le contrat de ville.

Aussi, par la présente, le Groupe Valophis souhaite vous informer des engagements pris en communs par les organismes HLM :

- Etre signataires du contrat de ville
- Participer aux instances de pilotage du contrat de ville (chaque organisme Hlm signataire ainsi qu'une représentation collective de la profession, par le biais des bailleurs référents et de la délégation départementale de l'AORIF).
- Participer à l'ensemble des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement, notamment à l'élaboration de la Convention intercommunale d'attribution et de mixité sociale.
- Participer à l'observation, l'analyse et l'évaluation de l'insécurité et coopérer avec les institutions et acteurs locaux.
- Participer à l'élaboration des conventions de Gestion Urbaine de Proximité.
- Elaborer en concertation avec les Villes les conventions locales d'abattement de la TFPB.
- Participer à l'élaboration des Protocoles de préfiguration et des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain avec l'ANRU et au dispositif de pilotage stratégique et opérationnel des projets.

En cohérence avec ces engagements collectifs, le Groupe Valophis se positionne comme partenaire de la Ville de Trappes dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions qui seront inscrites dans le contrat de Ville, la signature du contrat formalisant notre engagement et nous nous engageons à participer aux instances de pilotage du Contrat de Ville.

Le Groupe Valophis souhaite voir inscrire la mixité sociale comme l'un des principaux engagements du Contrat de Ville. Pour la mise en œuvre de cet objectif le Groupe Valophis s'engagera au côté de la Ville dans sa politique de diversification de l'offre de logements sur l'ensemble du territoire communal, comme dans la mise en place d'une politique d'attribution adaptée et partagée. Le Groupe Valophis souhaite être étroitement associé à l'élaboration de la future Convention de Mixité Sociale.

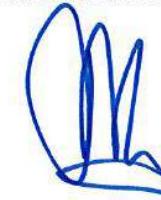
Le Groupe Valophis s'engage à élaborer la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB sur la base du cadre national, en concertation étroite avec la Ville. Le Groupe privilégiera des actions de sur-entretien, un soutien aux initiatives locales, à l'animation de la vie de quartier et au renforcement du lien social, des actions en matière de GUP, d'insertion par l'activité économique, de développement durable.

Afin d'assurer la pérennité des investissements effectués sur le territoire de la ville et de favoriser le bien vivre ensemble, le Groupe Valophis s'engage à poursuivre et à développer des actions de Gestion Urbaine Proximité dans le cadre de la convention actuelle et de toute future convention.

Pour votre parfaite information, je vous prie de bien vouloir trouver, joint à ce courrier, les documents transmis à Monsieur Guy Malandin, Maire de Trappes.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fabienne Abécassis
Directrice de l'Action Territoriale
et du Renouvellement Urbain



Copie : AORIF Madame Cécile Noiret

N. Réf : DAT/FA/SV/AG/15-018

2 P.J. : Fiche engagements

Copie du courrier transmis à Monsieur Guy Malandin, Maire de Trappes

Contrat de Ville de la CASQY

Engagements du Groupe Valophis

Préambule

Avec plus de 3 000 logements locatifs sociaux sur son territoire, Valophis Sarepa est un partenaire de la Communauté d'Agglomération. Les quelques éléments présentés ci-dessous permettent de rappeler l'importance de l'activité de Valophis Sarepa.

Adaptation de logements au vieillissement et au handicap

La politique de prise en compte du vieillissement et du handicap menée par Valophis Sarepa a été mise en œuvre concrètement à Trappes au cours des années précédentes, en particulier dans le cadre des opérations de réhabilitation.

Le repérage et le traitement des besoins d'adaptation des logements se sont fait dans le cadre suivant :

- Une démarche volontariste de recensement des besoins d'adaptation auprès des personnes âgées et handicapées avec l'appui des personnels de proximité ;
- L'intervention systématique d'ergothérapeute mandaté pour réaliser un diagnostic et des préconisations individuelles d'adaptation auprès de chaque locataire concerné, mais aussi accompagner les locataires à l'appropriation de leurs nouveaux équipements une fois les travaux réalisés ;
- L'intervention d'une association pour accompagner les personnes vulnérables - dont les personnes âgées - durant les travaux : déplacement des meubles mais aussi réaménagement du logement (pose d'étagères ou de tringle à rideaux, ...).

Dans ce cadre, 23 logements ont été adaptés à Trappes (16 logements adaptés sur le square Léo Lagrange ; 6 logements adaptés sur le square Henri Wallon et un sur Paul Langevin), pour un coût moyen de 8 000 € par logement.

Contribution à la GUP sur 2 quartiers : Les Merisiers (Yves Farge, Paul Langevin, Maurice Thorez, Commune de Paris, Gérard Philippe, Henri Wallon, Léo Lagrange, ZAC Monfort Thorez) et Plaine de Neauphles (Albert Camus et Renoir)

Valophis Sarepa est fortement impliqué dans la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) avec une participation active sur les 2 quartiers couverts par la GUP (participation aux veilles GUP, comité technique, etc...).

Accompagnement social

Un groupe de Travail « veille sociale » animé par Valophis Sarepa se réunit tous les trimestres afin d'échanger avec les travailleurs sociaux de la CAF, du Conseil Départemental, des Organismes de Tutelle, du Service Logement de la Ville de Trappes, du CCAS, de la Médiatrice du Pôle psycho-social sur le suivi ou la mise en place de mesures d'accompagnement auprès de familles repérées par le bailleur.

Participation aux Commissions partenariales

Valophis Sarepa est représenté et actif chaque mois dans les commissions communal de prévention des impayés locatifs, chaque trimestre dans les commissions de maintien dans les lieux et tous les deux mois dans les commissions partenariales.

Sécurité : CLSPD et GLTD / ZSP (groupe de travail tranquillité)

Valophis Sarepa participe au CLSPD, ainsi qu'au GLTD et à la ZSP mis en œuvre et développe également un partenariat avec les acteurs locaux.

Développement social : une démarche active au travers d'un Projet de Territoire

Valophis Sarepa s'implique dans les actions de Développement Social Urbain (DSU) en partenariat avec la Ville et les acteurs du territoire :

- o Recrutement d'un agent de gestion urbaine de proximité ;
- o En direction des jeunes : Organisation de chantiers pédagogiques avec les associations de prévention spécialisée La Sauvegarde (un chantier prévention mobilisant 8 jeunes en 2015 sur le square Maurice Thorez), avec la Ville (un chantier pédagogique mobilisant 12 jeunes sur le square Albert Camus)
- o Pour l'emploi et l'insertion (en complément des actions décrites page 54 et 55 du Contrat de Ville) : intégration de clauses d'insertion systématiques dans les opérations d'investissement : entre 2007 et 2014, 51 446 heures d'insertion (soit 28 ETP) ont été réalisées sur les chantiers Valophis, pour 131 bénéficiaires. Un partenariat important avec l'association Bleu Oxygène doit être souligné au regard de son rôle en tant que facilitateur de la clause d'insertion.
- o Pour le développement durable :
 - campagne de 571 visites à domicile par l'agent de Gestion Urbaine de Proximité et la médiatrice du Point Service aux Particuliers de 2012 à 2014 avec installation de mousseurs réducteurs de débit et ampoules basse consommation (co-financement GDF/Valophis/PSP). Deux semaines de l'environnement.
- o En direction des locataires :
 - Ouverture d'un appartement pédagogique permettant d'organiser des ateliers collectifs sur tous les thèmes ayant trait au logement ;
 - Animation d'un atelier des projets (mémoire du quartier, organisation de réunions partenariales, ...)
 - Mise en place de comités de résidence sur les squares Maurice Thorez, Commune de Paris, Albert Camus et Léo Lagrange avec des référents locataires.
 - Mise en œuvre des semaines de sensibilisation thématiques : éco-gestes, droits et devoirs des locataires, réparations locatives, sensibilisation et accompagnement des locataires au « bon usage » du logement : hygiène dans l'appartement...

- Information, sensibilisation et communication sur le tri sélectif, la propreté, les encombrants et les déchets spéciaux (en partenariat avec écoemballage)
 - Information et sensibilisation sur la qualité de l'air dans son appartement (en partenariat avec l'IPS).
 - Animation d'ateliers divers : création de produits ménagers, ateliers déco maison, ... (en partenariat avec e graine, IPS)
 - Intervention dans les écoles primaires
- o Par le soutien aux initiatives locales : appui financier et logistique à l'organisation des fêtes des voisins et autres événements de convivialité et de renforcement du lien social par les gardiens, les amicales de locataires, les associations.

Monsieur Guy Malandain
Maire de Trappes
Hôtel de Ville
1 place de la République
78197 Trappes Cedex

Direction de l'Action Territoriale
et du Renouveau Urbain
53 rue Auguste Blanqui
94800 Choisy-le-Roi

Choisy-le-Roi, le 2 juillet 2015

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre courrier par lequel vous nous interrogez sur notre futur engagement au sein de Contrat de Ville.

Comme nous vous l'indiquions, c'est une réponse collective que nous avons voulu apporter, avec les autres bailleurs sociaux présents sur votre ville, au projet que vous nous avez communiqué, ainsi que nous l'avons toujours fait depuis 2004.

Aussi, les bailleurs réunis au sein de l'inter-bailleur de Trappes se sont mobilisés pour vous apporter la réponse la plus précise possible. Ils ont, par la même occasion, formulé le souhait que le contrat de ville de Trappes soit annexé à celui de la CASQY.

A toutes fins utiles, je vous joins la contribution territorialisée des organismes d'HLM au contrat de ville de la CASQY adressée au Président de la CASQY.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces documents,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Fabienne Abécassis
Directrice de l'Action Territoriale
et du Renouveau Urbain



N. Réf: DATERM15-010
P.17

Valophis Sarl est une entreprise à but non lucratif
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 478 558 €
Siège Social : 65, rue de Paris de Choisy - 94807 Saint-Maur des Fossés Cedex - Tél : 01 43 97 55 55
RCS Créteil 512 284 014 - N° de l'Annuaire Informatique : 14 47 512 284 014

www.valophis.com
Valophis Sarl est membre du Groupe Valophis

Certains points inscrits dans le projet de contrat de ville nécessitent des ajustements ainsi que des éclaircissements :

Pilier cohésion sociale:

Point 4-1 GUP :

Les bailleurs souhaitent connaître les quartiers concernés par le réadressage.

De même, ils attendent des précisions complémentaires quant aux modalités d'implication des bailleurs notamment au regard de la contribution financière.

Dans le cadre de ce programme de réadressage, sera-t-il envisageable de programmer des permanences de l'Etat pour les cartes de séjour notamment ?

Point 4-2 politique de peuplement

Point 4-2-2 contrats d'objectifs

Concernant le financement de l'étude préalable (ANRU, AORIF), il nous semble peu probable que l'AORIF y participe.

Point 4-2-2 Relogements et contingents:

Pour rappel l'AORIF n'intervenant plus sur Trappes depuis quelques années il est peu probable qu'elle finance les études préalables du relogement.

Les bailleurs souhaitent qu'une évaluation et un bilan des contrats d'objectifs soient commandés.

Ils attendent des précisions concernant la centralisation des dossiers DALO au niveau de la Ville: les collecteurs sont-ils inclus ? De quelle manière cela devra-t-il s'articuler ? Notamment au regard de la commission DALO déjà existante ?

Point 5-3-2 Prévention spécialisée :

Les bailleurs souhaitent des précisions sur le financement de la médiation nocturne nomade ainsi que sur les attendus concernant les contours de ce dispositif.

Actuellement, les bailleurs sont en attente de la finalisation de la réactualisation de la convention police nationale, justice, ville, bailleurs puis de sa signature. Une actualisation du guide sécurité pourrait également être envisagée à la suite.

Point 5-4-2 La santé mentale :

Les bailleurs, se retrouvant de plus en plus confrontés à la présence, dans leurs ensembles immobiliers, de locataires présentant des troubles du comportement, ils souhaitent continuer à être partenaires du Conseil Local de Santé Mentale.

Dans le même esprit, ils souhaitent qu'un dispositif de suivi et / ou d'accompagnement des personnes vulnérables (type addictions...) soit développé et inségré.

Pilier Développement économique :

Point 1-2-2 Faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à l'entreprise :

Les bailleurs souhaitent obtenir des précisions concernant la mise à jour de la charte locale d'insertion et également sur l'implication des bailleurs pour le financement du poste de facilitateur.

Valophis Sarepa

1/3

Il leur semble indispensable de nommer un pilote pour le suivi de ce dispositif (à l'image anciennement du GIP).

Point 1-2-3 Favoriser l'implantation d'entreprises créatrices d'emploi:

Dans le courrier joint sur la contribution de l'AORIF, il est fait état de la création d'entreprise à vocation sociale et solidaire par les bailleurs.

Pilier cadre de vie Rénovation urbaine :

Les bailleurs comptent sur un pilotage fort et structuré de ce dispositif.

Point 1-3-1 Garantir la maintenance des travaux réalisés dans le précédent contrat :

La création d'un poste inter bailleur AORIF, n'est pas envisageable. De surcroît, Valophis Sarepa assure la coordination au titre de l'inter-bailleur et reste l'interlocuteur privilégié des différents partenaires. Qui plus est, les bailleurs se réunissent très régulièrement et se rendent disponibles pour assister aux différentes réunions organisées par la Ville quelques soient les thématiques abordées.

Point 1-3 Poursuivre les efforts de rénovation urbaine :

OSICA confirme sa demande d'intégrer la résidence Stendhal dans le NPNRU2.

Point 4-1 GUP membres des comités de quartier :

Les bailleurs ne souhaitent pas que les membres du comité de quartier assistent aux visites GUP dans la mesure où leur champ d'intervention est plus large que leurs patrimoines.

La participation des amicales de locataires est acceptée à condition qu'elles soient associées à ces visites une fois par an.

Pour les visites GUP « diagnostic en marchant » il semble indispensable de rédiger une charte de déontologie partagée par l'ensemble des participants.

Point 4-1 GUP Collecte des encombrants en porte à porte :

Cette initiative ne doit pas être imposée aux bailleurs mais peut s'envisager suite à leur demande expresse.

Point 4-1 GUP Financement d'un poste adulte relais :

La création d'un poste adulte relais AORIF n'est pas envisageable dans la mesure où la plupart des bailleurs disposent de chargés de mission DSU qui assurent déjà le suivi des projets partenariaux.

Point 4-1 GUP, budget participatif :

Les bailleurs disposent déjà de budgets dans le cadre des Fonds d'Initiatives Locales.

Point 4-1 GUP, réunion pompiers :

La signature d'une convention pompiers, bailleurs est actuellement en cours. Des éclaircissements et des explications sont souhaités notamment : sur les attendus en terme de financement, sur quel projet, et de quelle signalétique est-il question ?

Valophis Sarepa

2/3

142

Point 4-1 GUP groupes de travail :

Des instances existent déjà : quel intérêt de les multiplier ?

Remarques d'ordre général

Pour le NPNRU : Il serait utile de créer une instance regroupant les bailleurs concernés par le NPNRU2 sous forme de comités techniques et comités de pilotage pour le suivi des projets.

Pour le contrat de ville :

Quelle suite sera donnée à ce document de travail ?

Les bailleurs souhaitent être associés et participer activement à l'élaboration du plan d'actions du contrat de ville. Quel en est le calendrier ? Ce plan d'actions permettra-t-il de préciser les financements ?

Engagements des bailleurs

Etidis, I3F, ICF La Sablière, Osica et Valophis Sarepa s'engagent à participer à l'élaboration des Protocoles de préfiguration et des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain avec l'ANRU et au dispositif de pilotage stratégique et opérationnel du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain.

Ces bailleurs partagent une ambition commune avec la Ville de Trappes de poursuivre avec le NPNRU la dynamique enclenchée avec le PNRU : donner un nouveau visage aux quartiers, permettre de les relier entre eux, apporter une qualité urbaine et architecturale, transformer les bâtiments en îlots urbains attractifs. Cette qualité urbaine et architecturale sera rendue possible par une diversification de l'habitat liée aux savoir-faire développés par les bailleurs : réhabilitation, résidentialisation, construction neuve en locatif social, accession maîtrisée à la propriété, ...

La participation de ces bailleurs intégrera l'équilibre financier global du projet et le maintien d'une offre locative permettant d'assurer une gestion de proximité renforcée. Aussi, à l'instar de l'ensemble des projets de renouvellement urbain dans lesquels ces bailleurs sont impliqués, leur engagement sera conditionné aux règles de financement du NPNRU, inconnues à ce jour, et à la reconstitution de leur patrimoine locatif social, sur site et hors site.

Les différentes opérations menées par ces bailleurs devront également contribuer à l'équilibre démographique des quartiers.

Les organismes HLM se sont mobilisés afin de partager leur expertise et leur connaissance des quartiers, pour contribuer activement à l'élaboration du contrat de ville de la CASQY. Ils ont ainsi participé aux groupes de travail et comités de pilotage proposés par la CASQY dans le cadre de l'élaboration de ce contrat de ville. Dans la continuité, les bailleurs sociaux du territoire de Trappes souhaitent rappeler leur engagement et leur mobilisation pour contribuer à la réussite de ce contrat de ville.

PILIER 2 CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
Aménagement et urbanisme	<p>Enjeu 1 : Articuler les dynamiques de renouvellement urbain sur les QP avec les projets de développement/renouvellement urbain à proximité de ces QP</p> <p>Enjeu 2 : Requalifier les espaces publics, relier les quartiers aux centres villes, aux pôles de transport multimodaux et aux équipements structurants du territoire</p> <p>Enjeu 3 : Renforcer l'animation urbaine du territoire et des QP</p> <p>Enjeu 4 : Renforcer les identités du territoire, améliorer les capacités à se repérer sur le territoire et valoriser les paysages et les éléments du patrimoine (naturels, architecturaux...)</p> <p>Enjeu 5 : « Poursuivre le développement équilibrée » de Saint-Quentin-en-Yvelines (répartition des logements sociaux, diversifier la population - mixité -, politique de peuplement, etc.)</p> <p>Enjeu 6 : Rénovation des équipements publics vieillissants des QP (« Altération » physique du cadre bâti)</p>
Transports et déplacements	<p>Enjeu 1 : Intégrer les QP dans les projets structurants</p> <p>Enjeu 2 : Faciliter la mobilité des publics</p> <p>Enjeu 3 : Favoriser l'usage des nouveaux modes de transport</p> <p>Enjeu 4 transversal : Faciliter la mobilité des femmes (sécurisation des transports en commun)</p>
Habitat	<p>Enjeu 1 : Proposer une offre diversifiée de logements locatifs sociaux et intermédiaires et faciliter l'accès à la propriété aidée et proposer une offre de logements spécifiques adaptée aux besoins du territoire (hébergement d'urgence, seniors, personne en situation de handicap...)</p> <p>Enjeu 2 : Fluidifier le circuit de l'hébergement en proposant une offre adaptée de logements (PLH)</p> <p>Enjeu 3 : Gestion Urbaine de Proximité (GUP) : Mutualiser les bonnes pratiques et essais éventuels. Quelle place des habitants ?</p> <p>Enjeu 4 : Mettre en place une veille des copropriétés afin d'éviter l'émergence de nouveaux QP</p> <p>Enjeu 5 : Information et pédagogie pour l'accompagnement des populations, et notamment les plus vulnérables, dans l'accès et/ou le maintien dans le logement (accession et location)</p>
Commerces	<p>Enjeu 1 : Intégrer la problématique des QP dans la politique communautaire de promotion de l'économie résidentielle</p>

- ✓ **Etre signataires du contrat de ville**
- ✓ **Participer aux instances de pilotage du contrat de ville : chaque organisme Hlm signataire ainsi qu'une représentation collective de la profession par le biais des bailleurs référents et de la délégation départementale de l'AORIF.**
- ✓ **Participer à l'ensemble des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement, notamment à l'élaboration de la Convention Intercommunale d'attribution et de mixité sociale**
- ✓ **Participer à l'observation, analyse et évaluation de l'insécurité et coopérer avec les institutions et acteurs locaux**
- ✓ **Participer à l'élaboration des conventions de Gestion Urbaine de Proximité**
- ✓ **Elaborer en concertation étroite avec les Villes et les habitants les conventions locales d'abattement de la TFPB**
- ✓ **Participer à l'élaboration des Protocoles de préfiguration et des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain avec l'ANRU et au dispositif de pilotage stratégique et opérationnel des projets. »**
- ✓ **Accentuer l'entretien des immeubles par la mise en place d'agents d'entretien**
- ✓ **Sécuriser les halls d'immeubles**
- ✓ **Renforcer le lien social par la mise en place d'actions de concertation ciblée**
- ✓ **Développer des activités innovantes dans les commerces en pied d'immeuble.**
- ✓ **Externalisation des ordures ménagères et réaffectation des pieds d'immeubles.**
- ✓ **Développement des chantiers d'insertion.**

VII - Liste des partenaires

COMITE DE PILOTAGE INTERCOMMUNAL		COMITE TECHNIQUE ELARGI				
<p>ETAT-M CORBIN DE MANGOUX, M CHARLES, MME KIHAL-FLEGEAU, M GUERZA, M PATEZ, MME LAUFER, MME ROCH-SAVEL, MME BRAY</p> <p>DRJSC-M FLORENTIN, MME CONDAT, MME RIBIER</p> <p>DDCS-MME CARASSO-ROITMAN, MME FROGER, MME POIRIER, MME DESBROSSE, MME RICHARD, MME SAVINA</p> <p>DDT-M CINOTTI, MME DABROWSKI, M KERRIEN, MME CABOT, MME COLIN (Pilier 2)</p> <p>EDUCATION NATIONALE-M CLEMENT, M MACRON</p> <p>CDAD-MME DUTEMPS</p> <p>TGI-M BONNIOT, M LESCLUS</p> <p>SPIP-M TOUTAIN</p> <p>DPJJ-MME LACROIX</p> <p>DRAC-MME CHATENAY-DOLTO, MME BEAUPRE, M LIBESSART</p> <p>DIRECCTE-M-LACHAUD, M CLAVREUL</p> <p>POLE EMPLOI-MME ROUSSELIN, MME CAZALET, MME ROUGON, M DE GRYSSE</p> <p>ARS-MME REVELLI, MME DUGLEUX, MME RABIER THOREAU, MME MANCEAU</p> <p>CAF-MME CLAIR, MME LE CORRE CHICAUD</p> <p>CPAM-M NEGARET, MME DOUVRY</p> <p>CRIF-M HUCHON, M KACHOURI, M THORANRY, MME PERKS, M LASSALLE, MME BAEZA, MME PEZIEU, MME ADY</p> <p>CDY-M BEDIER, M GREVERIE, MME GRENIER, ME ARANGUREN, M BLAISE, MME GUILLET</p> <p>CASQY-M LAUGIER, M FOURGOUX, MME ROSETTI, MME LABE, M LEFEVRE,,M JUNES, MME GRANDGAMBE, M HAJJAJ, M BEAUPEUX, M MAZAUROY, MME THAREAU, M HUOT DE SAINT ALBIN, M SCLAENINTZAUER, MME SIRAUD, MME GARDRAT, M CAZES, M DUMAS, M VEIGA, MME QUIOT, MME GRAILLE, MME DEBERLY, MME RIOU, MME ESTIGNARD, M MELCUS, MME CHEVALLIER, MME LEDAIN, MME ROUSSEAU, MME MARTIN, M BAUDU, M BONNEFOY, MME LARROUY, MME FLORIET, M MAIROT</p> <p>ELANCOURT-M FOURGOUX, MME DAVID, M EYBERT, M RUELOT, MME SAILLARD</p>	<p>GUYANCOURT-M DELIGNE, M MORTON, MME BEAUVAIS, MME TOMOVA, TABARIE et M OLIVIER (Pilier 2), MME VIALA (Pilier 3)</p> <p>MAGNY-M HOUILLON, MME MERCIER, M CATTIAU, MME DULAC (Pilier 1 et 3), MME STRIOLO (Pilier 1), M TANCEREL (Pilier 2), M BESCO (Pilier 2), M OMESSA (Pilier 3)</p> <p>TRAPPES-M MALANDAIN, MME VILAIN, M BOUCHEREAU, M GUILLOU, MME HESKIA,,M BARBIER, M QUENTIN, M MAMLOUK, MME MARY (Pilier 1), MME INIZAN (Pilier 1), M RABEH (Pilier 1 et 3), M AGNE (Pilier1), M GUEROULT (Pilier 1), MME BEAUGENDRE (Pilier 2), M URDY (Pilier 2 et 3), MME THIAM (Pilier 3), M GENDRON (Pilier 3)</p> <p>LA VERRIERE-M HAJJAJ, MME LE MIGNON, MME RIVOAL, MME GOODMANN (Pilier 1), MME DUTU (Pilier 1), MME BELOT (Pilier 1), M BLEE (Pilier 1), MME LE COZ (Pilier 2), M LAMRANI (Pilier 2), M GRENOUILLET (Pilier 2), MME TRAORE (Pilier 3), MME RAFIQ, AORIF-MME NOIRET</p> <p>VALOPHIS-MME VAUGRENARD, MME DA SILVA</p> <p>DOMAXIS-M CHARLES, M LANGRENAY</p> <p>EFIDIS-MME NICOL</p> <p>LOGEMENT FRANCILIEN-M BRUNET</p> <p>LOGIREP MME MINET</p> <p>OPIEVOY MME PERROD</p> <p>OSICA-MME MARTIN, MME SAINT HILAIRE</p> <p>VERSAILLES HABITAT-M LE COZ</p> <p>ADOMA-M MESTDAG</p> <p>RENONCOURT, MME DOS SANTOS</p> <p>DDSP-M SALANOVA</p> <p>COMMISSARIAT-M LORET, M ARANGUREN, M BONNEVILLE, MME MOISSELIN</p> <p>GENDARMERIE-M GALLEN, M MOUCHET</p> <p>UVSQY-M VAYSSIERE, MME GUESDON</p> <p>CHAMBRE DES METIERS-MME BOIS D'AUTUN, M LAUREAU</p> <p>CDC-MME FOFU</p> <p>FACE SQY-M PRATE</p> <p>MISSION LOCALE-M CHEMEQUE</p>	<p>COMMUNES</p> <p>ELANCOURT/M EYBERT et MME SAILLARD</p> <p>GUYANCOURT/MME BEAUVAIS</p> <p>MAGNY/M CATTIAU</p> <p>TRAPPES/M QUENTIN</p> <p>LA VERRIERE/MME RIVOAL</p> <p>GROUPE DE TRAVAIL PAR PILIER</p> <p>PILIER 1 - COHESION SOCIALE Axes transversaux : Jeunesse, LCD, égalité</p> <p>INSTITUTIONNELS</p> <p>ETAT-MME BRAY, MME ROCH-SAVEL, MME LAUFER</p> <p>CRIF-MME BAEZA</p> <p>CDY-MME LAHURE</p> <p>EDUCATION NATIONALE-M MACRON</p> <p>UVSQ-M VAYSSIERE, MME GUESDON</p> <p>CDAD-MME DUTEMPS, MME JOYEUX</p> <p>SPIP-M TOUTAIN</p> <p>PJJ-MME LACROIX</p> <p>DRAC-MME BEAUPRE, MME MOTTIN, M LIBESSART</p> <p>ARS-MME MANCEAU</p> <p>CAF-MME CLAIR, MME LECORRE CHICAUD</p> <p>CPAM-M NEGARET, MME DOUVRY</p> <p>ELANCOURT-MME SAILLARD, MME MINO, M RUELO</p> <p>GUYANCOURT-MME BEAUVAIS, MME TOMOVA, M GARDEAU, MME GILLIET</p> <p>MAGNY-M CATTIAU</p> <p>TRAPPES-MME JOUANNO, M MAMLOUK M NORMAND</p> <p>LA VERRIERE-MME RIVOAL, MME LAYOUNI</p> <p>COMMISSARIAT- M. BONNEVILLE</p> <p>MME MOISSELIN, M LORET</p> <p>GENDARMERIE-M GALLEN</p> <p>CODESQY- MME BOUSSIER, MME CHOSEROT</p> <p>CESF-M MARCAIS</p> <p>LOGEMENT FRANCILIEN-MME SAVARD</p> <p>EFIDIS-MME NICOL</p> <p>DEFENSEUR DES DROITS-M LANDSBERGER</p> <p>SERVICES INTERNES</p> <p>MEDIATRICE-MME MOKTHARI</p> <p>MJD-M CARAGE, MME TOPSCHER, MME MAYEUX</p> <p>DST - MME GRAILLE</p> <p>CULTUREL - MME SANTANDER, MME MARTIN</p> <p>IPS - MME CHEVALLIER, MME PERELMAN</p> <p>MEDIATHEQUES - MME LEPORT, MME CARUHEL</p> <p>MUSEE VILLE - MME ESTIGNARD</p>	<p>ETAT</p> <p>MME ROCH-SAVEL et MME BRAY</p> <p>SPORT - MME QUIOT</p> <p>VIE ASSOCIATIVE - MME CARABANTES, MME ROUSSEAU</p> <p>DEV DURABLE - MME MARTINET</p> <p>OPERATEURS</p> <p>ACCUEILLIR - MME ENNJIMI</p> <p>ADIL-MME BAYIGA</p> <p>AFEV-M LECOURT, MME PANTIGNY</p> <p>ALPHA -MME PIGEAT</p> <p>APME-MME VANKOTE</p> <p>APMSQ-M FARGE</p> <p>ASSO LOCATAIRES TRAPPES</p> <p>CENTRE ATHENA-MME DUCASTEL</p> <p>CIDFF-MME ROBIN</p> <p>CITE DES METIERS -MME RIOLS</p> <p>CRESUS-M BEAUJOUAN</p> <p>DECLIC THEATRE-MME ORQUERA</p> <p>DIRE-MME MOTTIER</p> <p>E2C78-M DEMARCO</p> <p>ESPERANCE-M LE BLANC</p> <p>FJT-M DUPARCHY</p> <p>GSTM-M FERDAOUSI</p> <p>GUYANCOURT ACCUEIL-MME POUPART</p> <p>IFEP-M MAROT</p> <p>IPC-MME TURPIN, MME LAFON VIALETTES</p> <p>LA LIGUE 78-MME BOURDILLAT</p> <p>ML-M CHEMEQUE</p> <p>MUSEE DES GRANGES -M LUEZ</p> <p>PASSERELLES-M KAEDER</p> <p>PREVER-MME ARZUR</p> <p>PSP-M LEGOFF</p> <p>RECIT-M MINOT</p> <p>REGIE LA MERISE-M SZKUDLAREK</p> <p>RJP-M HERBE</p> <p>SAUVEGARDE-MME LAVIGNAS</p> <p>THEATRE DE SQY-MME DIDIER</p> <p>YVELINES MEDIATION-M RIAUD</p> <p>ENTREPRISES</p> <p>EDF-M GALAN</p> <p>GDF-M GOLDMAN</p> <p>SEVESC-MME NOZIERES</p> <p>ERDF-M CASTAGLIOLA</p>	<p>CRIF</p> <p>MME PERKS, MME BAEZA, MME PEZIEU, MME ADY, MME GARRAUD, M LASSALE et MME PAGEOT</p> <p>CDY</p> <p>MME LAHURE et MME ENC</p> <p>PILIER 2 - CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN Axes transversaux : Jeunesse, LCD, égalité</p> <p>INSTITUTIONNELS</p> <p>ETAT-MME BRAY, MME ROCH-SAVEL, MME LAUFER</p> <p>ELANCOURT-MME SAILLARD</p> <p>GUYANCOURT-MME BEAUVAIS, MME TOMOVA, M GARDEAU, MME MOREL</p> <p>MAGNY-M CATTIAU</p> <p>TRAPPES-M NORMAND, M BARBIER</p> <p>MME UHLRICH, MME PIRI, MME DESNOS, M MAMLOUK, MME FINOT</p> <p>LA VERRIERE-MME RIVOAL</p> <p>CRIF-MME ADY</p> <p>CDY-MME TRUFANDIER</p> <p>CODESQY-M PESSAROSSO, M GATEAUD</p> <p>AORIF-MME NOIRET, MME SAINT HILAIRE, MME DASILVA</p> <p>DOMAXIS-M CHARLES, M LANGRENAY</p> <p>VALOPHIS-MME VAUGRENARD</p> <p>OPIEVOY-MME GROS, MME PERROD, MME DIQUERO</p> <p>VH-M LE COZ</p> <p>LOGIREP-MME MINET, M KHEIREDINE</p> <p>DDD-M LANDSBERGER</p> <p>CAF-MME LECORRE CHICAUD</p> <p>ARS-MME MANCEAU</p> <p>DDT-MME COLIN, M KERRIEN</p> <p>LOGEMENT FRANCILIEN-M BRUNET</p> <p>OSICA-MME LEBRECH, MME MARTIN</p> <p>SERVICES INTERNES</p> <p>AMENAGEMENT-MME GARDRAT, M CAZALS, MME DOZIAS, M BAUDU M BONNEFOY</p> <p>HABITAT-MME DEBERLY, M BAUD</p> <p>TRANSPORT-MME LARROUY, M VIEGA, MME FLORIET</p> <p>MUSEE VILLE-MME ESTIGNARD</p> <p>DEV DURABLE-MME MARTINET</p> <p>OPERATEURS</p> <p>CLLAJ-M TELLIER</p>	<p>ARS</p> <p>MME RABIER THOREAU et MME MANCEAU</p> <p>DDT</p> <p>M KERRIEN</p> <p>MME COLIN</p> <p>PILIER 3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI Axes transversaux : Jeunesse, LCD, égalité</p> <p>INSTITUTIONNELS</p> <p>ETAT-MME BRAY, MME ROCH-SAVEL, MME LAUFER</p> <p>ELANCOURT-MME SAILLARD</p> <p>GUYANCOURT-MME BEAUVAIS, MME TOMOVA, M GARDEAU, MME GILLIET</p> <p>MAGNY-M CATTIAU</p> <p>TRA-M NORMAND, MME ANDRE, MME MESQUITA, MME DESNOS, M MAMLOUK, MME HESKIA</p> <p>LA VERRIERE-MME RIVOAL, MME CAMBIANICA</p> <p>CRIF-M LASSALLE</p> <p>CDY-MME DINANT</p> <p>DIRECCTE-M LACHAUD, MME BLONDY</p> <p>POLE EMPLOI-MME ROUSSELIN, M RAFFI</p> <p>CODESQY-M LAVILLE, M GARCIA</p> <p>France HABITATION-MME MARAIS</p> <p>DEFENSEUR DES DROITS -M LANDSBERGER</p> <p>CAF-MME LECORRE CHICAUD</p> <p>ARS-MME MANCEAU</p> <p>YVELINES ACTIVES-MME SIMON</p> <p>SERVICES INTERNES ET SATELLITES</p> <p>DEVT ECO-M. CAZES</p> <p>EMPLOI-M MELCUS</p> <p>MAISON DE L'ENT-M MAIROT, M BORGIOTTI</p> <p>SPORT-MME QUIOT</p> <p>IPS-MME CHEVALLIER</p> <p>DEV DURABLE-MME MARTINET</p> <p>OPERATEURS</p> <p>ACR-M OUARTI</p> <p>AFIJ-M BALEY</p> <p>ALPHA+-MME PIGEAT</p> <p>ALTERNAT'YV-MME PSALTOPOULOS</p> <p>AMR CONSULTANTS-MME GESLIN</p> <p>ASSOFAC-MME BOULANGER</p> <p>BGE-M ZELLA, MME ROSOLI</p> <p>BOD-M THIBAUT, MME LAFON</p> <p>CIDFF-MME ROBIN</p>	<p>CITE DES METIERS-MME NOEL OURY</p> <p>CPCV-MME COQUART</p> <p>E2C78-MME PREMISKI</p> <p>EGRAINE-M GUILHAUDIN</p> <p>ENVIE TRAPPES-M GASTINEAU, M VILAIN</p> <p>EVL-M. STECK</p> <p>FACE SQY-M MANSOURI</p> <p>GUYANCOURT ACCUEIL-MME POUPART</p> <p>INSERPRO-MME KOHUT</p> <p>LA LIGUE 78-MME BOURDILLAT</p> <p>MEF-MME RIOLS, MME JUBAULT</p> <p>MME GESLIN</p> <p>ML-M CHEMEQUE</p> <p>PARIS COCAGNES-M GERARD, M TEPLITCHI</p> <p>PLIE RESO ENT-MME DUMONT</p> <p>RPSM-M LEFRERE</p> <p>WIMOOV-M-DESCORMIERS, MM PETIT</p> <p>ENTREPRISES</p> <p>ASSYSTEM-MME JACQ</p> <p>BNP PARIBAS-M. OFFREDO, MM RECHE</p> <p>EUCLIDE RESTAURATION-M GUAZZINI</p> <p>CARREFOUR-MME LEVITTE</p> <p>URBAN-M COUSTEIX</p> <p>EAV-M PHILIPPE</p> <p>SEM Espaces verts-M GALLIEN</p> <p>LEGNEDRE-M GRANET</p> <p>SQYBUS-M BLANCHET, MME GUILLAUD</p> <p>BOUYGUES-MME DAEL, MME DA</p>



Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Direction à la Solidarité
1, rue Eugène-Hénaff - BP 10118
78192 Trappes Cedex

www.saint-quentin-en-yvelines.fr



Yvelines
Le Département

